

**PROJET ÉOLIEN DE BREUILLAC**  
**(COMMUNE DE PRIAIRES 79)**  
*VOLET PAYSAGER*

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

 **PARC ÉOLIEN de BREUILLAC**  
Groupe VALECO

**Les auteurs de ce document sont :**

**ATER Environnement**

**Mathilde Huot  
38 rue de la Croix Blanche  
60680 Grandfresnoy  
tel : 03.60.40.67.16**

**[mathilde.huot@ater-environnement.fr](mailto:mathilde.huot@ater-environnement.fr)**

**Expertise paysagère**

**Contrôle qualité : Pauline Lemeunier (ATER Environnement)**

# PRÉFACE

Il n'est pas possible, ni souhaitable, de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme. Il faut au contraire chercher à réussir un **aménagement du paysage**, c'est-à-dire engager des « *actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages* », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « *comment implanter des éoliennes sans qu'elles se voient ?* », mais « *comment implanter des éoliennes en produisant de beaux paysages ?* ».

Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien, cette étude d'impact ne doit donc pas être regardée comme un catalogue de contraintes sur un projet, mais plutôt comme une aide au dit projet.

*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

Cet extrait du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* actualisé en 2010 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

**Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire de Praises. Il se situe dans les Deux-Sèvres, mais l'aire d'étude très éloignée est à l'interface de deux départements, appartenant à la région Nouvelle Aquitaine : les Deux-Sèvres (79) et la Charente-Maritime (17). Il est éloigné de 23 kilomètres de Niort (79), de 42 kilomètres de La Rochelle (17) et d'un peu plus de 23 kilomètres de Saint-Jean-d'Angély (17).**

**L'expertise paysagère est réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2010) et s'appuie sur le Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes (juillet 2012).**





# TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE 1 : ÉTAT INITIAL

### 1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE

- 1.1 Démarche
- 1.2 Aires d'étude
- 1.3 Contexte paysager et visibilité des éoliennes

### 2 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE

- 2.1 Relief, hydrographie et géologie
- 2.2 Contexte paysager : coupes générales
- 2.3 Les unités paysagères

IA La plaine du Nord de Saintonges

IB La Plaine d'Aunis

IC La Marche Boisée

ID&E La plaine de Niort et sa bande Bocagère

IF&G La Venise Verte et le Marais Poitevin

IH La vallée de la Boutonne

- 2.4 Le contexte éolien
- 2.5 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants
- 2.6 Perception depuis les principaux axes de communication
- 2.7 Perception depuis les bourgs
- 2.8 Perception depuis les sentiers de randonnée
- 2.9 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés
- 2.10 Enjeux pour l'aire d'étude très éloignée

### 3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

- 3.1 Intervisibilité depuis les parcs éoliens existants
- 3.2 Perception depuis les axes de communication
- 3.3 Perception depuis les bourgs
- 3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée
- 3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés
- 3.6 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée

### 4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

- 4.1 Inter-visibilité avec les parcs éolien existants
- 4.2 Perception depuis les axes de communication
- 4.3 Perception depuis les bourgs
- 4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée
- 4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés
- 4.6 Enjeux pour l'aire d'étude intermédiaire

### 5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

- 5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants
- 5.2 Perception depuis les axes de communication
- 5.3 Perception depuis les bourgs
- 5.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés
- 5.5 Perception depuis les chemins de randonnée
- 5.6 Enjeux pour l'aire d'étude rapprochée

### 6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

## PARTIE 2 : COMPARAISON DES VARIANTES

- 1 VARIANTE D'IMPLANTATION
- 2 IMPLANTATION RETENUE

## PARTIE 3 : EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

- 11 1 ZONES VISUELLES D'INFLUENCES 97
- 11 1.1 Méthodologie de la réalisation des zones visuelles d'influence 99
- 13 1.2 Critères d'analyse 101
- 15 1.3 La zone visuelle d'influence de Priaires 101

### 2 ÉVALUATION DE LA SATURATION VISUELLE 103

- 17 2.1 Méthode d'analyse de la saturation visuelle 104
- 21 2.2 Analyse de la saturation visuelle du parc éolien de Breuillac 106
- 21 IA Le cas de Priaires 106
- 21 IB Le cas de Marsais 107
- 22 IC Le cas de Saint Saturnin du Bois 108
- 22 ID Le cas de Boisse 109
- 23 IE Le cas de la Gaubertièrre 110
- 23 IF Le cas de le Coudret 111
- 26 IG Le cas de l'Hôpiteau 112
- 27 IH Le cas des Quatre Maisons 113
- 30 II Le cas de le Plénisseau 114

- 32 2.3 Synthèse de la saturation visuelle du parc éolien de Breuillac 116

### 3 POINTS DE VUE ET PHOTOMONTAGES 119

- 43 3.1 Choix des photomontages 121
- 44 3.2 Présentation des photomontages 121
- 45 3.3 Méthode de réalisation des photomontages éoliens 122
- 48 3.4 Localisation des photomontages 123

### 4 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS 125

- 50 4.1 Photomontages 1 à C1 128 à 133
- 53 4.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial) 134

### 5 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS 137

- 57 5.1 Photomontages 4 à 7 138 à 145
- 58 5.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial) 146

### 6 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE : ANALYSE DES IMPACTS 139

- 61 6.1 Photomontages 8 à C5 150 à 171
- 64 6.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial) 172

### 7 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS 175

- 67 7.1 Photomontages 15 à 20 176 à 189
- 72 7.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial) 190

### 8 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 192

## PARTIE 4 : INTÉGRATION ET MESURES

- 81 1 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PROJET ÉOLIEN 194
- 2 MESURE D'ACCOMPAGNEMENTS : COMMUNICATION SUR LE PROJET 195
- 3 MESURE DE COMPENSATION : RENFORCER LES CORDONS BOISÉS 196

- 84
- 85

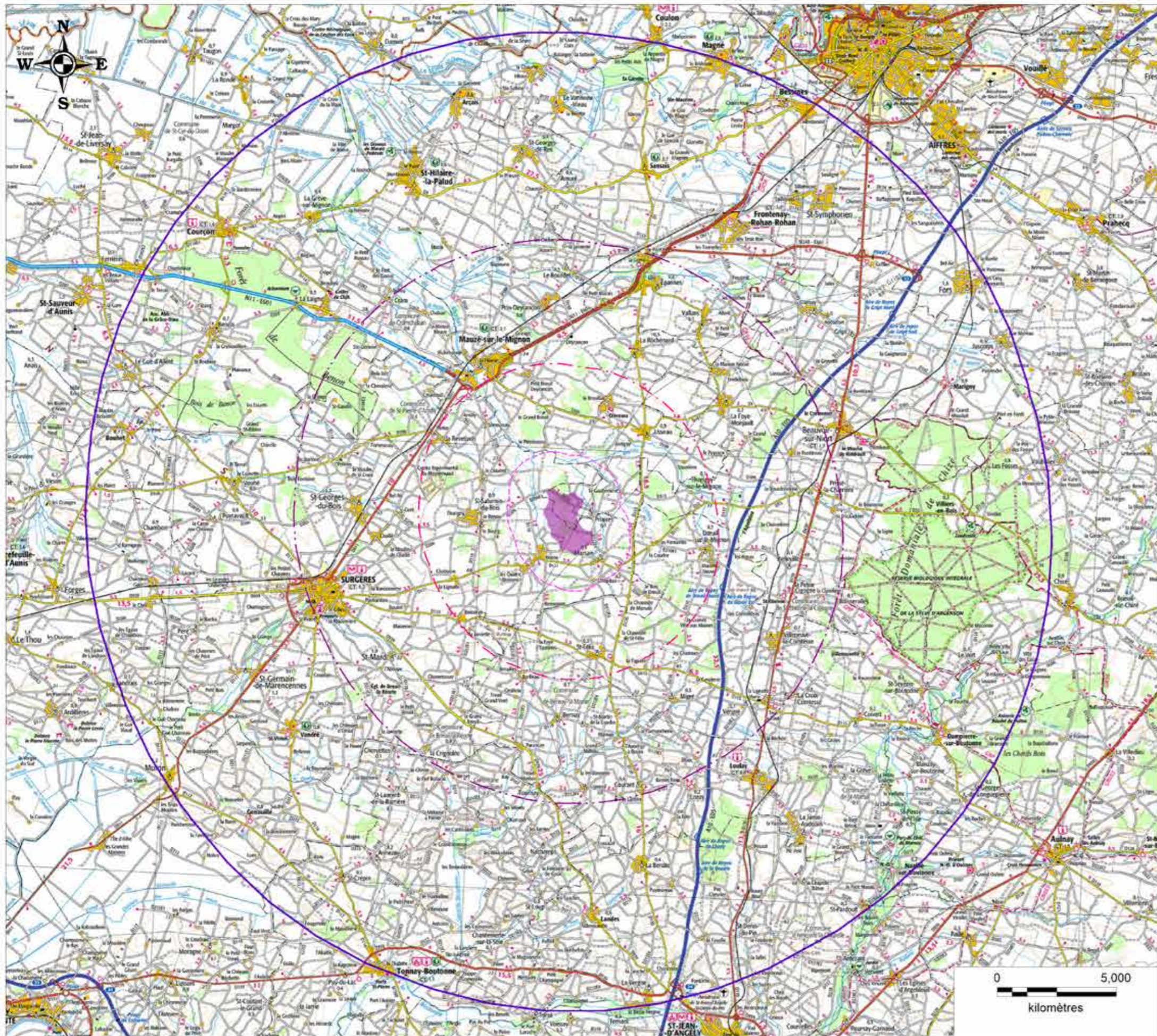






# **1** ÉTAT INITIAL

# Aires d'étude



**Légende**

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude**
- Rapprochée - < 1,5 km
- Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
- Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
- Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km

# 1 DÉMARCHE ET AIRES D'ÉTUDE

## 1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Cela nous permet de définir des aires concentriques où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

## 1.2 Aires d'étude

Les aires d'étude sont calculées selon la formule de l'ADEME pour définir le périmètre le plus éloigné :  $R = (100 + E) \times H$ , où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur. Les aires d'étude plus rapprochées sont déterminées à l'aide d'une seconde méthode, qui prend en compte l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur - éolienne.

Les différents périmètres sont ainsi au nombre de 4 : aire d'étude très éloignée (AETE), aire d'étude éloignée (AEE), aire d'étude intermédiaire (AEI), aire d'étude rapprochée (AER) dans laquelle se trouve la Zone d'implantation du projet. Cette zone d'implantation du projet correspond à une aire d'étude élargie dans laquelle le projet éolien peut potentiellement s'implanter.

L'aire d'étude très éloignée (entre 19.1 et 10.4 km) et l'aire d'étude éloignée (entre 5.2 et 10.4 km) permettent de définir les caractères du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensive du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

L'aire d'étude intermédiaire correspond à une aire comprise entre 1.5 et 5.2 km autour de la zone d'implantation du projet. Les éoliennes y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage et l'ensemble du parc ne peut être appréhendé d'un seul regard. Une attention particulière est portée au bâti (emblématique ou non) et aux éléments du paysage qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès. Cet aire est le pourtour immédiat de la zone d'implantation du projet, sur une largeur de 1,5 km.

Enfin, la zone d'implantation du projet correspond à la zone où le projet prévoit de s'implanter. Les éoliennes y deviennent l'élément central du paysage.

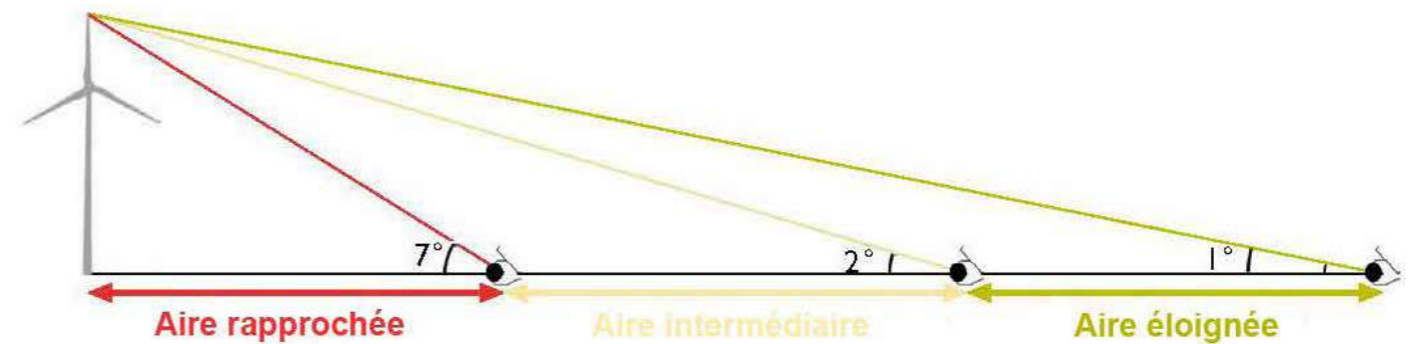


Fig 1 : schéma des angles de perception des éoliennes  
(source: Guide sur l'éolien - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

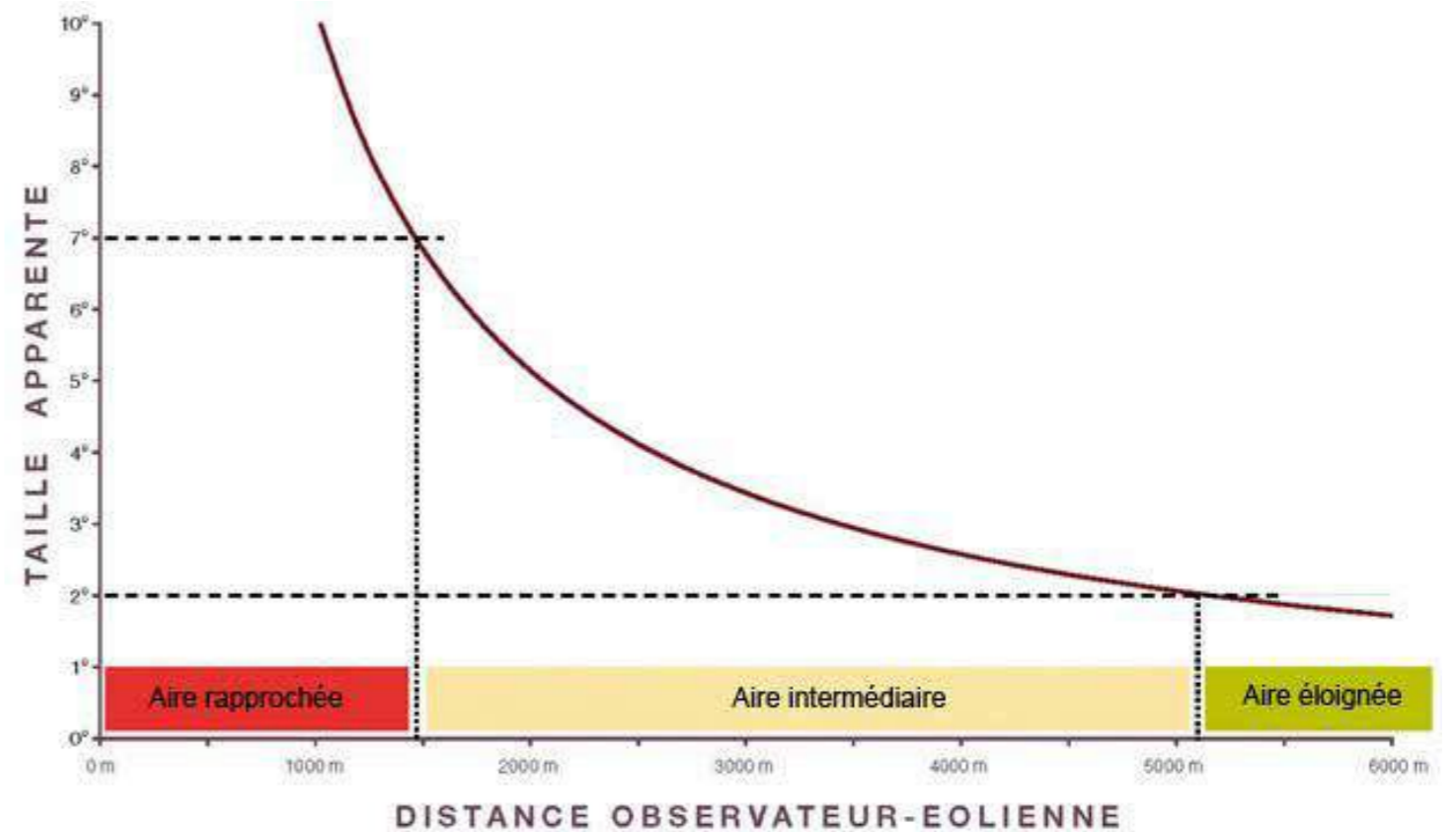


Fig 2 : Évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur-éolienne pour éolienne de 180m en bout de pale  
(source: Guide sur l'éolien - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

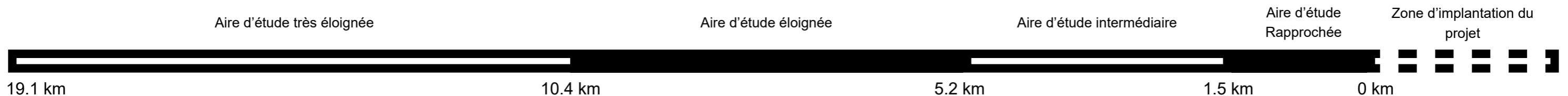


Fig. 3: Représentation schématique des aires d'étude



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 4 : Parc éolien de Foye Migré

### 1.3 Visibilité des éoliennes : focus sur le Projet de Breuillac

« Le paysage n'est pas à proprement parler une donnée immédiate de la perception, il se constitue en se découvrant » Pierre Sansot.

Ni tout à fait plat, ni tout à fait en relief, ce paysage de grandes cultures offre de multiples surprises dès qu'on franchit une ligne de crête repoussant toujours plus loin la ligne d'horizon. La platitude et la monotonie de l'horizon sont ainsi rompues tantôt par des bosquets boisés tantôt par des bâtiments agricoles types silos de coopérative ou moulins vestiges d'autres pratiques.

Ce plat pays qui n'est pas le mien a pourtant quelques similitudes avec celui que chantait Jacques Brel : « Les brumes du matin, des clochers timides (mais pas noir) dans la plaine, des chemins ruraux (mais pas de pluie), un ciel bas (mais pas gris), avec le vent d'Ouest qui vient balayer la plaine, [...] Quand le vent est aux rires, quand le vent est aux blés, [...] écoutez-le chanter »

Par endroit la platitude se fait moins sentir et on lit les ondulations du relief, les boisements prennent une autre dimension pour cadrer les vues et certaines crêtes suffisamment prononcées dévoilent avec surprise le paysage alentour.

Sans ces repères anthropiques ce paysage n'aurait pas d'échelle et nous serions désorientés. Dans cette campagne sourde, l'Homme demeure omniprésent: ses cultures céréalières, ses toits de villages environnants, et ses routes...

Ces écrans boisés, ces micros reliefs font que le paysage n'est jamais tout à fait le même ni tout à fait un autre et qu'il suffit de passer une côte pour que le paysage de derrière disparaisse et s'ouvre sur le suivant. Les parcs éoliens, les moulins et les silos agricoles deviennent alors des repères géographiques dans l'espace facilement identifiables.

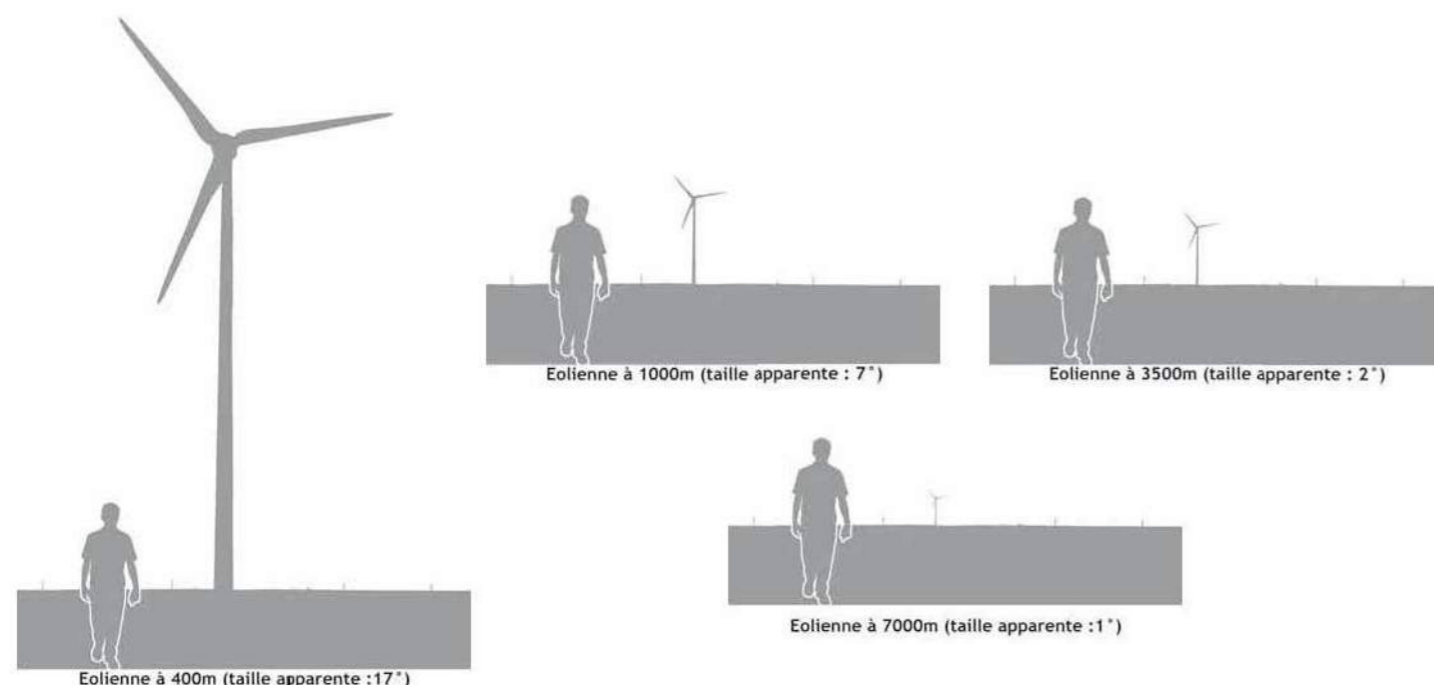
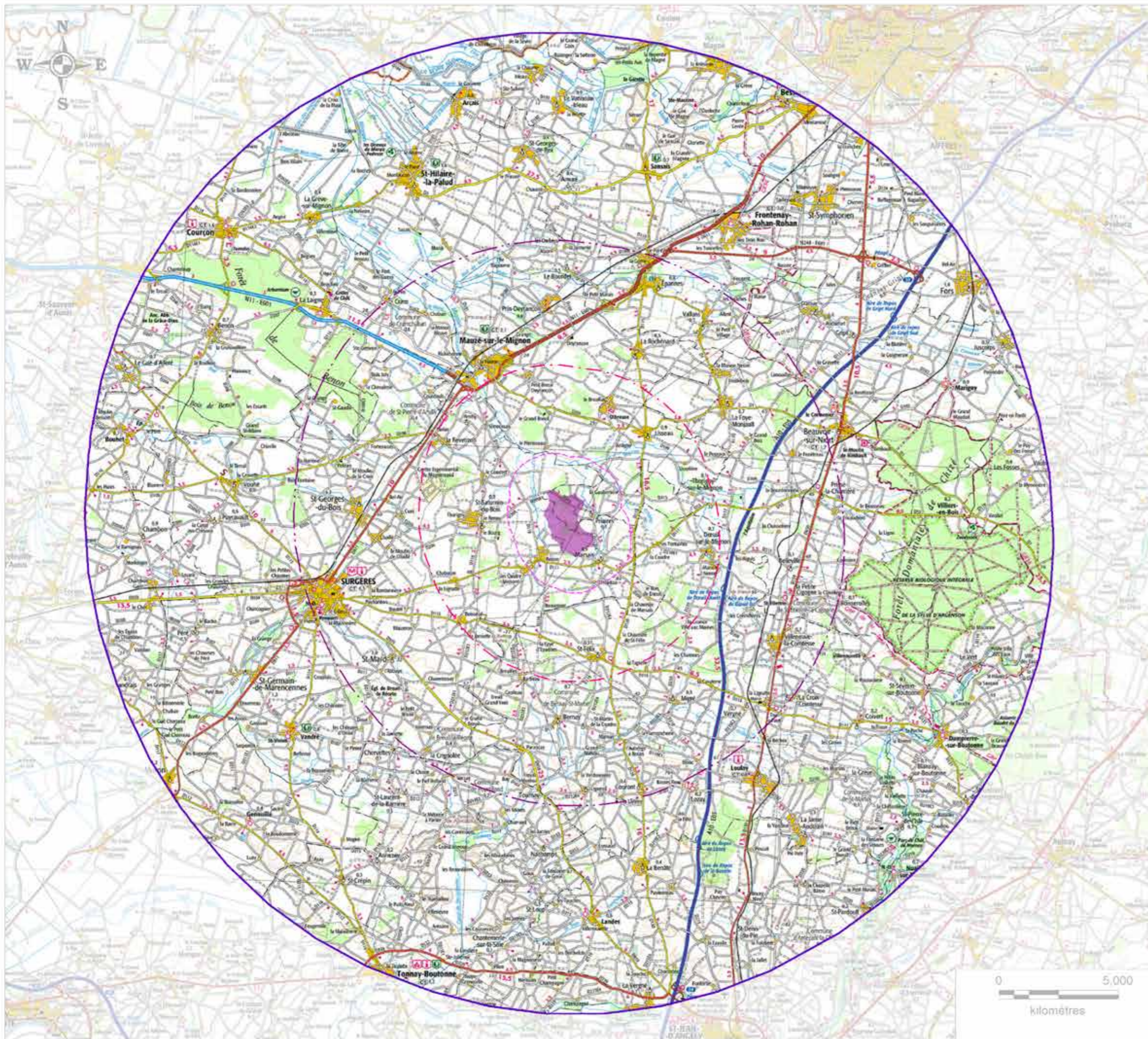


Fig. 5 : Perception en fonction de la distance observateur-éolienne (source: Guide sur l'éolien - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)








Fig. 6 : 2 des 6 éoliennes du parc de La Benate

# Aires d'étude



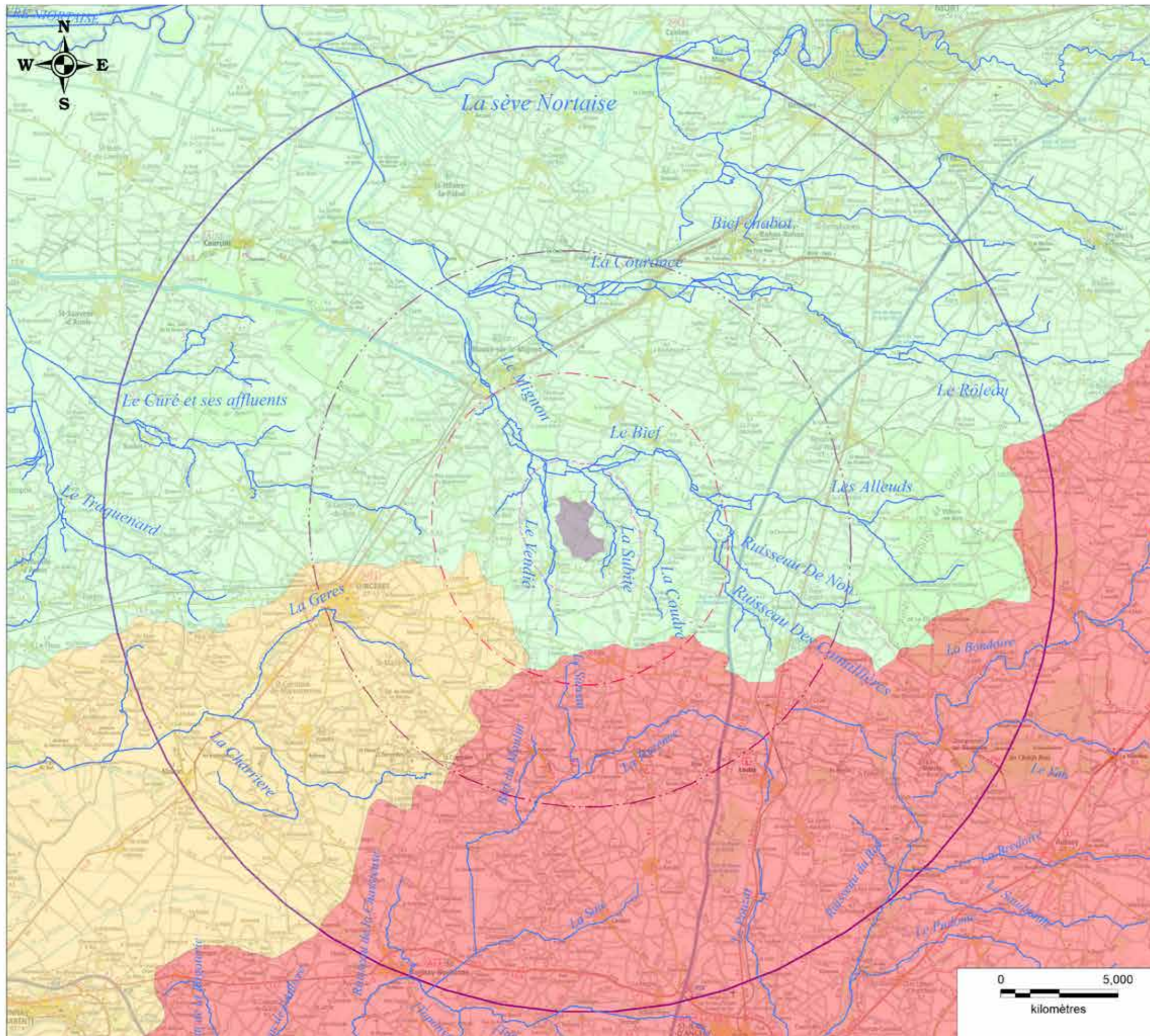
## Légende

-  Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude**
-  Rapprochée - < 1,5 km
-  Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
-  Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
-  Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km



## 2 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE

# Hydrologie



**Légende**

- Zone d'implantation du projet

**Aires d'étude**

- Rapprochée - <math>< 1,5\text{ km}</math>
- Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
- Éloignée - entre 5,2 et 10,4 km
- Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km

**SAGE**

- Boutonne
- Sèvre Niortaise et Marais Poitevin
- Charente

**Cours d'eau**

- Localisation

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.



## 2.1 Relief, hydrographie et géologie

Le paysage de l'aire d'étude très éloignée parle de plaines de champs ouverts, de vallées, de terres boisées et de bocages, de zones littorales et de paysage singulier.

« Dans le mot plaine, il y a la notion d'un territoire plan. Le relief est peu marqué, ou pas du tout, et c'est un caractère essentiel du paysage, qui en conditionne fortement la perception. Les caractéristiques géologiques sont telles que la roche sous-jacente n'apparaît que rarement : c'est la terre, qui la recouvre, qui autorise les cultures et apparaît nue en hiver, que l'on retient comme socle de ces paysages. [...] L'eau n'apparaît que rarement sur les terres cultivées, sinon celle des pluies et des arroseurs. En revanche, les différentes et nombreuses vallées qui sillonnent ces secteurs de champs ouverts apportent une présence de l'eau, même si celle-ci est plus « évoquée » (végétation spécifique) que directement visible. C'est le cas des peupliers qui se dessinent sur l'horizon en plaine de Niort par exemple. »

« C'est pour l'essentiel le relief qui détermine les sites et les caractères des vallées, selon les roches traversées. [...] Un phénomène lié à la position de seuil géologique voit se succéder les roches anciennes et les roches sédimentaires. Seuls les affluents « mellois » de la Boutonne présentent un relief creusé. La Boutonne semble circuler à la surface des plaines sans les creuser. L'eau occupe naturellement le centre de la composition des paysages de vallées. »

« Dans les terres boisées, lorsque les couverts forestiers n'occupent pas tout l'espace, reliefs et roches remplissent des rôles paysagers très spécifiques. [...] Il en résulte un relief amplement ondulé, les lisières des boisements qui coiffent les sommets des collines accentuant cet effet du relief dont elles épousent les courbes. Ces caractéristiques confèrent à la campagne une ambiance de douceur généreuse, sans âpreté ni rudesse. Le socle calcaire nuance parfois la terre d'une coloration blanchâtre, et affleure par endroit la pente des coteaux, alors juste couverts d'une pelouse sèche. [...] Du réseau de petits vallons aux vallées profondes à falaises calcaires, les qualités spécifiques des terres boisées reposent très nettement sur les caractères des vallées. »

« Les paysages de bocage regroupent l'ensemble des secteurs de la région où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages on parle de « maillages bocagers » au point d'en constituer un élément marquant du paysage. [...] Les différents secteurs de bocage sont identifiés par les modulations courtes du relief, les réseaux complexes de cours d'eau, l'affleurement ponctuel de la roche (chaos granitiques) ou encore un habitat relativement dispersé. Des dénominations fortes telles « le Bocage bressuirais » ou « la Gâtine de Parthenay », pour des paysages aux caractères très similaires et de surcroît voisins, témoignent de sentiments d'appartenance prononcés. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, ces types de paysages sont relativement récents, bien plus en tous cas que la plupart des plaines de champs ouverts picto-charentaises... »

« Le marais poitevin appartient aux grands marais littoraux. Certains marais pourraient sur certains critères être associés aux plaines d'openfields, de même que certaines côtes aux terres boisées. Cependant, ces territoires présentent une succession de paysages beaucoup plus denses que ce qui apparaît en traversant les plaines ou terres boisées de l'intérieur. »

« Les « paysages singuliers » ne correspondent à aucun autre (y compris hors région) et n'ont donc pas grand chose de commun entre eux, si ce n'est qu'ils ont, chacun, leurs propres spécificités. C'est le cas typique de la Venise Verte dont le nom lui-même est désormais entré dans le langage courant pour nommer ce secteur très localisé de marais mouillés dans le Marais Poitevin.

Le marais est bien sûr extrêmement plat, par définition L'effet ainsi rendu est renforcé par l'absence de vue lointaine sur les reliefs des versants et par la platitude des eaux. Tout n'est qu'affaire de micro relief, digues, mottes, fossés. Quant au sol, il laisse apparaître, dans les secteurs cultivés ou les jardins, sa terre noire tourbeuse alors qu'apparaît, au revers des berges la couleur grise de l'argile.»

(Source: Atlas des Paysages Poitou-Charentes en ligne, 2016)



Fig. 7 : La Garette est située sur l'unité paysagère de la Venise Verte



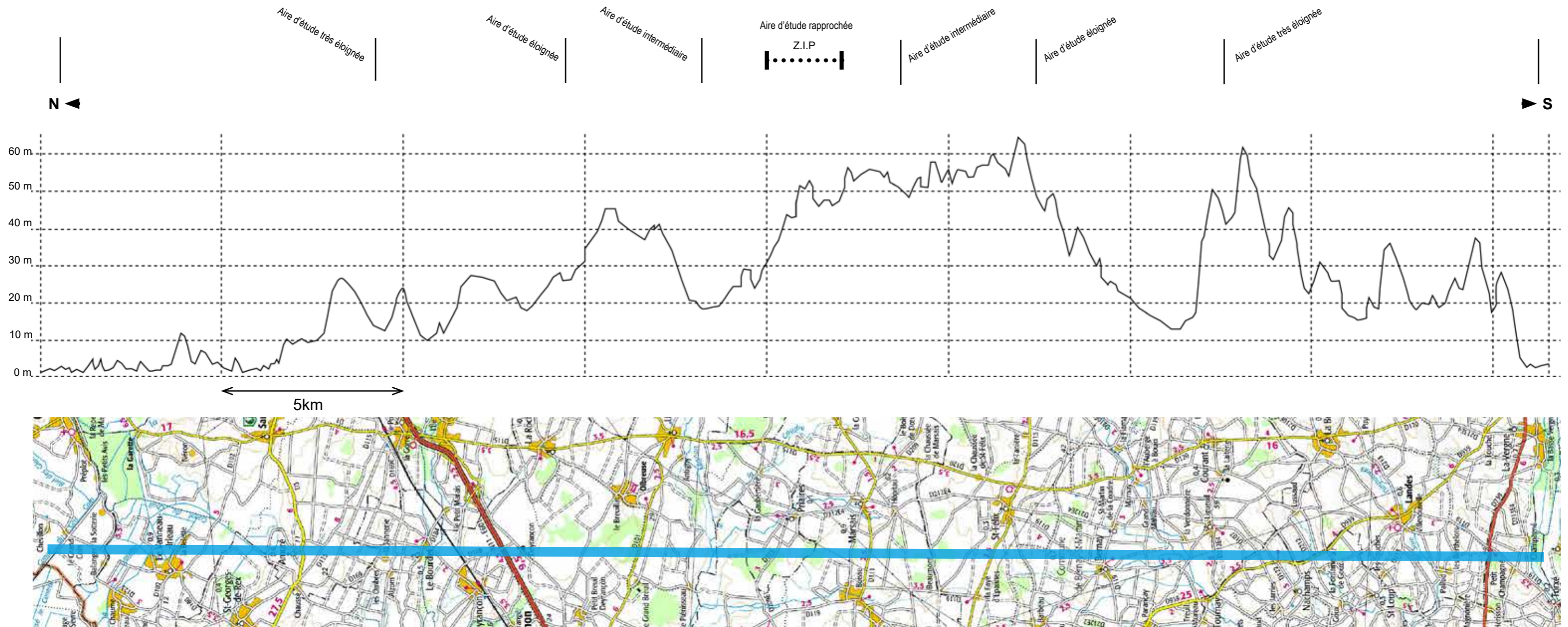
Fig. 8 : Sortie Ouest de Priaires, vue sur le territoire de la zone d'implantation du projet

© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

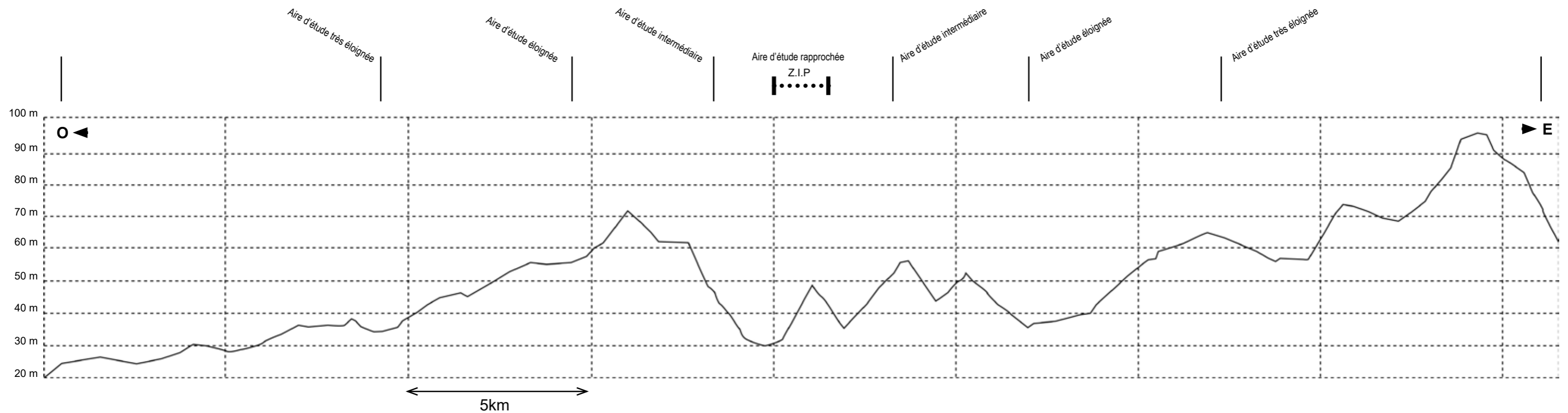
## 2.2 Contexte paysager : Coupes générales

La coupe Nord-Sud du territoire d'étude met en avant une faible altimétrie (environ 60m), où la zone d'implantation du projet est en léger promontoire et domine le territoire alentour. Ces micros dépressions représentent l'ensemble du réseau hydrographique de la zone. Cela correspond à la richesse de ce territoire, traversé par de nombreux canaux et ruisseaux, particulièrement au Nord de l'aire d'étude très éloignée, occupé par le Marais Poitevin.



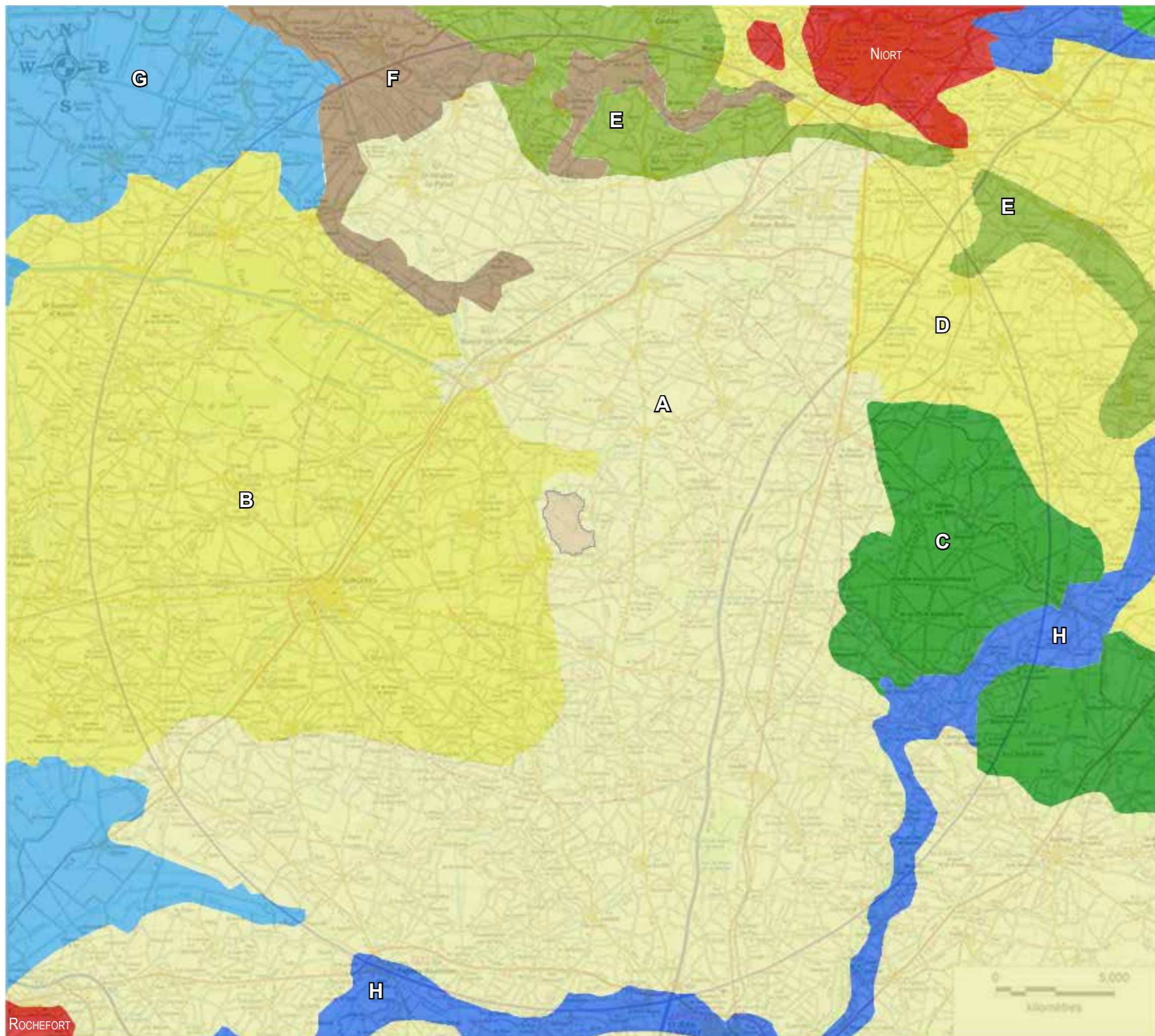
Source: fond cartographie en ligne, QGIS, 2016

La coupe Est-Ouest, fait apparaître une topographie moins accidentée et la zone de projet est toujours en position sommitale. On remarque deux pentes douces successives en direction de l'Ouest. L'Est de l'aire d'étude très éloignée est donc plus favorablement exposée en direction de la zone de projet et offre, à priori, plus de covisibilités sur cette dernière. Cela est sans compter les nombreux boisements de cette zone regroupée au sein de l'unité paysagère des « marches boisées ». Ces éléments de végétation cadrent et restreignent finalement les vues sur le futur parc.



Source: fond cartographie en ligne, QGIS, 2016

- ▬ On constate la faible altimétrie de l'ensemble du territoire d'étude (moins de 100 m)
- ▬ mais marquée par un très riche réseau hydrographique dont l'exemple le plus connu se trouve au Nord avec la « Venise Verte ».
- ▬ D'Est en Ouest, deux pentes douces se succèdent, orientées vers l'Ouest. La pente la plus à l'Est se présente comme un espace de perception favorable sur la zone d'implantation du projet, finalement limité par les boisements de la « marche boisée ».



- A PLAINE DU NORD DE SAINTONGES
- B PLAINE D'AUNIS
- C LA MARCHE BOISÉE
- D LA PLAINE DE NIORT
- E BANDE BOCAGÈRE DE LA PLAINE DE NIORT
- F LA VENISE VERTE
- G LE MARAIS POITEVIN
- H LA VALLÉE DE LA BOUTONNE

Fig. 9 : Cartographie des unités paysagères

## 2.3 Les unités paysagères

### A Plaine du Nord de la Saintonge

En plaine du Nord de la Saintonge, quelques points de vue, sur ce territoire plat, apparaissent au niveau de légers rebords des nombreuses vallées qui la sillonnent.

Aucune grande agglomération n'occupe la plaine, mais l'habitat est largement représenté par des groupements compacts d'habitats sous forme de villages, que viennent compléter quelques hameaux, fermes et moulins isolés. Le dialogue entre la plaine et les bourgs se fait par une succession de jardins, bosquets, vergers et murs.

Un dense chevelu de vallées marque la plaine, où ruisseaux, bras et canaux se mêlent dans une organisation complexe. Pourtant, voir l'eau directement est presque impossible et ce ne sont que par les éléments boisés qui la révèlent que l'observateur pourra la déceler. Dans ces fonds de vallée, le milieu agricole a su préserver quelques habitats semi-naturels où pâturage et fauchage traditionnel permettent la cohabitation avec une flore et une faune d'une grande diversité.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 10 : La plaine céréalière du Nord de la Saintonge, vue sur le parc de Foye-Migré

### B La plaine d'Aunis

C'est une des grandes plaines céréalières de la région qui sont majoritaires en surface. De plus, les principales infrastructures de transport d'importance nationale (A10, N11, TGV) qui traversent le Poitou-Charentes offrent ce type de paysages aux regards des voyageurs.

Du strict point de vue des caractères physiques, les paysages de la plaine d'Aunis ne présentent pas de différences significatives avec deux grands secteurs de plaine voisins, la plaine du Nord de la Saintonge et la plaine de Niort. Ces plaines semblent en apparence former un unique grand ensemble pour le visiteur de la région. Entre Aunis et Saintonge cependant, les sentiments d'appartenance sont si forts qu'il a paru indispensable pour désigner ce qui reste avant tout des terroirs de réintroduire ici les appellations historiques par laquelle les habitants s'associent spécifiquement au territoire. La découpe du secteur vers l'Est est donc liée à cette réalité, sans qu'il soit possible, sinon par le léger seuil de la vallée du Mignon, d'éprouver un réel changement de paysage.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 11 : La Plaine d'Aunis en sortie de Saint Georges du Bois

## C La Marche Boisée

Entité ancrée dans l'Histoire, la Marche Boisée est un reliquat de la vaste forêt d'Argenson qui s'étendait des forêts de la Dordogne jusqu'au Golfe des Pictons. Cette série de massifs boisés marque la limite entre les départements poitevins au Nord et charentais au Sud. Par contraste, les grandes parties ouvertes, plaines ou vallées, se lisent comme des clairières où la culture règne. Les vallées plates accueillent les agglomérations, tandis que le paysage roule autour d'elles en tranquilles vallons. Les éléments verticaux majeurs ne manquent pas de se faire remarquer au milieu de ces horizontales.

La « marche boisée » s'étend tout d'abord au sein d'une grande plaine qu'elle sépare en deux : la plaine de Saintonge au Sud et celle de Niort au Nord. Vers l'Ouest les distances s'agrandissent entre les boisements qui ne deviennent qu'un semis au sein des plaines de Saintonge et de l'Aunis ; l'extrémité étant constituée par la forêt de Benon. Vers l'Est, les boisements se resserrent suffisamment pour créer un climat plus nettement forestier : du pays du karst aux forêts d'Horte, puis de la Dordogne. La transition est cependant progressive. Le val d'angoumois prolongé par la vallée de la Bonnière forme le seuil entre ce secteur boisé et les plaines arborées et vallonnées du ruffécois et de l'angoumois.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 12 : Forêt domaniale de Chizé, D1

## D & E La plaine de Niort et sa bande bocagère

Plate et ouverte, voilà les deux traits principaux de la Plaine de Niort. Sur ces espaces où s'étendent les cultures jusqu'à perte de vue, le moindre élément vertical crée l'événement pour l'observateur – pylône, clocher, silo, arbre, château d'eau. C'est un patchwork qui se déroule devant les yeux, où se marient textures et couleurs, qui varient au fil des saisons et des années de rotations. On y admire la géométrie tracée par la main humaine, on respire lorsque cet ordre est brisé par quelques arbres bocagers ou massifs forestiers au milieu de cette agriculture intensive.

L'ancienne écharpe bocagère, qui s'étire sur une trentaine de kilomètres dans la Plaine de Niort, forme un contraste marqué avec les champs ouverts. On y trouve des fermes, des hameaux et des manoirs isolés, reliés les uns aux autres par un réseau dense de petites routes et de chemins. Ce secteur tend à disparaître, alors que dans le même temps l'on voit augmenter les replantations de haies pour retrouver leur rôle épurateur au cœur des champs saturés en pollution par les nitrates et phosphates.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 13 : La plaine de Niort à proximité de Fors

## F & G La Venise Verte et le Marais Poitevin

Le Marais mouillé se retrouve à la rencontre de diverses entités. En premier lieu, il faut l'associer à son alter ego, le marais poitevin desséché, puisque du fait du régime de l'eau l'un ne peut exister dans sa forme actuelle sans l'autre. Le Marais Poitevin dans son ensemble (l'ancien golfe des Pictons), s'inscrit lui-même dans un secteur de grandes plaines calcaires, en Vendée au Nord, en Aunis et Saintonge au Sud.

Dans les espaces amples et ouverts des marais, l'eau est toujours présente, notamment à travers les réseaux de canaux. Ce qui domine la perception du Marais Poitevin (marais desséchés / mouillés hors Venise Verte), c'est celle de grandes plaines cultivées et pâturées : grands pays plats aux horizons infinis encore élargis par l'ampleur de ciels immenses. Il faut cependant moduler cette perception par un fait spécifique : l'horizontalité des sols, parfaite, extrême, ne ressemble pas à celle d'une plaine ordinaire. Dans une certaine mesure, cette terre plate entre anciennes îles et anciennes côtes rappelle la présence de l'eau. Cependant, rien ne semble mettre en valeur cette singularité et c'est la banalité de la plaine de cultures qui l'emporte, et fait du Marais Poitevin (marais desséchés / mouillés hors Venise Verte), un paysage qui s'oublie trop vite.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 14 : Maison du Marais Poitevin

## H La vallée de la Boutonne

De nombreuses peupleraies jalonnent la vallée de la Boutonne : rythme, masse, géométrie évoluent en fonction des saisons, amenant mouvement, dégradés et transparence. Situées dans des zones inondables, c'est en hiver que le plus grand changement a lieu, lorsque l'eau joue le rôle de miroir horizontal au pied des arbres.

Large vallée plate à travers la plaine, sa présence est marquée par les peupleraies mais elle se fait beaucoup plus discrète lorsque les cultures la bordent. En amont, ses affluents sillonnent des vallées qu'ils ont creusés dans le plateau mellois, où un maillage bocager s'étend sur les coteaux.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



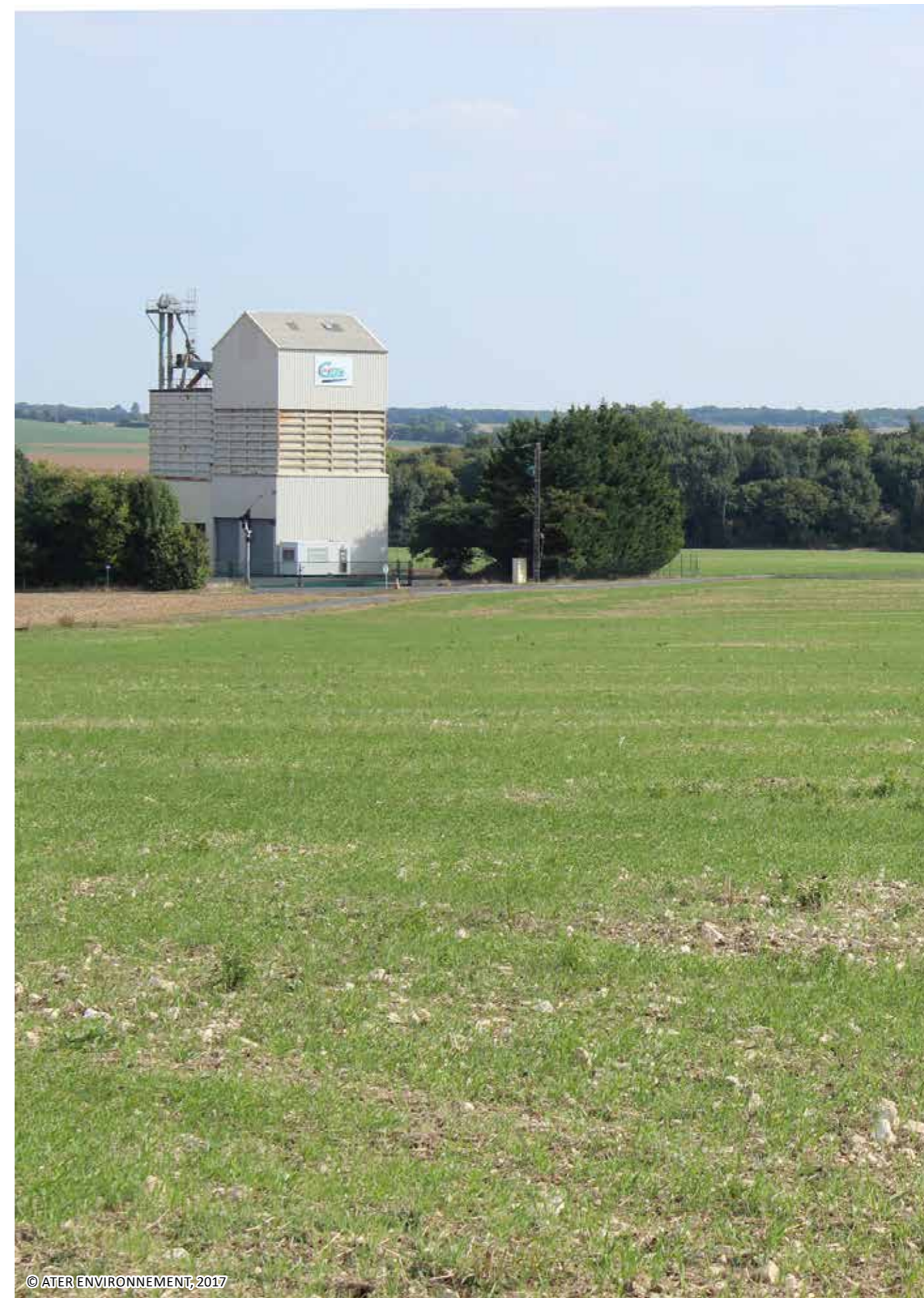
Fig. 15 : La Boutonne au niveau de Nuillé-sur-Boutonne

▬ L'étude des différentes unités paysagères qui composent le territoire d'étude permet de mieux comprendre ses paysages et justifie l'implantation d'un parc éolien.

▬ Le relief, qui apparaît doux et presque plat, à première vue, ne l'est pas du tout et c'est la douceur de la topographie qui rend les changements d'altitude imperceptibles.

▬ L'impression de visibilité jusqu'à l'horizon ne signifie pas visibilité sur des centaines de kilomètres. Les champs ouverts ont un horizon large où l'oeil perçoit la rencontre du ciel et de la terre car c'est justement le sommet d'une crête. Et cette succession de crêtes associée à de grands espaces en culture donnent une impression de paysage beaucoup plus vaste qu'il ne l'est.

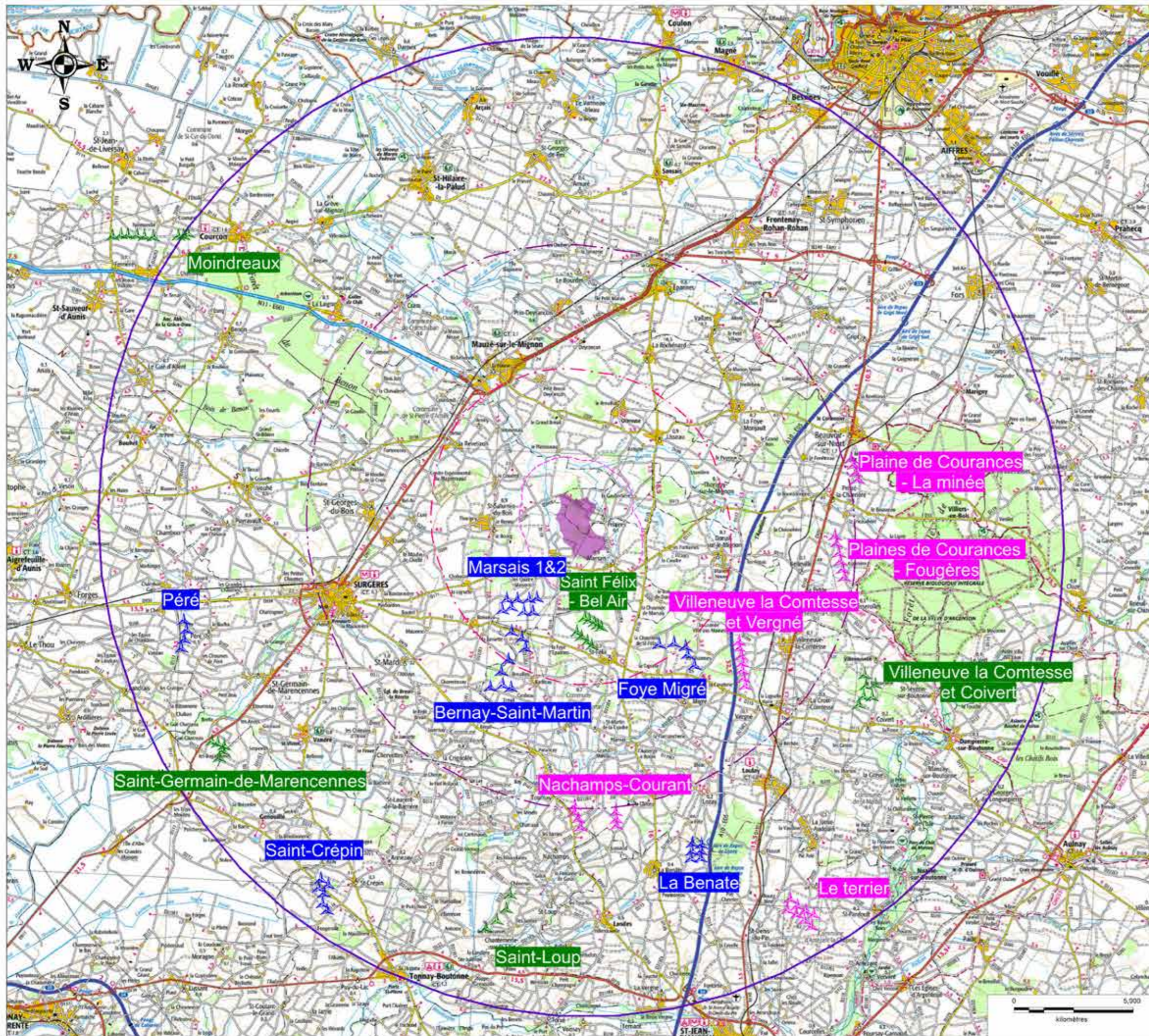
▬ Ainsi, dans ce paysage emprunt d'immensité, les éoliennes pourront trouver leur place plus aisément : des géants à l'échelle d'un territoire perçu comme gigantesque.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 16 : D911, vue sur le silo de Marsais





## Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude
- Rapprochée - < 1,0 km
- Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
- Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
- Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km
- Parcs éoliens riverains
- En exploitation
- Accordé
- En instruction

## 2.4 Le contexte éolien

« En région Poitou-Charentes, la production d'énergie renouvelable représente, en 2010, 8,2% de la production globale d'énergie, soit une performance inférieure de 4 points à la moyenne nationale, qui s'explique notamment par l'absence d'énergie hydraulique. L'énergie éolienne constitue, avec la biomasse, en particulier le bois énergie, une des sources d'énergie renouvelable présentant localement les potentiels les plus importants. Par ses composantes (micro, médium et macro), elle peut être également une réponse au défi de la ré-industrialisation régionale avec un potentiel significatif en termes d'emploi locaux. »

**Priaires se trouve en dehors de tout espace ou zone de sensibilité à l'éolien.**

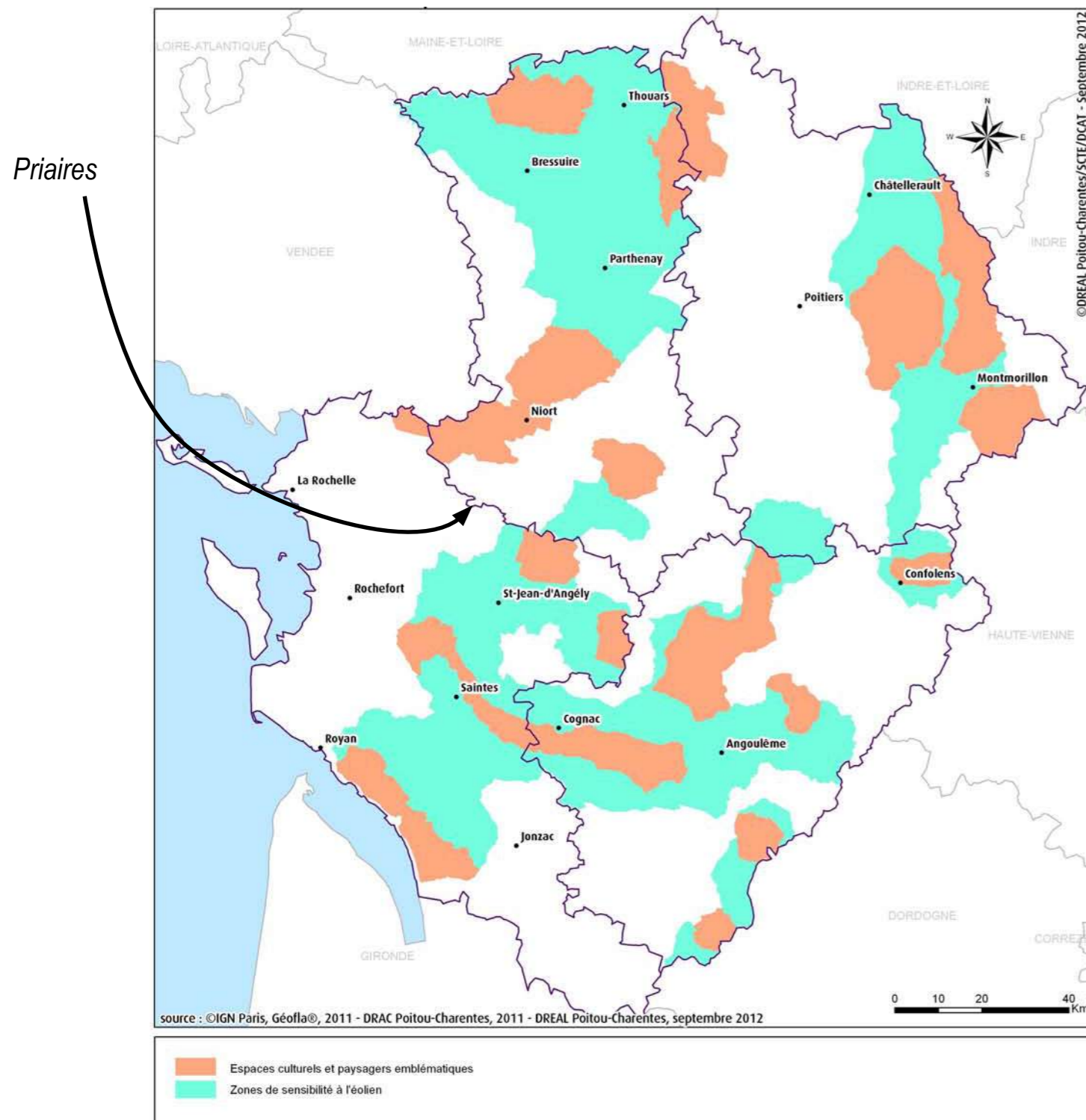


Fig. 16 : Carte des territoires emblématiques, définis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Poitou-Charentes. (source : Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes, Septembre 2012)

On comprend ainsi, d'après le Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes édité en Septembre 2012 que l'énergie éolienne est une opportunité majeure du territoire régional. Cela représente 37 à 58 éoliennes terrestres à installer par an jusqu'en 2020, selon les hypothèses basse ou haute. Ces objectifs sont évidemment à nuancer avec l'évolution technologique des aérogénérateurs qui ne cesse de croître. La production à installer « en Poitou-Charentes d'ici fin 2020 s'établirait dans une fourchette de 1500 à 1900 MW sur la base d'une puissance moyenne de 2,5 MW par éolienne [...] L'objectif cible 2020 partagé entre l'État et la Région au titre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) est de 1800 MW.

« Un des enjeux les plus importants en matière d'implantation de parcs éoliens concerne les rapports d'échelle entre ces nouveaux objets et le paysage. Il convient donc, soit de veiller à la conservation de l'identité d'un paysage tant dans sa composante naturelle que culturelle, soit de créer dans des territoires appropriés un nouveau paysage par une réelle mise en scène de ces nouveaux objets. Il est donc important de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour savoir quels sont les paysages qui peuvent composer avec ces nouveaux objets et comment les implanter dans le paysage de manière harmonieuse. De plus, des espaces de « respiration paysagère » doivent être ménagés afin d'éviter une saturation des paysages. La lisibilité de la situation topographique, des relations altimétriques et des silhouettes des monuments ou des villages, et la perception des paysages remarquables du territoire ne doivent pas être perturbées par un rapport de co-visibilité qui pourrait en écraser les proportions. »

( 5 et 6 : source : Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes, Septembre 2012)



Fig. 20 : Parc de Marsais, 6 éoliennes, depuis la D111

## 2.5 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

L'aire d'étude très éloignée comporte 3 parcs éoliens.

Le parc éolien de La Benate, composé de 6 machines est situé au Sud-Est de l'aire d'étude très éloignée à proximité de l'A10. Situé en position sommitale, il offre une covisibilité avec le futur parc bien que extrêmement distants.



Fig. 21 : 5 des 6 éoliennes du parc de La Benate

Le parc éolien de Saint Crépin comprenant également 6 machines est situé en limite Sud-Ouest de l'aire d'étude très éloignée. La distance et les nombreux boisements limitent les covisibilités avec le futur parc.



Fig. 21 : Parc éolien de Saint Crépin, 6 machines

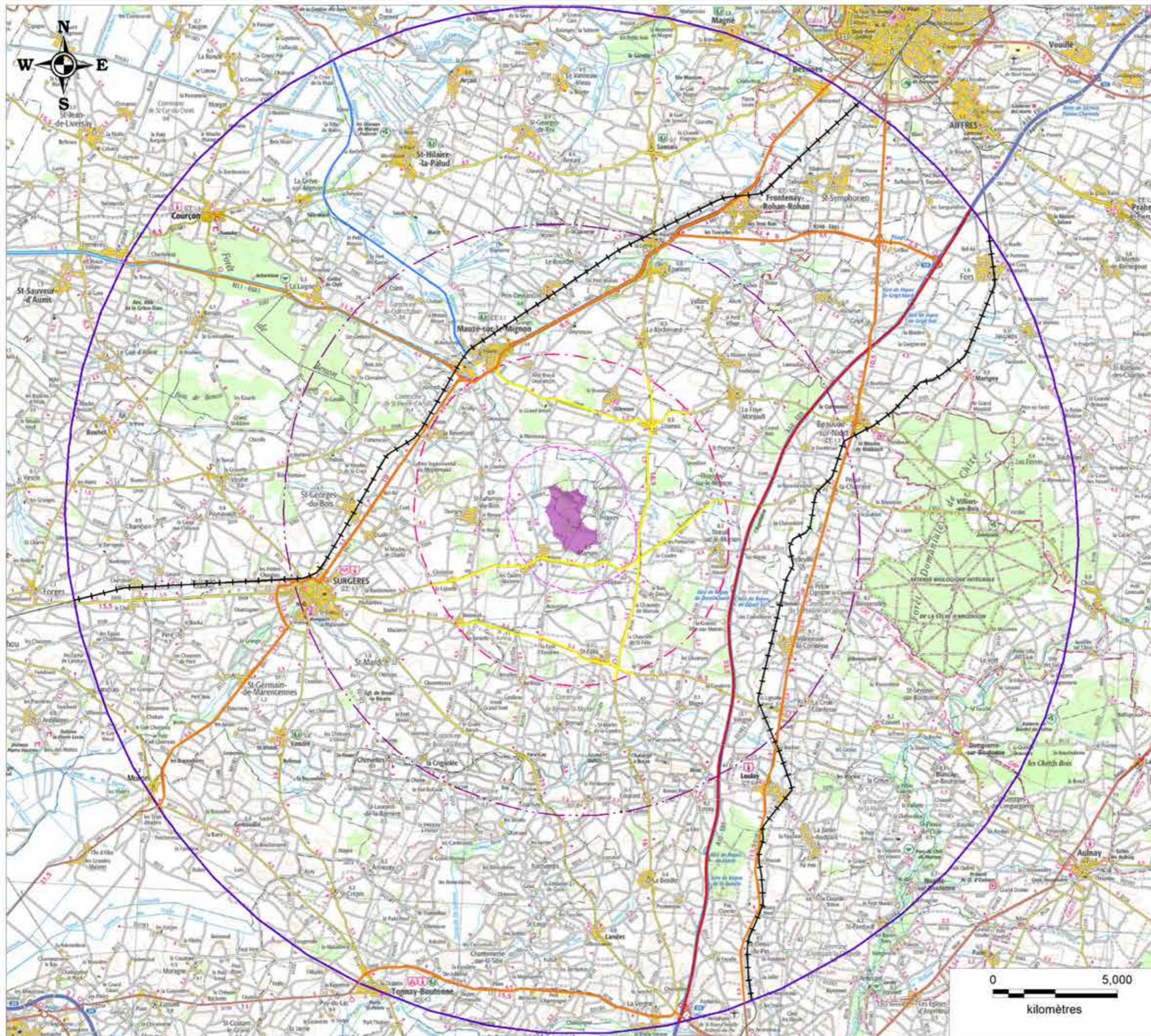
Le parc éolien de Péré comporte 4 éoliennes à l'Ouest de l'aire d'étude très éloignée. Du fait de la distance, les covisibilités avec le parc éolien de Breuillac, sont infimes.



Fig. 22 : Parc éolien de Péré depuis la D939

	Du fait de leur grande distance d'éloignement, de la	
	topographie et de la présence de nombreux boisements,	
	les covisibilités sont négligeables depuis l'aire d'étude	
	très éloignée à l'exception du parc de la Benate.	

# Infrastructures de transport



**Légende**

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude**
  - Rapprochée - < 1,5 km
  - Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
  - Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
  - Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km
- Infrastructures routières**
  - Autoroute
  - Route Principal
  - Route secondaire
- Infrastructures ferroviaires**
  - Voie ferrée
- Infrastructures fluviales**
  - Canal

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

## 2.6 Perception depuis les principaux axes de communication

L'autoroute A10, traverse l'Est de l'aire d'étude très éloignée : majoritairement en déblai et entourée de boisements elle possède peu de visibilité sur le présent projet.



Fig. 23 : A10 à proximité de Loulay

La D130, traversant l'Est de l'aire d'étude très éloignée, possède peu de covisibilité sur la zone d'implantation du projet du fait de son éloignement et de la présence de nombreux cordons boisés.



Fig. 23 : D130, vue sur le clocher de Prissé-la-Charrière

La D379 est située au Sud de l'aire d'étude très éloignée. La micro-topographie du site, la distance d'éloignement et les boisements présents limitent les covisibilités vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 23 : D739

La N11 traverse la forêt de Benon au Sud. Située en déblai et entourée de nombreux boisements, cela limite les vues sur le lointain.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

La D911 traverse le Sud-Ouest de l'aire d'étude très éloignée et devient la D611 au Nord-Est en changeant de département. Les nombreux boisements et la topographie limitent les ouvertures visuelles vers le futur parc.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 24 : D911 au niveau de Saint-Germain-Marecennes

En partie désaffectée, cette ligne ne constitue pas un enjeu majeur en terme de covisibilité



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 24 : Passage à niveau de Pouzzat de la ligne Niort-Ruffec

■ ■ ■ Du fait de leur situation, souvent en déblai et des ■ ■ ■  
■ ■ ■ nombreux cordons boisés soulignant ces axes, les ■ ■ ■  
■ ■ ■ covisibilités sont minimes depuis les principaux axes de ■ ■ ■  
■ ■ ■ communication de l'aire d'étude très éloignée. ■ ■ ■

## 2.7 Perception depuis les bourgs

L'aire d'étude très éloignée possède de nombreux hameaux de quelques maisons attenantes à des bourgs plus conséquents. En plaine du Nord de la Saintonge, de nombreux « écarts », fermes et petits hameaux complètent le dispositif de couverture du territoire.

Cette répartition géographique est caractéristique des plaines de champs ouverts, entités paysagère sur laquelle se situe notre projet. Souvent établis au croisement d'axes de communication, ils sont composés d'un tissu urbain dense, fermé sur lui-même. Ces habitats regroupés correspondent à un dégagement des sols et installent une continuité de l'espace avec l'horizon.

On observe une zone de transition avec la plaine faite de jardins, bosquets, vergers et murs d'enceintes. Les maisons sont construites en front de rue et ces dernières sont souvent étroites et entourées de murs en pierre calcaire brute aux tons beige à blanc cassé et aux toits en tuiles double canal.



Fig. 32 : Saint-Pierre-de-l'Isle



Fig. 32 : Tonnay-Boutonne



Fig. 30 : Mairie de Vouhé



Fig. 31 : Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud



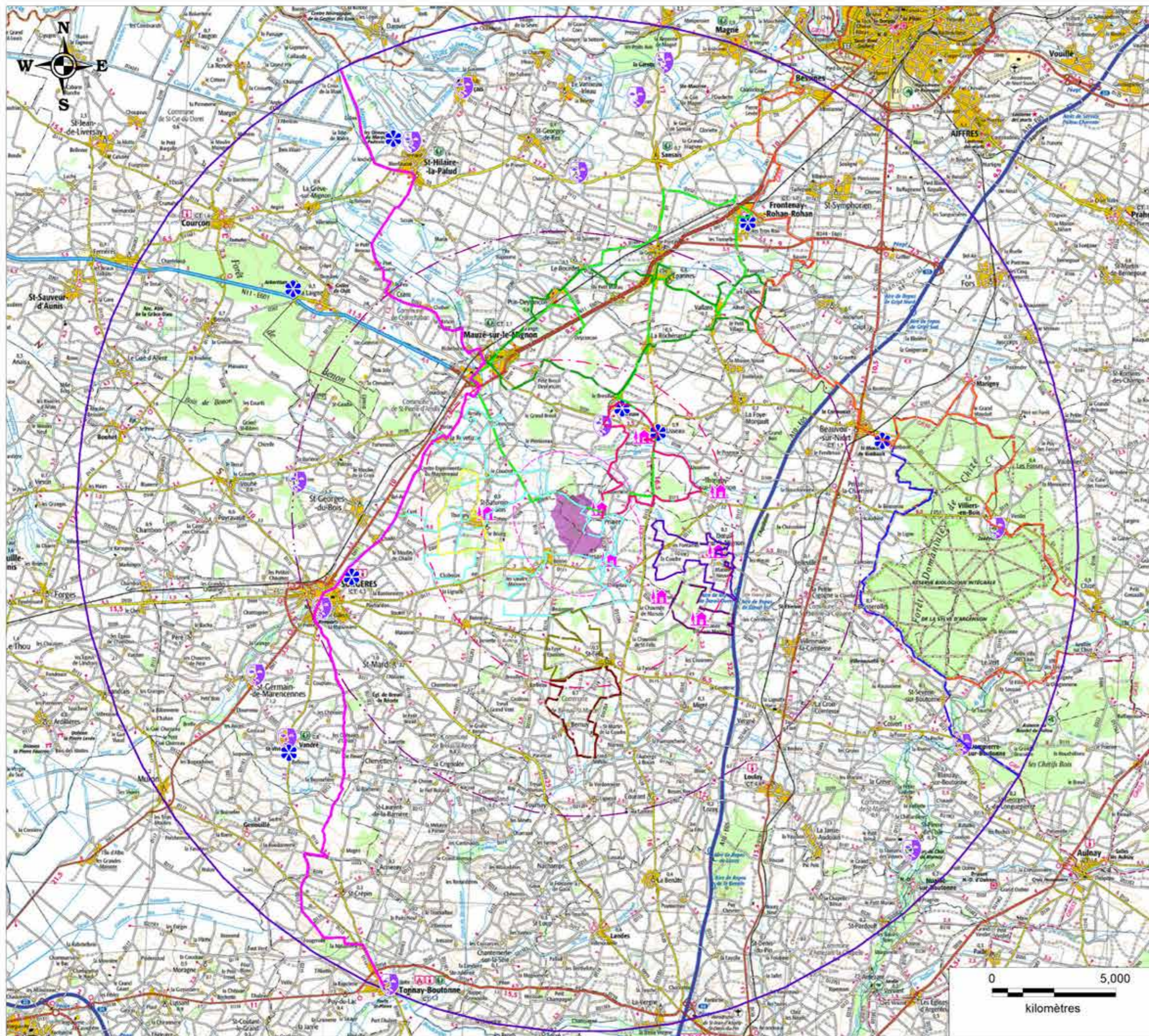


© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 31 : Les toits de Dampierre-sur-Boutonne

≡ Du fait de leur caractéristique d'implantation très fermés sur eux-mêmes, les bourgs ≡  
≡ de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable en terme de covisibilité. ≡

# Activités touristiques



**Légende**

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études**
- Rapprochée - < 1,5 km
- Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
- Éloignée - entre 5,2 et 10,4 km
- Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km
- Circuits de Grande randonnée**
- GR 36
- Circuits de petite randonnée**
- Entre Marais et Aunis
- Doeuil les moulins
- Doeuil des Bois
- Le Fief de la garde
- Circuits cyclistes**
- Circuit des cours d'eau du Mignon
- Circuit du marais Poitevin à bicyclette
- Circuit 10
- Circuit de Saint-Martin à Bernay
- Circuit des Vallées
- Autres circuits importants**
- GRP de la Sylve d'Argenson
- Chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- Tourisme**
- ✿ Site culturel
- ☺ Site de loisir
- Hébergements**
- 🏠 Localisation

## 2.8 Perception depuis les sentiers de randonnées

Deux sentiers principaux traversent l'ensemble de l'aire d'étude très éloignée par l'Est.

Le sentier de Grande Randonnée n°36 qui relie Ouistreham (Normandie) à Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales) passe sur la Plaine de Niort et dans la marche boisée. Du fait de la présence de nombreux boisements et haies bocagères, cumulées à la distance d'éloignement, le GR36 constitue un enjeu faible en terme de covisibilité avec le projet de Breuillac.



Fig. 35 : GR36 au niveau de Chanteloup

Le second itinéraire est le sentier de Grande Randonnée de Pays de la Sylve d'Argenson entre Beauvoir-sur-Niort et Saleignes (45km), parcourant le Sud des massifs forestiers de la « Mache Boisée ». Les forêts domaniales et autres reliquats qu'il traverse limite les ouvertures visuelles vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 36 : GRP de la Sylve d'Argenson, au niveau de l'entrée Sud de la réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson

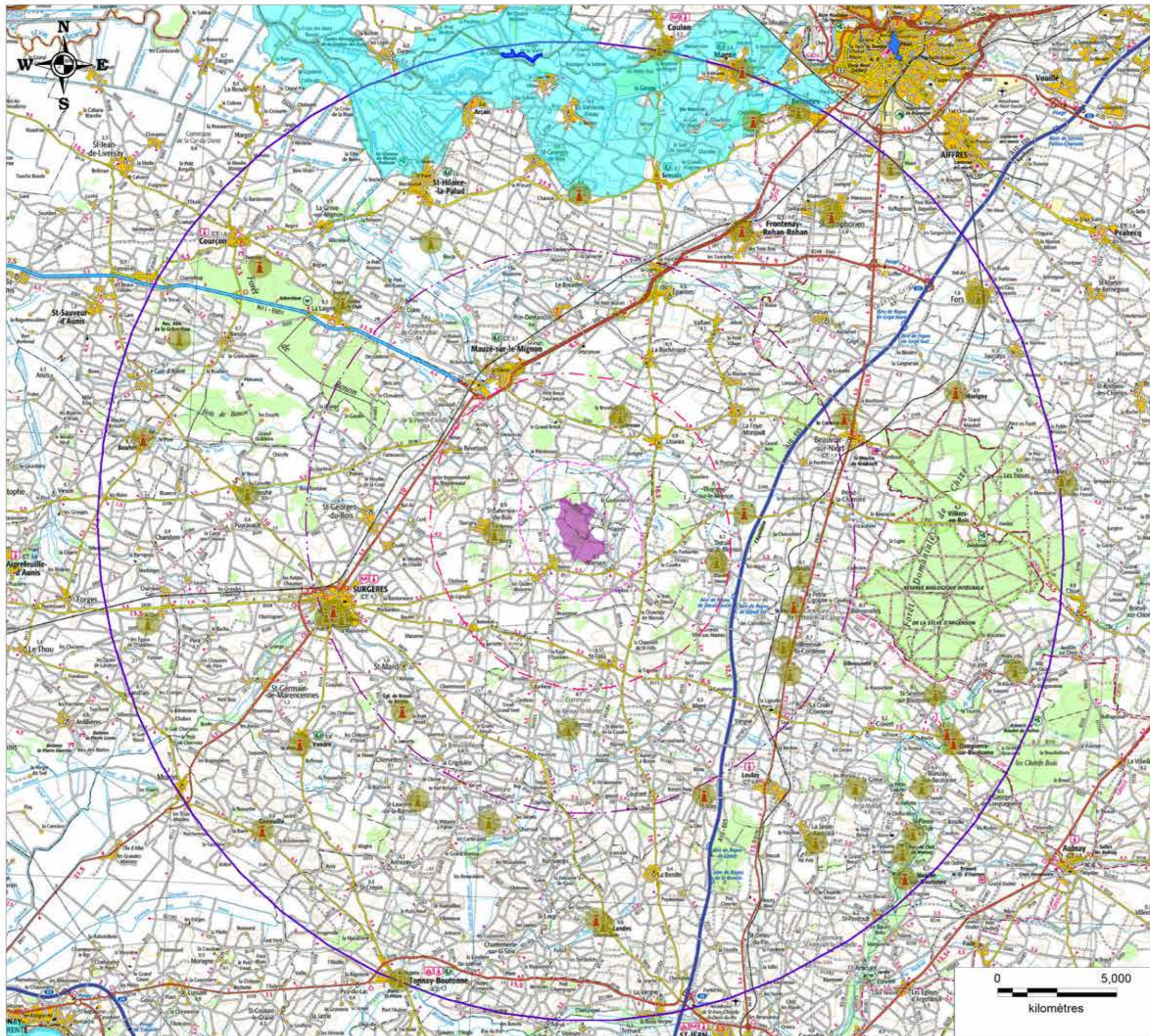
L'enjeu est plus sensible pour le Chemin de Saint Jacques de Compostelle traversant l'Ouest de l'aire d'étude très éloignée. Au Sud-Ouest, il passe en plateau offrant de larges vues sur le lointain mais tournées vers le Sud-Ouest, en dehors de l'aire d'étude très éloignée et passe déjà au pied du parc éolien de Saint Crépin.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 35 : Au croisement de la D114 et la D213, le chemin de Saint Jacques de Compostelle

- ≡ Passant majoritairement en sous-bois, les chemins de randonnées de l'aire d'étude ≡
- ≡ très éloignée présentent un enjeu négligeable de covisibilité vers le parc. ≡
- ≡ La covisibilité pourrait paraître plus sensible avec le Chemin de Saint Jacques de ≡
- ≡ Compostelle, dans sa partie Sud du fait de son passage en plateau, cependant les vues ≡
- ≡ sont tournées vers le Sud-Ouest. Ce chemin passe à proximité du parc de Saint Crépin. ≡



**Légende**

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études**
- Rapprochée - < 1,5 km
- Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
- Éloignée - entre 5,2 et 10,4 km
- Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km
- Monuments historiques**
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- Périmètre de protection
- Sites Naturels**
- Sites classés
- Sites inscrits

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Base Mérimée - DREAL Poitou-Charentes - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

## 2.9 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

L'aire d'étude très éloignée présente un certain nombre de monuments historiques, majoritairement des sites inscrits. Ce sont le plus souvent des églises, situées en cœur de bourg. De type romane, elles sont de petites dimensions et souvent entourées d'arbres alignés, seul le clocher se distingue, légèrement plus haut que le reste du tissu bâti.

Commune	Monuments	Distance (km)
<b>Classé - 17</b>		
LOZAY	Eglise Saint-Pierre ; 12e siècle	10,8 SE
VANDRE	Eglise Saint-Vivien ; 12e siècle ; 13e siècle	13,8 SO
LANDES	Eglise Saint-Pierre ; 14e siècle	15,1 S
BENON	Tumulus B et C de Champ-Châlon ; Néolithique	15,8 NO
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Château et ses dépendances ; 15e siècle ; 16e siècle ; 17e siècle	16,1 SE
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Eglise Saint-Pierre ; 12e siècle ; 16e siècle	16,6 SE
BOUHET	Ruines de l'église Saint-Laurent ; 12e siècle	17,5 O
GENOUILLE	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle ; 14e siècle	17,4 SO
NUAILLE-SUR-BOUTONE	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle	18,6 SE
<b>Classé - 79</b>		
BEAUVOIR-SUR-NIORT	Eglise Saint-Eutrope du Cormenier ; 12e siècle	11 NE
AMURE	Croix de cimetière ; 15e siècle	12,6 N
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	Eglise Saint-Pierre ; 12e siècle ; 15e siècle	12,9 NE
SAINT-SYMPHORIEN	Château ; 1ère moitié 19e siècle	15,7 NE
MARIGNY	Eglise Saint-Jean-l'Evangeliste ; 12e siècle	15,8 NE
BESSINES	Pigeonnier ; 2e quart 17e siècle	17,3 NE
MAGNE	Eglise Sainte-Catherine ; 16e siècle	19 NE
<b>Inscrit - 17</b>		
PUYROLLAND	Eglise Saint-Pierre : Portail ; 12e siècle	11,8 SO
SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE	Ruines de l'église Saint-Laurent ; 12e siècle	12,1 SO
LA LAIGNE	Logis de Beaulieu ; milieu 18e siècle	12,2 NO
VOUHE	Eglise Notre-Dame de l'Assomption ; 12e siècle ; 15e siècle	13 NO
SAINT-MARTIAL	Eglise Saint-Martial ; 12e siècle ; 15e siècle	14,4 SE
SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE	Restes du camp romain ; Chalcolithique	15,1 SE
LA JARRIE-AUDOUIN	Eglise Sainte-Madeleine ; 12e siècle	15,1 SE
LANDES	Logis des Varennes ; 2e moitié 16e siècle	15,3 S
BLANZAY-SUR-BOUTONNE	Eglise Saint-André ; 12e siècle	16,6 SE
BENON	Ancienne abbaye de la Grâce-Dieu ; 13e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle	17,2 NO
SAINT-PIERRE-DE-L'ILE	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens ; 12e siècle ; 15e siècle	17,3 SE
SAINT-PIERRE-DE-L'ILE	Château de Mornay ; 4e quart 16e siècle	17,6 SE
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Restes du camp romain ; Antiquité	17,7 SE
CHAMBON	Eglise Saint-Jacques-du-Cher ; 12e siècle ; 19e siècle	17,7 O
TONNAY-BOUTONNE	Porte de Ville, dite Porte Saint-Pierre ; 14e siècle	19,1 SO
<b>Inscrit - 79</b>		
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	Château de Sazay ; 1ère moitié 19e siècle	12 NO
SAINT-SYMPHORIEN	Eglise ; 13e siècle ; 15e siècle ; 19e siècle	15,9 NE
FORS	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle ; 19e siècle	18,3 NE
BESSINES	Eglise Saint-Caprais ; 12e siècle ; 16e siècle ; 17e siècle	18,4 NE
SAINT-SYMPHORIEN	Domaine de Lens ; 18e siècle ; 1ère moitié 19e siècle	18,9 NE
COULON	Eglise de la Sainte-Trinité de Coulon ; 15e siècle ; 19e siècle	19,1 NE
LES FOSSES	Eglise Sainte-Radegonde ; 11e siècle	19,1 E

Fig.:32 inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude très éloignée  
(Source: Mérimée, 2016)



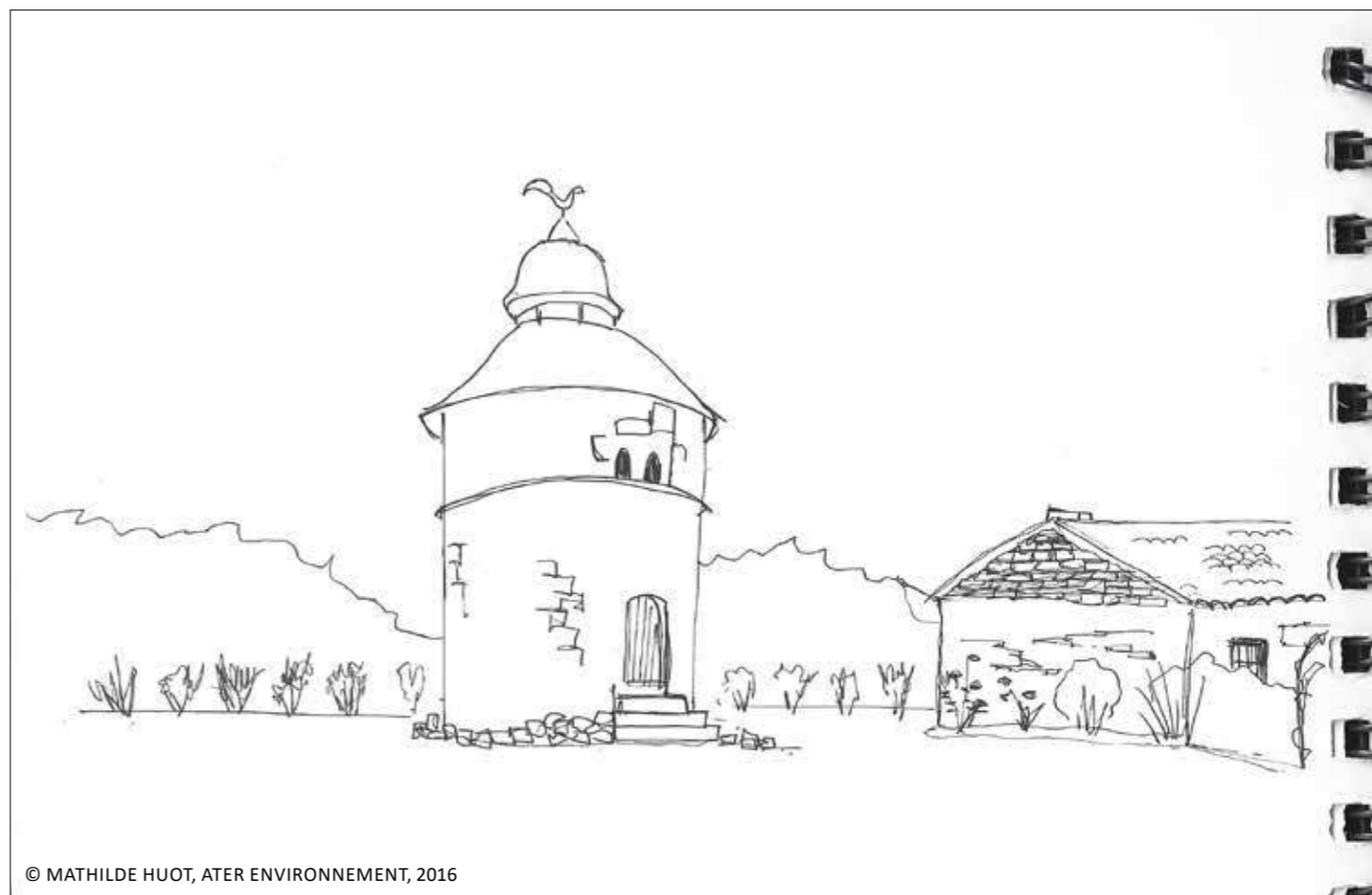
© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 37 : Eglise classée de Nuillé-sur-Boutonne



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 38 : Eglise classée de Genouillé



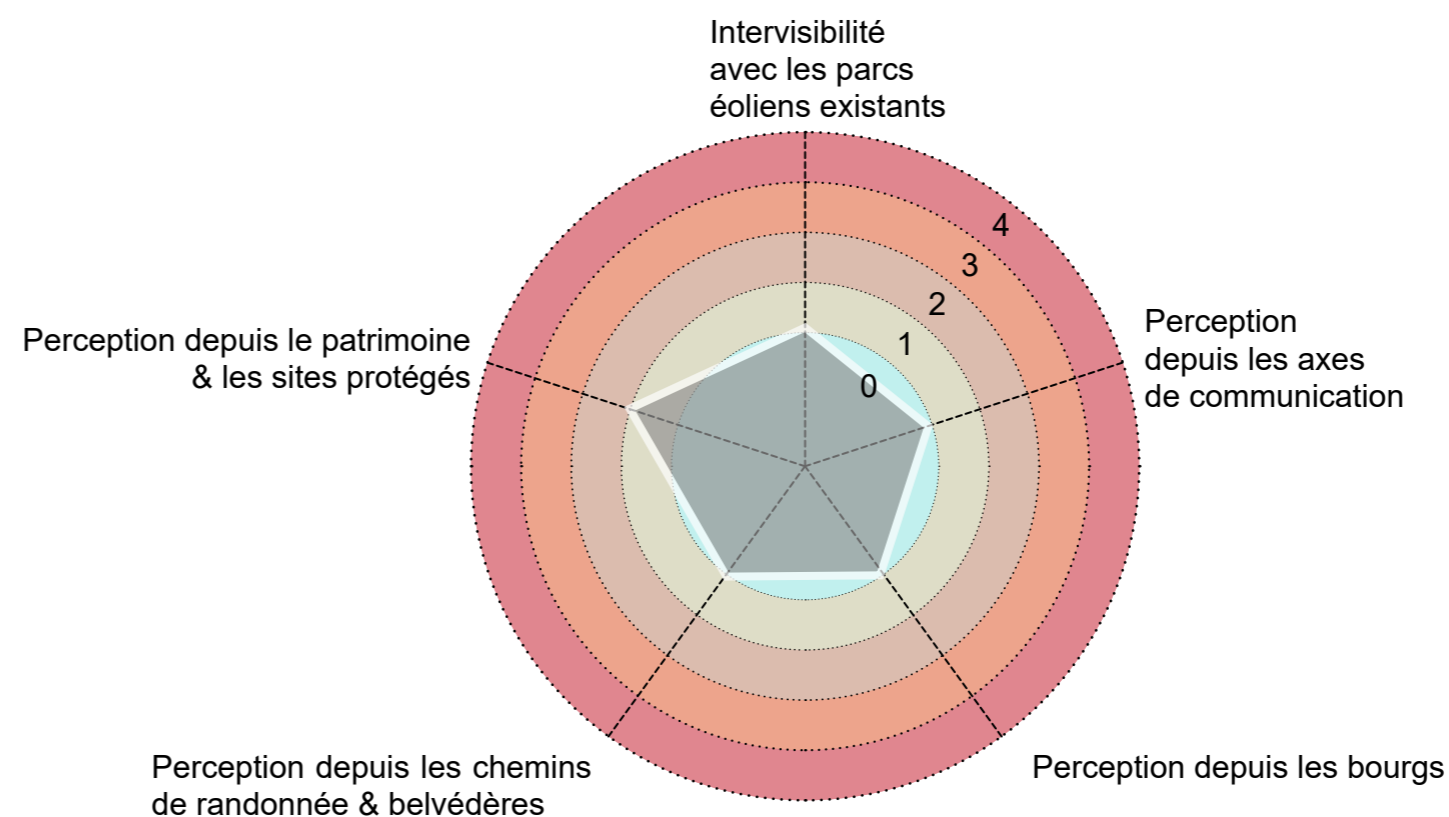
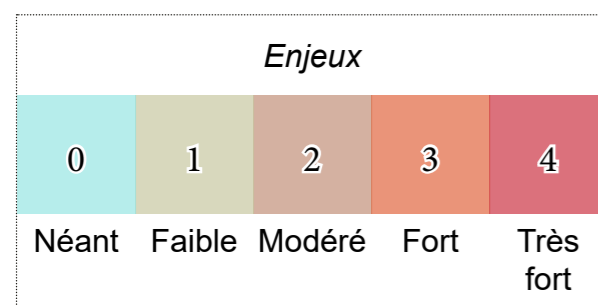
© MATHILDE HUOT, ATER ENVIRONNEMENT, 2016

Fig. 39 : Monument inscrit, Ancienne abbaye de la Grâce Dieu

≡ Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, majoritairement des églises, ≡  
 ≡ représentent un enjeu faible au regard de leur localisation dans les centres bourgs ≡  
 ≡ et restent dans des échelles proportionnelles à ce qui les entoure : elles se « fondent ≡  
 ≡ dans la masse ». ≡

## 2.10 Enjeux pour l'aire d'étude très éloignée

ENJEUX		COMMENTAIRES
Invisibilité avec les parcs éoliens existants	0	Les trois parcs de Péré, Saint Crépin et La Benate, présents sur l'aire d'étude très éloignée présente un enjeu négligeable du fait de leur distance d'éloignement, la topographie et les boisements de ce territoire bien que la zone d'implantation du projet se situe en plaine.
Perception depuis les axes de communication	0	Les axes majeurs ou les voies ferrées sont majoritairement situés en déblai par rapport au niveau naturel du sol. Les talus de ces réseaux sont souvent plantés et les axes secondaires souvent soulignés par des cordons boisés ce qui limite fortement les covisibilités sur l'extérieur.
Perception depuis les bourgs	0	Les bourgs de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable du fait de leur implantation dans la plaine: fermés sur eux-mêmes, ils possèdent en plus un espace tampon vis-à-vis de la plaine, composé de haies, vergers, plantations et murs.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	0	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude très éloignée traversent majoritairement « la marche boisée » composée de la forêt domaniale de Chizé et de nombreux bosquets arborés ce qui ferme naturellement les vues sur l'extérieur.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Le patrimoine de l'aire d'étude très éloignée constitue un enjeu faible au regard de l'étude : souvent implantées en cœur de bourg et de faible hauteur pour les églises romanes, il n'est pas relevé d'enjeu notable.

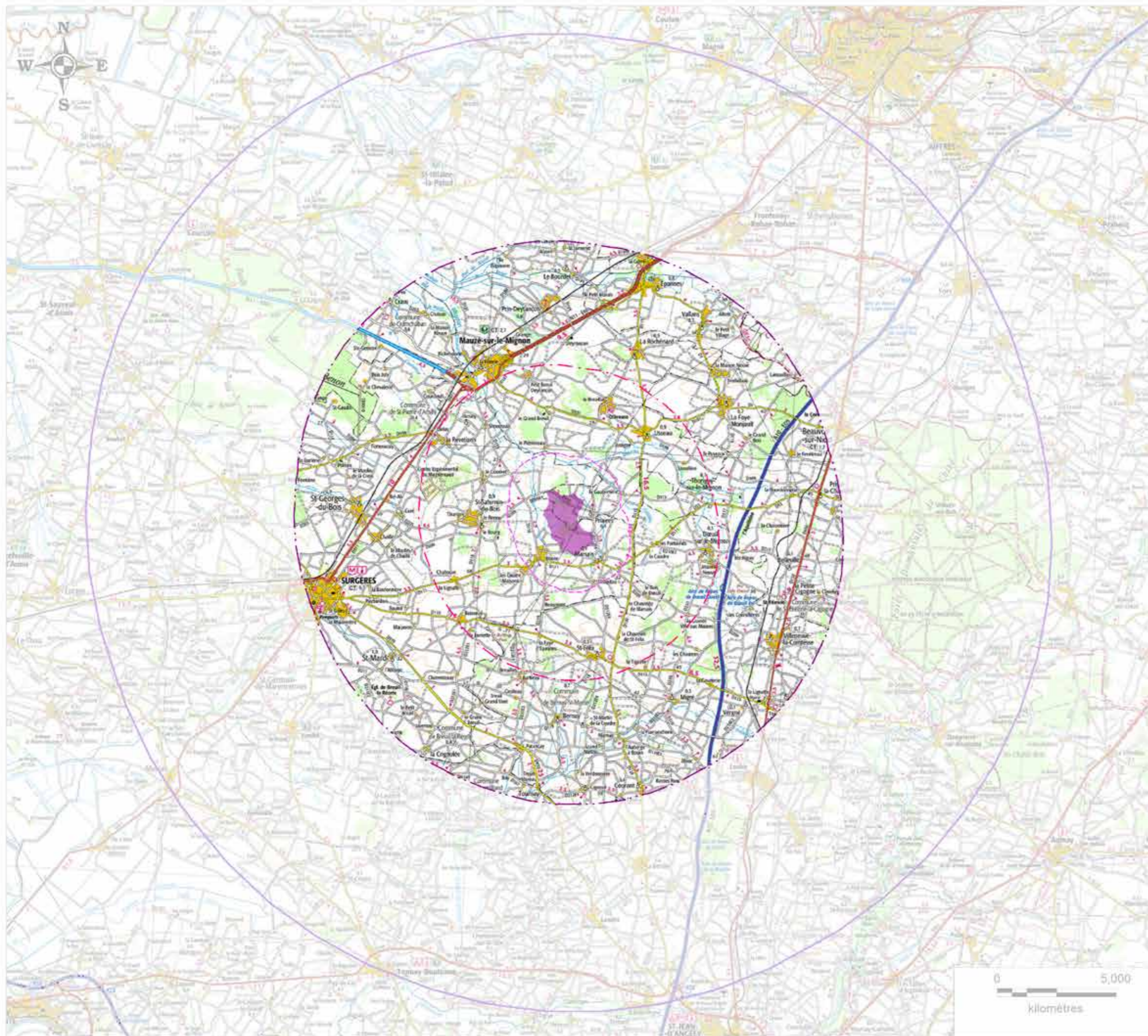





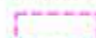





La grande distance d'éloignement entre le projet éolien et les éléments pouvant présenter des enjeux est le facteur déterminant de cette aire d'étude très éloignée, qui les laisse isolés visuellement du projet. Le micro relief, ainsi que la végétation présente en cordons le long des axes et autour des bourgs, apportent un rempart visuel supplémentaire très efficace à cette distance bien que situés sur une plaine de champs ouverts.

## Aires d'étude



### Légende

-  Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude**
-  Rapprochée - < 1,5 km
-  Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
-  Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
-  Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km



### 3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

### 3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

Deux parcs éoliens sont situés à cheval sur les aires d'étude rapprochée et intermédiaire.

Le parc éolien de Bernay-Saint-Martin au Sud-Ouest, est composé de 8 machines. Distant de moins de 10km avec le futur parc, il représente un enjeu de covisibilité étant situé un peu plus en cœur de plaine, les mâts dominent le paysage alentour qui semble infini et dépasse nettement des bosquets boisés

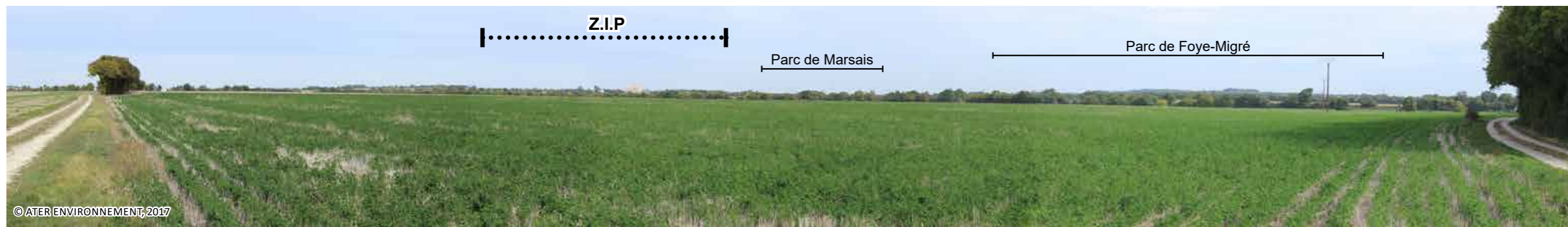


Fig. 40 : vue à 180°, depuis un sentier à l'Est de Surgères sur le parc de Bernay Saint Martin

Le parc éolien de Foye-Migré, au Sud-Est est constitué de 5 machines,.

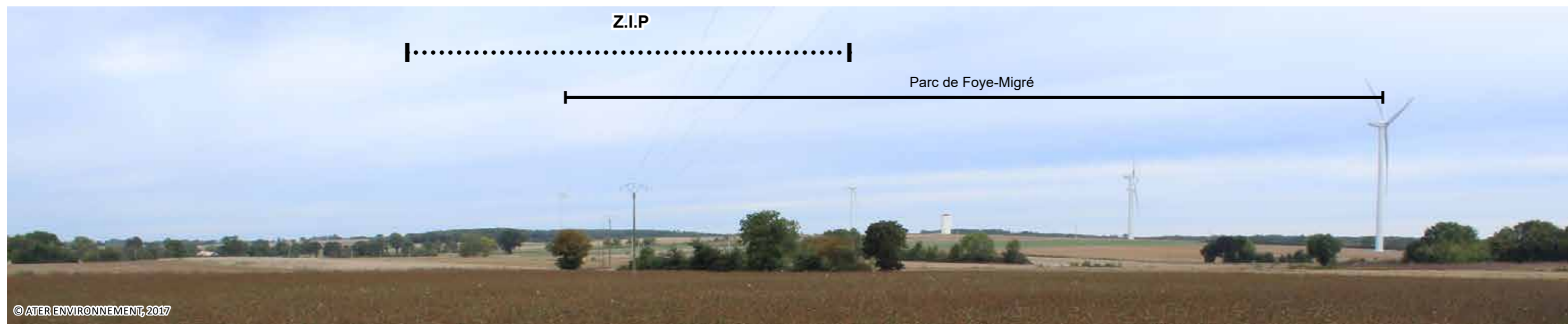


Fig. 40 : Sortie Nord de Migré, Parc éolien de Foye-Migré

≡ Au regard de leur proximité - moins de 6 kilomètres les séparant ≡  
≡ - les parcs de Breuillac et Bernay-Saunt-Martin et Foye- ≡  
≡ Migré vont entretenir une inter-visibilité notable malgré de la ≡  
≡ topographie et des boisements. ≡

### 3.2 Perception depuis les axes de communication

L'aire d'étude éloignée est irriguée par un chevelu routier riche représenté par de nombreuses départementales et voies communales.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

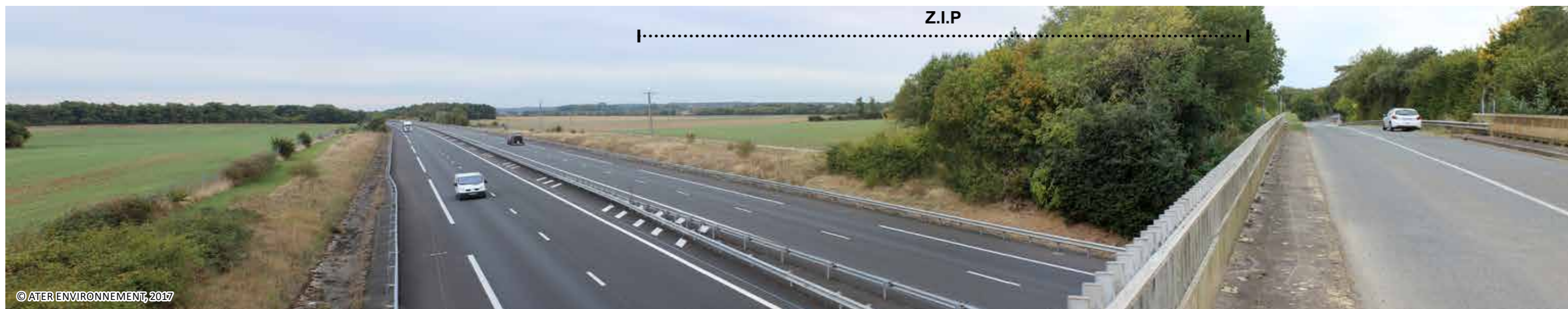
Fig. 41 : D911 au niveau de la Revetizon

Le Nord-Ouest de l'aire d'étude est traversée de tout son long par la D911 qui devient la N11. La départementale est majoritairement épaulée de cordons boisés fermant les vues, tandis que la N11 plus ouverte, traverse des boisements et des plaines de champs ouverts. Toutefois la topographie en creux de cet axe par rapport à l'aire d'étude très éloignée limite fortement les covisibilités avec le futur parc.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 41 : N11 depuis le pont de Prin-Deyrançon



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 44 : A10 depuis la D53

L'Est de l'aire d'étude éloignée est traversé par l'A10 allant de Paris à Bordeaux. A l'instar de l'aire d'étude très éloignée, elle est entourée de talus végétalisés limitant les vues sur le lointain.

La D150 est située parallèlement à l'A10, à l'Est. Comme pour de nombreux axes de l'aire d'étude, des cordons boisés soulignent son tracé et ferment donc les vues.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 44 : D150; entrée Sud de Prissé-la-Charrière

La D115, circule au Nord de l'aire d'étude éloignée et traverse la topographie du site. Ces ondulations accompagnées des nombreux boisements limitent les perceptions vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 41 : D115, vue sur La Rochénard

La D939 traverse le Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée, soulignée de nombreux cordons boisés elle n'offre pas de point de vue significatif sur le lointain.



Fig. 41 : D939 à hauteur de Charentenay

		L'aire d'étude éloignée est constituée d'un maillage de routes de faible largeur, peu		
		fréquentées. La situation de plaine dans laquelle se trouve la zone d'implantation du		
		projet ne permet pas de dégager de réel cône de vue du fait de l'enchaînement des		
		lignes de crêtes arborées. Les routes de l'aire d'étude éloignée représentent un faible		
		enjeu.		

### 3.3 Perception depuis les bourgs

De même que sur l'aire d'étude éloignée, les bourgs de plaines sont concentrés sur eux-même en un tissu urbain dense. Ces villages compacts sont aussi pourvus d'une zone de transition faite de jardins, vergers et murs d'enceinte. Cette disposition installe une réelle continuité de l'espace avec l'horizon. Ainsi, les châteaux d'eau, les grands bâtiments agricoles ponctuent la plaine de leur verticalité.

A l'Est, la commune de Surgères représente le bourg le plus vaste de cette aire d'étude (6500 habitants environ), baignée par les eaux de la Gères (d'où son nom). Elle est considérée comme la « capitale laitière » du Centre-Ouest de la France avec une importante industrie laitière. Elle possède également un riche patrimoine historique, avec son château, son église, son enceinte, sa tour et ses portes datant du Moyen-Âge.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 46 : Enceinte médiévale de Surgères





Fig. 46 : Eglise de Saint-Georges-du-Bois

Mauzé-sur-le-Mignon est située au Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée et compte environ 2700 habitants. Le Mignon coule au milieu de cette ville qui a pris soin de s'installer à une distance raisonnable pour se protéger des débordements.



Fig. 46 : Epannes



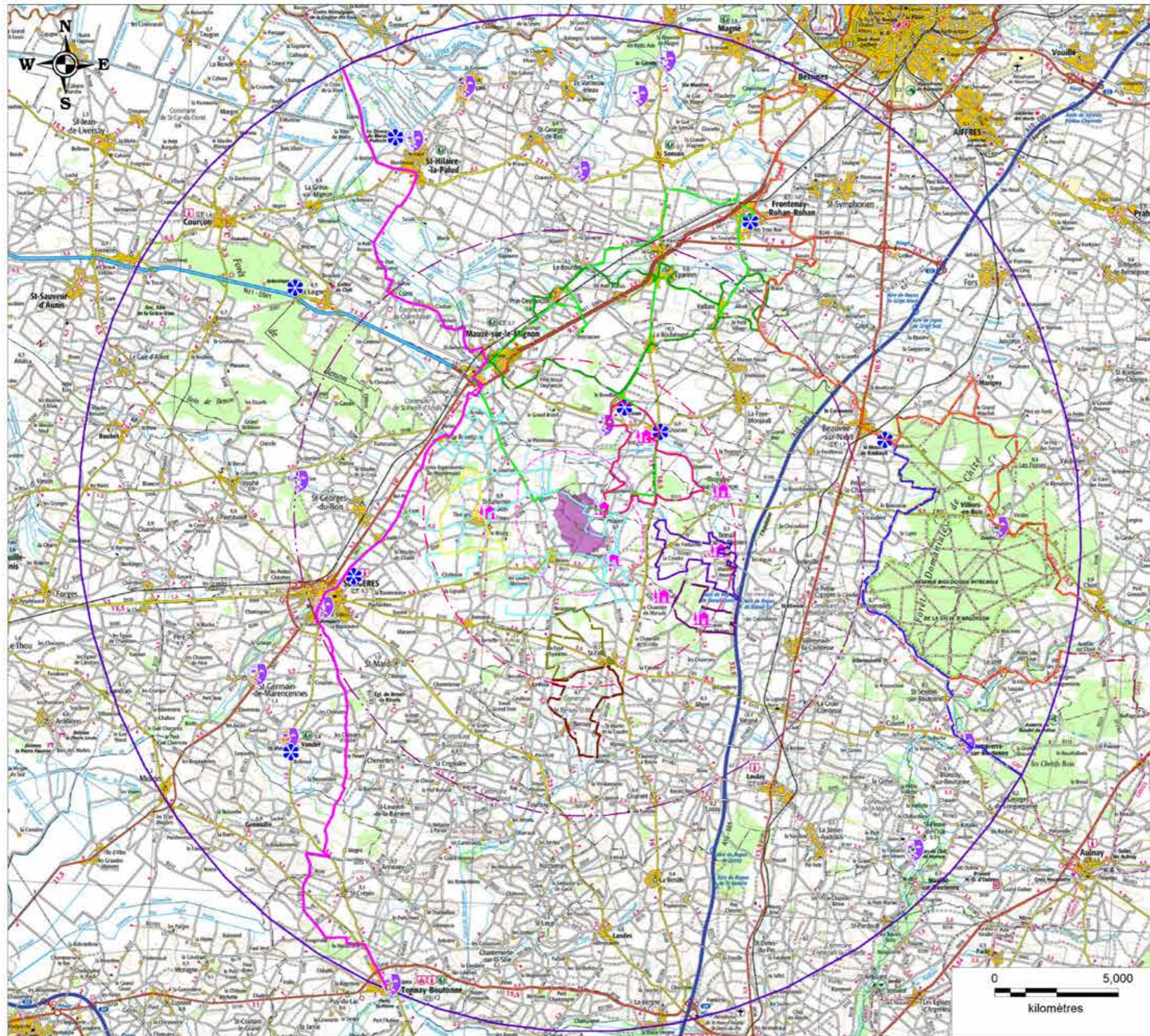
Fig. 46 : Kiosque à musique en travaux, Mauzé-sur-le-Mignon



Fig. 46 : Saint-Mard

Les villages de l'aire d'étude éloignée sont identiques à ceux de l'aire d'étude très éloignée : tissu urbain dense, ramassés sur eux-mêmes pour préserver les plaines agricoles, ils possèdent peu de covisibilité sur l'extérieur : la covisibilité sera faible.

### 3.4 Perception depuis les sentiers de randonnées



### Activités touristiques

- Légende**
- Zone d'implantation du projet
  - Aires d'études**
    - Rapprochée - < 1,5 km
    - Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
    - Éloignée - entre 5,2 et 10,4 km
    - Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km
  - Circuits de Grande randonnée**
    - GR 36
  - Circuits de petite randonnée**
    - Entre Marais et Aunis
    - Doeul les moulins
    - Doeul des Bois
    - Le Fief de la garde
  - Circuits cyclistes**
    - Circuit des cours d'eau du Mignon
    - Circuit du marais Poitevin à bicyclette
    - Circuit 10
    - Circuit de Saint-Martin à Bernay
    - Circuit des Vallées
  - Autres circuits importants**
    - GRP de la Sylve d'Argenson
    - Chemin de Saint-Jacques de Compostelle
  - Tourisme**
    - Site culturel
    - Site de loisir
  - Hébergements**
    - Localisation

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

Le circuit de randonnée entre Marais et Aunis, traverse un territoire plus « à découvert » la topographie du site limite toutefois les covisibilités.



Fig. 46 : Circuit de randonnée entre Marais et Aunis, vers la Rochénard

Le circuit cycliste des vallées est situé au Sud de l'aire d'étude concernée. Cette boucle passe à travers les villages et dans les bosquets boisés et présente peu de covisibilité avec le futur parc.



Fig. 46 : Circuit cycliste des vallées à Bernay

A l'Est de l'aire d'étude éloignée, circule le chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe par Surgères et Mauzè-sur-le-Mignon. Passant à proximité de la D911, cet itinéraire peut présenter quelques rares points de vue sur la zone d'implantation du projet mais qui seront limités.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 46 : Eglise de Surgères sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle

- ▬ Les randonnées cyclistes et pédestres qui traversent l'aire d'étude éloignée présentent
- ▬ de rares points de vue sur le futur parc du fait de la topographie et de la végétation.
- ▬ Les sites plus à découvert et en ligne de crêtes peuvent présenter un enjeu localisé.
- ▬ L'impact est donc modéré.

### 3.5 Perception et covisibilité : Les éléments monuments patrimoniaux et sites protégés

La majorité des monuments étant des églises en cœur de bourg, le risque de covisibilité est infime. Les châteaux sont souvent protégés de l'extérieur par des boisements attenants avec des sujets arborés remarquables.



Fig. 48 : Eglise classée Saint-Etienne-la-Cigogne

Commune	Monuments	Distance (km)
<b>Classé - 17</b>		
BREUIL-LA-REORTE	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens ; 14e siècle	9,6 SO
SURGERES	Eglise Notre-Dame ; 11e siècle ; 12e siècle	10 O
<b>Classé - 79</b>		
PRISSE-LA-CHARRIERE	Tumulus de Pairé ; Néolithique	6,1 E
SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE	Eglise Saint-Etienne ; 12e siècle	8,2 SE
<b>Inscrit - 17</b>		
BERNAY-SAINT-MARTIN	Eglise Saint-Martin ; 12e siècle ; 15e siècle	7,1 S
VILLENEUVE-LA-COMTESSE	Eglise Notre-Dame de l'Assomption ; 14e siècle ; 15e siècle ; 18e siècle	8,4 SE
VILLENEUVE-LA-COMTESSE	Château ; 14e siècle	9,2 SE
SURGERES	Aumônerie Saint-Gilles ou chapelle des Minimes ; 12e siècle	9,8 O
SURGERES	Ancien château ; 16e siècle	10,4 O
<b>Inscrit - 79</b>		
BELLEVILLE	Eglise Sainte-Marie	8,2 SE

Fig.:44 inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (Source: Mérimée, 2016)

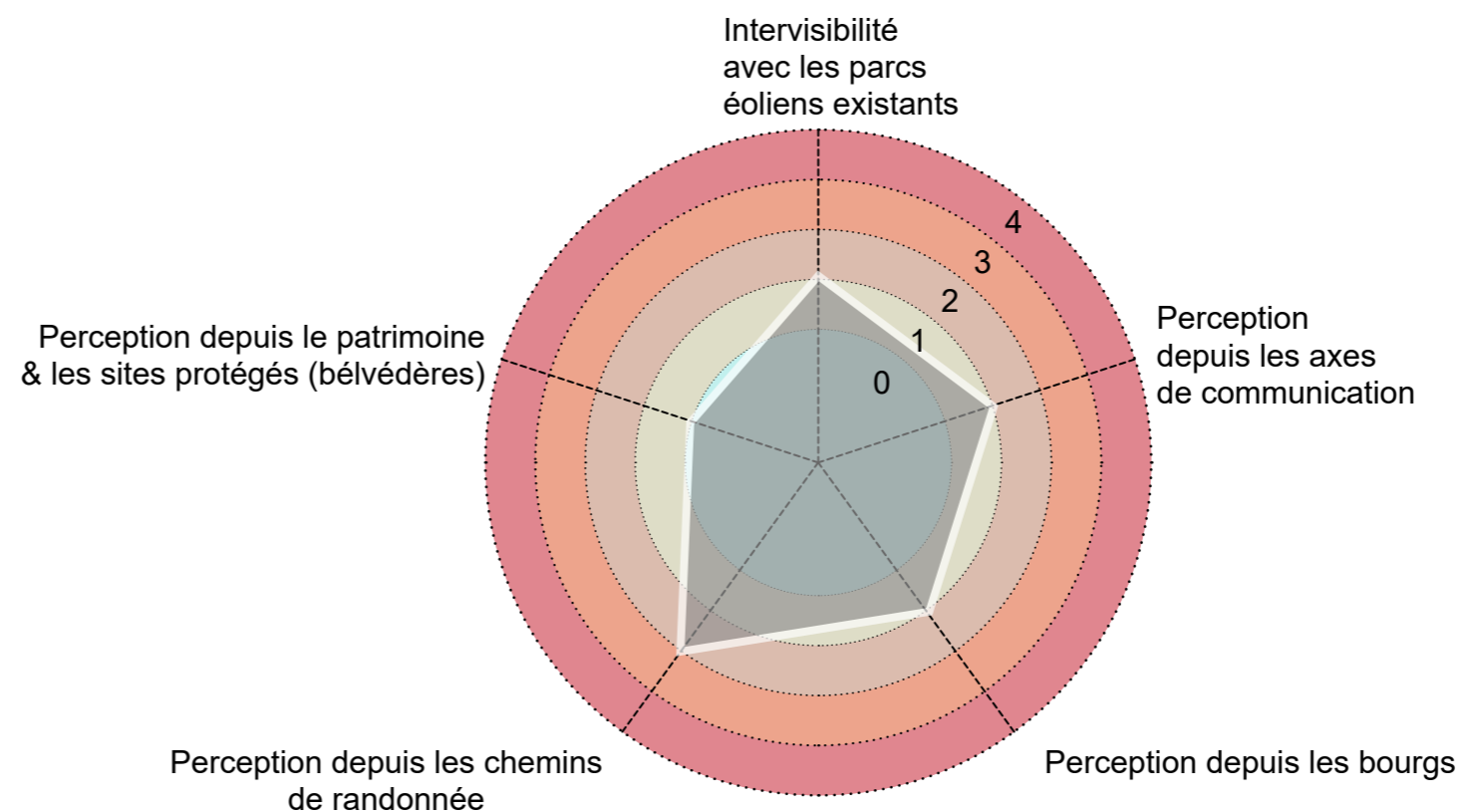
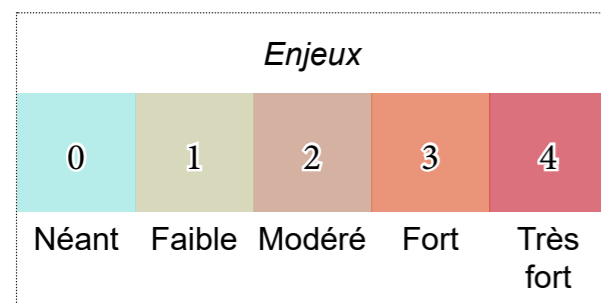


Fig. 48 : Eglise classée Notre-Dame de Surgères

Les monuments historiques, peu nombreux sur l'aire d'étude éloignée, représentent un enjeu négligeable au regard de leur positionnement par rapport à la zone d'implantation du projet et à leur situation au sein des bourgs qui les protègent visuellement.

### 3.6 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée

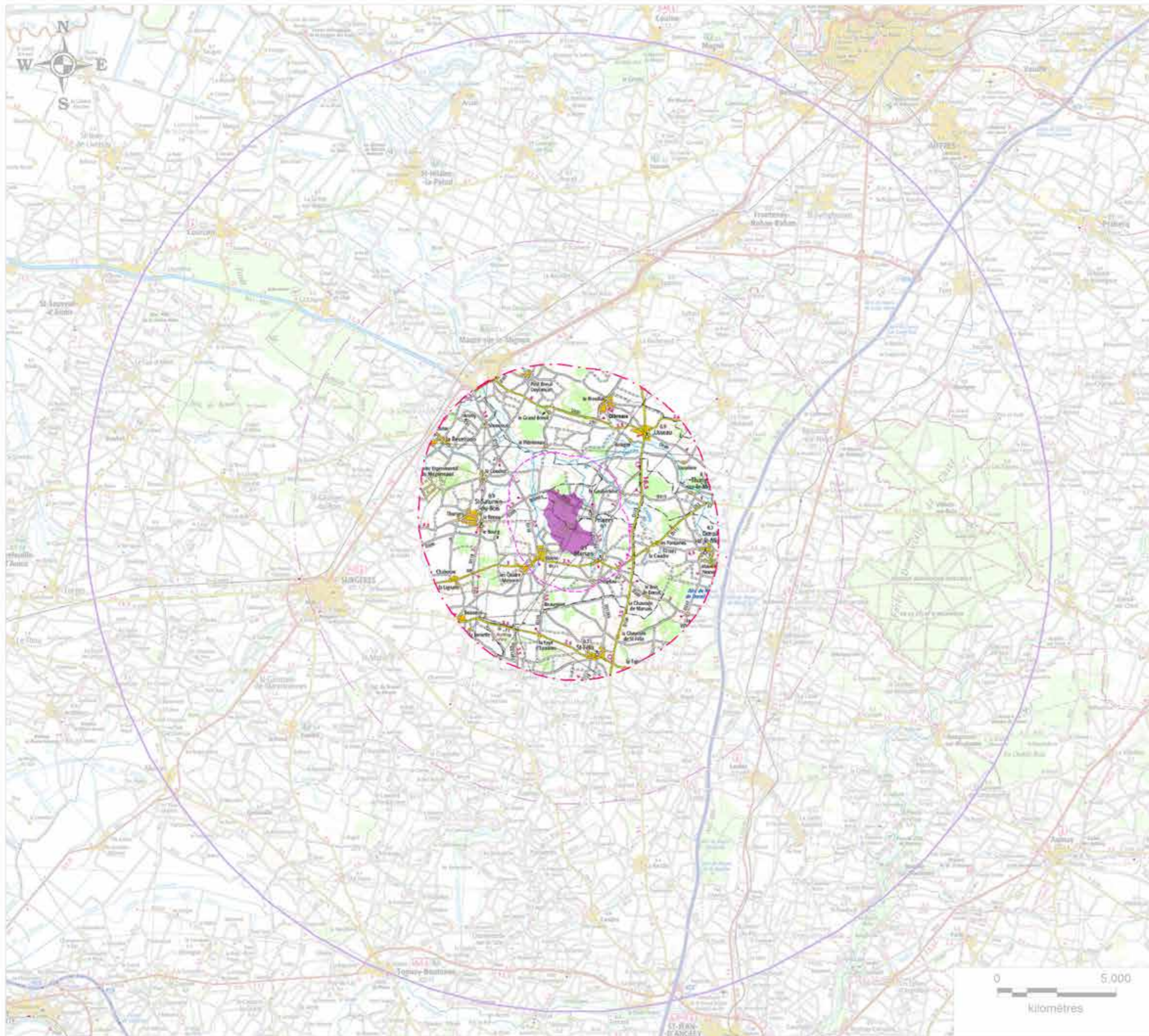
ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	De même que sur l'aire d'étude éloignée, on note une covisibilité avec les parcs éoliens implantés au Sud-Ouest de l'aire d'étude. Mais le relief et les bosquets boisés n'offrent que des fenêtres limitées, surtout depuis la D933
Perception depuis les axes de communication	1	Les axes routiers de l'aire d'étude éloignée présentent un enjeu faible. Le maillage de petites routes desservant l'ensemble des communes traverse de nombreux bosquets boisés ne laissant que peu de visibilité sur le lointain. Sur cette aire, les axes plus importants plongent au cœur des petites vallées humides, se refermant sur elles-mêmes.
Perception depuis les bourgs	1	Les bourgs de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas d'enjeux forts. Certaines sorties de bourgs offrent des possibilités de covisibilité sur le parc, principalement ceux situés au Sud de la zone, en sortie, bien que limitées par les boisements. Le Nord de l'aire d'étude éloignée étant totalement fermé par les forêts.
Perception depuis les chemins de randonnée	2	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée suivent les coteaux des petites vallées, souvent boisés. A ce titre ils constituent un enjeu modéré mais localisé du point de vue du paysage.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés (belvédères)	0	Le patrimoine de l'aire d'étude éloignée représente un enjeu faible de l'étude : souvent en cœur de bourg ou représentant des vestiges en cœur de boisement il n'est pas relevé d'enjeu notable.










		L'aire d'étude éloignée nous rapproche de la zone d'implantation du projet un peu plus ancrée encore dans la		
		plaine du Nord de Saintonge. Les cordons boisés en limites de parcelles agricoles et le long des axes mais surtout		
		la micro-topographie qui, à chaque crête franchie, n'est ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre limitent les		
		perceptions. Le paysage s'étend, ondule mais le regard vient butter sur la topographie.		
		Le chevelu routier reste le lieu de perception privilégié du futur parc et de ses voisins. Comme pour l'aire d'étude très		
		éloignée, les villages sont fermés sur eux-mêmes, protégeant leur monuments historiques et se tenant à distance		
		de la plaine par une zone de tampon constituée de vergers, jardins ou murs d'enceinte... Cette aire représente donc		
		un enjeu faible en terme de covisibilité.		

## Aires d'étude



### Légende

-  Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude
-  Rapprochée - < 1,5 km
-  Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
-  Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
-  Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km





## 4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

## 4.1 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens de Bernay-Saint Martin et Foye-Migré à cheval sur la présente aire d'étude et l'aire d'étude éloignée ne seront pas traités à nouveau dans cette partie.

Le parc de Marsais que l'on peut associer par sa proximité à celui de Bernay-Saint-Martin, présent au Sud-Ouest de la zone, est constitué de 8 machines implantées sur deux lignes. Leur proximité les rend perceptibles mais de façon raisonnable du fait de la présence des boisements.



Fig. 52 : Parc éolien de la Brie Champenoise depuis la D933, sortie Est de Fromentières

≡ Au regard de leur proximité - moins de 5 kilomètres les séparant ≡  
≡ - le parc de Marsais que l'on peut associer à celui de Bernay- ≡  
≡ Saint-Martin présente une covisibilité cadrée par les boisements ≡  
≡ les séparant. ≡

## 4.2 Perception depuis les axes de communication

La D115, traverse l'Est de l'aire d'étude intermédiaire en limite des boisements plus à l'Est encore, reliquats de la Marche Boisée. Circulant en ligne de crête, sur un paysage de plaine largement ouvert, elle offre des covisibilités incontestables sur le futur parc et ses voisins.



Fig. 53 : D115, au Nord de la Chaussée de Marsais

La D101 est en retrait de la ligne de crête et longe différents boisements. Cette situation limite les covisibilité vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 55 : éléments verticaux sur la D101, Vue sur l'église d'Usseau

La D111 traverse d'Est en Ouest le centre de l'aire d'étude intermédiaire. Les boisements traversés ferment les vues en ces endroits mais sa proximité avec la zone d'implantation du projet et son ouverture sur le paysage du reste en font un enjeu notable en terme de visibilité. Les lignes haute tension déjà présentes sont un repère d'implantation et d'échelle de hauteur du futur parc.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 54 : D111, vue sur «Les Quatre Maisons» et Boisse

		Au niveau de cette aire d'étude, les routes principales «encerclent» la		
		zone d'implantation du projet et donne la possibilité de la voir dès lors		
		que nous sommes en position culminante sur un paysage largement		
		ouvert.		

### 4.3 Perception depuis les bourgs

Le bloc diagramme des aires d'étude intermédiaire et rapprochée met en évidence de nombreux bosquets boisés au pied desquels ce sont installées les communes. Cette logique d'implantation historique correspond au souhait de préserver les espaces de plaines cultivées. La platitude de l'espace qui ressort à cette échelle est plus nuancée au contact du terrain.

Des ruisseaux affluents du Mignon entourent la zone d'implantation du projet.

Trois parcs éoliens sont situés sur l'aire d'étude intermédiaire : Foye-Migré, Bernay-Saint-Martin et Marsais.

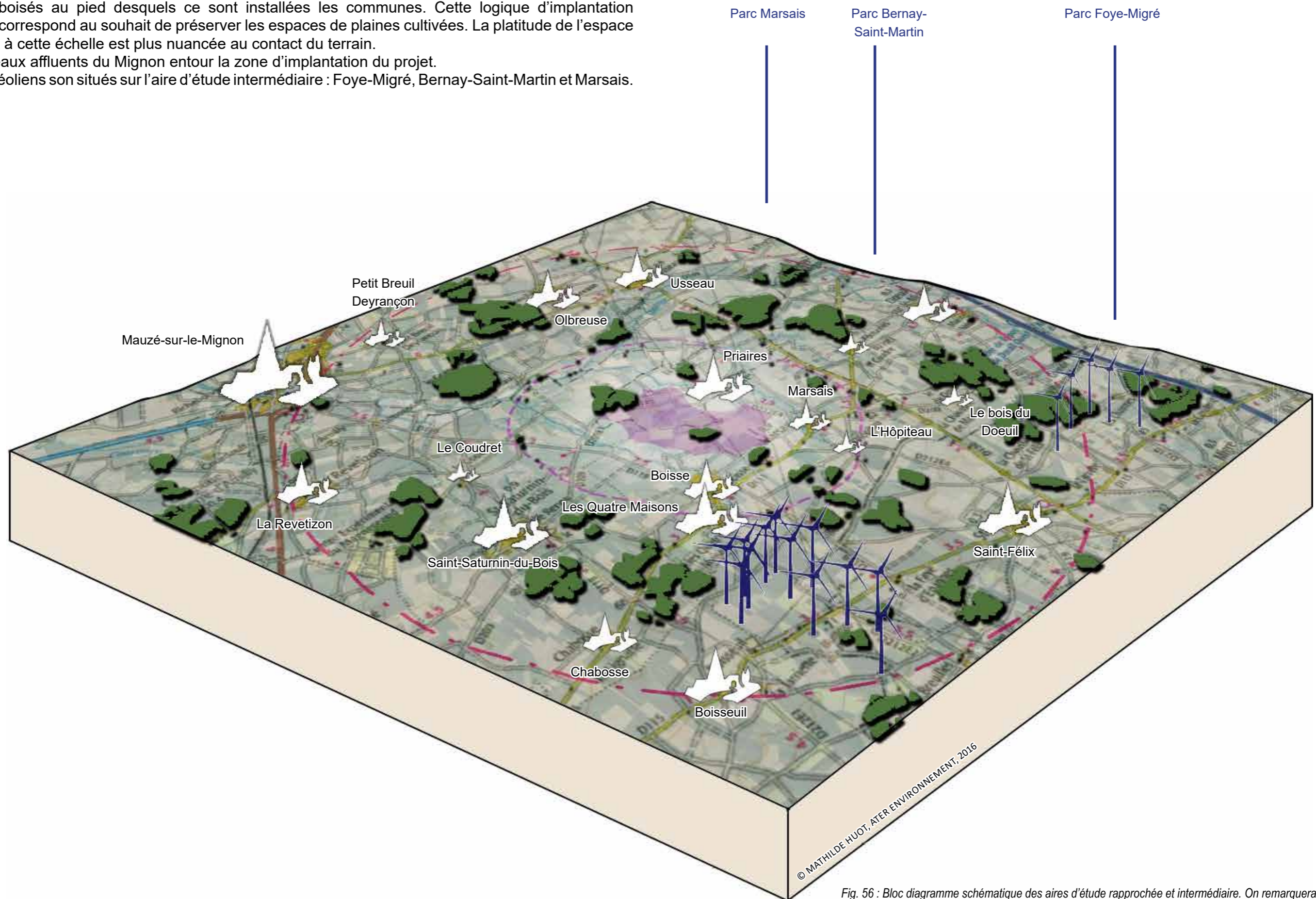


Fig. 56 : Bloc diagramme schématique des aires d'étude rapprochée et intermédiaire. On remarquera les boisements parsemés entourant l'ensemble de la ZIP

Comme pour les aires d'étude précédentes, les bourgs de l'aire d'étude intermédiaire sont constitués d'un tissu urbain dense, avec des façades alignées sur la rue suivies de murs d'enceinte en pierre calcaire. Lorsque l'on s'éloigne des villages on les découvre dans un écrin de verdure, généreusement planté où parfois émerge les clochers si caractéristiques de la région. Cette végétation luxuriante préserve des vents de la plaine et par extension des covisibilités sur l'extérieur. Ces bourgs sont généralement constitués de hameaux



Fig. 58 : Saint-Saturnin-du-Bois



Fig. 59 : Doeuil-sur-le-Mignon



Fig. 57 : Saint-Félix



Fig. 60 : Entrée d'Usseau

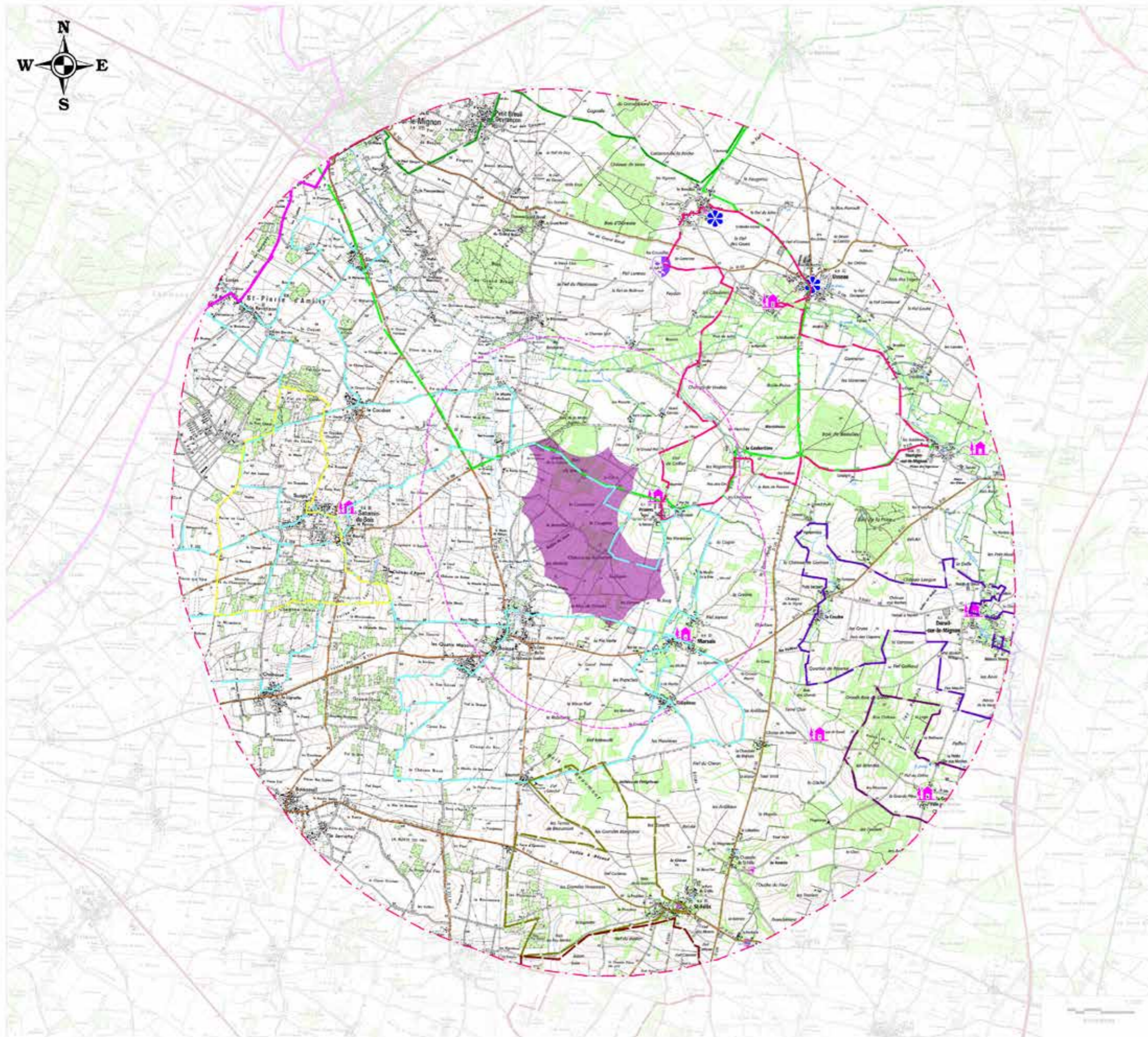


© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 60 : Olbreuse

Les villages de l'aire d'étude intermédiaire sont majoritairement situés aux abords de boisements. Cumulés à la ceinture verte qu'ils ont constitué pour se protéger des vents de la plaine, il en résulte un faible enjeu de perception visuelle avec le parc. A mesure que l'on approche celui-ci deviendra visible en sortie de bourg uniquement.

## 4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée





### Activités touristiques

#### Légende


 Zone d'implantation du projet

#### Aires d'études

 Rapprochée - < 1,5 km


 Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km

#### Circuits de petite randonnée


 Entre Marais et Aunis


 Doeuil les moulins

 Doeuil des Bois


 Le Fief de la garde


#### Circuits cyclistes

 Circuit des cours d'eau du Mignon


 Circuit du marais Poitevin à bicyclette


 Circuit 10

 Circuit de Saint-Martin à Bernay


 Circuit des Vallées


#### Autres circuits importants

 GRP de la Sylve d'Argenson


 Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

#### Tourisme

 Site culturel

 Site de loisir

#### Hébergements

 Localisation



Les sentiers de l'aire d'étude intermédiaire relient les bourgs entre eux et traversent des boisements. Ces éléments constituent des barrières visuelles naturelles qui offrent par alternance des vues cadrées sur la zone d'implantation du projet.



Fig. 46 : Circuit du Marais Poitevin à bicyclette, Olbreuse



Fig. 46 : Panneau d'itinéraire dans la commune de Doeuil-sur-le-Mignon



Fig. 46 : Panneau d'itinéraire dans la commune de Saint-Félix

Les sentiers de l'aire d'étude intermédiaire offrent des points de vue ponctuels sur le futur parc. En ce sens ils constituent un enjeu de perception visuelle modéré.

## 4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

Les monuments inscrits et classés dans l'aire d'étude intermédiaire sont peu nombreux et aucun d'entre eux n'est classé. Leur implantation en cœur de bourg fait qu'il constituent un enjeu de covisibilité faible. Le château d'Olbreuse est entièrement entouré de murs.

Commune	Monuments	Distance (km)
<b>Inscrit - 17</b>		
SAINT-SATURNIN-DU-BOIS	Eglise Saint-Saturnin ; 13e siècle ; 14e siècle ; 2e moitié 16e siècle	2,6 O
DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle ; 15e siècle	4,6 E
<b>Inscrit - 79</b>		
USSEAU	Château d'Olbreuse ; 14e siècle ; 18e siècle	3,9 NE

Fig. 63 : inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire  
(Source: Mérimée, 2016)



Fig. 65 : Eglise inscrite de Doeuil-sur-le-Mignon



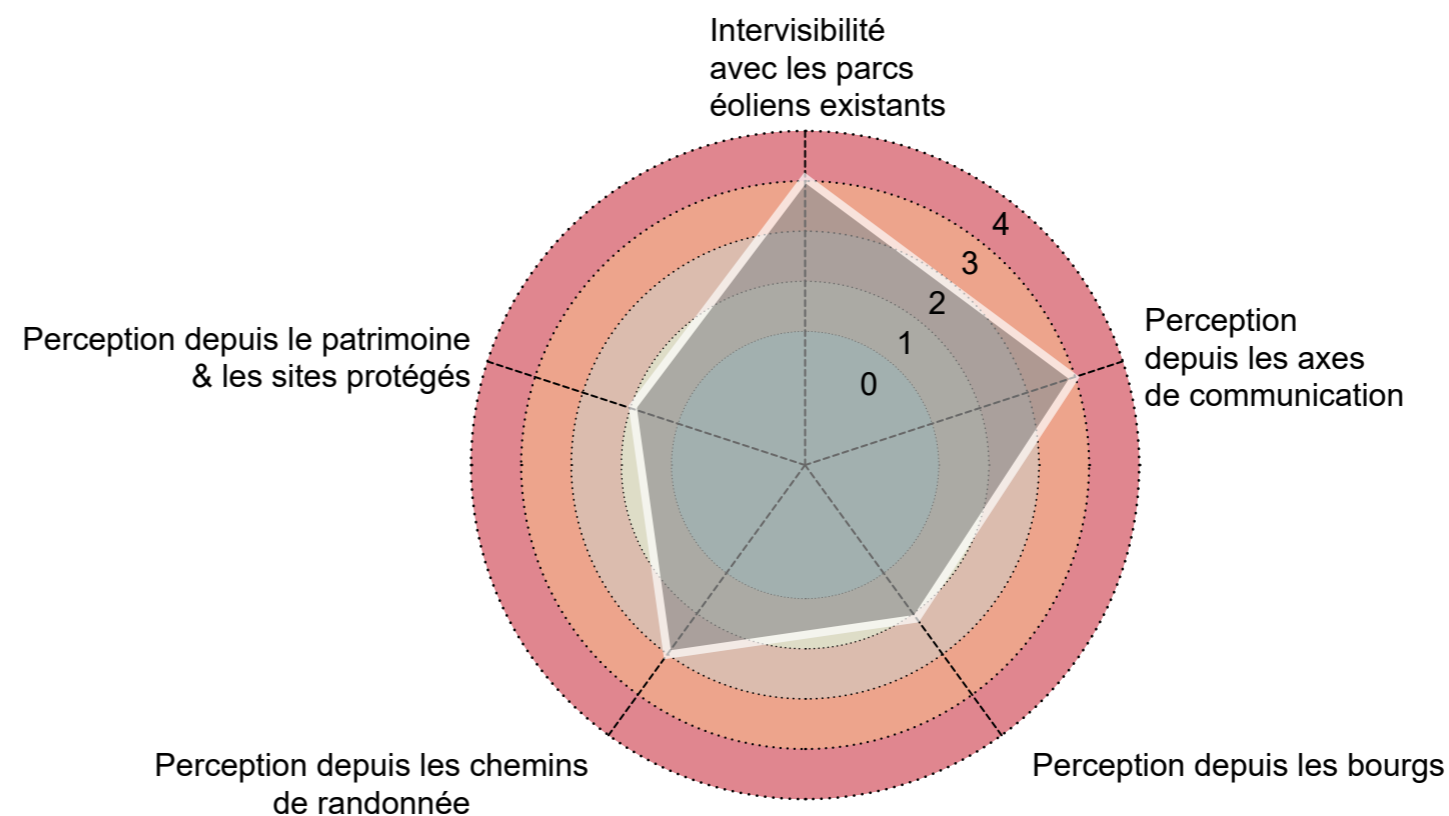
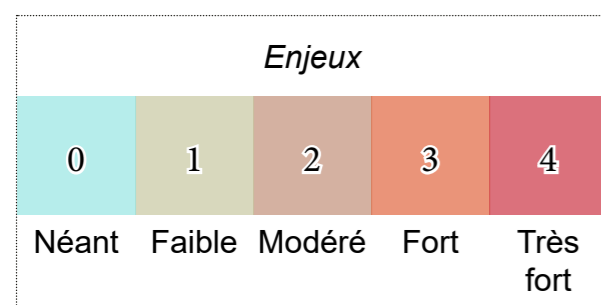
Fig. 64 : Château d'Olbreuse, Usseau

Les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire représentent un enjeu faible au regard de leur positionnement par rapport à la zone d'implantation du projet et à leur situation au sein des bourgs ou d'un mur d'enceinte qui les protège visuellement.



## 4.6 Enjeux pour l'aire d'étude intermédiaire

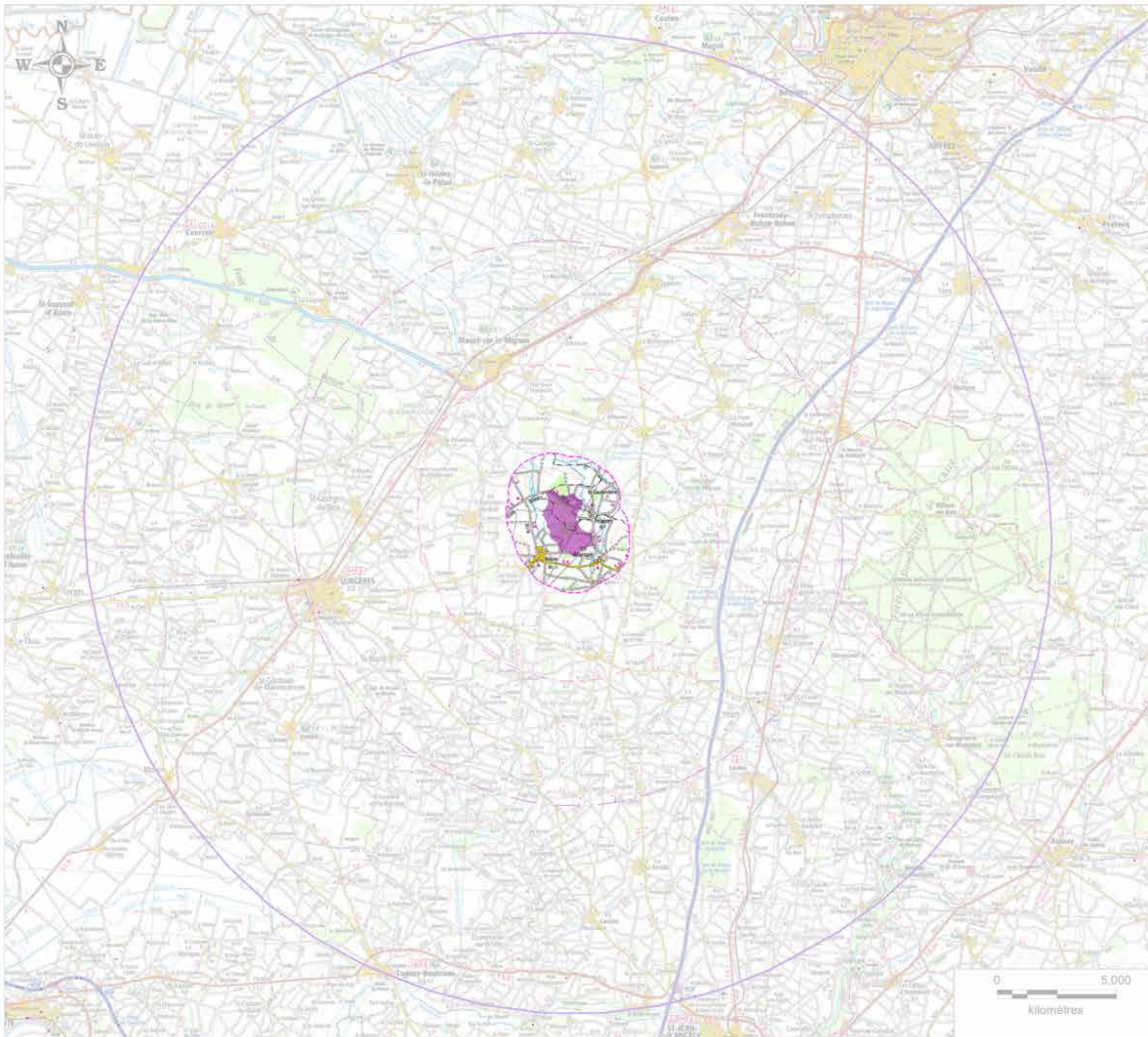
ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	3	Du fait de leur proximité et de la distance qui les sépare, le parc éolien de Marsais et le futur parc présentent des intervisibilités.
Perception depuis les axes de communication	3	Les départementales de l'aire d'étude intermédiaire présente des covisibilités importante dès lors qu'elles sont situées en lignes de crêtes sur des paysages ouverts. La D115 devenant la D120 à l'Est est particulièrement sensible à cet impact visuel.
Perception depuis les bourgs	1	Tout comme les aires d'études précédentes, les bourgs ne présentent pas de covisibilités depuis leurs centres. Toutefois au niveau des sorties de bourgs de certaines communes telles que Saturnin-du-Bois ou Boisseuil le parc sera perceptible.
Perception depuis les chemins de randonnée	2	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude intermédiaire relient les bourgs entre eux et passent en forêt. Toutefois, les parties d'itinéraire offrant des vues dégagées sur le paysage alentour, présentent, de fait des covisibilités sur le futur parc.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Le patrimoine de l'aire d'étude intermédiaire, présente un enjeu faible, étant majoritairement situé en cœur de bourg ou entouré d'un mur d'enceinte pour le château.










Etant principalement située dans une géographie de plaine depuis le début de cette étude, l'aire d'étude intermédiaire ne fait pas exception. Toutefois à mesure que la distance d'éloignement à la zone d'implantation du projet se réduit, la micro-topographie qui marque le site finit par créer des espaces en promontoire, au niveau des principaux axes routiers notamment, propices à la perception du territoire alentour sur plusieurs kilomètres. Les éléments boisés se rassemblent en bosquets et les bourgs sont venus s'y adosser tout contre. Les parcs éoliens deviennent des éléments verticaux se détachant plus nettement à l'horizon où silos, châteaux d'eau et pylônes électriques semblent rétrécis face à la majestuosité des mâts.

## Aires d'étude



### Légende

-  Zone d'implantation du projet
- Aires d'étude
-  Rapprochée - < 1,5 km
-  Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
-  Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km
-  Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km

A large, mature tree with a dense, rounded canopy of green leaves stands in the center-left of the frame. To its left is a stone building with a dark doorway. In the foreground, a wooden bench sits on a grassy area. The background shows a wide, flat landscape under a clear sky, with a utility pole visible in the distance. An orange banner is overlaid at the bottom of the image.

## 5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

## 5.1 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants

L'aire d'étude rapprochée ne présente pas de parc éolien construite, autorisé ou en instruction.

## 5.2 Perception depuis les axes de communication

La D111 passe au Sud de l'aire d'étude rapprochée, entre Boisse et Marsais, la topographie et les boisements mettent à distance la zone d'implantation du projet, les éoliennes du parc ne seront qu'en partie visibles et jamais toutes ensemble.



Fig. 66 : D111 en direction de Boisse

La D119 passe à l'Ouest de l'aire d'étude rapproché. Les nombreux boisements à proximité limitent les vues vers le parc.



Fig. 67 : D119 entre le Le Coudret et la Motte Aubert



La D315 traverse la zone d'implantation du projet, au Nord et passe par de nombreux boisements. Cette situation fait que l'observateur ne percevra le parc que par partie en fonction de la situation.



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 68 : D119 entre le Le Coudret et la Motte Aubert

Les axes routiers de l'aire d'étude rapprochée irriguent sur le pourtour ou traversent la zone d'implantation du projet. Bien que nous soyons à proximité immédiate, les nombreux boisements de la plaine cadrent les vues ou les ferment.

### 5.3 Perception depuis les bourgs

Les communes de Priaires, Boisse et Marsais sont les trois communes principales cernant la zone d'implantation du projet par le Nord-Est.

Priaires est une commune de 120 habitants environ qui s'est installée sur la rivière «La Subite». Son pourtour est planté de nombreux cordons arborés en limite de cadastre. Deux lignes haute tensions passent également au Nord-Ouest et au Sud-Est.

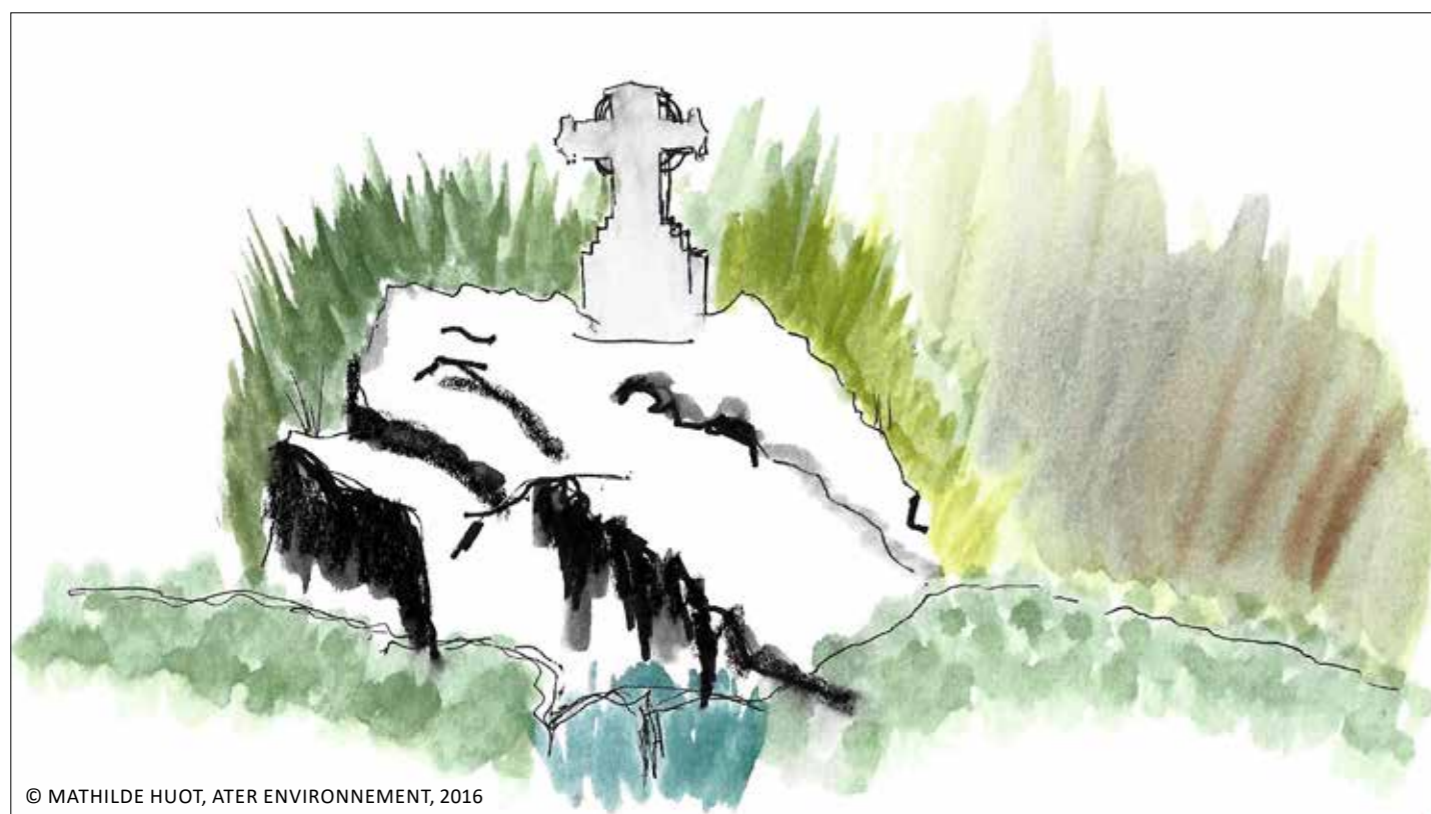


Fig. 69: Priaires, «souvenir de mission, 1879»



Fig. 70 : Priaires

Marsais, au Sud-Est de la zone d'implantation du projet regroupe 925 habitants dans un écrin végétal arboré assez dense pour le bourg principal. La Subite coule également en sa limite Nord-Ouest.



Fig. 71 : Marsais

Boisse, au Sud-Ouest de la zone d'implantation du projet est un hameau de Marsais avec une ceinture verte composée de pâtures et vergers.



Fig. 72 : Boisse

La ferme de la Motte Aubert est située au Nord-Ouest de l'aire d'étude rapprochée, au croisement de nombreux rus et adossée à l'Ouest à des bosquets boisés. Son bâti de taille basse et les boisements attenants limitent ses vues sur la plaine.



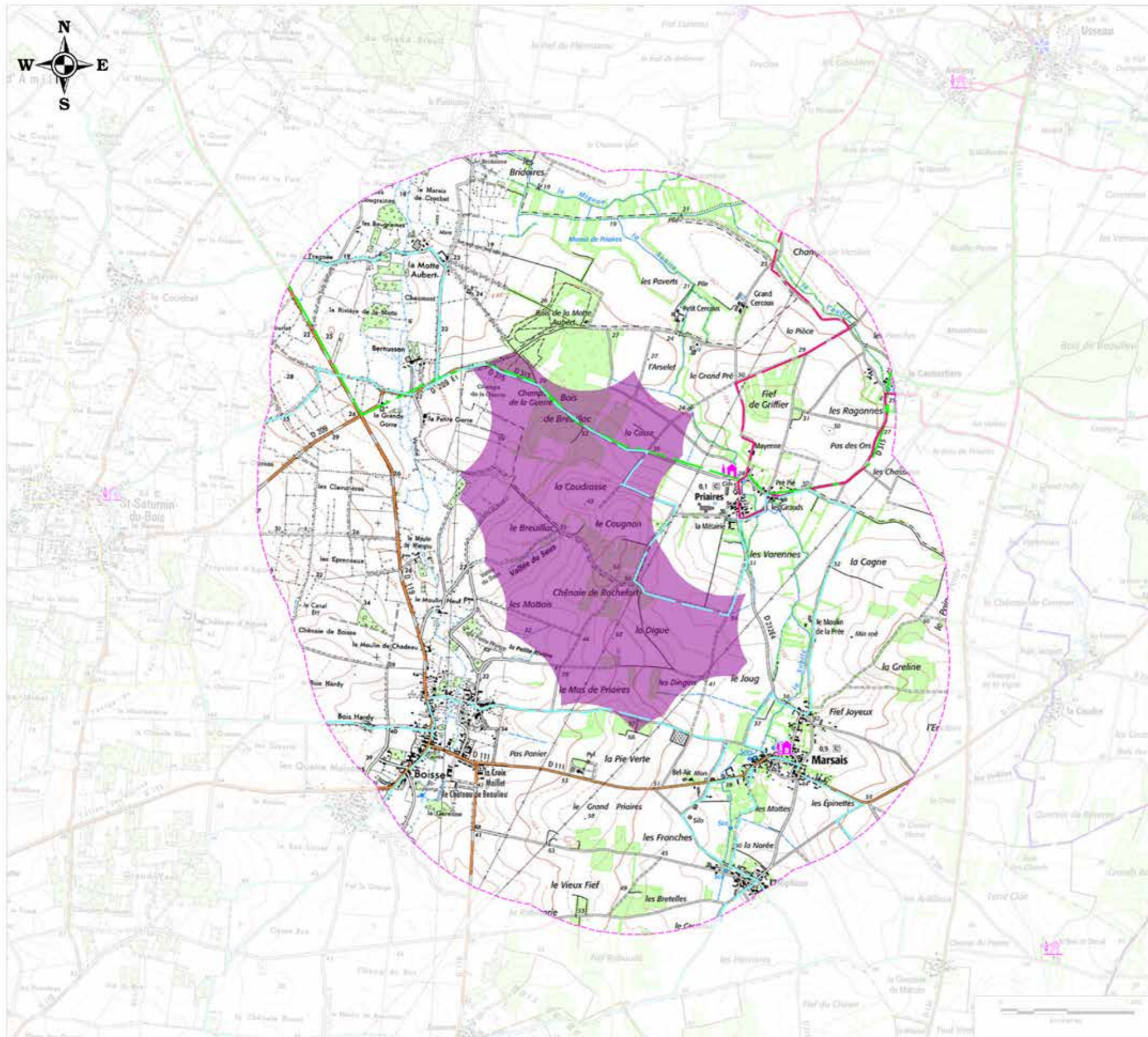
Fig. 73 : La Motte Aubert

Les communes à proximité sont situées dans les plis de la micro-topographie. Du fait de la proximité avec le projet, les parcs seront visibles mais les vues seront cadrées et limitées par les nombreux boisements attenants. L'enjeu est donc modéré.

#### 5.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

L'aire d'étude rapprochée ne présente pas de monuments historiques.

## 5.5 Perception depuis les chemins de randonnée et circuits touristiques



### Activités touristiques

#### Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études
  - Rapprochée - < 1,5 km
  - Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km
- Circuits de petite randonnée
  - Entre Marais et Aunis
- Circuits cyclistes
  - Circuit des cours d'eau du Mignon
  - Circuit du marais Poitevin à bicyclette
  - Circuit 10
- Tourisme
  - Site culturel
  - Site de loisir
- Hébergements
  - Localisation

Trois sentiers touristiques parcourent l'aire d'étude rapprochée et tous se rencontrent sur la commune de Priaires.  
 A cette échelle, on retrouve de nombreux circuits cyclistes.



Fig. 74 : Circuit des «Cours d'eau du Mignon» traversant la Zone d'implantation du projet.



Fig. 76 : Différentes signalétiques des itinéraire cyclistes

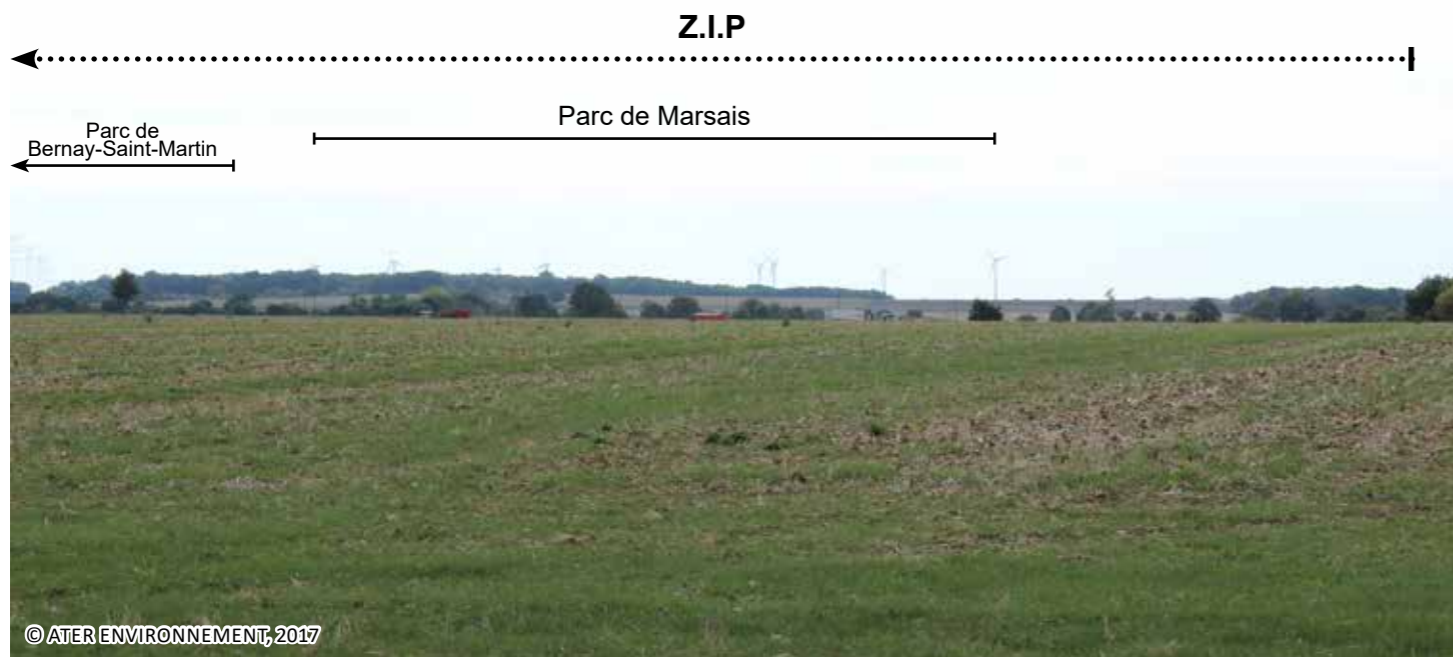
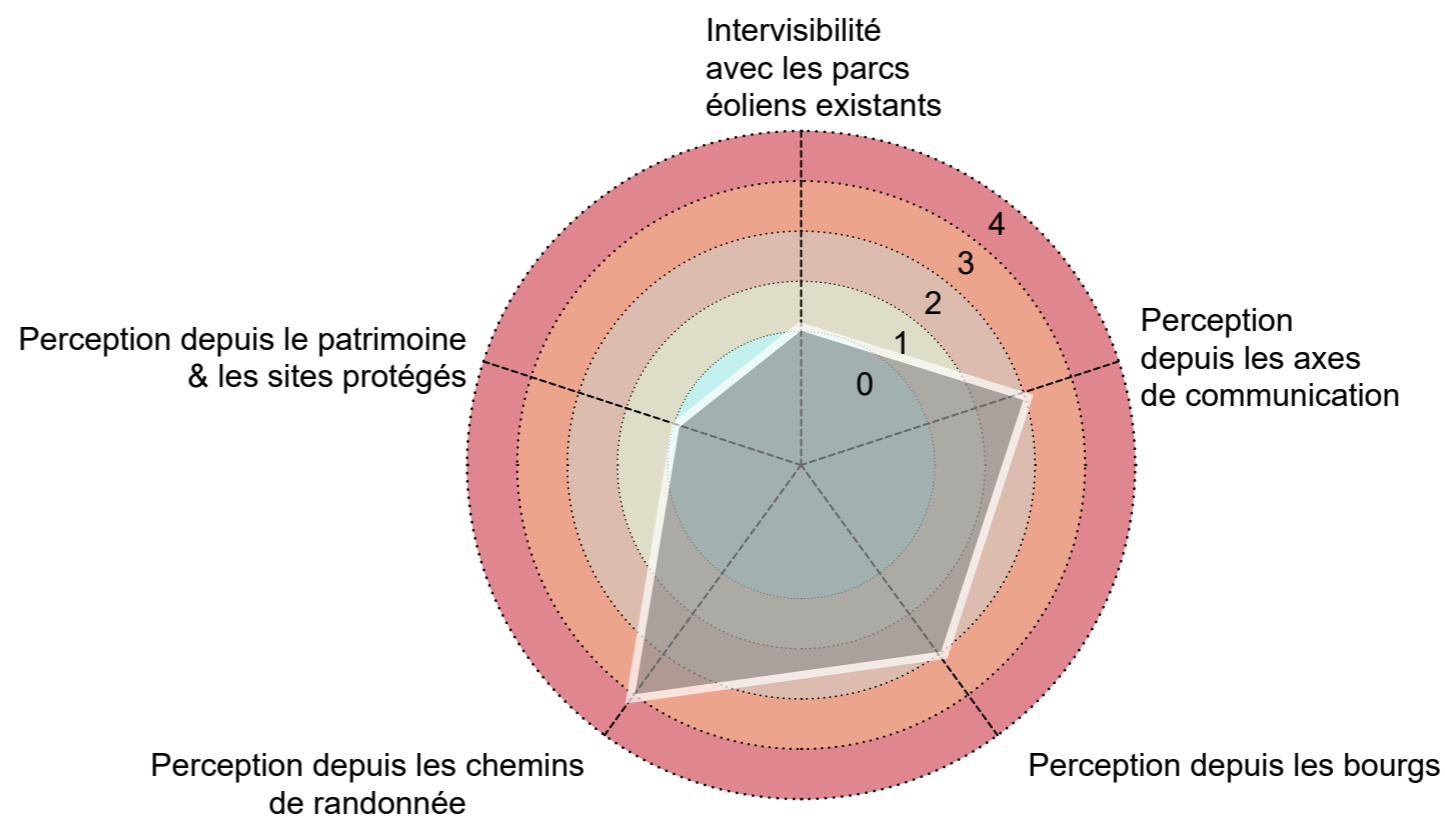
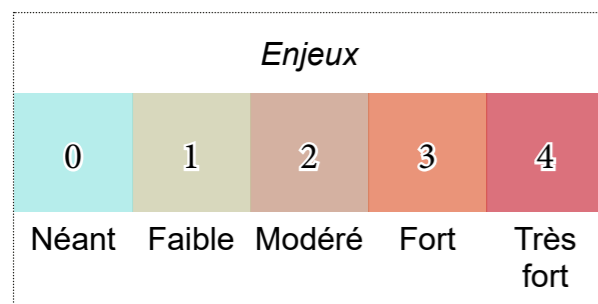


Fig. 75 : Circuit 10 à proximité du «Grand Cercoux», vue sur les parcs éolien de l'aire d'étude intermédiaire

≡ L'aire d'étude rapprochée étant parcourue de nombreux ≡  
 ≡ circuits pédestres et cyclistes, ils présentent un enjeu ≡  
 ≡ de covisibilité important avec le futur parc. ≡

## 5.6 Enjeux pour l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	0	Il n'y a pas de parcs éoliens sur l'aire d'étude rapprochée.
Perception depuis les axes de communication	2	Les nombreux axes de communication qui parcourent le site donnent à voir le futur parc. Toutefois, les ouvertures sur le paysage sont limitées et cadrées par la végétation boisée très présente.
Perception depuis les bourgs	2	Tout comme les aires d'étude précédentes, les bourgs ne présentent que peu de covisibilités depuis leurs centres sauf quand le tissu urbain devient plus « lâche ». Les sorties de bourgs offrent plus de possibilités de contemplation.
Perception depuis les chemins de randonnée	3	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude rapprochée relient les bourgs entre eux et passent en forêt. Certains d'entre eux passent aussi au cœur de la zone de projet et offrent donc de nombreuses possibilités de percevoir le futur parc. Depuis le Nord-Est de la zone, un effet cumulé avec les autres parcs pourra être observé.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	0	Il n'y a pas de monuments historiques classés ou inscrits sur l'aire d'étude rapprochée.





Les axes de communication font le tour de la zone d'implantation du projet et certains passent également en son centre. Comme pour les aires d'étude précédentes, les routes restent le lieu de perception privilégié du futur parc. A cette échelle les boisements se resserrent et cadrent fortement les vues. Que ce soit, ceux présents en ceinture de bourgs ou en limite de parcelle agricole, cette végétation cadre les vues et seuls certains points de vue clés donneront à voir le parc dans sa totalité. Les villages plutôt encaissés dans la topographie du site sont protégés de covisibilités et depuis les centres bourgs, il est difficile de percevoir le parc, hormis avec les ouvertures visuelles que peut offrir une pâture... Les itinéraires de randonnées se trouvent plus concernés par les covisibilités, sillonnant la zone d'implantation du projet et passant par les points hauts de l'aire d'étude rapprochée.





# 6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

**Le territoire qui entoure Prieaires est celui d'une grande plaine constituée de micro reliefs, d'un hydrographie généreuse et de boisements en cordon ou en bosquet. L'Est du territoire est marqué par la naissance de la «Marche Boisée» où cette strate végétale se renforce peu à peu.**

**La plaine anthropisée se caractérise par des espaces de grandes cultures céréalières où l'horizon n'est interrompu que par les bosquets boisés, parsemés sur le territoire mais aussi des silos, des moulins... Au franchissement des lignes de crêtes de la micro topographie, on découvre encore la même scène campagnarde anthropisée... Et parfois des plus larges panoramas s'offrent à nous, par surprise. Très ponctuels, ils sont donc précieux pour contempler un peu plus le paysage dans toute son ampleur.**

**Les villages et les bourgs de ce territoire de plaine ce sont tous installés et construits selon le même modèle où on repère un tissu urbain très dense, fermé sur lui-même avec des maisons sur rue entourées de murs d'enceinte. Ce principe «économise» ainsi la plaine agricole, première activité économique de la région. Cette forme d'implantation s'accompagne souvent d'une ceinture verte, sorte de «zone tampon» qui se protège de la plaine mais aussi très fertile puisqu'on y trouve des vergers, des pâtures et des potagers...**

**Le présent projet n'est pas une nouveauté dans ce territoire, d'autres parcs éoliens ont déjà pris place, mais ce projet de paysage est à l'échelle du territoire qui l'accueille. Ils viennent ainsi dialoguer avec les rares éléments verticaux de la plaine : les silos des coopératives agricoles, les moulins et les châteaux d'eau. Ainsi, l'arrivée des éoliennes n'est autre que l'évolution du paysage rural, comme ce dernier a vu arriver les moulins des siècles plus tôt et plus récemment, les coopératives agricoles avec leurs silos qui forment actuellement des repères notables.**

**Ainsi, à mesure que l'on s'approche de la zone d'implantation du projet, le niveau de sensibilité des enjeux augmente, mais reste tempéré du fait du renforcement des boisements à mesure qu'on approche et de la topographie qui semble se creuser un peu plus. Les villages s'insèrent dans les plis, au contact des rus et les monuments historiques présents sur l'ensemble du territoire sont souvent situés en cœur de bourg. Rarement de haute stature, ce double écrin urbain puis végétale préserve ces édifices de toute covisibilité extérieure à n'importe quelle échelle de l'étude.**

**Les axes de communication restent le lieu de perception privilégié du territoire, mais cette vision est souvent confrontée au nombreux boisements soulignant ces axes ou les limites agricoles entre deux parcelles. Quand les paysages depuis la route s'ouvrent, le regard est arrêté par la topographie du site, renforcé par les boisements... A mesure que l'on s'approche, les nombreux sentiers de randonnées pédestres et cyclistes deviennent plus sensibles à ces enjeux de perception car ils relient souvent les bourgs entre eux, passent en forêt mais aussi en lignes de crêtes de la plaine. Sur ces lieux précis, les covisibilités deviennent perceptibles et il est possible d'apercevoir le futur projet mais aussi les parcs déjà présents.**

**Dans les aires d'étude intermédiaire et rapprochée, l'implantation des éoliennes devra amener une nouvelle lecture du paysage qui soit harmonieuse et claire, en cohérence avec les parcs à proximité : Une implantation en ligne est à pressentir.**



# 2 COMPARAISON DES VARIANTES



# 1 VARIANTES D'IMPLANTATION



Fig. 77 : Scénario d'implantation n°1



Fig. 78 : Scénario d'implantation n°2

Afin de déterminer la meilleure implantation possible, plusieurs scénarii ont été envisagés pour apporter les réponses optimales aux enjeux écologiques, paysagers et énergétiques. La continuité avec les parcs éoliens existants, l'inscription dans le territoire, l'impact sur l'environnement, l'exposition au vent et la cohérence globale sont autant de critères qui guident ces propositions.

Commentaire paysager variante n°1 :

Cette variante comporte six éoliennes réparties sur le foncier exploitable selon une ligne orientée Nord-Ouest, Sud-Est. Cette proposition exploite au mieux le potentiel énergétique éolien en s'appuyant sur les distances minimales inter-éoliennes et offre une belle lisibilité du parc dans le paysage à grande échelle. La principale problématique se situe à une échelle plus locale où il risque d'y avoir un effet décousu du parc qui se retrouve à «enjamber» les différents boisements. Une absence de lien entre les éoliennes risque de provoquer un effet de détachement et de rupture vis-à-vis du paysage.

Avantages et inconvénients :

- + Maximisation du potentiel éolien
- + Belle lisibilité du parc à grande échelle car une ligne est toujours lisible dans un paysage
- Densité importante, proximité avec le bourg de Priaires pour l'éolienne la plus au Sud
- Faible intégration vis-à-vis des volumes boisés du Bois de Breuillac qui est «enjambé»
- Mauvaise lisibilité de la géométrie du parc à une échelle locale avec un détachement des éoliennes les unes des autres.
- Risque d'effet d'ondulation de la ligne du fait de la topographie du territoire d'implantation
- Emprises importantes sur les surfaces agricoles avec la création de nombreux accès.

Commentaire paysager variante n°2 :

Cette variante comporte cinq éoliennes dont l'implantation est similaire à l'implantation retenue. Les éoliennes 3, 4 et 5 forment un arc de cercle tourné vers Priaires. Un effet d'encercllement risque d'être ressenti depuis les sorties Ouest du village. Du point de vue du paysage, ces modifications d'implantation sont minimales par rapport à l'implantation retenue pour être amenées à différencier réellement les conclusions de cette variante plutôt que celle de l'implantation retenue :

Avantages et inconvénients

- + Bosquet limitant son emprise sur l'horizon
- + Lisibilité du parc raisonnable à plusieurs échelles
- + Bonne intégration paysagère avec le contexte forestier
- + Occupation optimisée des espaces entre les boisements
- + Augmentation des distances vis-à-vis des habitations
- + Densité raisonnable sans effet d'écrasement
- + Proximité aux chemins existants et emprise diminuée sur les surfaces agricoles
- L'éolienne la plus au Sud est située sur un point haut et se détache du reste du parc
- Légère courbe des éoliennes à l'Est qui donne un effet d'encercllement

## 2 IMPLANTATION RETENUE

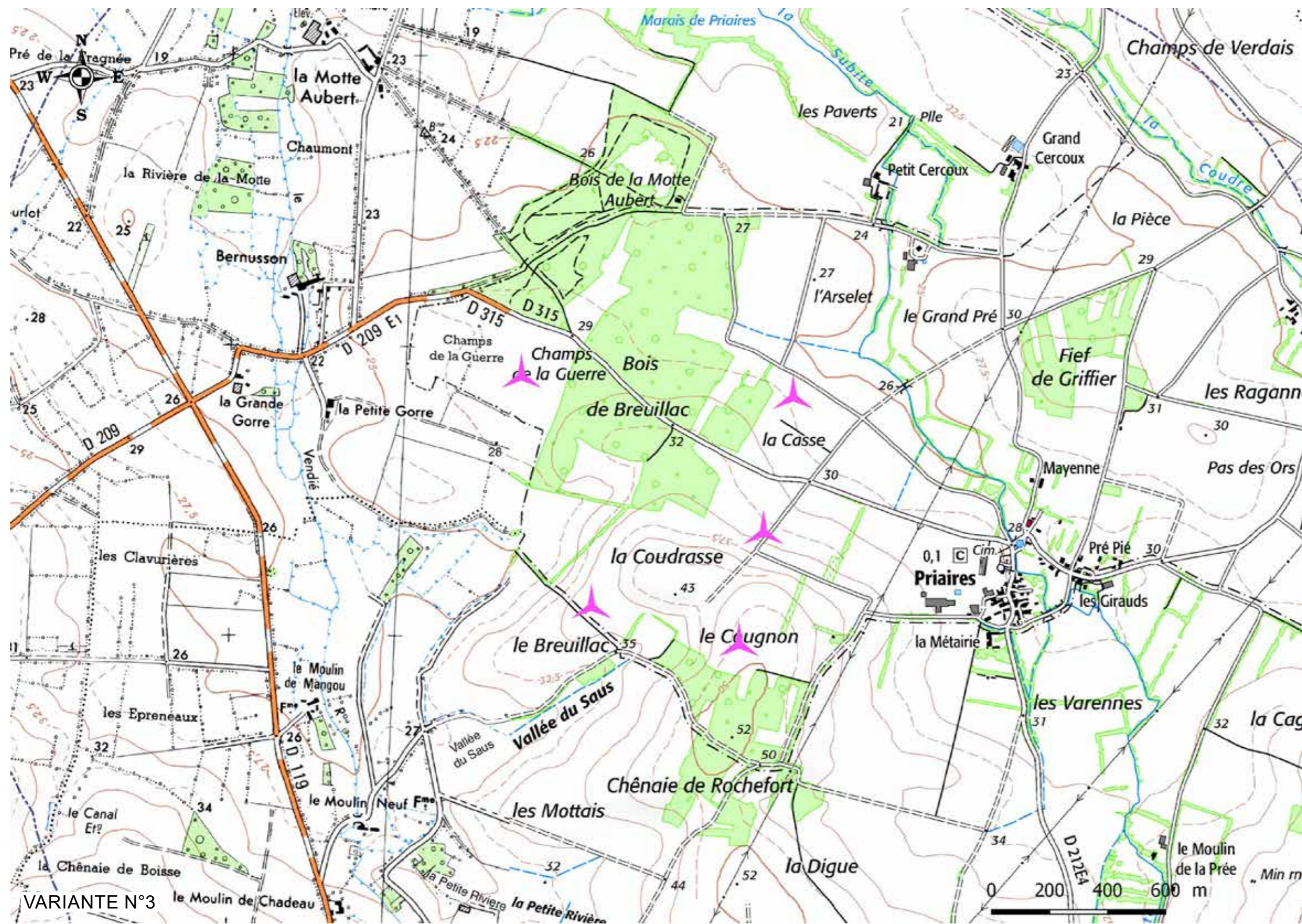


Fig. 79 : Scénario d'implantation n°3 - Proposition retenue

Commentaire paysager variante n°3 :

Cette variante comporte cinq éoliennes disposées en bosquet s'organisant autour du bois de Breuillac. Cette implantation s'insère entre deux boisements. Trois des cinq éoliennes du parc suivent une ligne Nord-Sud à l'Est du parc, à distance raisonnable du parc éolien de Breuillac.

### Avantages et inconvénients

- + Effet d'encerclement évité
- + Bosquet limitant son emprise sur l'horizon
- + Lisibilité du parc raisonnable
- + Bonne intégration paysagère avec le contexte forestier
- + Occupation optimisée des espaces entre les boisements
- + Augmentation des distances vis-à-vis des habitations
- + Densité raisonnable sans effet d'écrasement ni d'encerclement
- + Proximité aux chemins existants et emprise diminuée sur les surfaces agricoles

- L'éolienne la plus au Sud est située sur un point haut et se détache du reste du parc
- L'éolienne au Nord-Ouest semble détachée du reste du parc et risque de nuire à la lisibilité globale du parc.

Ce schéma d'implantation retenu apporte une proposition appropriée au regard du contexte et des enjeux du projet éolien Priaires. Le dialogue qu'il développe avec les autres parcs éoliens ainsi qu'avec son territoire fait de cette variante une proposition intéressante.

L'éolienne E3 étant située sur un point haut du relief, elle s'élève au-dessus des autres machines du parc projeté de Breuillac. Pour compenser l'effet de décalage vertical des nacelles induit par le relief, on se propose d'étudier une variante où les éoliennes du parc conservent la même implantation que la variante 3 mais ont des hauteurs différentes. Dans la variante 4, la taille du mât de l'éolienne E3 est donc de 91,5m au niveau de la nacelle, contre 120m pour les autres éoliennes du parc. Cela correspond aux modèles d'éoliennes actuellement disponibles sur le marché.

Les coupes ci-après illustrent la topographie de la zone d'implantation et sont un élément de comparaison des variantes 3 et 4, afin de mesurer l'impact visuel du choix d'une éolienne E3 de plus petite taille par rapport aux autres éoliennes constituant le parc.

La coupe Nord-Ouest / Sud-Est reproduit une vue sur le flanc du parc pour un observateur situé à l'Ouest de ce dernier, tandis que la coupe Nord-Est / Sud-Ouest représente une vue face au parc pour un observateur situé au Sud de ce dernier et regardant vers le Nord.

Sur ces coupes, les éoliennes ont une hauteur de 180m en bout de pale et un mât de 120m au niveau de la nacelle, ces valeurs correspondant à la taille maximale des modèles de machines prévus pour le parc. Dans le cas de la variante 4, E3 possède un mât ayant une taille de 91,5m, et donc une hauteur en bout de pale de 160m. Il existe une exagération verticale des coupes, dans un souci de facilitation de lecture du relief. Pour chaque coupe, 4 coupes ont été superposées en respectant les proportions et une transparence a été appliquée aux éléments les plus éloignés, afin de reproduire l'effet de profondeur observable dans la réalité.

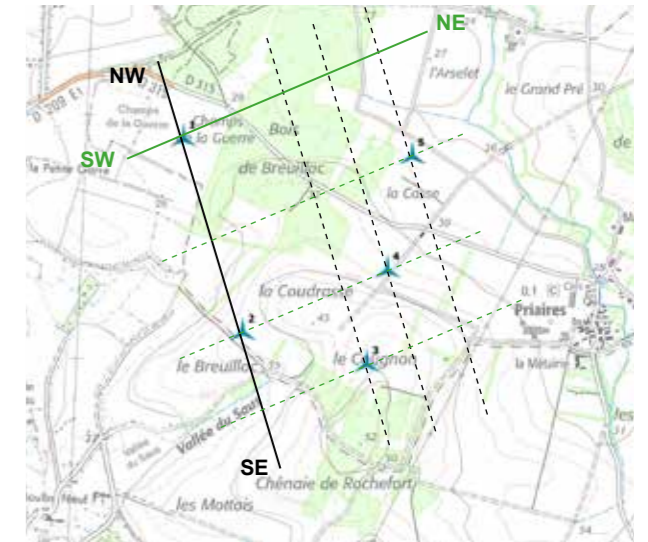


Fig. 80 : Carte de localisation des traits de coupe (Fond IGN 1/25000)

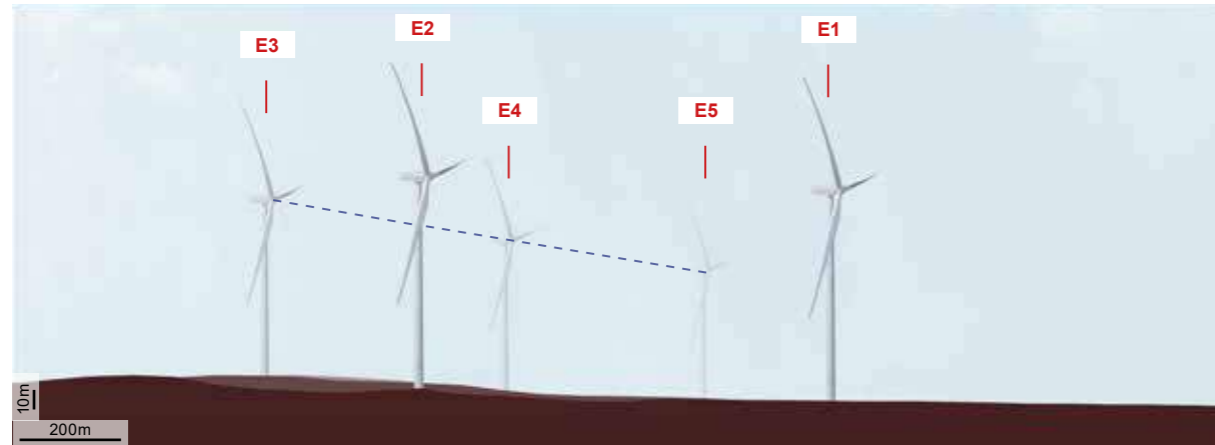


Fig. 80 : Coupe Nord-Ouest / Sud-Est (flanc Ouest du parc) variante 3

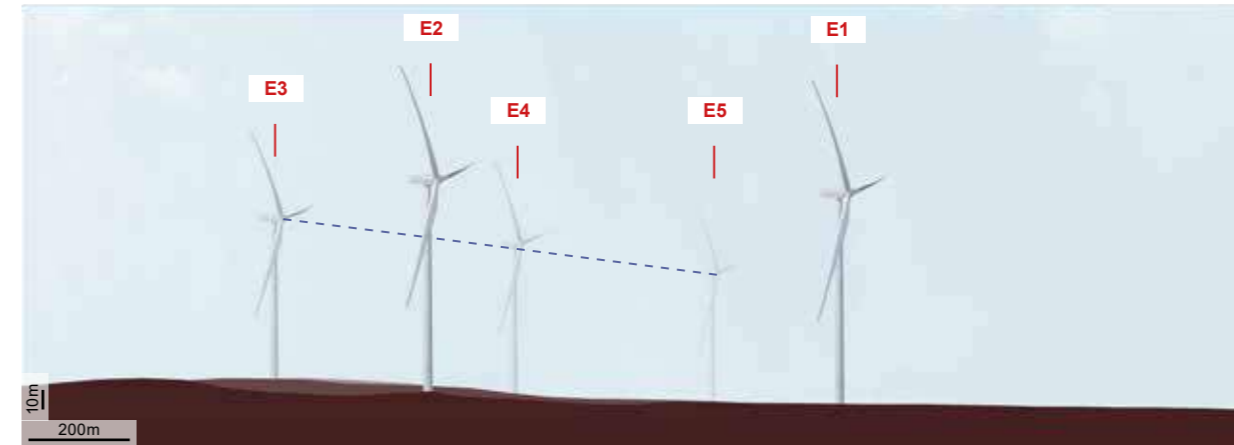


Fig. 81 : Coupe Nord-Ouest / Sud-Est (flanc Ouest du parc) variante 4

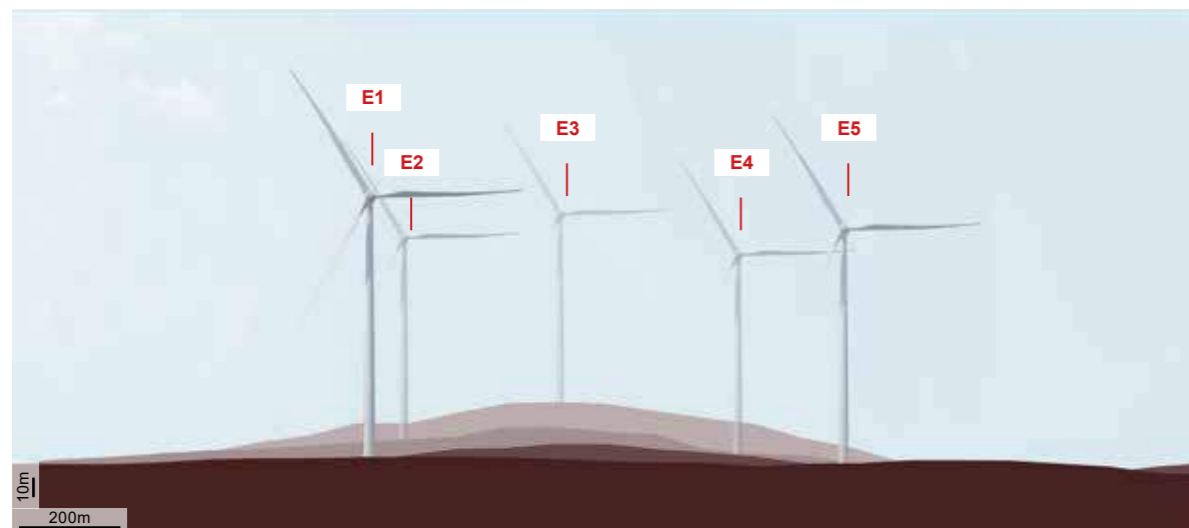


Fig. 82 : Coupe Nord-Est / Sud-Ouest (vue face au parc) variante 3

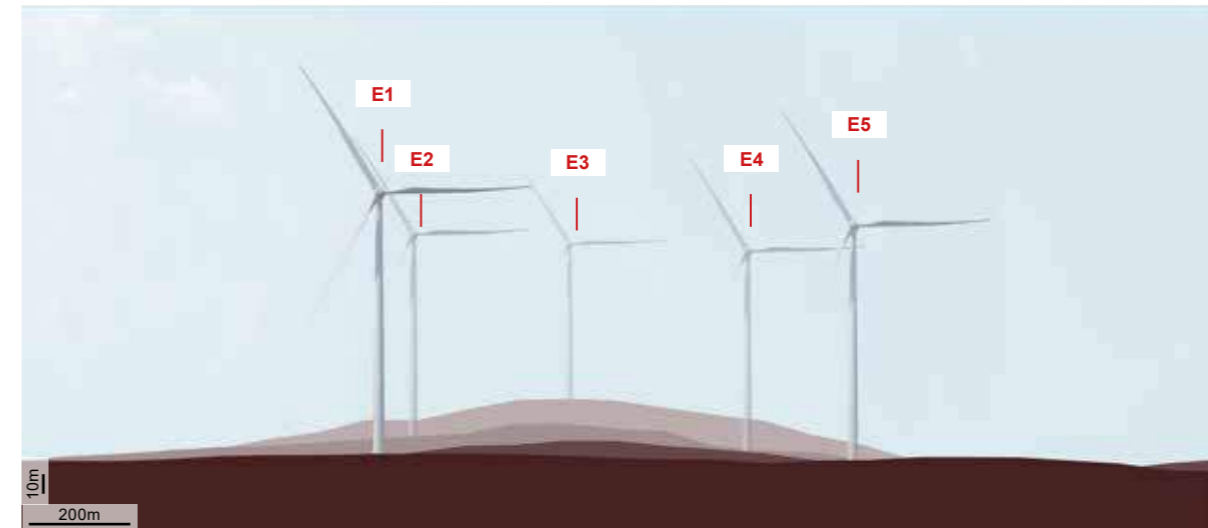


Fig. 82 : Coupe Nord-Est / Sud-Ouest (vue face au parc) variante 4

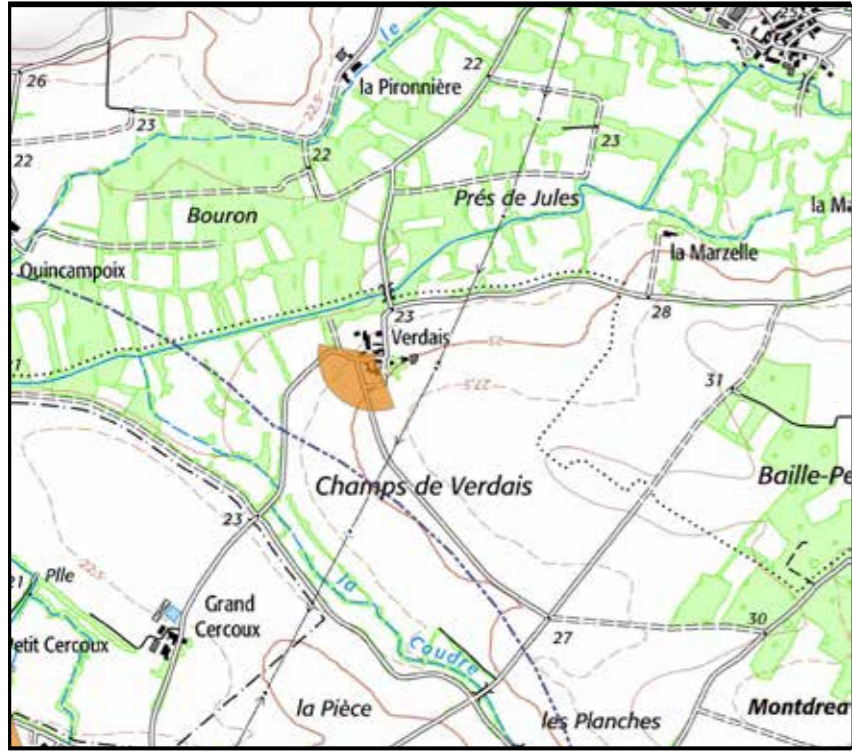
Si on compare les coupes Nord-Ouest / Sud-Est de la variante 3 et de la variante 4, on constate que la différence de hauteur de l'éolienne E3 est peu perceptible selon cet angle de vue. La ligne imaginaire qui relie les nacelles des éoliennes E3, E4 et E5 est moins inclinée dans le cas de la variante 4 par rapport à la variante 3. La différence est plus visible entre les coupes Nord-Est / Sud-Ouest. En effet, selon cet angle de vue le relief se dessine de manière plus affirmée, et l'implantation des éoliennes sur les différents niveaux qui le composent est parfaitement lisible. Les éoliennes de la variante 3 suivent les ondulations du relief. Aussi, celui-ci se retrouve dans l'altitude des nacelles. L'éolienne E3 permet donc de lire le relief, plutôt que de l'effacer, ce qui facilite l'intégration du parc. Dans le cas de la variante 4, l'éolienne E3 se retrouve au même niveau que E2 et E4, ce qui semble effacer les variations de la topographie.

## Vue 13 : Depuis Verdaïs, sur la route du marais

### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert II : 373249 - 2133166  
Azimut / Champ / Focale : -135/60/50  
Nombre d'éoliennes visibles : 5  
Éolienne la plus proche : E5 2 km  
Éolienne la plus éloignée : E2 3 km

### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

### Commentaires paysagers

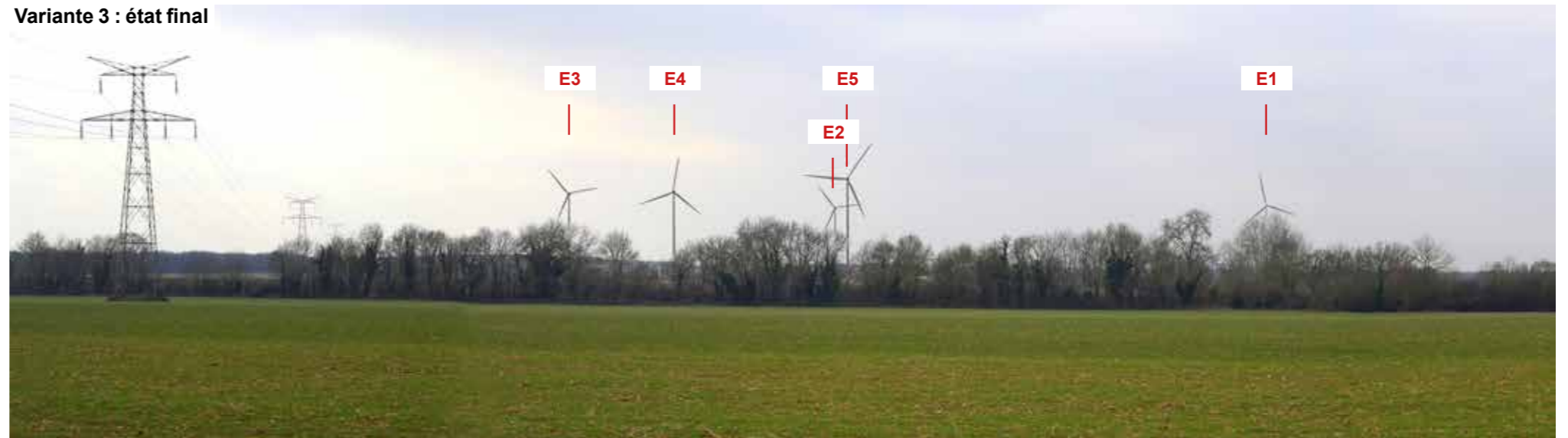
Depuis la route des marais, en sortie Sud de Verdaïs, le paysage est fermé au second plan par des boisements. Les éoliennes des deux variantes s'élèveront au-dessus de ces derniers. La variante 3 se présente sous la forme d'une ligne d'éoliennes en avant de laquelle se détache l'éolienne E5. Dans la variante 4, cette ligne en arrière-plan se transforme en vague, moins géométrique et visuellement d'aspect plus désordonné.

### Etat initial et photomontages

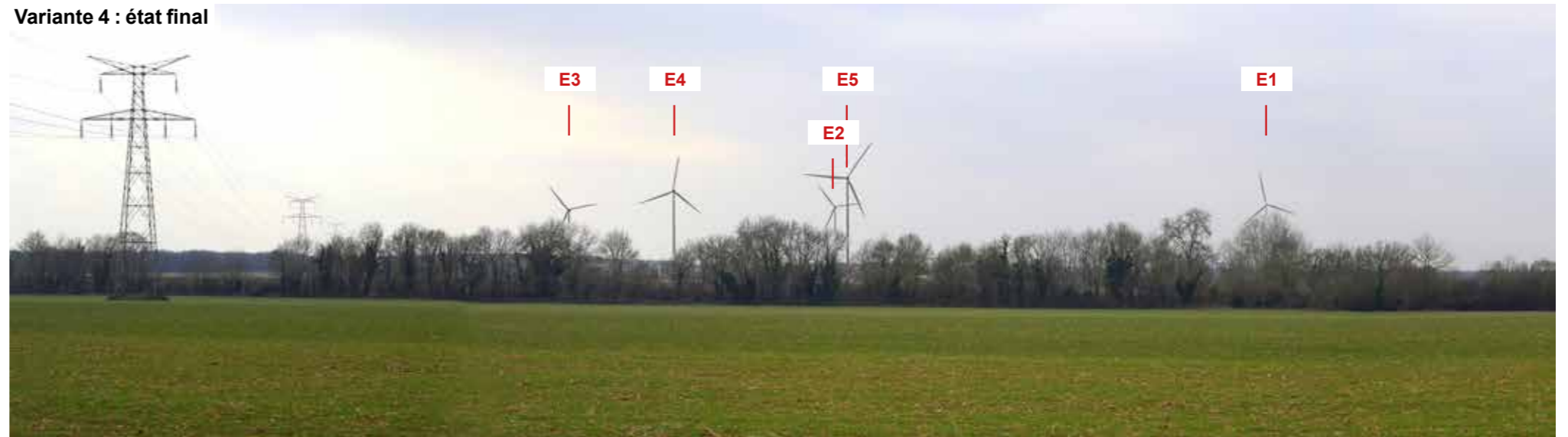
Etat initial



Variante 3 : état final



Variante 4 : état final

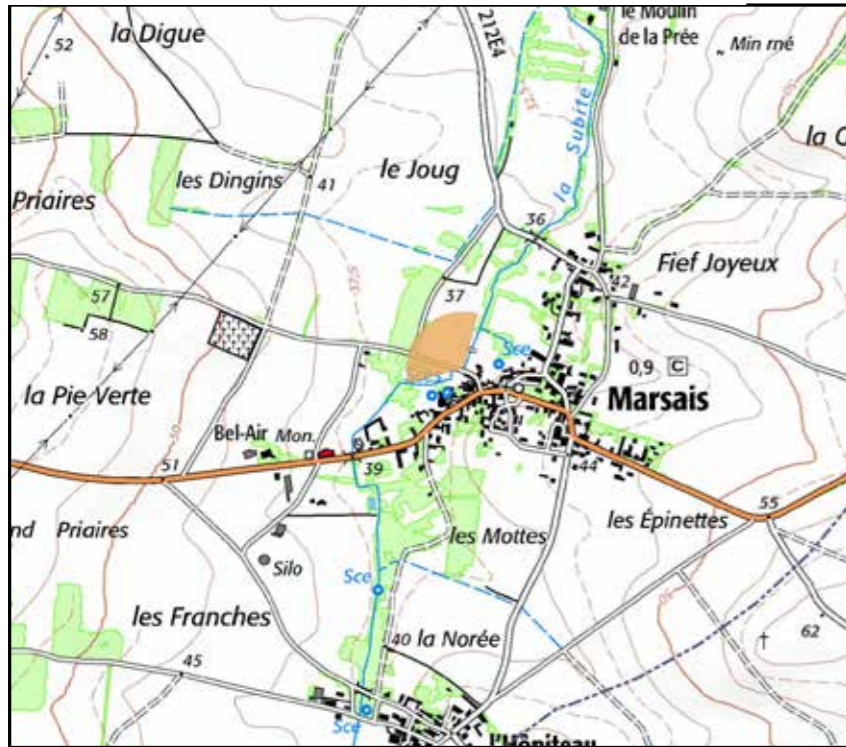


## Vue 15 : Marsais, sur la rue du Lavoisier, sortie Nord-Ouest

### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert II : 372556 - 2129386  
Azimut / Champ / Focale : -30/60/50  
Nombre d'éoliennes visibles : 5  
Éolienne la plus proche : E3 2 km  
Éolienne la plus éloignée : E1 3,1 km

### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

### Commentaires paysagers

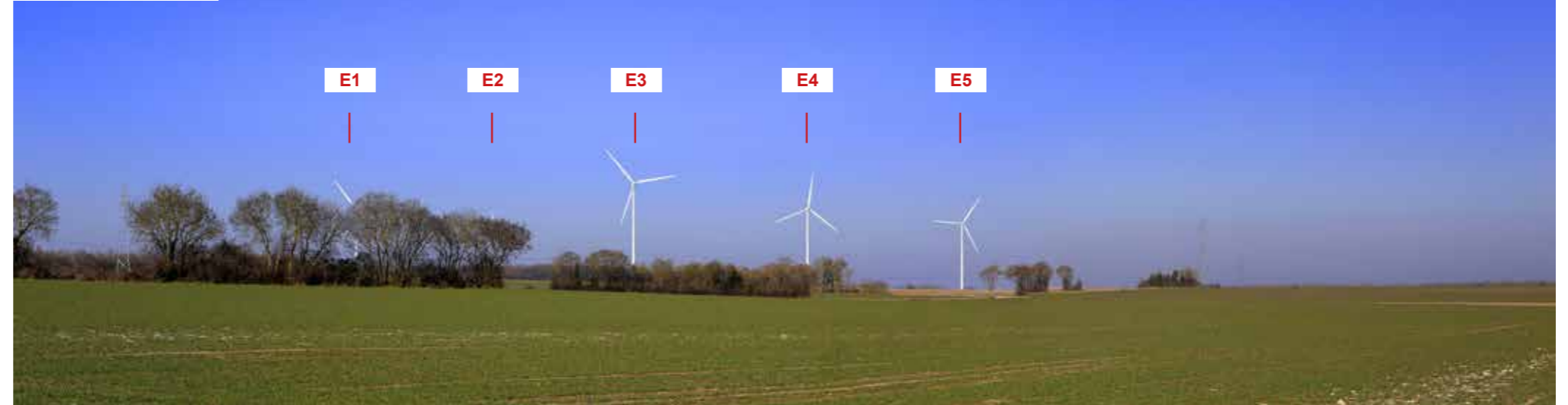
Depuis la sortie Nord-Ouest de Marsais, les champs qui composent le paysage sont ponctués de boisements épars qui filtrent partiellement le futur parc de Priaires. En effet, E1 et E2 ne sont que très peu visibles. Les 3 autres éoliennes du projet sont entièrement perceptibles. Dans le cas de la variante 4, les éoliennes visibles concernent la même hauteur et restent proportionnelles avec les boisements attenants, ce qui n'est pas le cas de la variante 3 où la taille des machines croît selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est. La variante 4 s'intègre ici mieux au paysage immédiat par rapport à la variante 3.

### Etat initial et photomontages

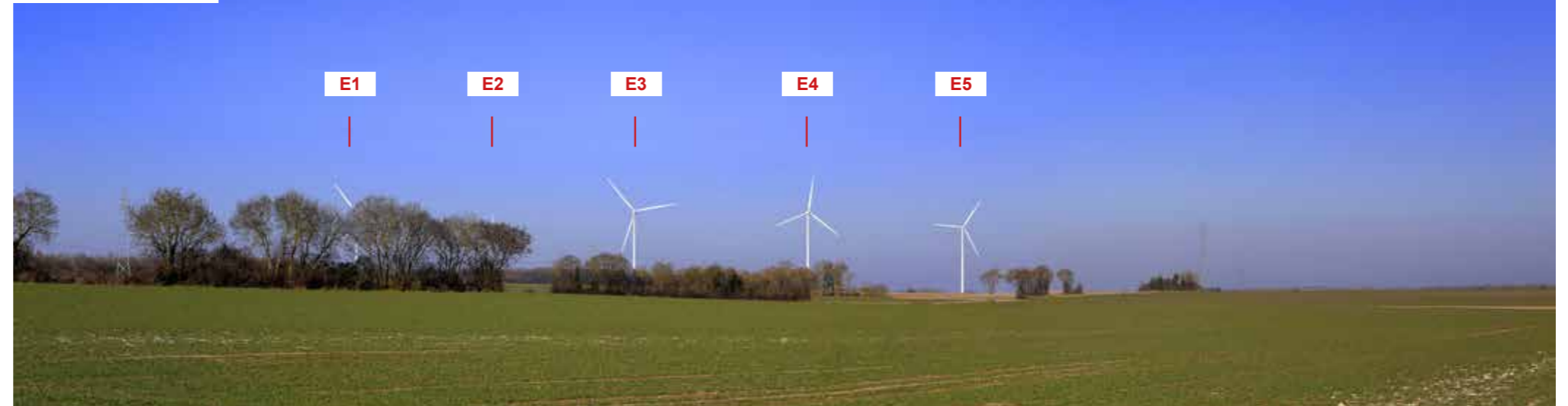
Etat initial



Variante 3 : état final



Variante 4 : état final



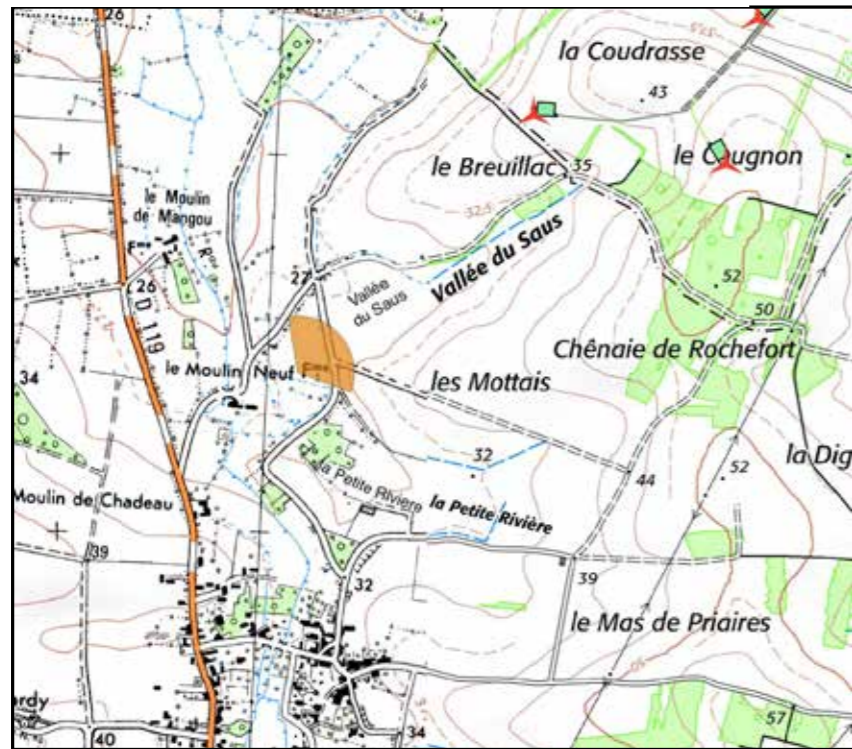


## Vue 17 : Chemin du Moulin Neuf, à proximité de la ferme

### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert II : 370517 - 2130474  
Azimut / Champ / Focale : 45/100/60  
Nombre d'éoliennes visibles : 4  
Éolienne la plus proche : E2 0,9 km  
Éolienne la plus éloignée : E5 1,9 km

### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

### Commentaires paysagers

Depuis le chemin du Moulin Neuf, les arbres situés de part et d'autre de la route forment des masques ponctuels qui filtrent partiellement les éoliennes du futur parc de Priaires. E5 et, dans une moindre mesure, E2 seront moins perceptibles depuis ce point. On remarque également que E1 paraît isolée, étant localisée de l'autre côté de la route par rapport au reste du parc.

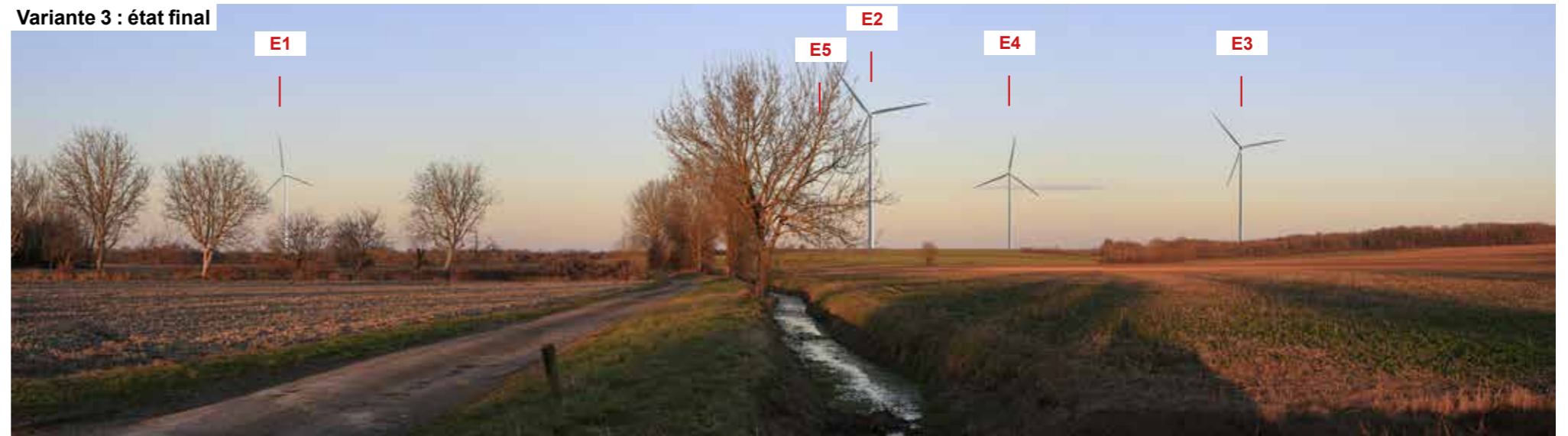
Dans le cas de la variante 3, les éoliennes visibles soulignent les ondulations du relief, ce dernier n'étant pas apparent depuis ce point mais se ressentant dans la variation de hauteur des nacelles des éoliennes. En revanche dans la variante 4, E3, de plus petite taille, se retrouve à la même altitude de E1 et E4. Ces 3 machines forment une ligne en arrière de E2.

### Etat initial et photomontages

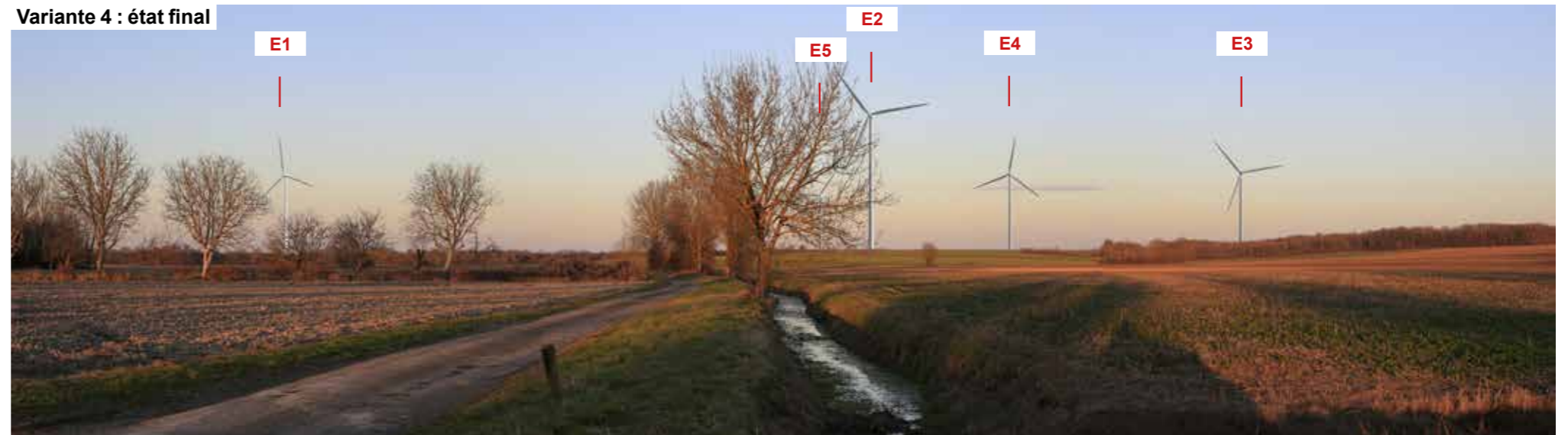
Etat initial



Variante 3 : état final



Variante 4 : état final



## Vue 42 : Vue en entrée Nord du Plénisseau, au croisement entre la rue du vieux pont et la rue de l'Éolienne

### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert II : 370742 - 2134299

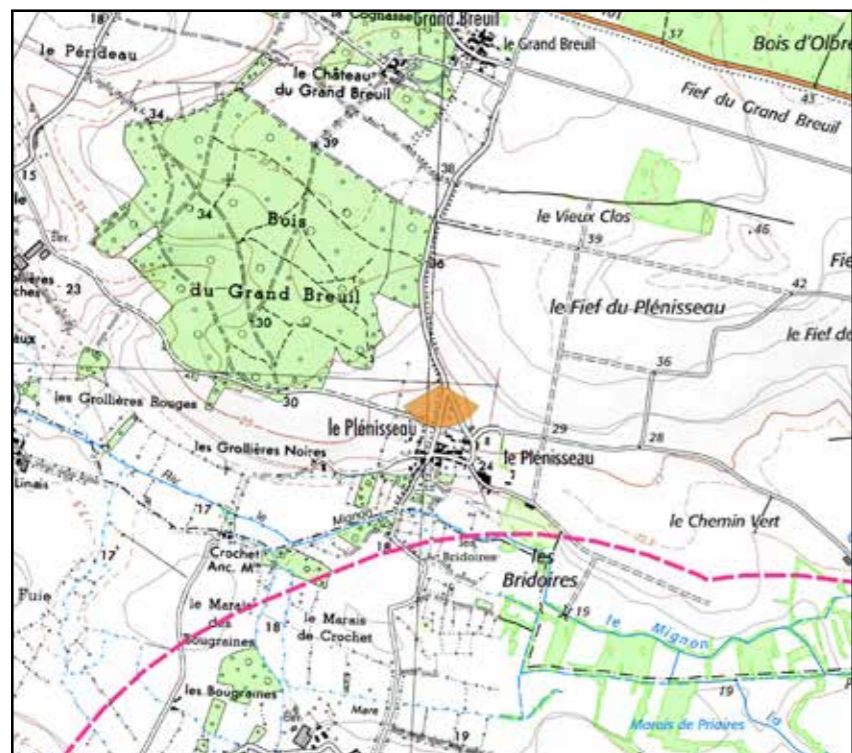
Azimut / Champ : 160/60

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E1 2,4 km

Éolienne la plus éloignée : E3 3,5 km

### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

### Commentaires paysagers

Depuis l'entrée Nord du hameau du Plénisseau, les éoliennes des 2 variantes d'implantation se dessinent au-dessus de la trame bâtie du bourg. On observe une continuité dans la ligne de rotors visibles dans le cas de la variante 3 qui n'existe plus dans la variante 4 du fait de la taille inférieure de l'éolienne E3. L'ensemble d'éoliennes semble moins cohérent dans la variante 4 que dans la variante 3.

### Etat initial et photomontages

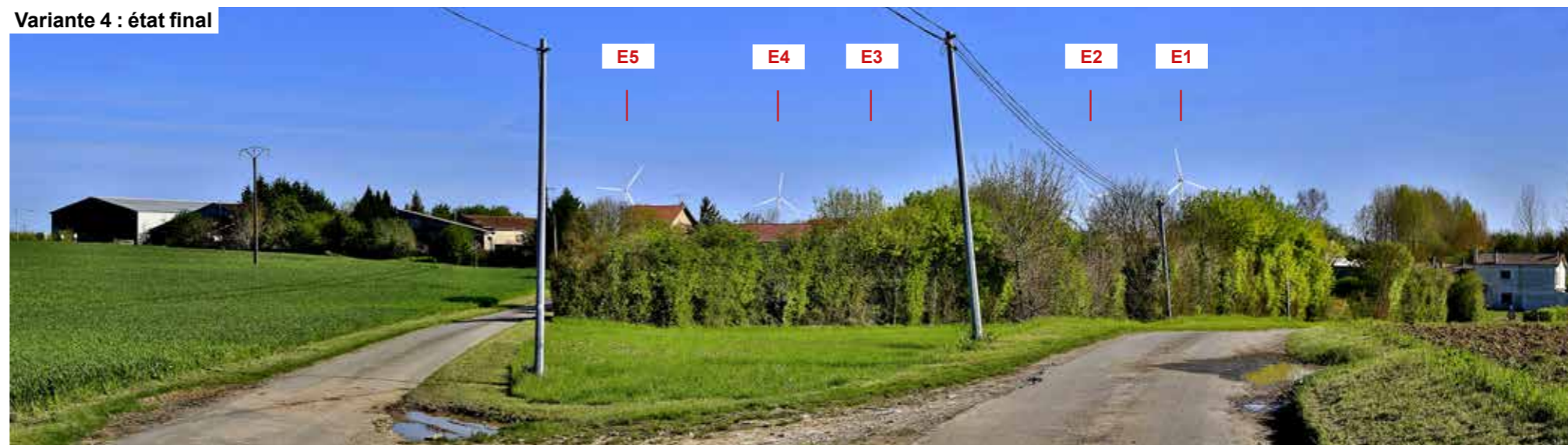
Etat initial



Variante 3 : état final



Variante 4 : état final

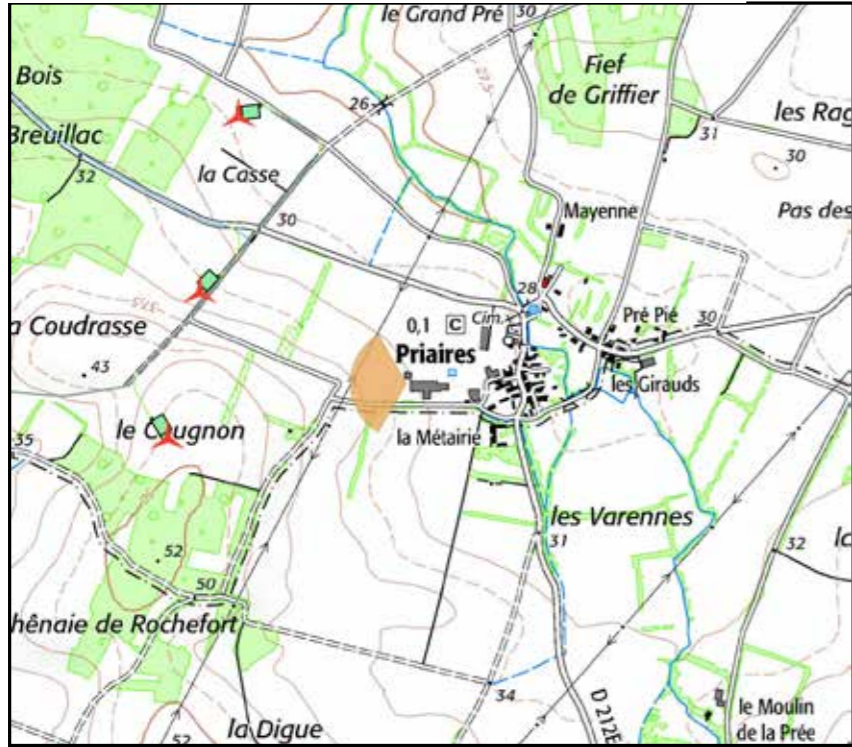


## Vue 20 : A l'Ouest de Priaires, sur le chemin du tour de ville, à l'Est de la Coopérative

### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert II : 372272 - 2131068  
Azimut / Champ / Focale : -65/130/50  
Nombre d'éoliennes visibles : 5  
Éolienne la plus proche : E4 0,6 km  
Éolienne la plus éloignée : E1 1,6 km

### Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

### Commentaires paysagers

Depuis le chemin du tour de ville, à l'Ouest de Priaires, le paysage est très ouvert, et les éoliennes des deux variantes forment des repères verticaux très prégnants. Dans le cas de la variante 3, on observe deux lignes d'éoliennes dont la taille décroît du Sud vers le Nord. Pour la variante 4, l'effet semble moins harmonieux, E3 paraissant avoir la même taille que E4, rompant l'effet de symétrie existant dans le cas de la variante 3.

### Etat initial et photomontages

#### Etat initial



#### Variante 3 : état final



#### Variante 4 : état final



		Dans la majorité des cas étudiés (à l'exception de la vue 15), la variante 3 présente		
		une cohérence visuelle plus importante que la variante 4. Le changement de hauteur		
		du mât de l'éolienne E3 perturbe la lecture du parc dans le paysage. En effet, selon les		
		cas, il crée une discontinuité dans la ligne d'éoliennes constituant le parc ou entraîne		
		un rupture de pente de cette même ligne, ou encore limite la perception du relief.		
		Il est donc plus judicieux de conserver la même taille de machines.		





# 3 EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

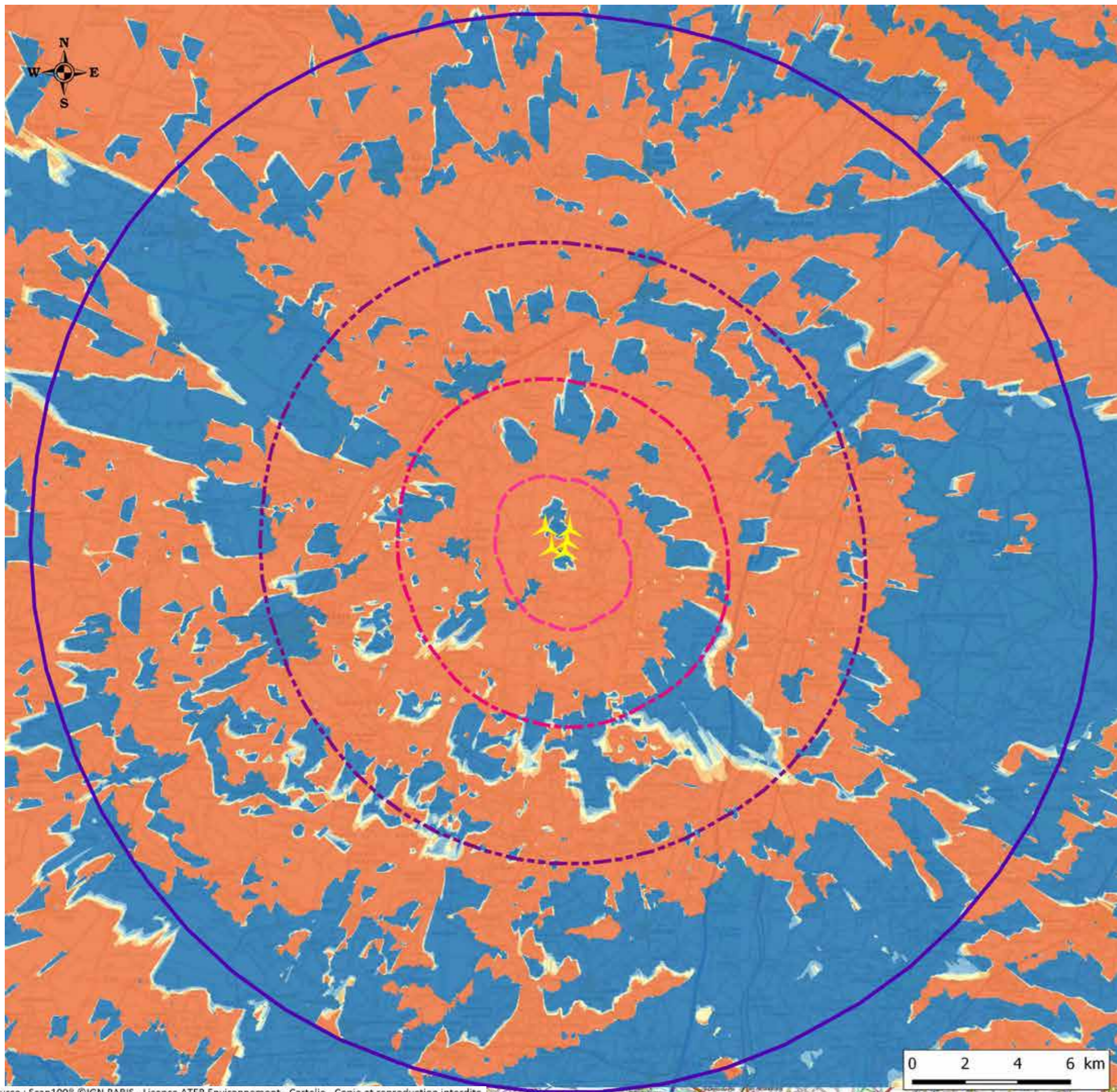






A landscape photograph showing a gravelly path or field leading through a wooded area. In the distance, several wind turbines and power lines are visible against a clear sky. The foreground is filled with small stones and sparse vegetation. The trees on either side are dense and green.

# 1 ZONES VISUELLES D'INFLUENCES



*Zone Visuelle  
d'influence*

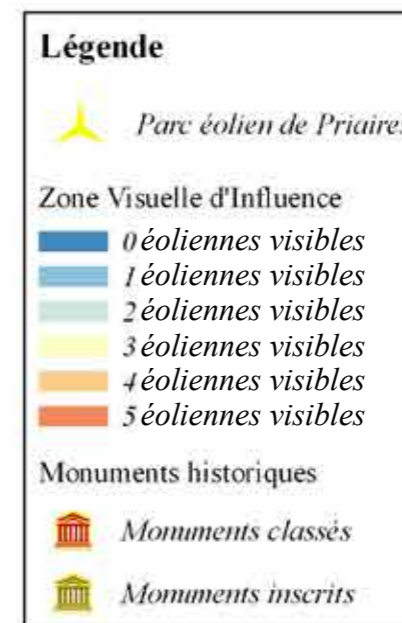


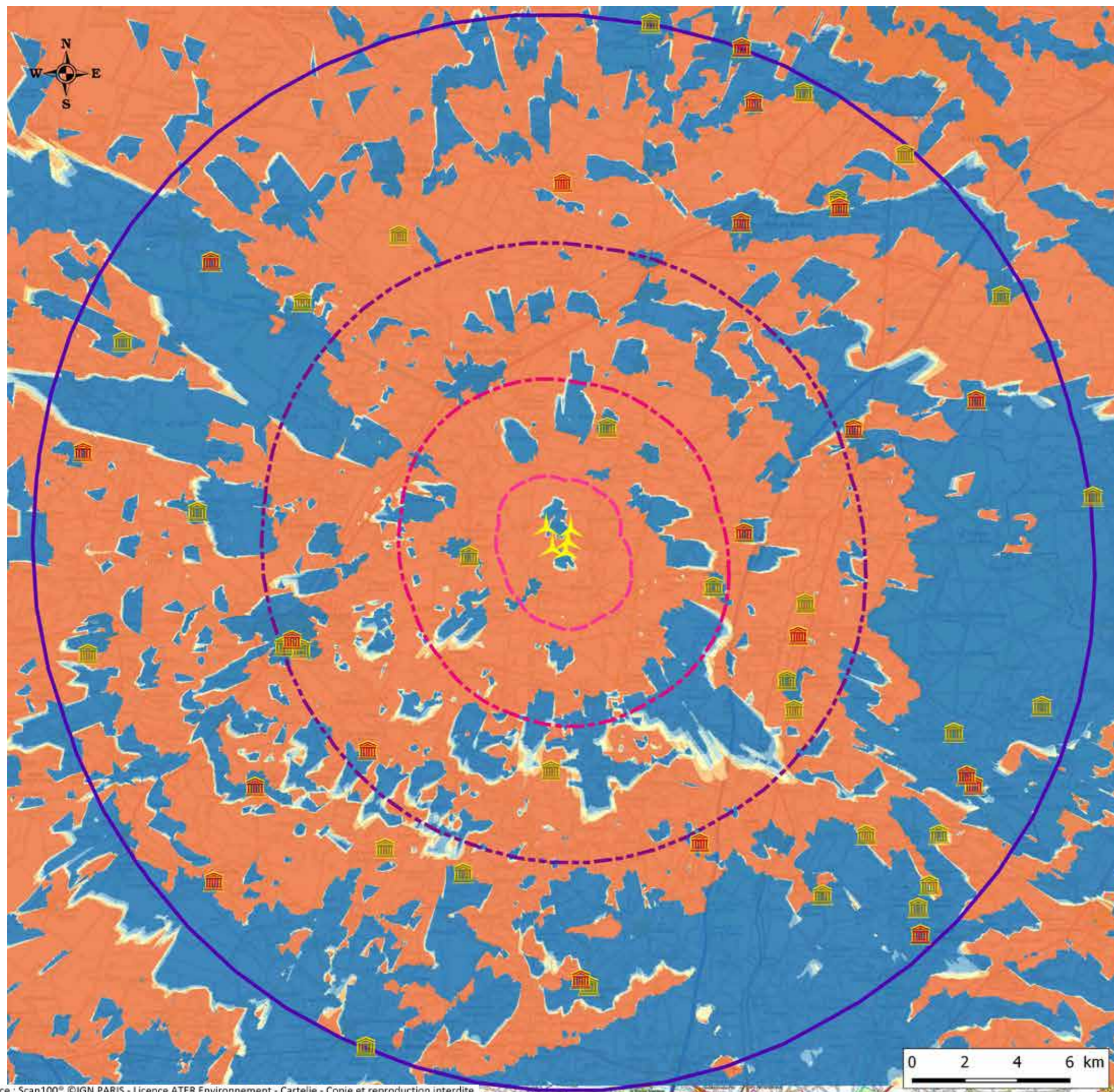
Fig. 80 : Carte des zones d'influences visuelles du projet de Breuilac

## 1.1 Méthodologie de réalisation des Zones Visuelles d'Influence (ZVI)

---

La zone visuelle d'influence permet d'identifier le nombre d'éoliennes visibles depuis tous les points géographiques du territoire étudié. Elle est réalisée avec le logiciel windPRO et mise en page à l'aide d'un logiciel SIG. La Zone Visuelle d'Influence est réalisée en plusieurs étapes :

- Création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes
- Insertion des données de surfaces avec CORINE LAND COVER
- Paramétrage et lancement du calcul
- Exportation des données vers un logiciel SIG
- Mise en page des données sur une carte



*Zone Visuelle  
d'influence  
et monuments  
historiques*

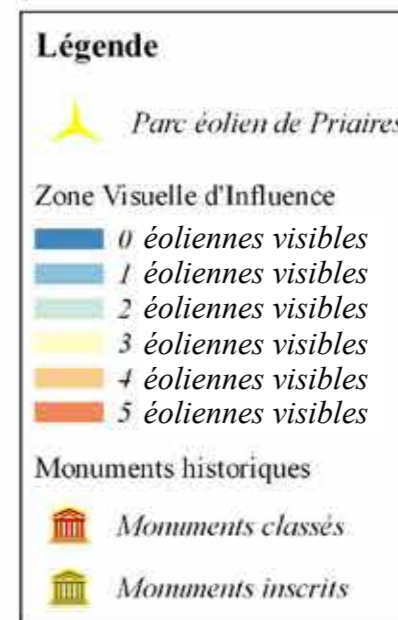


Fig. 81 : Carte des zones d'influences visuelles du projet de Breuillac et implantation des monuments historiques

## 1.2 Critères d'analyse

La carte des zones visuelles d'influence (ZVI) permet d'orienter l'étude vers les secteurs d'où le parc serait le plus visible tant pour les sites emblématiques que pour les secteurs d'habitat ou de découverte. Rappelons qu'un modèle n'est qu'une représentation simplifiée de la réalité.

Toute modélisation dépend de différents paramètres qui en fluctuant peuvent faire varier le modèle et par conséquent les conclusions qui en découlent. Dans le cas des ZVI, la modélisation se base principalement sur les paramètres suivants :

- le scénario d'implantation d'éoliennes du projet (localisation et modèle des éoliennes choisies) ;
- les caractéristiques du Modèle Numérique de Terrain ;
- la hauteur de l'observateur ;
- les distances sur lesquelles on projette le modèle.
- les obstacles visuels bâtis et bois importants

La hauteur de l'observateur n'est pas un facteur de grande variabilité pour le modèle. La hauteur de l'œil de l'observateur a été fixée à 1,70 m.

## 1.3 La Zone d'influence visuelle de Breuillac

La zone d'influence visuelle est donc principalement issue de la topographie du site et prend en compte les boisements. On observe ainsi que la ZVI de Breuillac concerne en grande partie les espaces agricoles entourés de nombreux cordons boisés qui n'est pas toujours pris en compte.

En ce qui concerne les monuments historiques, la plupart d'entre eux se trouvent sous influence. Au cas par cas, il faut prendre en compte le patrimoine bâti et les boisements immédiatement à proximité pour contredire ces cartes et comme le confirme également les photomontages.

La Carte des ZVI cumulées permet également de montrer que pour la grande majorité des zones concernées par la ZVI du projet, Le parc éolien de Breuillac crée souvent un nouvel angle de visibilité d'éoliennes et ne se superpose pas aux autres parcs existants.

Les points de vue sont par ailleurs choisis sur la base d'une évaluation quantitative, c'est-à-dire qu'ils sont sélectionnés après la réalisation d'une carte de Zone Visuelle d'Influence (ZVI). La carte de calcul de cette ZVI figure ci-contre. Cette ZVI permet de déterminer les zones de visibilité du projet sur l'ensemble du périmètre d'étude très éloigné. Ainsi, les points de vue ont été sélectionnés, puis validés sur le terrain, en fonction des secteurs de visibilité et de leur pertinence à permettre l'évaluation des enjeux.

**Vingt points de vue ont été traités dans la campagne initiale par M. Genton - Pictures and Co.**

Le modèle des ZIV ne prend pas en compte la distance entre l'observateur et les éoliennes. Cette carte renseigne donc sur les espaces d'où il serait possible d'apercevoir les éoliennes. Elle n'est donc qu'indicative pour les impacts visuels attendus, ceux-ci dépendant de très nombreux autres facteurs.

La place qu'occupent les éoliennes dans le champ visuel d'un observateur décroît avec la distance. L'aire de projection des ZVI permet de borner le modèle.

La carte des ZVI est directement induite par la carte topographique, mais elle découle également de la carte des grands ensembles boisés.

Dans le cas présent, celui-ci prévoit un calcul de visibilité sur une zone de 20 kilomètres environ, de rayon autour des aérogénérateurs. Cela équivaut à considérer que pour l'espace situé au delà de cette distance bornant l'aire de projection des ZVI (ici 20km environ), les éoliennes ne sont plus visibles.

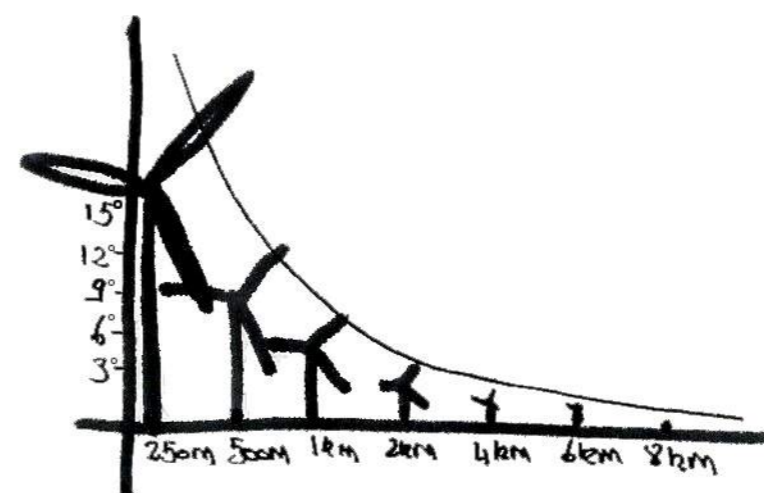


Fig. 82 : Courbe de variation de l'angle de perception en fonction de la distance (éolienne de 150m)

Précisons sur la répartition de ces points de vue :

- 6 points de vue sont pris dans le périmètre d'étude rapprochée, là où l'influence visuelle du projet est la plus importante (voir carte ZVI) ;
- Les points de vue prennent également en compte le patrimoine protégé dans le périmètre rapproché.
- Les points de vue du périmètre éloigné (4) se répartissent de manière proportionnée et représentative sur l'ensemble de ce périmètre ;

Les points de vue ont tous été choisis pour leur dimension «signifiante» : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie et les lieux de fréquentation.

La carte des ZIV ci-contre distingue les obstacles boisés et bâtis et prennent en compte les hauteurs au moyen (114m) et des hauteurs en bout de pales (180m).

Les aires d'étude rapprochée, intermédiaire (7 points de vue) et éloignée sont majoritairement concernées et particulièrement le plateau. Les forêts domaniale et le marais poitevin sont hors de ces visibilités.

D'après la carte de zone visuelle d'influence, le parc reste faiblement perceptible au-delà des forêts. Le relief accompagné des structures végétales forment des filtres visuels importants (comparaison des ZVI ci-contre).





## 2 ÉVALUATION DE LA SATURATION VISUELLE

## 2.1 Méthode d'analyse de la saturation visuelle

### A Du grand paysage au cadre de vie des riverains

Le Dossier de Demande d'Autorisation d'exploiter le parc éolien se situant sur la commune de Priaires doit traiter, comme le recommande la DREAL Centre (étude de septembre 2007), de la problématique de la saturation visuelle.

En effet, le contexte éolien du secteur d'étude présentant une certaine densité d'éoliennes, il est nécessaire d'évaluer l'impact, sur les lieux d'habitation les plus proches, des parcs éloignés présents et des parcs qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation au titre du permis de construire.

La méthode présentée ci-après est inspirée de celle proposée par la Direction Régionale de l'Environnement du Centre pour des villages de la Beauce, caractérisés par une topographie très plane, des habitations concentrées dans des villages-rue et une végétation quasi-inexistante en dehors des bourgs et villes.

La saturation visuelle peut être évaluée depuis deux points de vue : celui d'une personne traversant un secteur donné ou celui des habitants d'un village.

Du point de vue d'un voyageur, la saturation visuelle peut être évaluée d'après des cartes.

L'enjeu est la préservation du « grand paysage » d'un effet de saturation par un grand nombre d'éoliennes dispersées sur les horizons.

Du point de vue des habitants, la saturation visuelle doit se mesurer sur les lieux de la vie quotidienne (espaces publics et sorties du village). S'il est évidemment impossible de supprimer les vues dynamiques sur des éoliennes dans les paysages ouverts, l'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du village.

Ainsi, les effets d'un projet éolien sur ces deux enjeux distincts s'évaluent par des indices spécifiques et ils feront l'objet d'une égale attention.

La saturation visuelle des horizons s'évalue nécessairement depuis un point localisé. Le centre d'un village, choisi pour rechercher la situation la plus pénalisante, sera retenu comme point de référence pour la méthode d'évaluation exposée ci-dessous. Au besoin, l'analyse sera reproduite depuis d'autres points également repérés comme des situations critiques.

Les communes et leurs bourgs de l'aire d'étude rapprochée seront étudiées : **Priaires et son bourg la Gaubertière, Saint Saturnin et son bourg le Coudret, Marsais et ses bourgs Boisse, les Quatre maisons et l'Hôpiteau.**

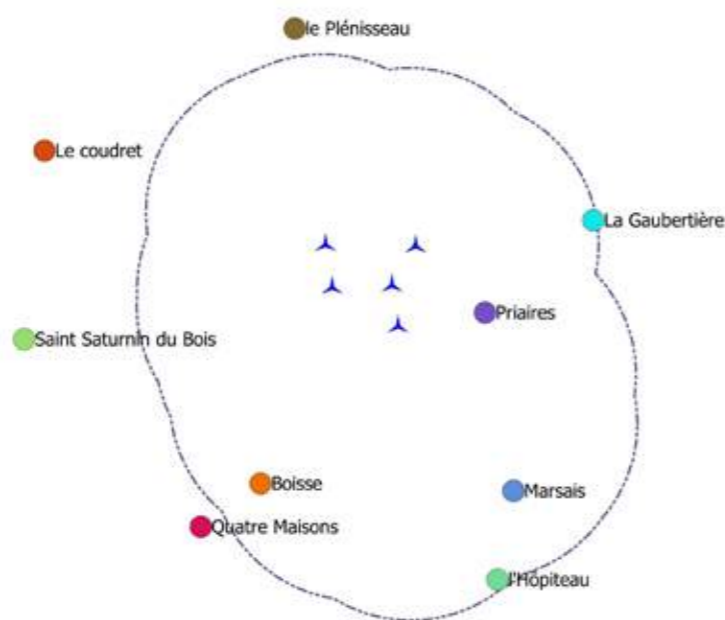


Fig. 83 : Localisation des communes faisant l'objet d'un calcul de saturation visuel autour de l'aire d'étude rapprochée

### B Indice de la saturation visuelle du grand paysage, évaluée sur des cartes

Pour tenir compte de la complexité du phénomène étudié, le choix est fait de retenir 3 critères d'évaluation de la densité visuelle des éoliennes :

**Critères 1 : Occupation de l'horizon. Somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un village pris comme centre.**

On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien sur l'horizon, mesurée sur une carte.

Selon l'étude menée par la région centre, en Beauce, on compte en deux classes les angles de visibilité des éoliennes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « normal »). Pour simplifier, on ignore les éoliennes distantes de plus de 10 km, bien qu'elles restent visibles à cette distance par temps clair.

Il faut noter que vu depuis un village, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

L'angle d'occupation de l'horizon est calculé en addition des angles de l'horizon intercepté par les parcs éoliens visibles sur 10 km. Un horizon peu occupé est un horizon occupé sur moins de 120°. Les parcs éoliens se chevauchants sont considérés comme étant un seul et même angle.

Pour l'exemple dessiné ci-dessous, afin d'avoir un horizon peu occupé, il faut avoir  $\alpha + \beta + \gamma < 120^\circ$ .

Angle d'occupation de l'horizon	< 120°	> 120°
Evaluation	bon	faible

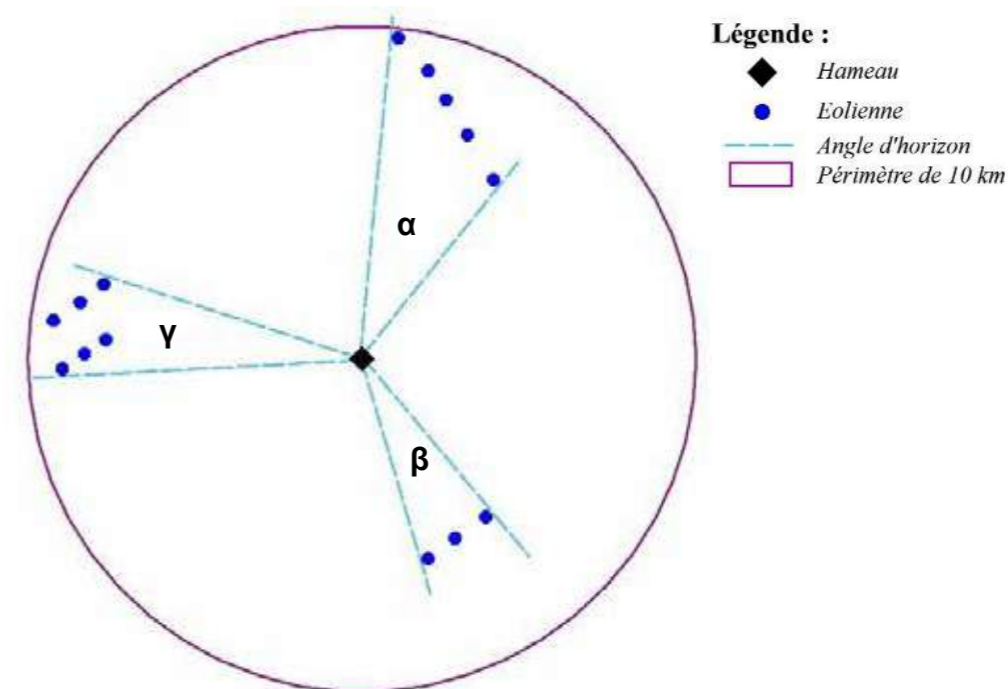


Fig. 84 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon



## Critères 2 : Densité sur les horizons occupés. Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon

La comparaison de cas, montre que pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. D'après les conclusions des études de cas, on peut approximativement placer **un seuil d'alerte à 0.10** (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Il est important de souligner que **cet indice doit être lu en complément du premier**. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

## Critères 3 : Espace de respiration : plus grande angle continu sans éolienne

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration est représenté par le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60° , mais il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard. Un angle sans éolienne de 160 à 180° (correspond à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable «respiration» visuelle.

Espace de respiration	< 160°	> 160°
Evaluation	faible	bon

		**Le seuil d'alerte est franchi lorsque 2 des 3 paramètres ci-dessus sont**		
		**invalidés. Ce seuil d'alerte indique un risque de saturation visuelle qui**		
		**doit ensuite être analysé avec l'appui des simulations paysagères.**		

## 2.2 Analyse de la saturation visuelle de Priaires

### A Le cas de Priaires

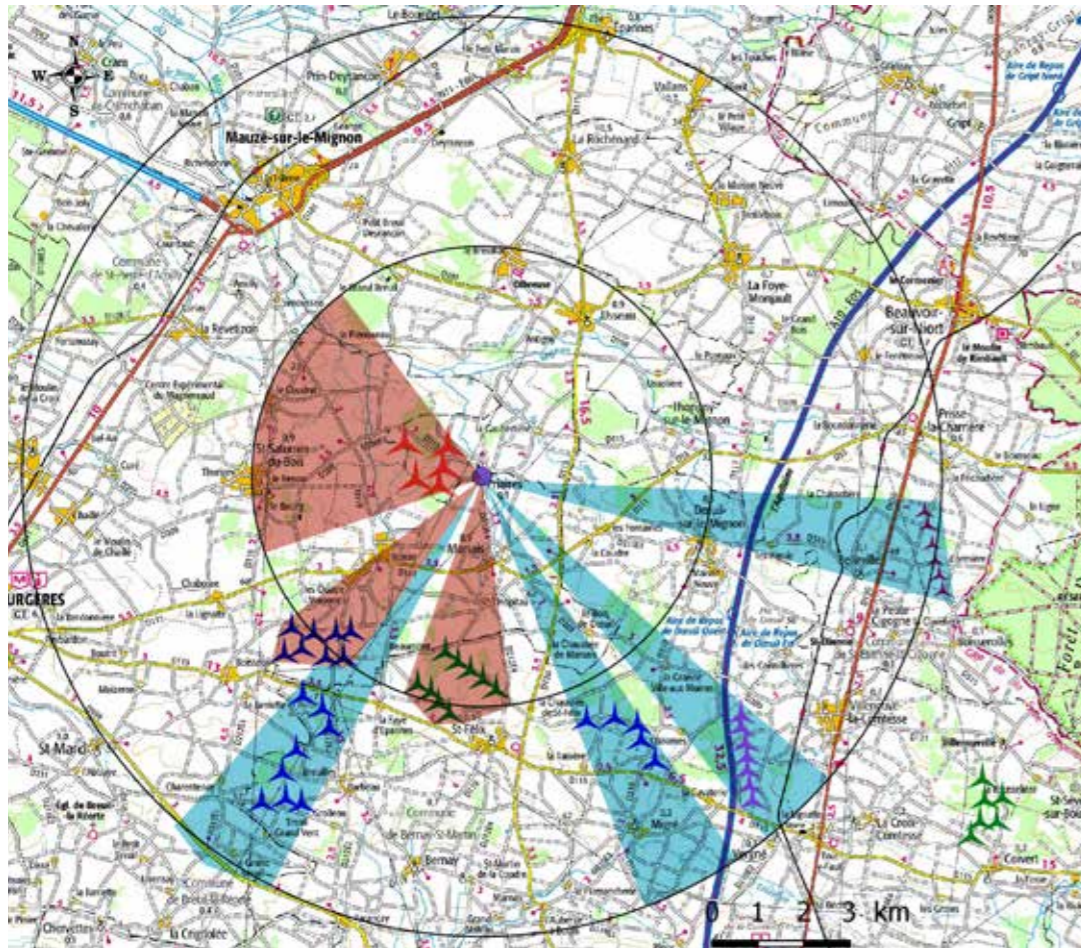


Fig. 85 : Carte d'occupation de l'horizon de Priaires à 5 et 10km

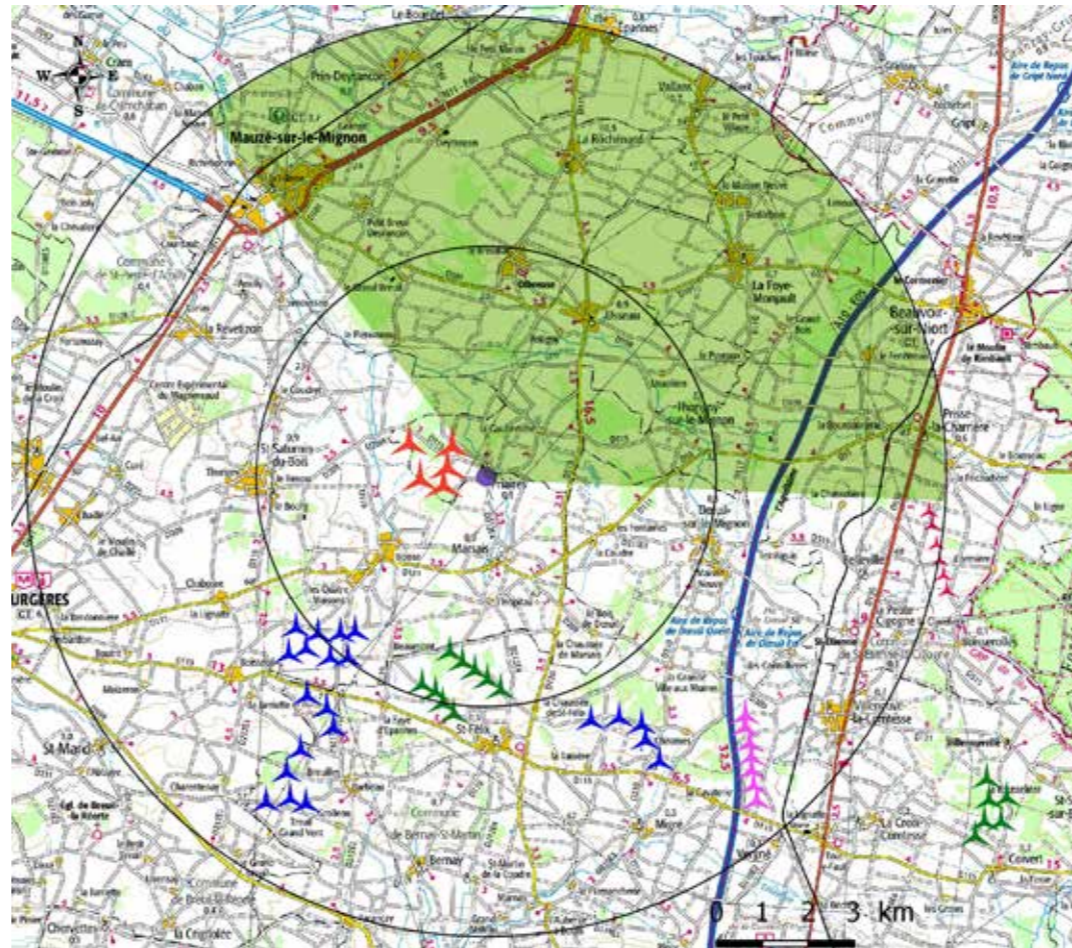


Fig. 86 : Carte des angles de respiration visuelle de Priaires à 10km

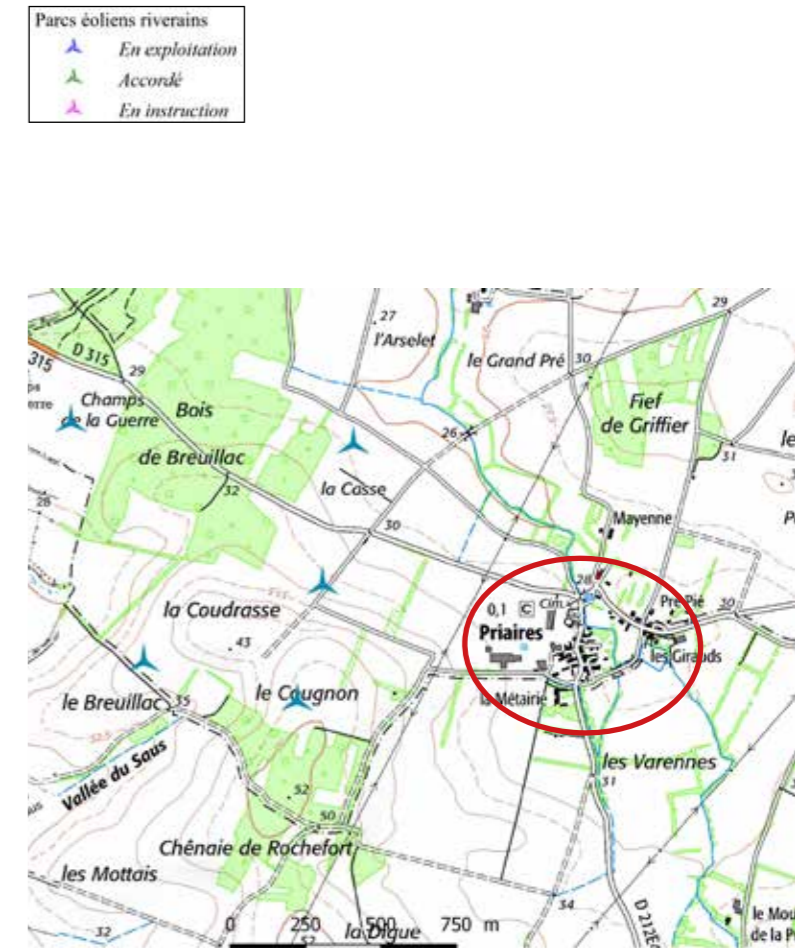


Fig. 87 : Contexte boisé de Priaires

Angle d'occupation de l'horizon  
163° > 120°

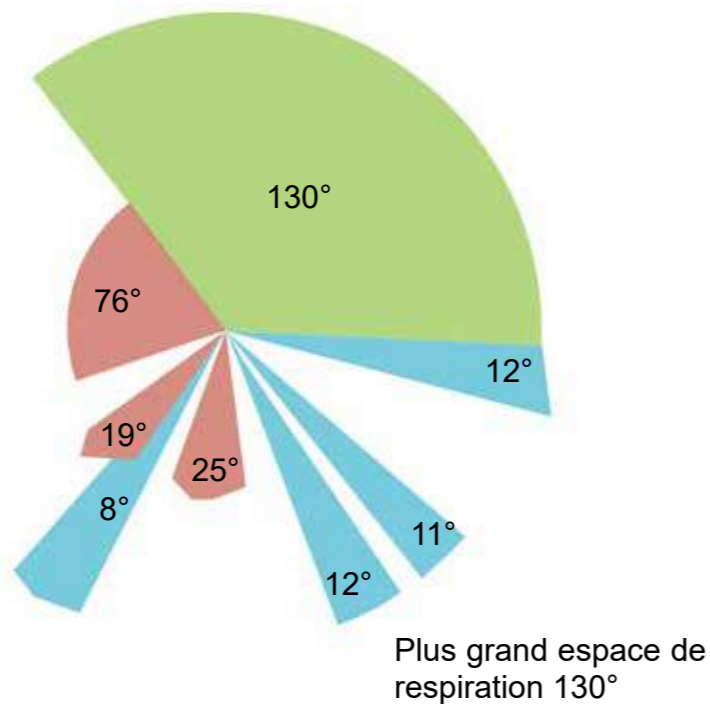


Fig. 88 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Priaires

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles.

Des parcs sont situés à moins de 5km de Priaires centre, le parc éolien de Breuillac est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de 76°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 163° (supérieur à 120°). Nous sommes **au-dessus du seuil de saturation pour le critère 1.**

Avec 48 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $48/163 = 0.29$  (supérieur à 0.10)

**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 130° (inférieur à 160°), tourné vers le Nord-Est. **L'espace de respiration est donc en-dessous du critère de satisfaction.**

Les éoliennes apparaissent donc sur des angles distincts et l'espace de respiration minimum n'est pas atteint selon les critères de la méthode de la région Centre Val de Loire. Il y a donc **saturation visuelle.**

Ces conclusions sont à **nuancer avec les boisements**, qui joue un grand rôle dans la perception (ou non) de ce parc ainsi que les obstacles bâtis. Ainsi, **Priaires se trouve dans une zone de visibilité modérée des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	120°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	43°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	163°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	48
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.29
Espace de respiration (Plus grand angle sans éolienne) >160°	130°
Saturation visuelle?	Risque de saturation visuelle

## B Le cas de Marsais

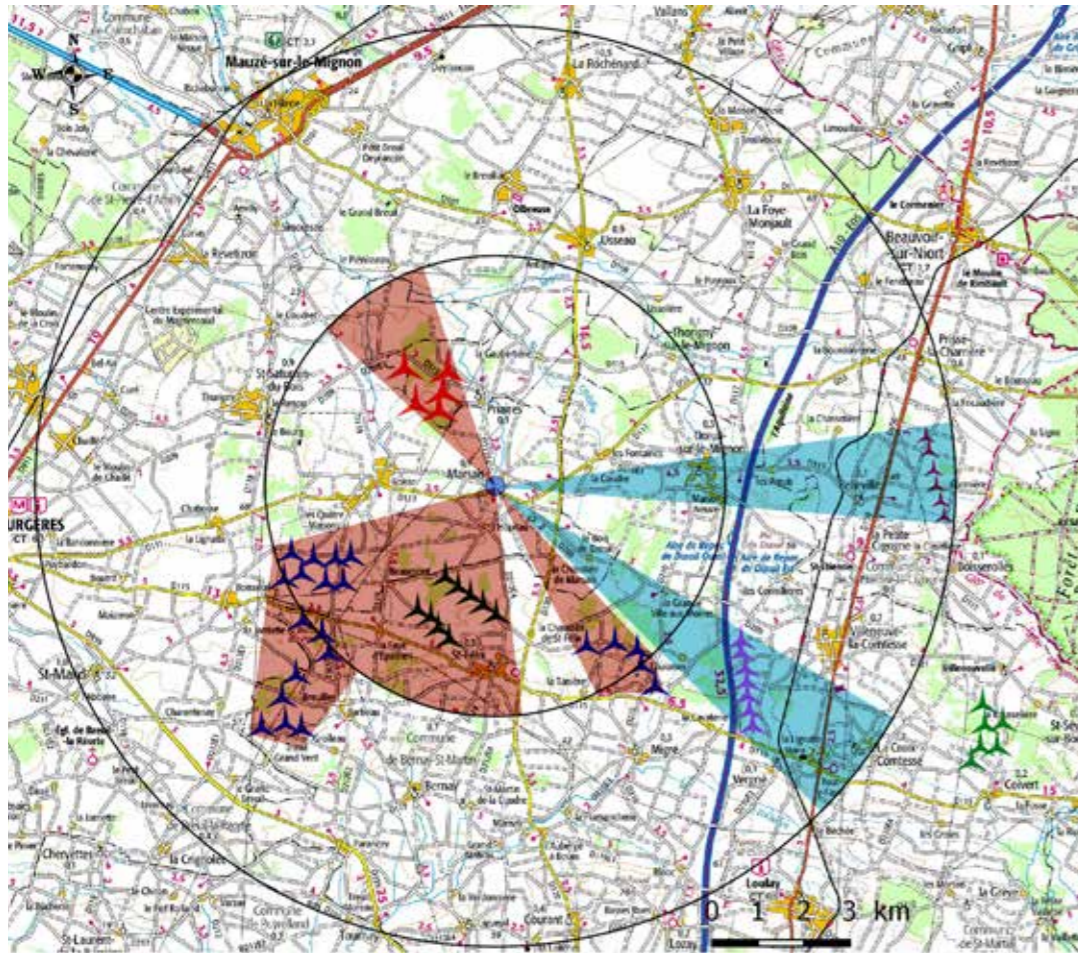


Fig. 89 : Carte d'occupation de l'horizon de Marsais à 5 et 10km

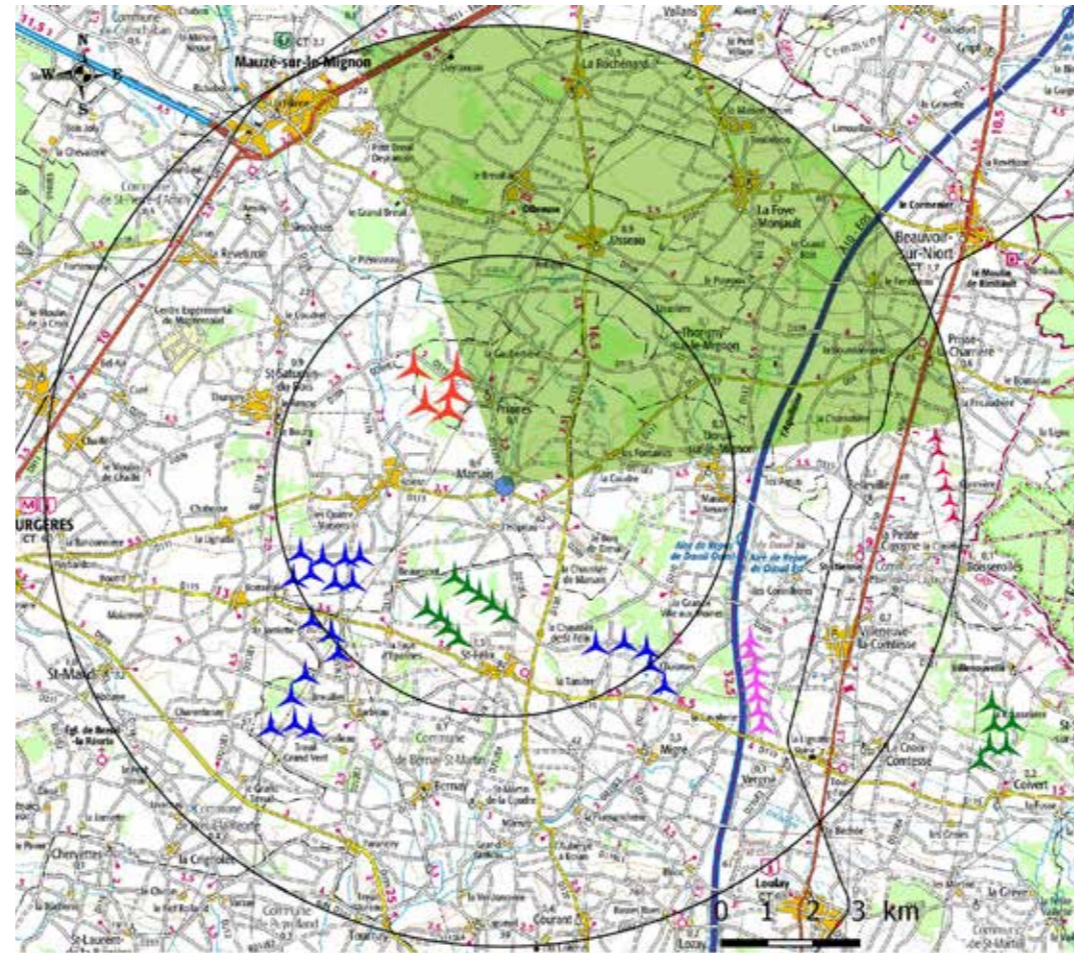


Fig. 90 : Carte des angles de respiration visuelle de Marsais à 10km

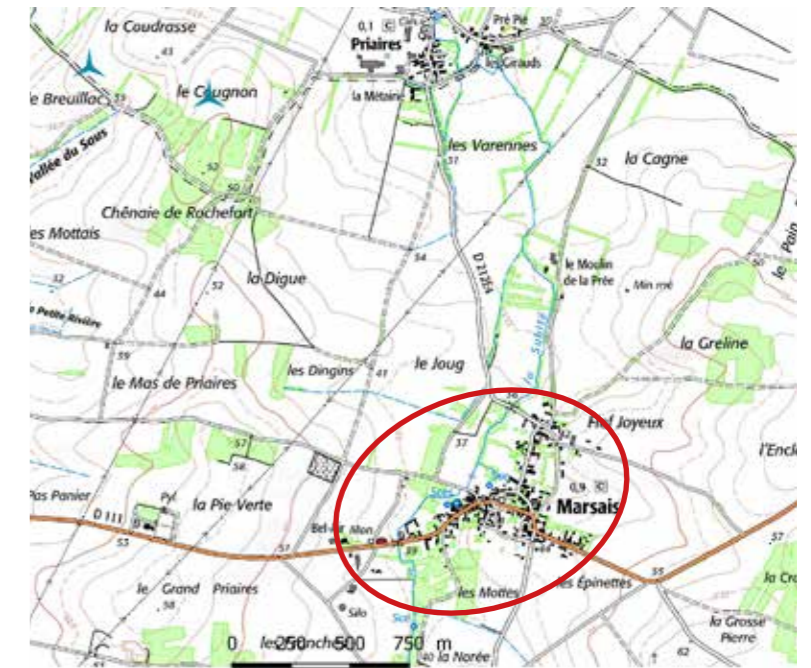
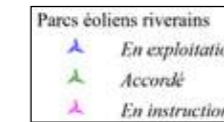
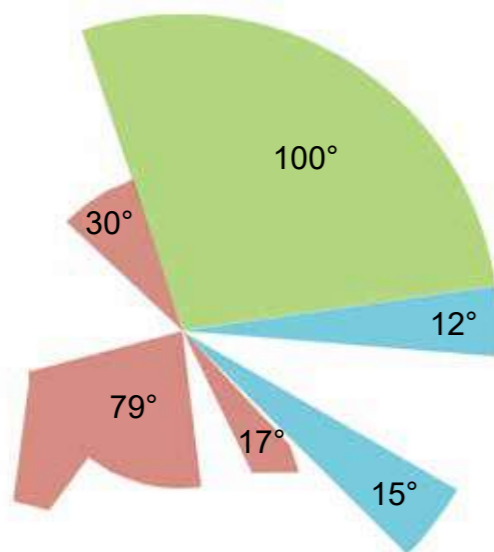


Fig. 91 : Contexte boisé de Marsais

Angle d'occupation de l'horizon  
153° > 120°



Plus grand espace de respiration  
100°

Fig. 92 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Marsais

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles. Des parcs sont situés à moins de 5km de Marsais centre, le parc éolien de Breuillac est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de 30°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 153° (supérieur à 120°). Nous sommes **au-dessus du seuil de saturation pour le critère 1**.

Avec 48 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $48/153 = 0.31$  (supérieur à 0.10) **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 100° (inférieur à 160°), essentiellement tourné vers le Nord-Est. **L'espace de respiration est donc insatisfaisant.**

Les éoliennes apparaissent en de nombreux angles distincts tout autour de Marsais. La **saturation visuelle est donc atteinte.**

Ces conclusions sont à nuancer avec les nombreux boisements présents, ainsi que les obstacles bâtis qui jouent un grand rôle dans la perception (ou non) de ce parc.

**Marsais se trouve dans une faible zone de visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	126°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	27°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	153°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	48
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.31
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	100°
Saturation visuelle?	Risque de saturation visuelle

## C Le cas de Saint Saturnin du Bois

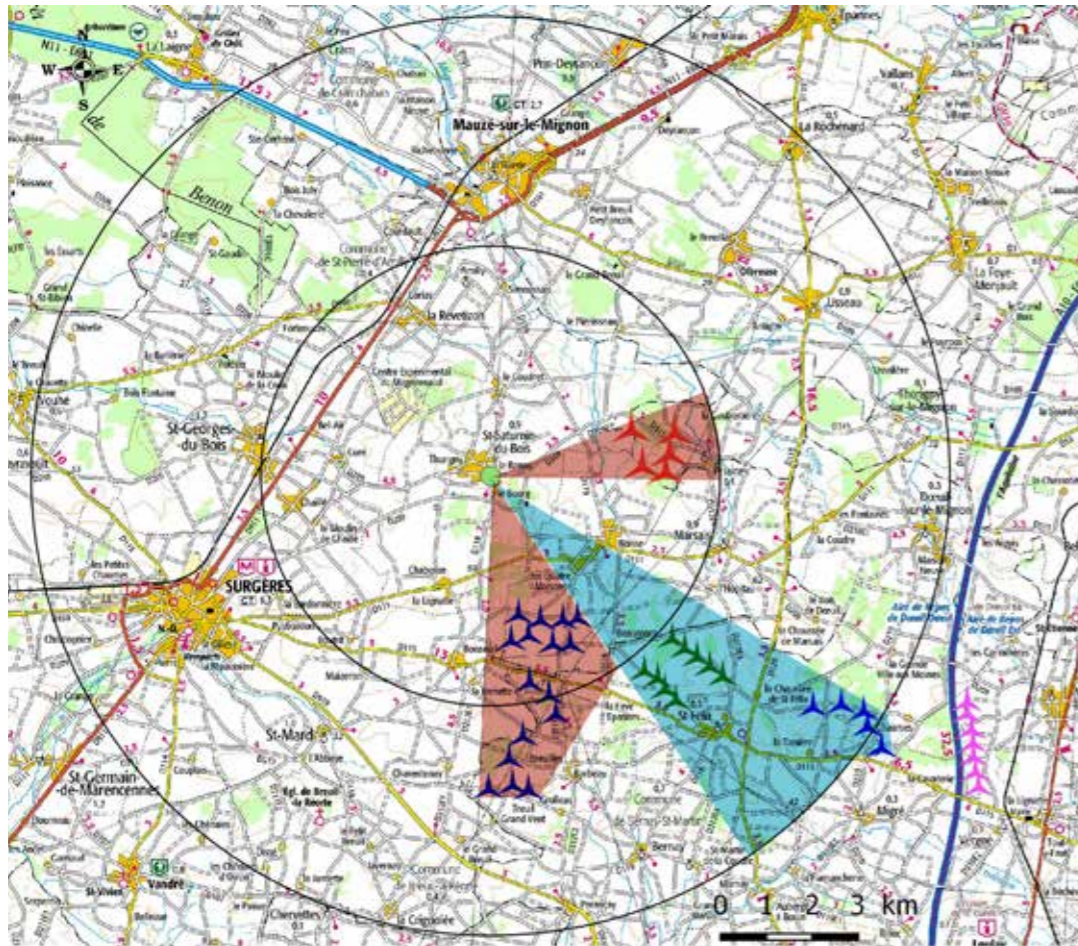


Fig. 93 : Carte d'occupation de l'horizon de Saint Saturnin du Bois à 5 et 10km

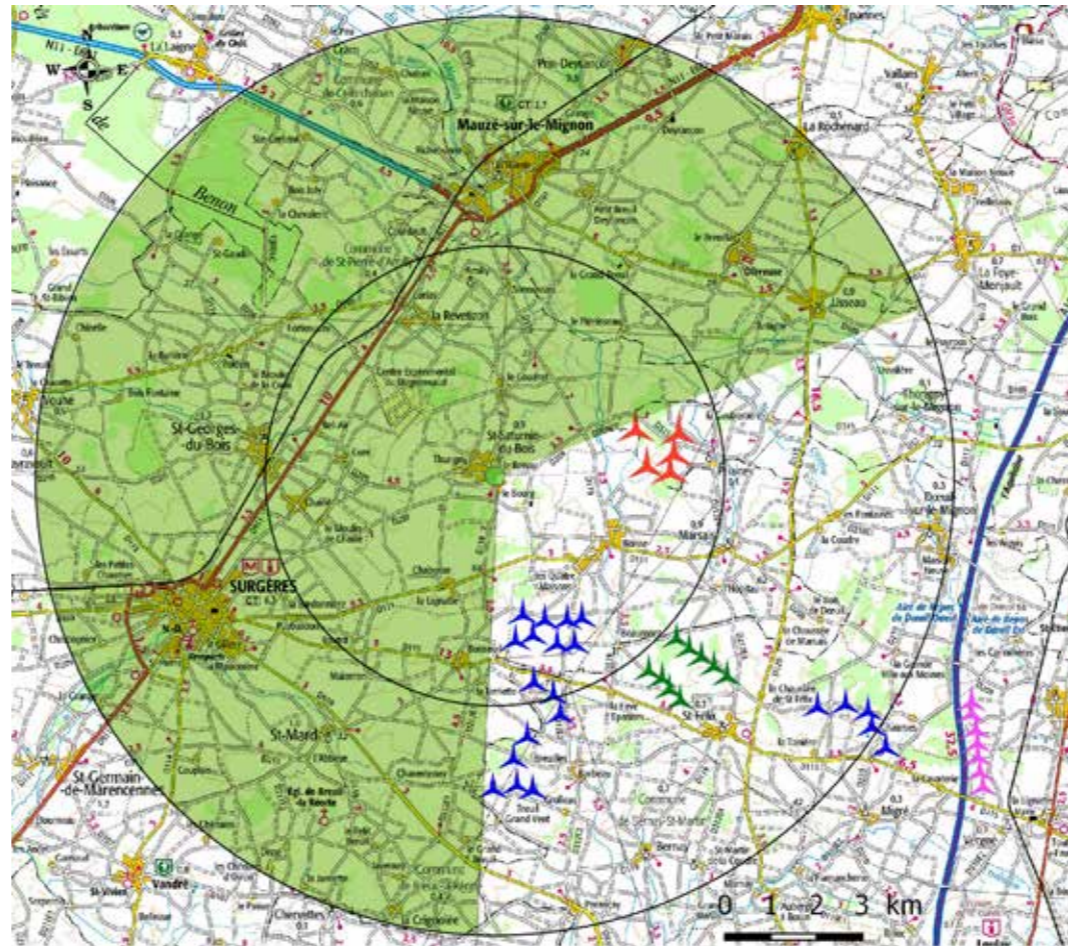


Fig. 94 : Carte des angles de respiration visuelle de Saint Saturnin du Bois à 10km

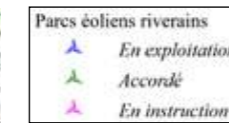
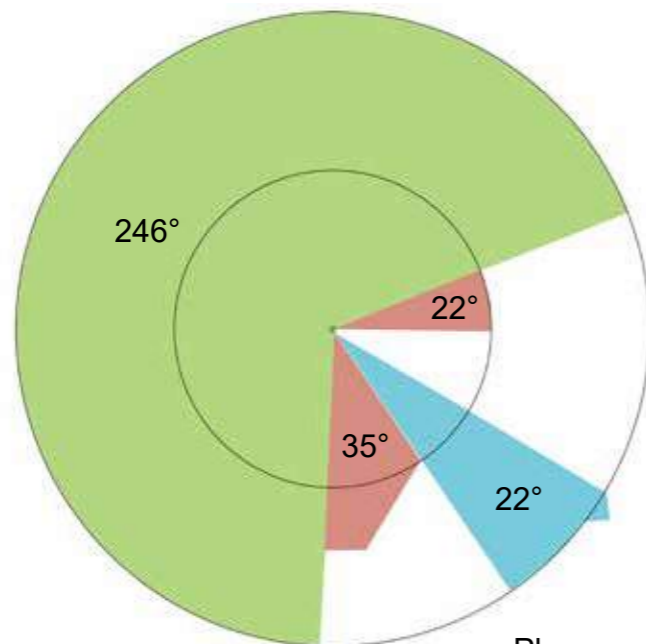


Fig. 95 : Contexte boisé de Saint Saturnin du Bois

Angle d'occupation de l'horizon  
79° < 120°



Plus grand espace de respiration 246°

Fig. 96 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Saint Saturnin du Bois

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles.

Des parcs sont situés à moins de 5km de Saint Saturnin du Bois centre, le parc éolien de Breuillac est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de 22°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 79° (inférieur à 120°). Nous sommes **en dessous du seuil de saturation pour le critère 1**.

Avec 35 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $35/79^\circ = 0.44$  (supérieur à 0.10)

**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 246° (supérieur à 160°), tourné vers l'Ouest et le Nord. **L'espace de respiration est donc très satisfaisant.**

Les éoliennes apparaissent sur des angles distincts et l'espace de respiration respecte largement le seuil établi par la méthode de la région Centre Val de Loire. Il y a donc **un risque de saturation visuelle**.

Ces conclusions sont à **nuancer avec la présence des boisements et le cadre bâti**. **Saint Saturnin du bois se trouve dans une zone très faible de visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	57°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	22°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	79°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	35
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.44
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	246°
Saturation visuelle?	Pas de risque de saturation visuelle

## D Le cas de Boisse

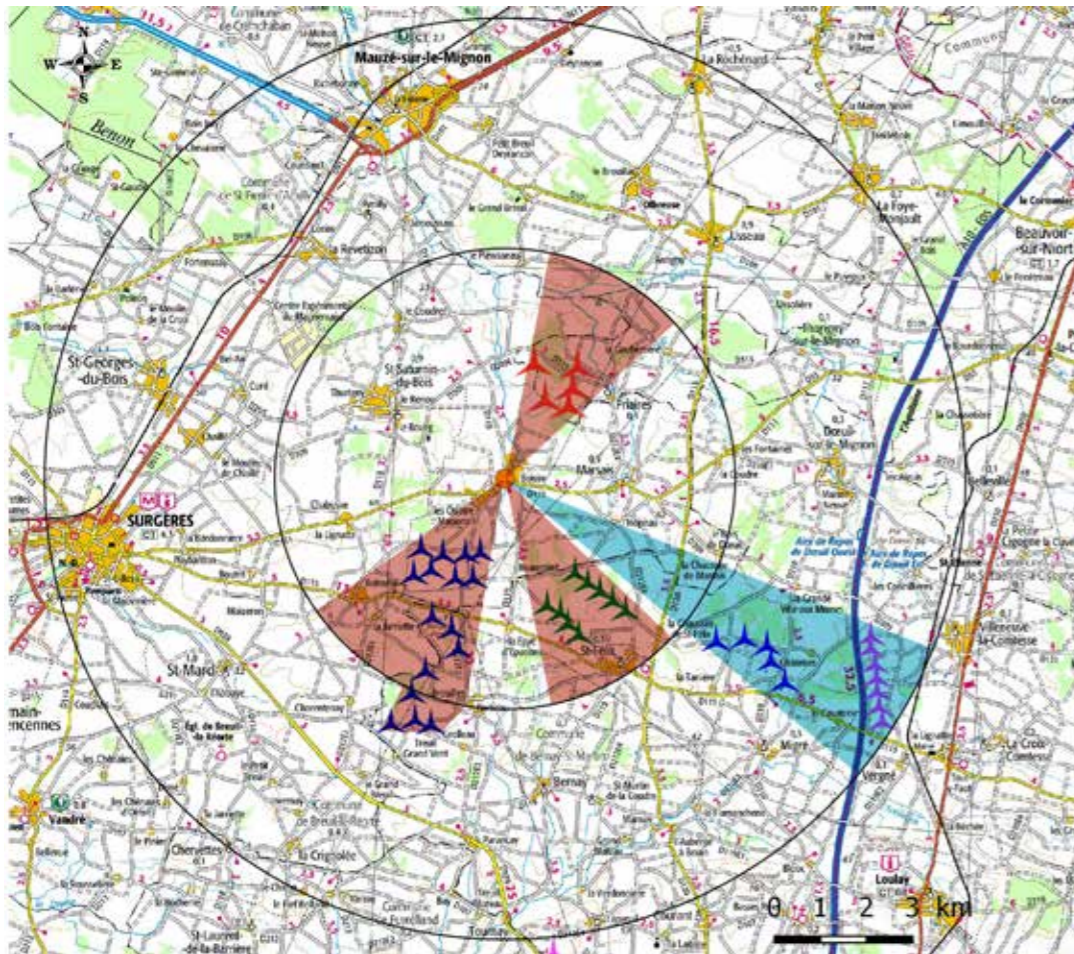
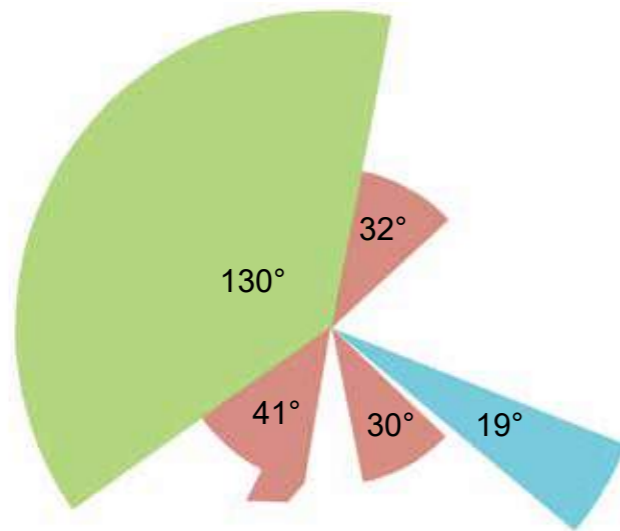


Fig. 97 : Carte d'occupation de l'horizon de Boisse à 5 et 10km

Angle d'occupation de l'horizon  
122° > 120°



Plus grand espace de respiration  
130°

Fig. 100 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Boisse

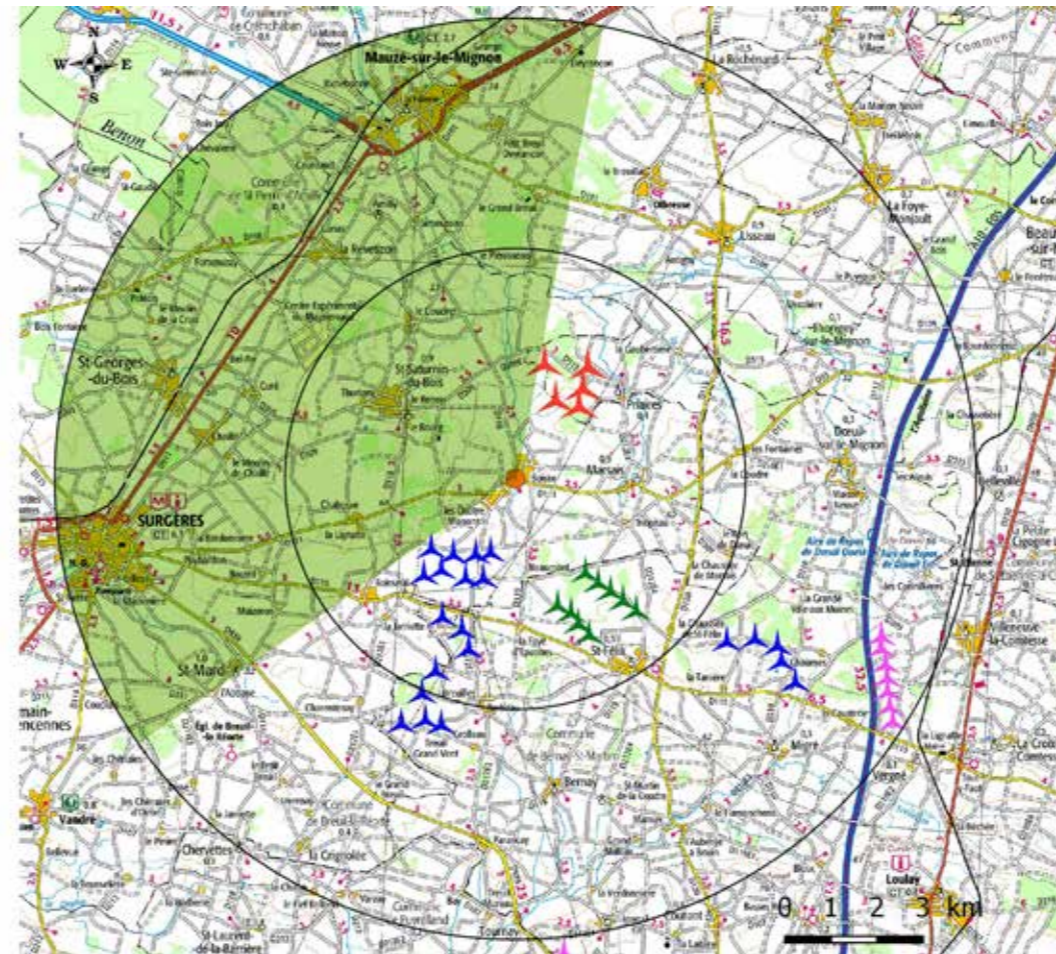


Fig. 98 : Carte des angles de respiration visuelle de Boisse à 10km

Pares éoliens riverains  
 ▲ En exploitation  
 ▲ Accordé  
 ▲ En instruction



Fig. 99 : Contexte boisé de Boisse

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles.

Les parcs sont situés à moins de 5km de Boisse centre, Priaires est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de 32°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris, est de 122° (supérieur à 120°). Nous sommes **en dessous du seuil de saturation pour le critère 1**.

Avec 42 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $42/122 = 0.34$  (supérieur à 0.10)

**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 130° (inférieur à 160°), essentiellement tourné vers le Nord-Ouest. **L'espace de respiration est donc insatisfaisant.**

Les éoliennes apparaissent donc sur des angles distincts et à moins de 5km pour la plupart. Il y a un **risque de saturation visuelle.**

Ces conclusions sont à nuancer avec la présence des nombreux boisements en cordons ou en bosquets ainsi que le bâti. Boisse est entourée de boisements mais des parcs se trouvent à l'intérieur de cette zone. **Boisse se trouve dans une zone de forte visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	103°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	19°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	122°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	42
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.34
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	130°
Saturation visuelle?	Risque de saturation visuelle

## E Le cas de La Gaubertière

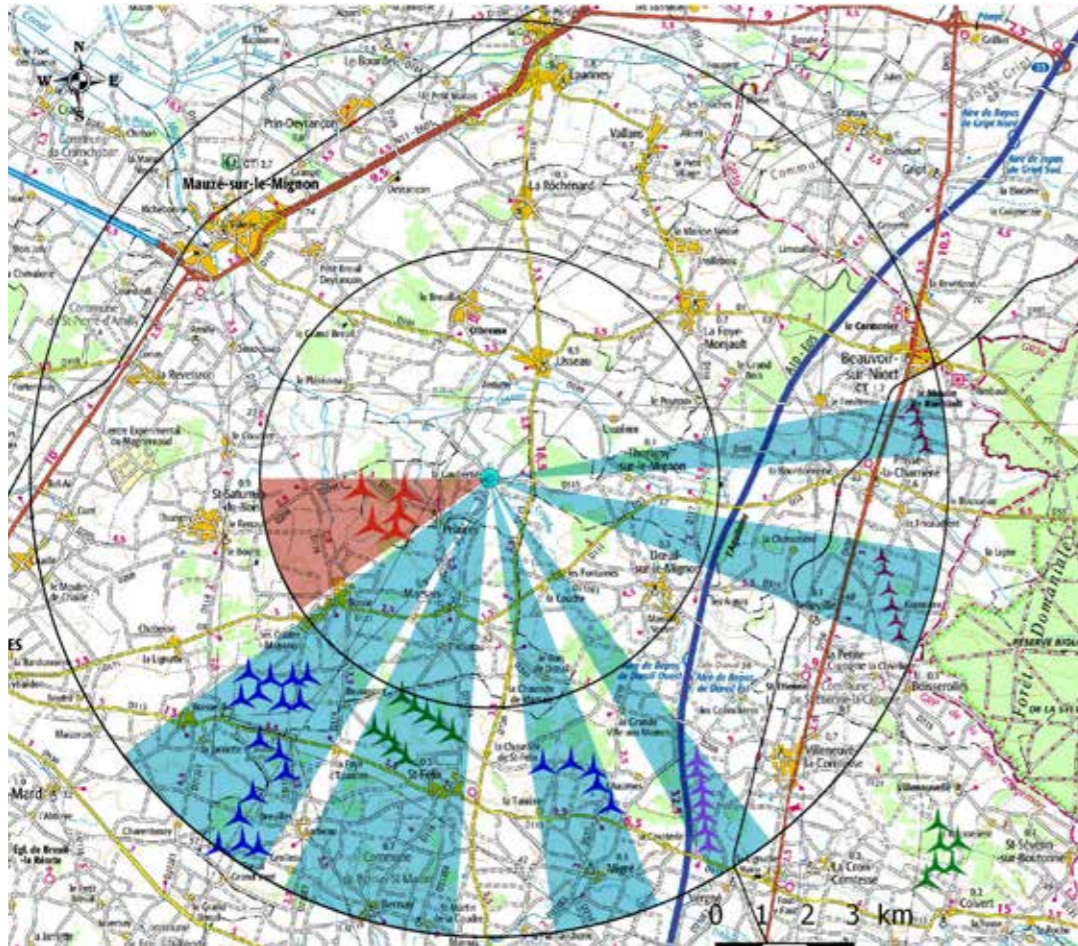


Fig. 101 : Carte d'occupation de l'horizon de La Gaubertière à 5 et 10km

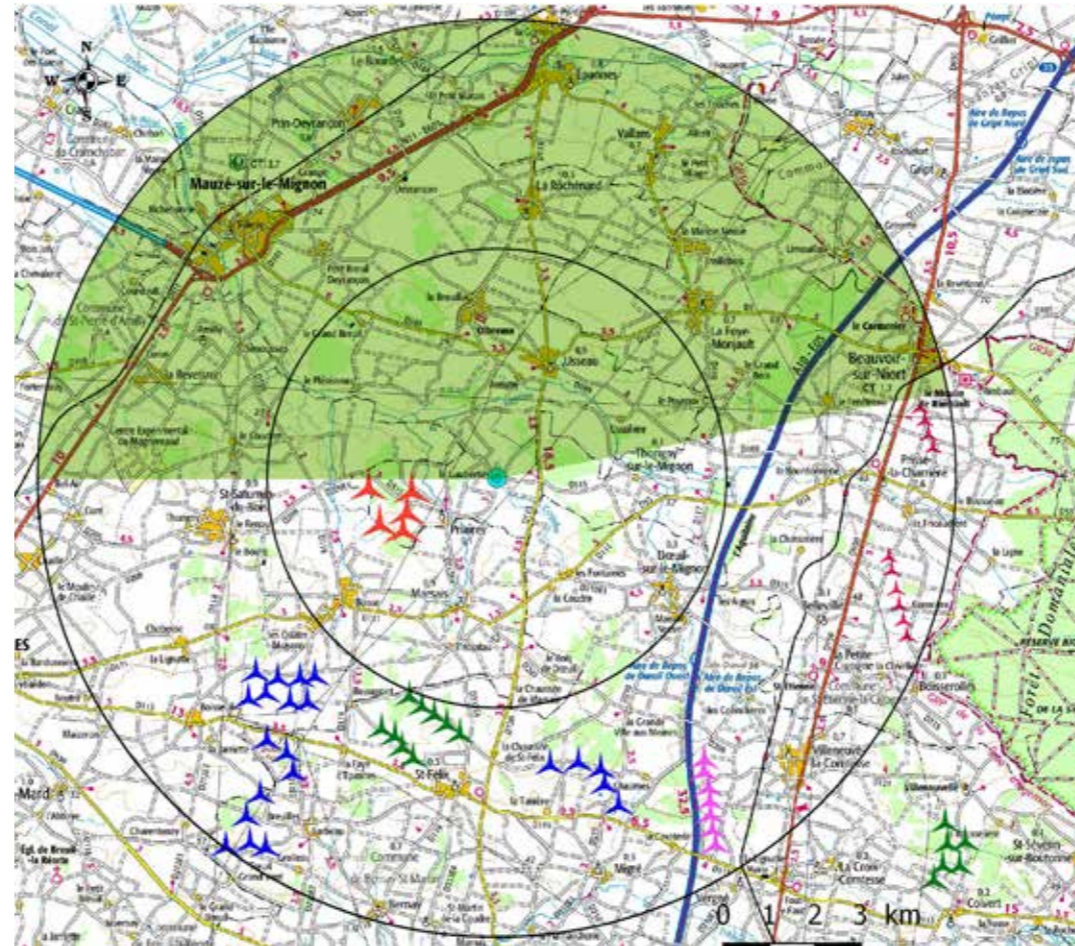


Fig. 102 : Carte des angles de respiration visuelle de La Gaubertière à 10km

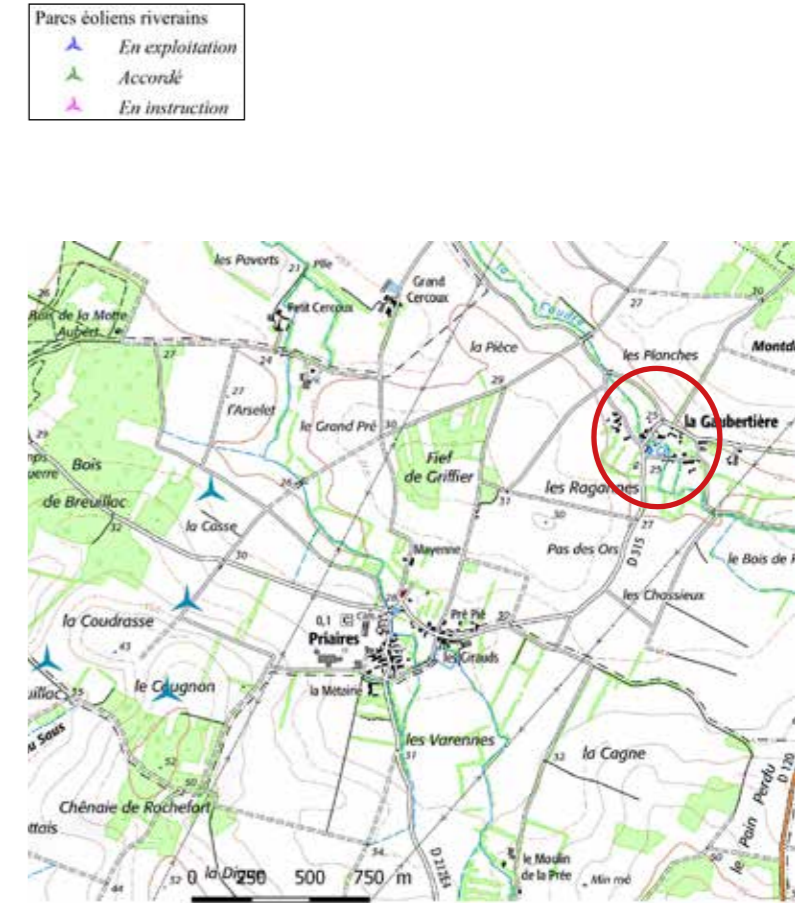
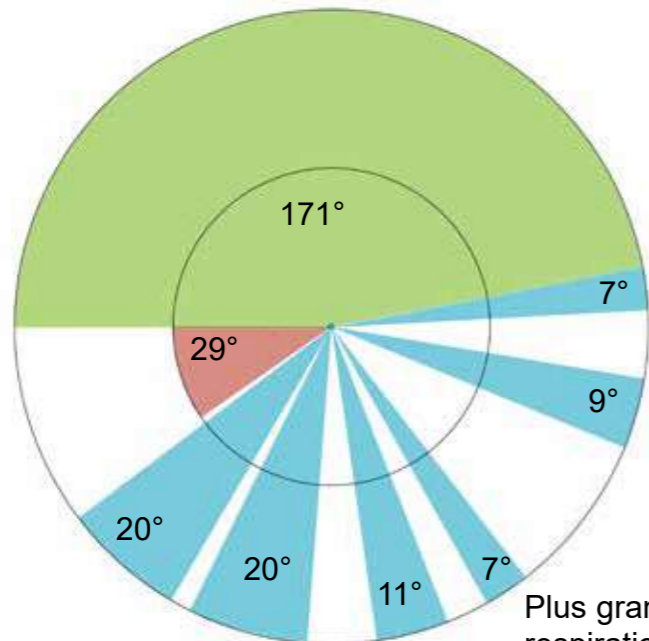


Fig. 103 : Contexte boisé de la Gaubertière

Angle d'occupation de l'horizon  
103° < 120°



Plus grand espace de respiration 171°

Fig. 104 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de La Gaubertière

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles.

Les parcs sont situés à moins de 5km de La Gaubertière centre, le parc éolien de Breuillac est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de 29°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 103° (inférieur à 120°). Nous sommes **en dessous du seuil de saturation pour le critère 1**.

Avec 52 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $52/103 = 0.50$  supérieur à 0.10

**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 171° (supérieur à 160°), essentiellement tournée vers le Nord. **L'espace de respiration est donc juste suffisant par rapport au critère de satisfaction.**

Les éoliennes apparaissent donc denses sur certains angles aigus distincts et l'espace de respiration respecte tout juste le seuil établi par la méthode de la région Centre Val de Loire. Il y a donc **un potentiel risque de saturation visuelle.**

Ces conclusions sont à nuancer avec la présence de nombreux boisements, qui joue un grand rôle dans la perception (ou non) de ce parc. **La Gaubertière se trouve dans une zone de visibilité modérée des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	29°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	74°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	103°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	52
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éolienne/angle d'horizon) (<0.1)	0.5
Espace de respiration (plus grand angle sans éoliennes) >160°	171°
Saturation visuelle?	Risque de saturation visuelle

## F Le cas de Le Coudret

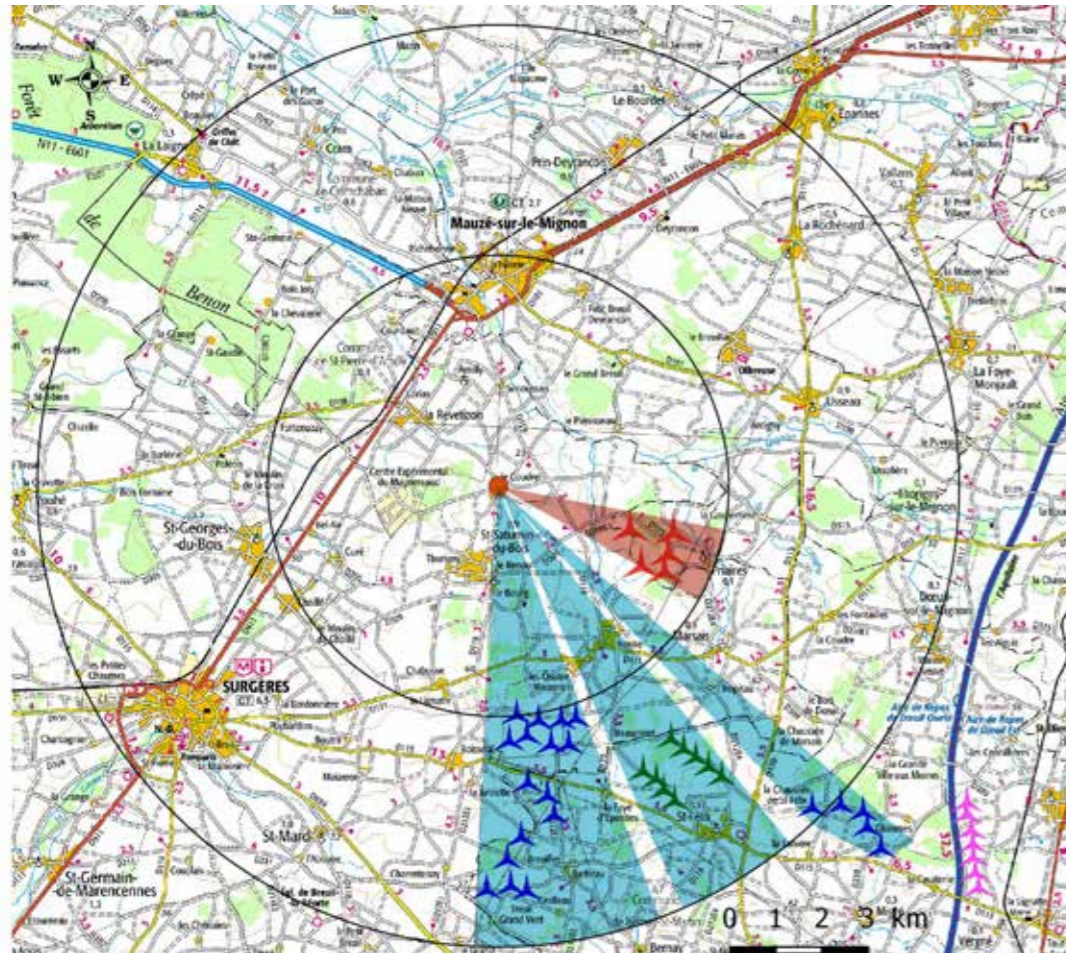


Fig. 105 : Carte d'occupation de l'horizon de Le Coudret à 5 et 10km

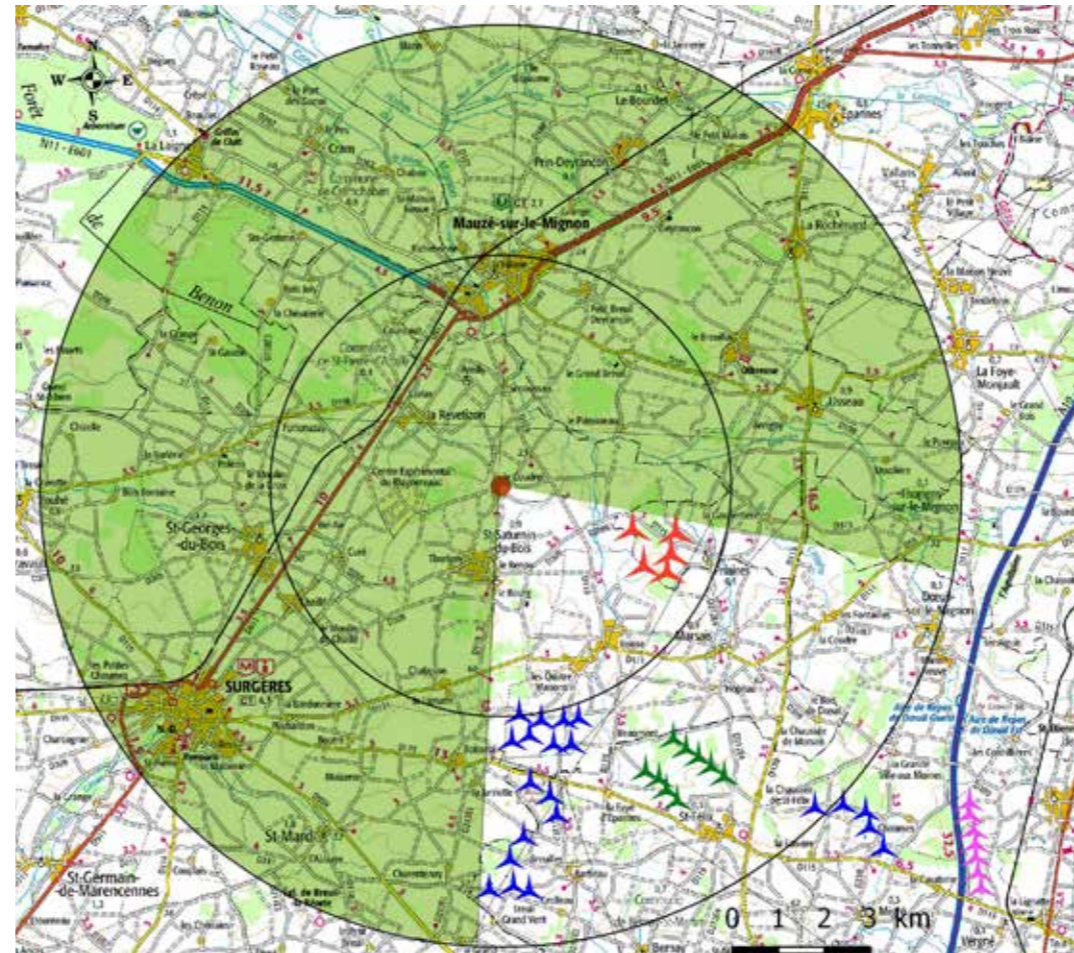


Fig. 106 : Carte des angles de respiration visuelle de Le Coudret à 10km

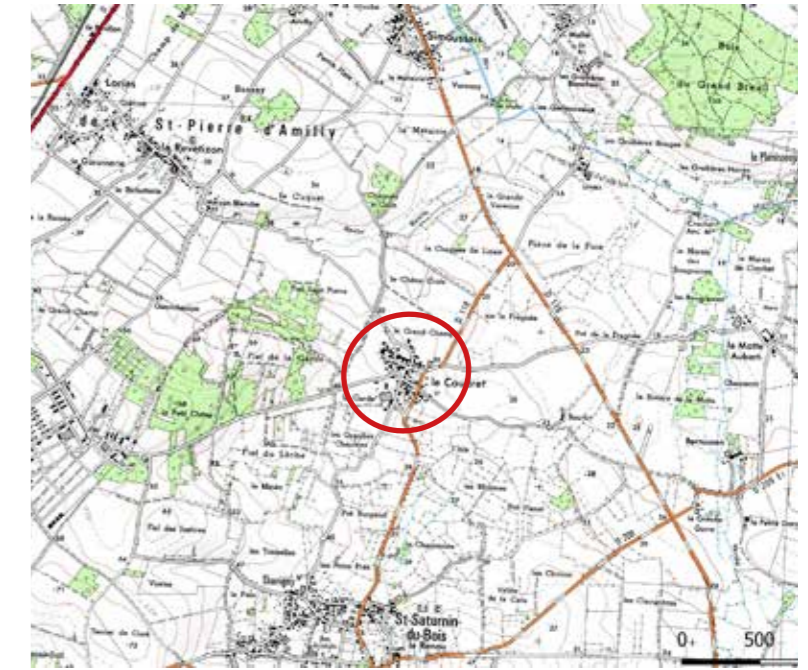
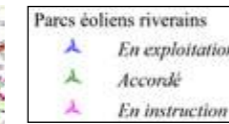
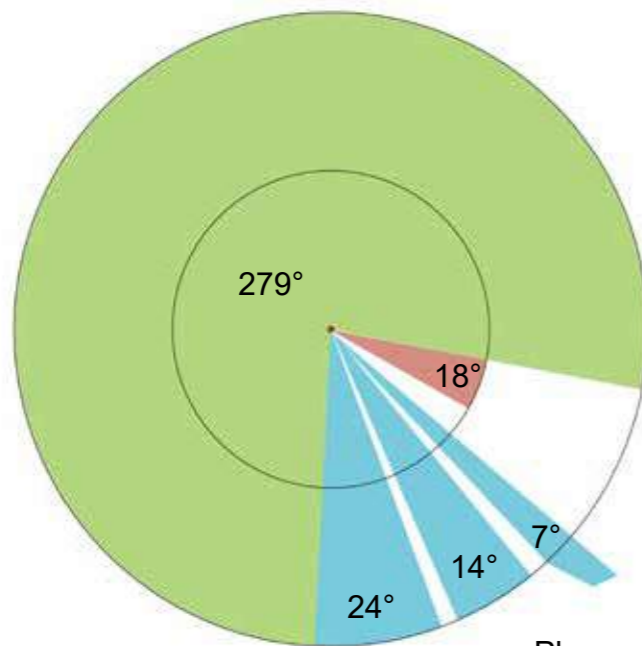


Fig. 107 : Contexte boisé de Le Coudret

Angle d'occupation de l'horizon  
63° < 120°



Plus grand espace de respiration 279°

Fig. 108 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Le Coudret

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles.

Le parc éolien de Breuillac est situé à moins de 5km de Le Coudret centre, et amplifie l'angle d'occupation de 18°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 63° (inférieur à 120°). Nous sommes **en dessous du seuil de saturation pour le critère 1.**

Avec 35 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $35/63 = 0.41$  (supérieur à 0.10)

**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 279° (supérieur à 160°), essentiellement tourné vers la mer. **L'espace de respiration est donc très satisfaisant.**

Les éoliennes apparaissent donc denses sur certains angles mais seul l'indice de saturation est dépassé. Il n'y a donc **pas de risque de saturation visuelle**, si on prend en compte la mer comme espace vécu par l'homme.

Ces conclusions sont à **nuancer avec les cartes de zones d'influences visuelles**, puisque la topographie joue un grand rôle dans la perception (ou non) de ce parc. **Ainsi Le Coudret se trouve dans une zone de très faible visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	18°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	45°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	63°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	35
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.55
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	279°
Saturation visuelle?	Pas de risque saturation visuelle

## G Le cas de l'Hôpiteau

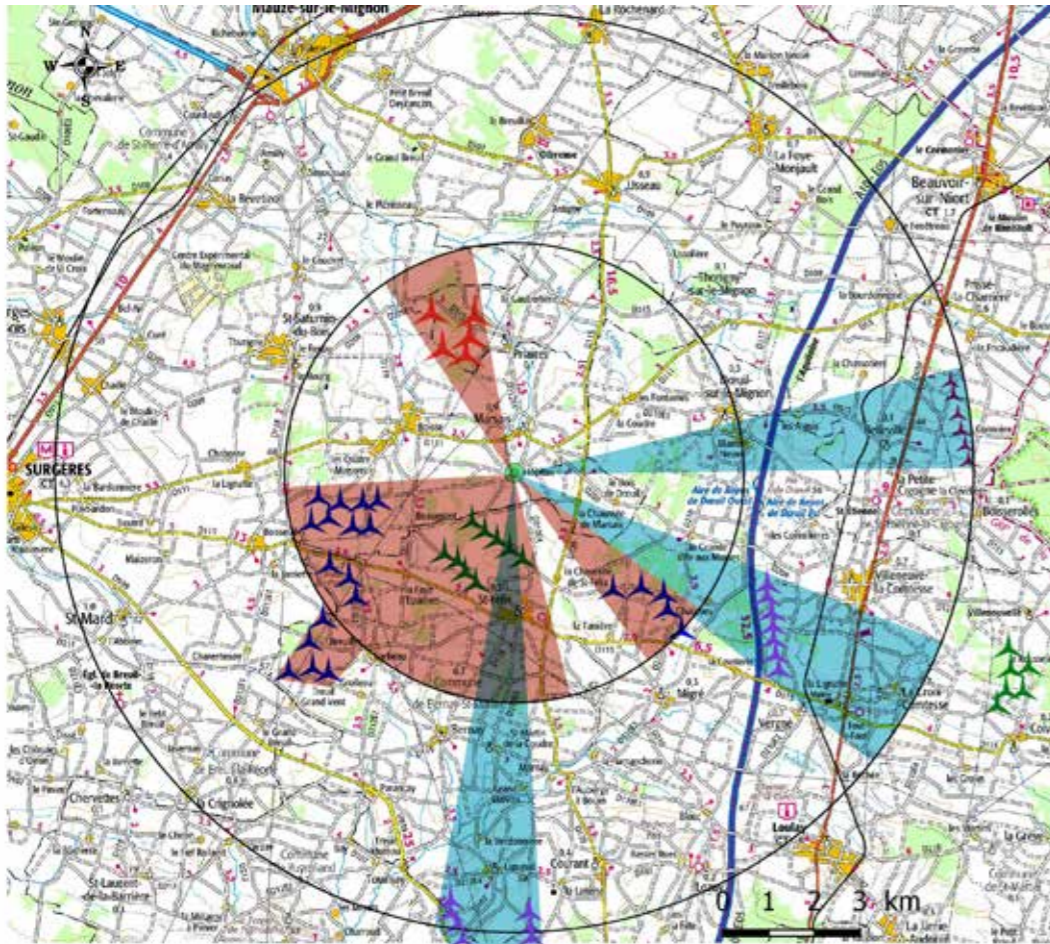


Fig. 109 : Carte d'occupation de l'horizon de l'Hôpiteau à 5 et 10km

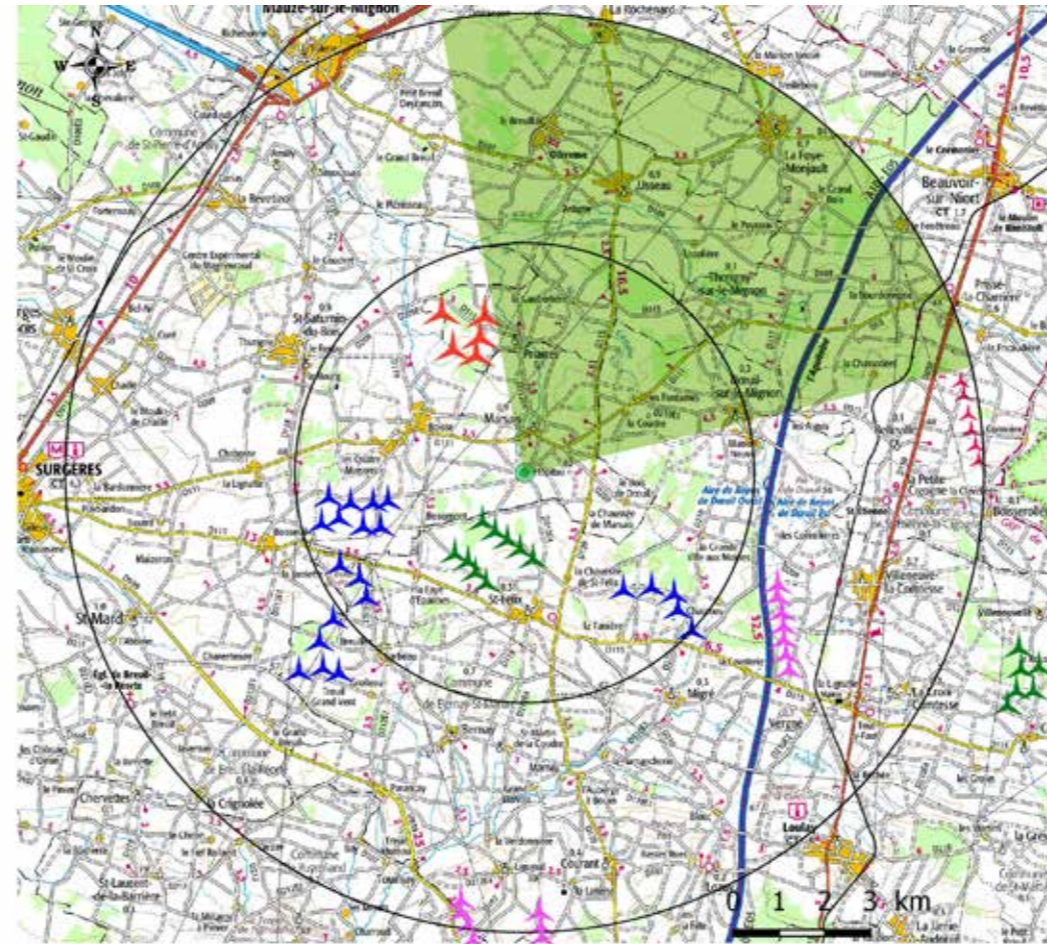


Fig. 110 : Carte des angles de respiration visuelle de l'Hôpiteau à 10km

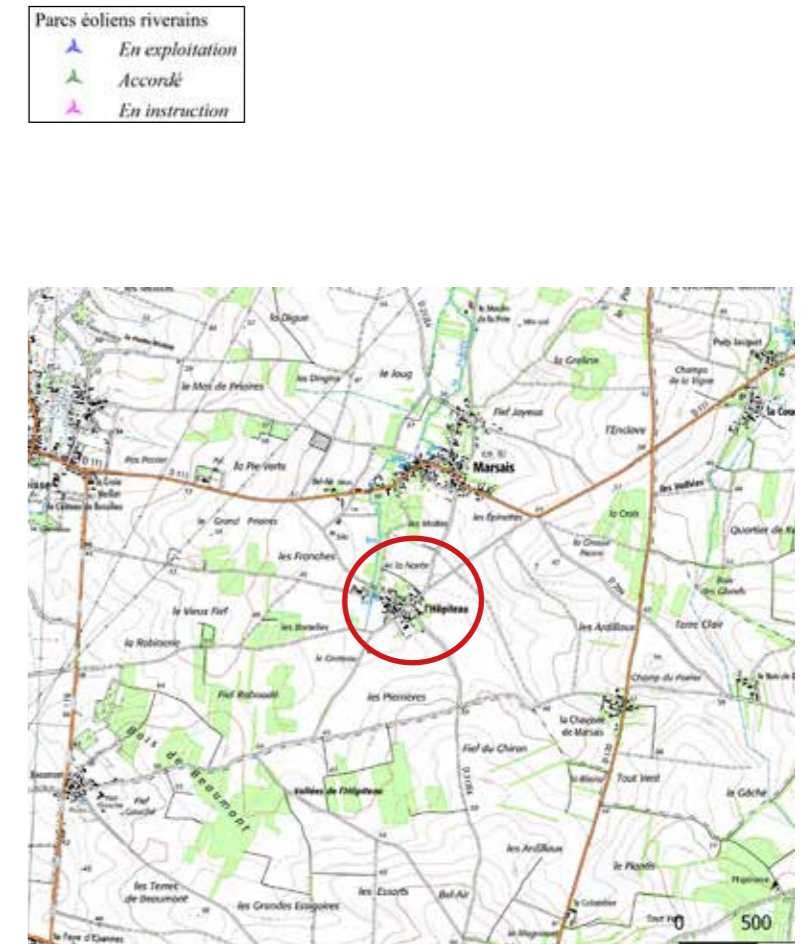


Fig. 111 : Contexte boisé de l'Hôpiteau

Angle d'occupation de l'horizon  
 $162^\circ > 120^\circ$

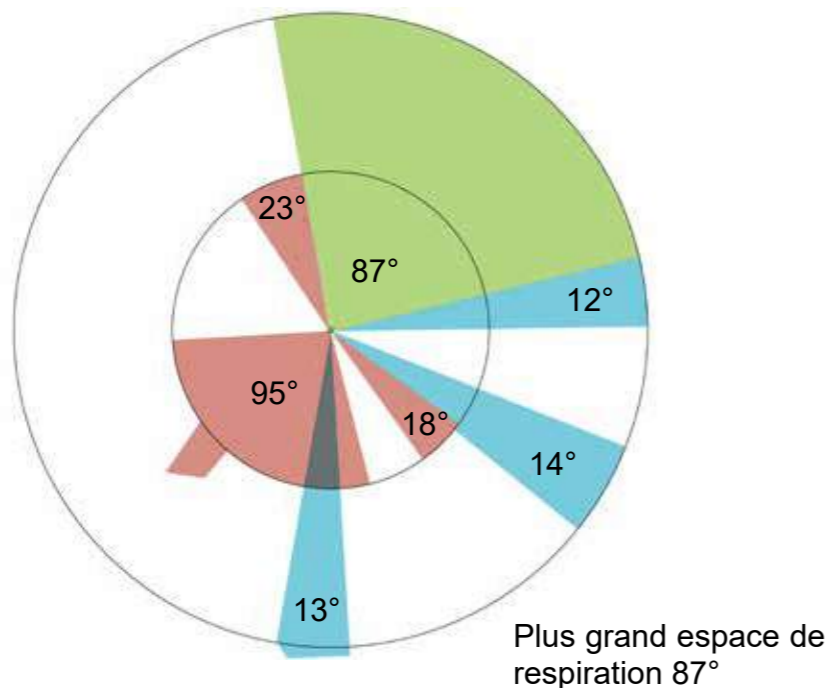


Fig. 112 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de l'Hôpiteau

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles. Des parcs sont situés à moins de 5km de l'Hôpiteau centre, le parc éolien de Breuillac est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de  $23^\circ$ . Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de  $162^\circ$  (supérieur à  $120^\circ$ ). Nous sommes **au-dessus du seuil de saturation pour le critère 1**.

Avec 55 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $55/162 = 0.33$  (supérieur à 0.10)  
**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à  $87^\circ$  (inférieur à  $160^\circ$ ), essentiellement tourné vers le Nord-Est. **L'espace de respiration est donc nettement insatisfaisant.**

Les éoliennes apparaissent donc denses sur certains angles distincts tout autour de l'Hôpiteau et l'espace de respiration ne respecte pas le seuil établi par la méthode de la région Centre Val de Loire. Il y a donc **une saturation visuelle**.

Ces conclusions sont à nuancer avec la présence de boisements, qui jouent un grand rôle dans la perception (ou non) de ce parc. **L'Hôpiteau se trouve dans une zone de forte visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	136°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	26° (+12°)
Indice d'occupation des horizons (<120°)	162°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	55
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.33
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	87°
Saturation visuelle?	Risque de saturation visuelle



## H Le cas de Quatre Maisons

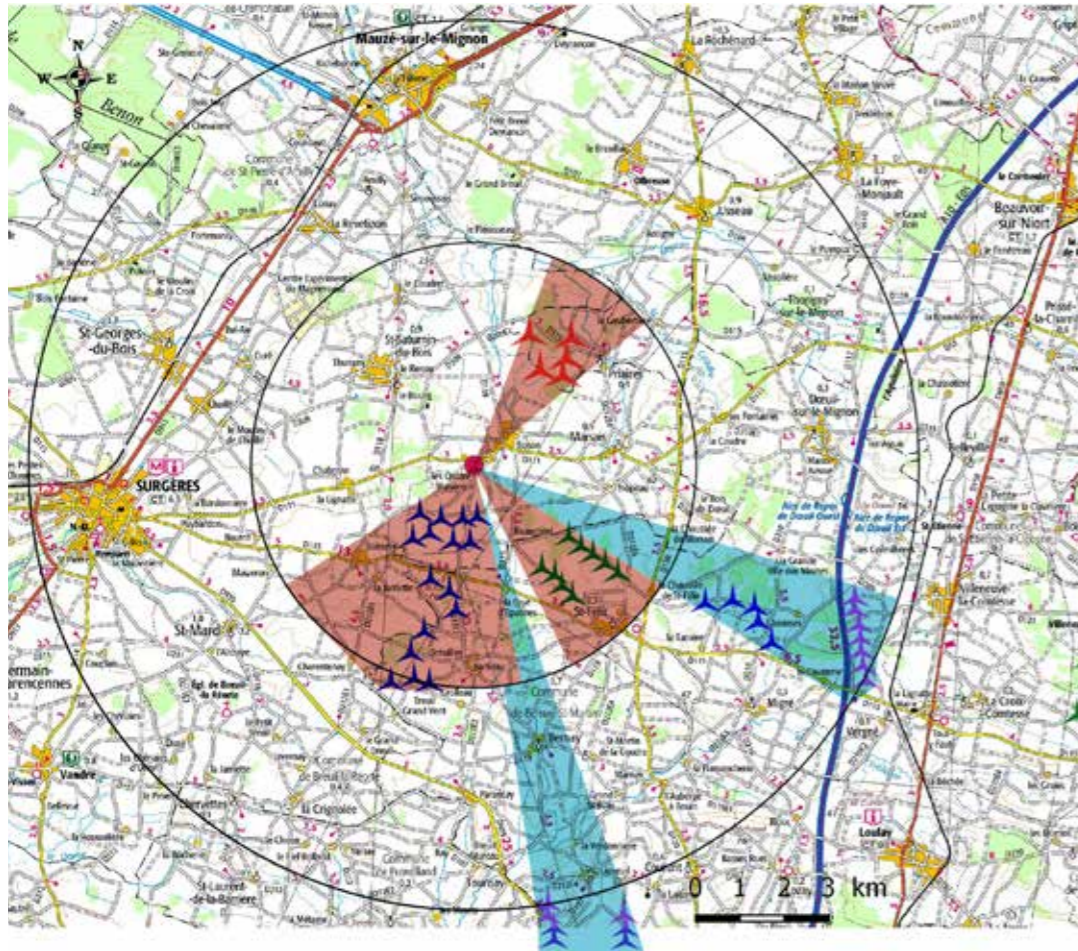


Fig. 113 : Carte d'occupation de l'horizon de Quatre Maisons à 5 et 10km

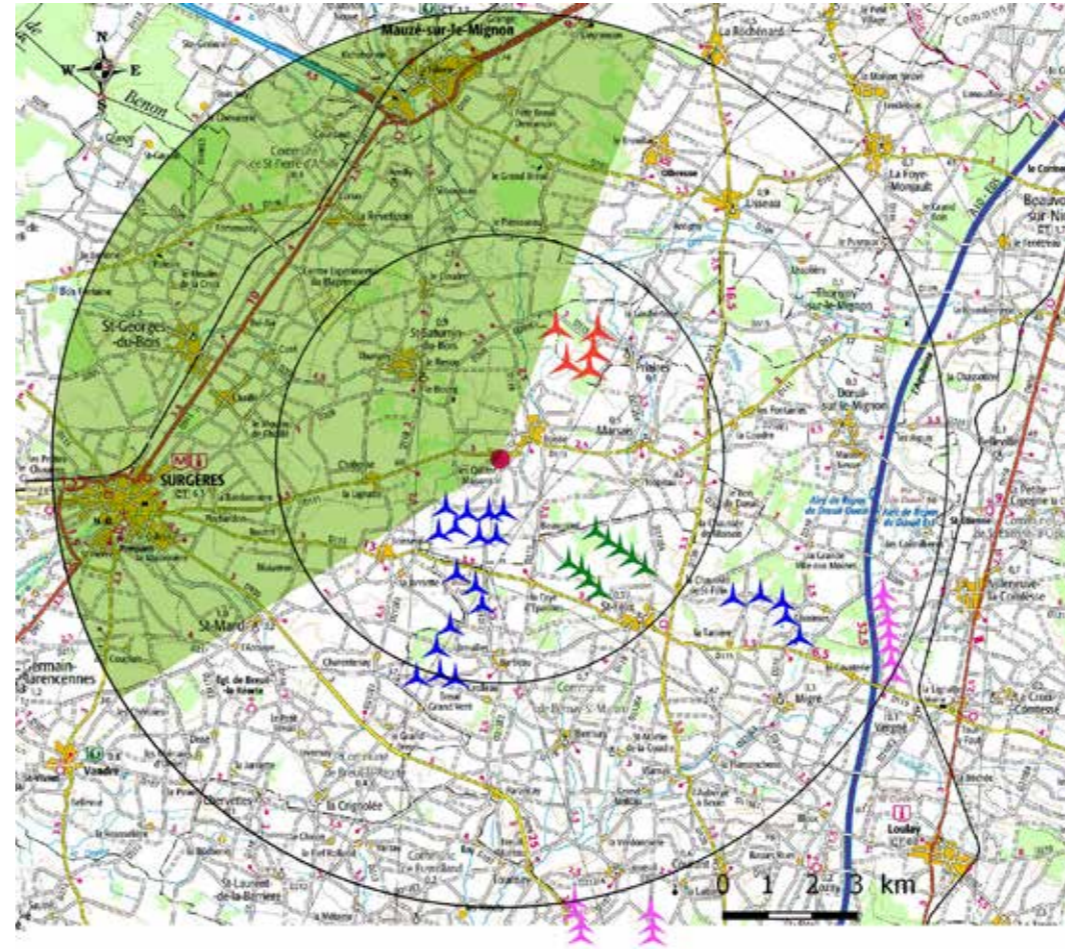
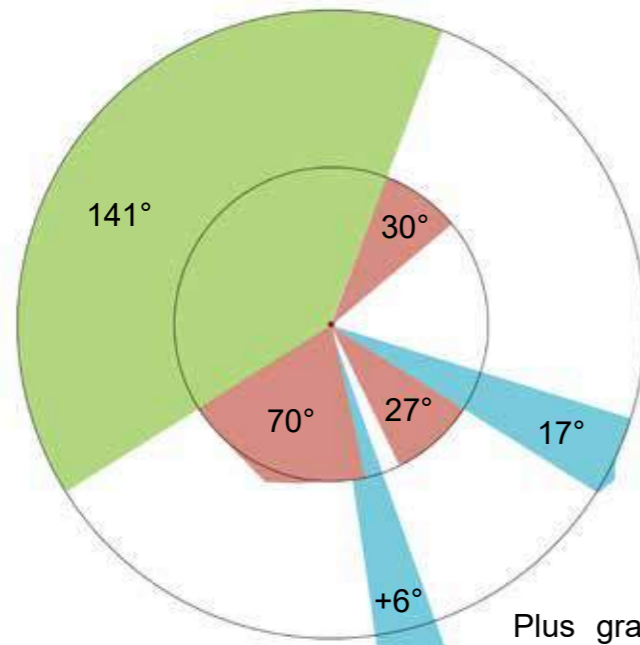


Fig. 114 : Carte des angles de respiration visuelle de Quatre Maisons à 10km



Fig. 115 : Contexte boisé de Quatre Maisons

Angle d'occupation de l'horizon  
150° > 120°



Plus grand espace de respiration 141°

Fig. 116 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Quatre Maisons

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles. Des parcs sont situés à moins de 5km de Quatre Maisons centre, le parc éolien de Breuillac est également dans ce périmètre et amplifie l'angle d'occupation de 30°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 150° (supérieur à 120°). Nous sommes **juste au-dessus du seuil de saturation pour le critère 1.**

Avec 49 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $49/150 = 0.32 > 0.10$   
**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 141° (inférieur à 160°), tourné vers le Nord-Ouest. **L'espace de respiration est en-dessous du critère acceptable.**

Les éoliennes apparaissent donc des angles distincts et deux des trois critères sont dépassés tandis que le troisième est en limite haute. Il y a un **risque de saturation visuelle.**

Ces conclusions sont à **nuancer avec les nombreux boisés et le contexte bâti**, qui joue un rôle dans la perception (ou non) de ce parc. **Les Quatre Maisons se trouve dans une zone de forte visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	127°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	23°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	150°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	49
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.32
Espace de respiration (Plus grand angle sans éolienne) >160°	141°
Saturation visuelle?	Risque de saturation visuelle

## i Le cas de le Plénisseau

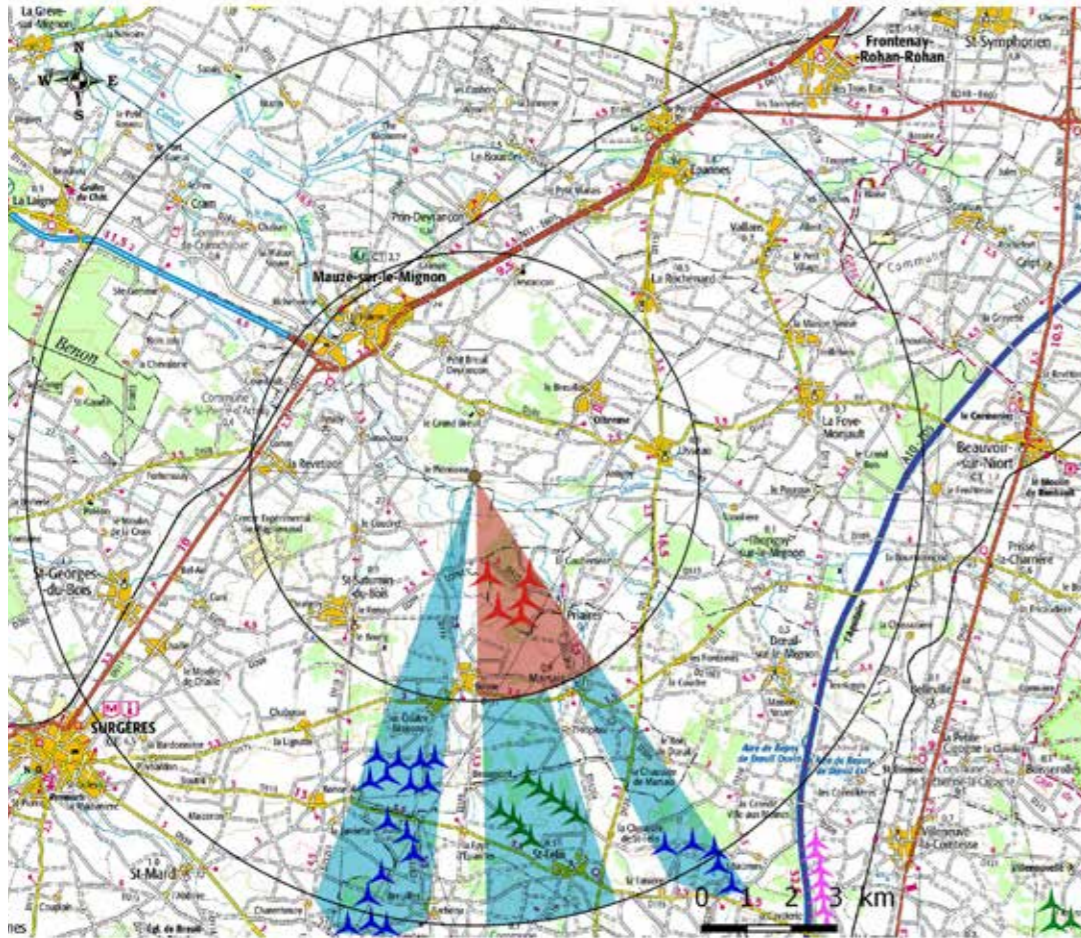


Fig. 117 : Carte d'occupation de l'horizon de le Plénisseau à 5 et 10km

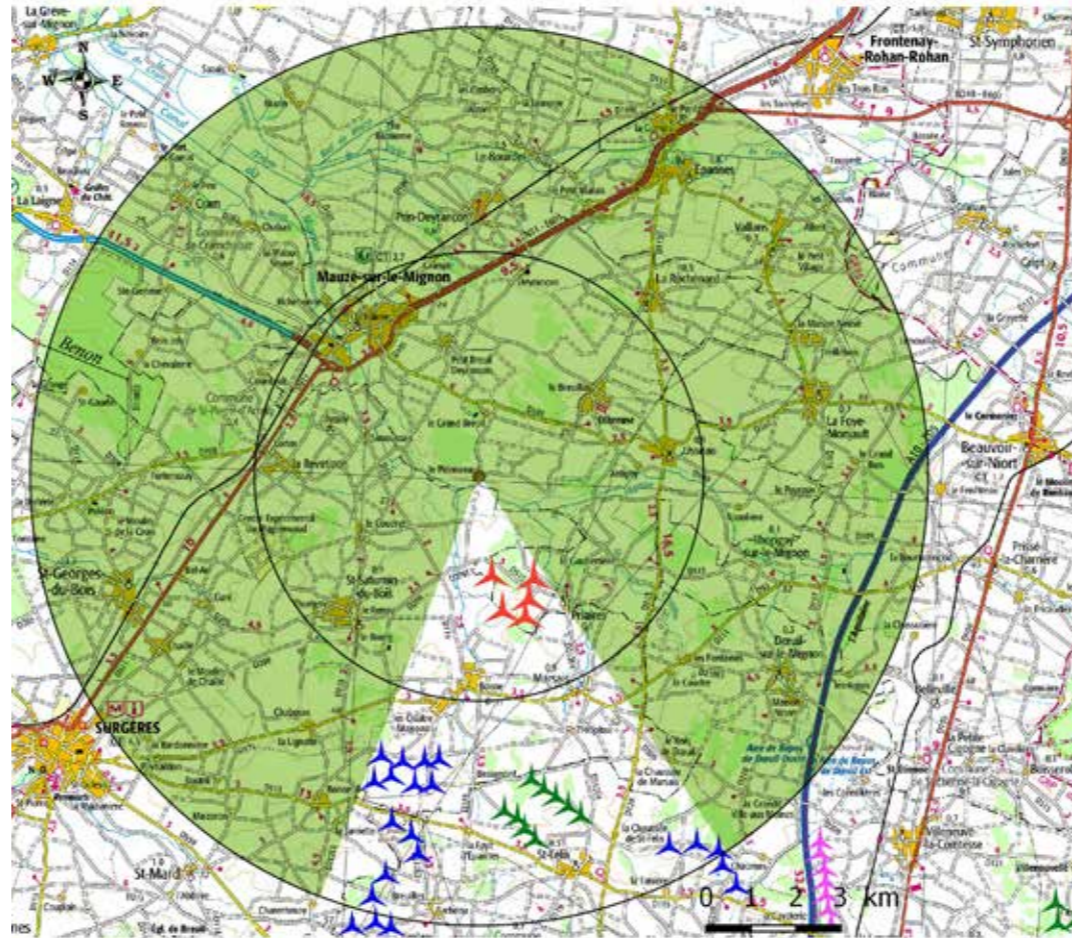


Fig. 118 : Carte des angles de respiration visuelle de le Plénisseau à 10km

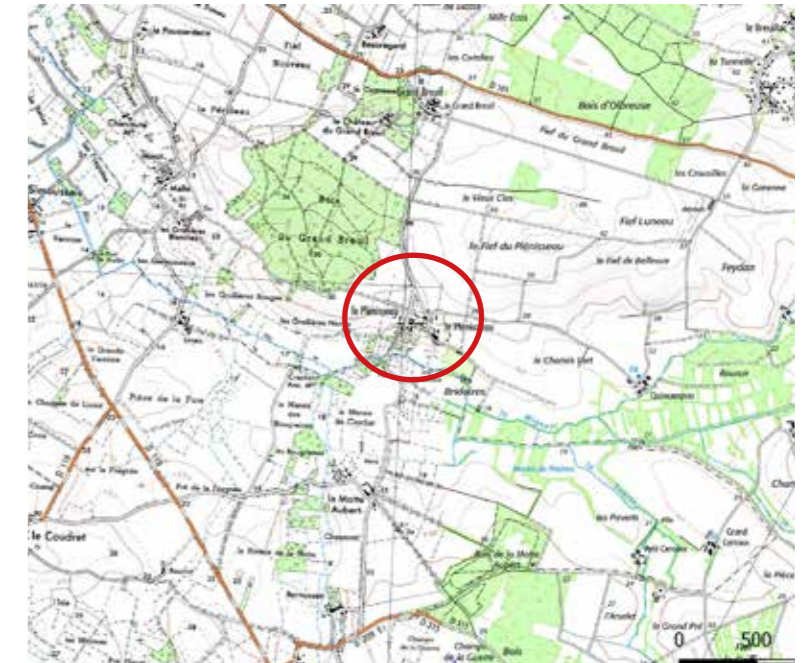
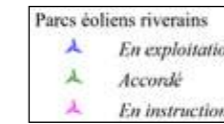


Fig. 119 : Contexte boisé de le Plénisseau

Angle d'occupation de l'horizon  
45° < 120°

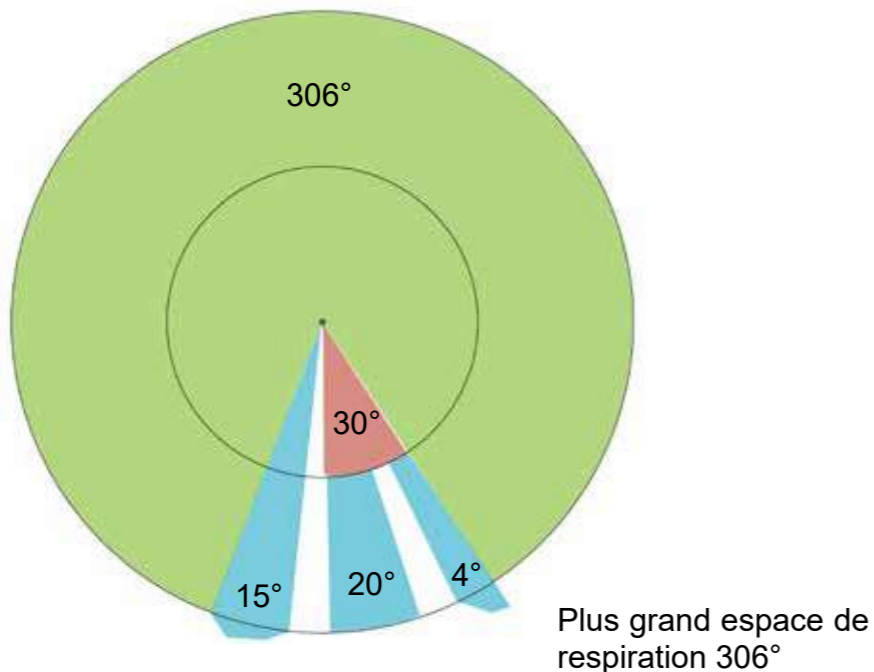


Fig. 120 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de le Plénisseau

Depuis l'intérieur du village, les vues sont protégées par le bâti et les boisements, les sorties de bourgs sont plus sensibles. Le parc éolien de Breuillac est situé à moins de 5km de le Plénisseau centre, et amplifie l'angle d'occupation de 30°. Ainsi l'angle d'occupation de l'horizon, Breuillac y compris est de 45° (inférieur à 120°). Nous sommes **en dessous du seuil de saturation pour le critère 1**.

Avec 35 éoliennes présentes sur le territoire l'indice de densité sur les horizons s'élève à  $35/45^\circ = 0.5$  (supérieur à 0.10)  
**L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration qui est le plus grand angle sans éoliennes s'élève à 306° (supérieur à 160°). **L'espace de respiration est donc nettement satisfaisant.**

Les éoliennes apparaissent donc surtout au Sud de le Plénisseau et l'espace de respiration respecte le seuil établi par la méthode de la région Centre Val de Loire. Il n'y a donc **pas de saturation visuelle**.


Ces conclusions sont **conforter avec la présence de boisements**, qui jouent un grand rôle dans la perception (ou non) de ce parc. **Le plénisseau se trouve dans une zone de faible visibilité des éoliennes.**

Critères d'évaluation	Résultats
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	30°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	24°
Indice d'occupation des horizons (<120°)	45°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	35
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.77
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	306°
Saturation visuelle?	Pas de risque de saturation



## 2.3 Synthèse de la saturation visuelle du parc éolien de Breuillac

Critères d'évaluation	Priaires	Marsais	Saint Saturnin du Bois	Boisse	La Gaubertière	Le Coudret	L'Hôpiteau	Les 4 Maisons	Le Plénisseau	Enjeu : Préservation du cadre de vie
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	120°	126°	57°	103°	29°	18°	136°	127°	30°	Les parcs éoliens de la zone sont souvent situés à moins de 5km des centres bourgs et hameaux.
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km	43°	27°	22°	19°	74°	45°	26°	23°	15°	Entre 5 et 10km, les éoliennes apparaissent groupées sur de faibles angles d'occupation bien distincts sur l'horizon.
Indice d'occupation des horizons (<120°)	163°	153°	79°	122°	103°	63°	162°	150°	45°	Le seuil d'alerte est régulièrement dépassé du fait de l'implantation des différents parcs où chacun constitue à lui seul un angle sur l'horizon. On ainsi une forte impression d'étalement.
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire, en comptabilisant toutes les éoliennes sur 10km	48	48	35	42	52	35	55	49	35	Le nombre d'éoliennes est assez similaire et homogène selon les communes, leur nombre reste raisonnable par rapport à d'autres départements.
Indice de densité sur les horizons occupés (Nombre d'éoliennes/angle d'horizon) (<0.1)	0.29	0.31	0.44	0.34	0.5	0.55	0.33	0.32	0.77	Le seuil d'alerte au-dessus de 0.10 est systématiquement dépassé cela est du au fait que chaque parc constitue systématiquement un nouvel angle
Espace de respiration (plus grand angle sans éolienne) >160°	130°	100°	246°	130°	171°	279°	87°	141°	306°	160° à 180° est souhaitable. En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes.
Présence d'éolienne à l'intérieur d'un cadre de 2km de rayon centré sur le village	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Vérification des perceptions de ces éoliennes depuis les rues et places grâce aux photomontages
Saturation Visuelle?	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de risque de saturation	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de risque de Saturation	Risque de saturation visuelle	Risque de saturation visuelle	Pas de risque de saturation	La saturation visuelle est atteinte pour une majorité de communes mais cela est à nuancer avec l'omniprésence des boisements (et la topographie du site dans une moindre mesure).



**Suite à l'analyse des villages proches du parc éolien de Breuillac, Il apparaît que trois de ces villages présentent un enjeux fort et trois autres en enjeux moyen. Seuls le Coudret et Saint Saturnin du Bois sont épargnés. Cela est du aux nombres de parcs déjà présents. Ils sont souvent implantés sur des angles distincts les uns des autres ce qui amplifie rapidement l'angle de saturation sur l'horizon. A ce titre, le parc éolien de Breuillac crée un nouvel angle d'éoliennes se distinguant de ses congénères. On assiste donc à un effet d'étalement sur l'horizon quand il faudrait préconiser une densification des angles de perception des éoliennes déjà existant.**

**Les bourgs sont souvent implantés dans les plis d'une topographie qui ondule doucement. Les boisements sont omniprésents sur le territoire en cordon ou en bosquet ce qui limite les vues. A l'intérieur même du bourg, le tissu urbain ne permet pas de voir le territoire alentour. Cela n'est possible qu'en périphérie du bourg et sur les axes sortant. Finalement les éoliennes ne sont visibles que partiellement en sortie de bourg orientés sur les parcs et lorsque l'espace s'ouvre un peu.**

**Il n'y a pas d'enjeux vis-à-vis des monuments historiques car les bourgs de l'aire d'étude rapprochée n'en possèdent pas.**

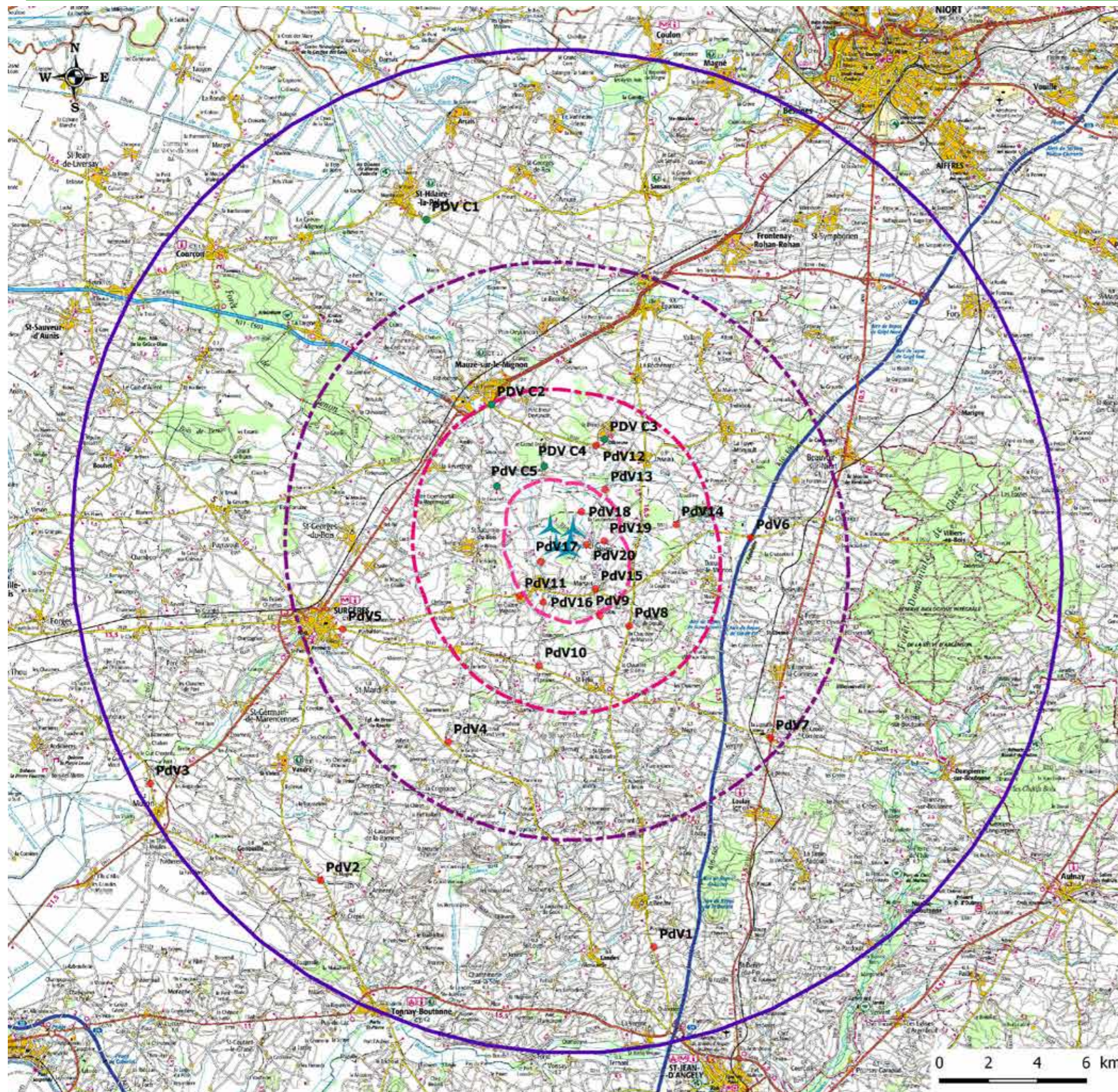
**En conclusion, à l'échelle de chacun de ces villages, ceux-ci ne sont pas en état de saturation visuelle depuis l'intérieur, car ils sont protégés des parcs par les boisements et une structure de village fermée sur elle-même (voir cartes précédentes avec le contexte boisé). La sensibilité est différente sur les entrées/sorties. Les cordons boisés sont donc à préserver et renforcer en fonction des lieux.**

**Le projet de Breuillac vient s'installer de façon isolé et crée un angle de perception qui contribue un peu plus à cette effet de saturation. Il amplifie l'angle de saturation de l'horizon de 30° en moyenne en fonction des bourgs. Il s'inscrit bien souvent en isolé sur l'horizon et l'enjeu de l'étude d'impact est de s'appuyer sur les photomontages pour prouver que la nouvelle situation a un impact limité par les boisements.**







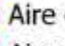
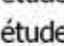
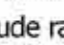


## 3 CHOIX DES POINTS DE VUE



## Localisation des points de vue

### Légende

-  Parc éolien de Breuillac
-  Points de vue
-  Points de vue complémentaires
- Aires d'étude**
-  Aire d'étude très éloignée
-  Aire étude éloignée
-  Aire étude intermédiaire
-  Aires d'étude rapprochée

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER Environnement - Cartelle - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Mars 2017

Fig. 121 : Carte de localisation des points de vue des photomontages



### 3.1 Choix des photomontages

Selon les différents enjeux paysagers identifiés, un ensemble de points de vues représentatifs de ces enjeux ont été retenus pour étudier l'impact paysager du projet retenu. Pour évaluer de manière fine l'impact paysager du projet éolien de Priaires, des photomontages ont été réalisés à partir de points de vues soigneusement choisis. Ils sont au nombre de 20.

Ces points de vues permettent de mesurer l'impact du projet sur les différents enjeux paysagers mis en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Les photomontages sont représentatifs des enjeux paysagers du territoire étudié par rapport au projet éolien. Le tableau de synthèse ci-contre rappelle les enjeux paysagers qui sont évalués, thème par thème, à l'intérieur de chaque aire d'étude.

D'une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s'est effectué selon les points suivants :

- Perception depuis les zones d'habitat de proximité;
- Perception depuis le patrimoine historique de proximité ;
- Perception du parc depuis les axes de communication majeurs (points de vue les plus pertinents pour un observateur en déplacement le long des axes les plus empruntés aux abords du projet) ;
- Perception depuis les points de vue sensibles ou emblématiques ;
- Points de vue présentant une covisibilité potentielle avec d'autres parcs.

Cette partie vise à analyser les impacts paysagers du projet sur les différents périmètres définis. Sont examinés,

- Les visions lointaines (périmètre très éloigné et périmètre éloigné) : entre 10,4 et 19,1 km : les éoliennes sont en partie masquées par le relief et la végétation ; sont étudiés principalement les impacts à partir des éléments des axes de communication principaux, lieux remarquables, monuments historiques et l'habitat;

- Les visions plus proches (périmètre intermédiaire) : entre 1,5 et 5,2 km : secteur où la vision se resserre et la morphologie du territoire est accentuée, seules les lignes de crêtes offrent de larges espaces de visibilité. Dans les talwegs, les vues sont fermées et les éoliennes n'apparaissent qu'en partie. Sont étudiés les impacts par rapport aux principales routes, sentiers de randonnée, monuments historiques et habitats ;

- Les visions rapprochées (périmètre rapproché) : dans un rayon de 1,5 km autour du site, avec la perception du projet dans le paysage, vis-à-vis des villages et des voies et chemins d'exploitation qui le jouxtent.

### 3.2 Présentation des photomontages

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette simulation permet d'évaluer plus précisément certains enjeux que l'analyse de l'état initial n'a pas pu mettre en évidence. Le photomontage offre une appréciation directe du projet, sensible, permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilité, covisibilités, rapports d'échelles, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène etc. Les photomontages sont présentés ci-après par aires d'études et thématiques tout comme dans l'état initial.

Pour chaque photomontage est notifié :

- La localisation du point de vue
- Le dimensionnement du projet
- Les références photographiques
- La photographie avant le projet
- La photographie avec le projet légendé
- Le commentaire expliquant l'état initial et la perception du projet

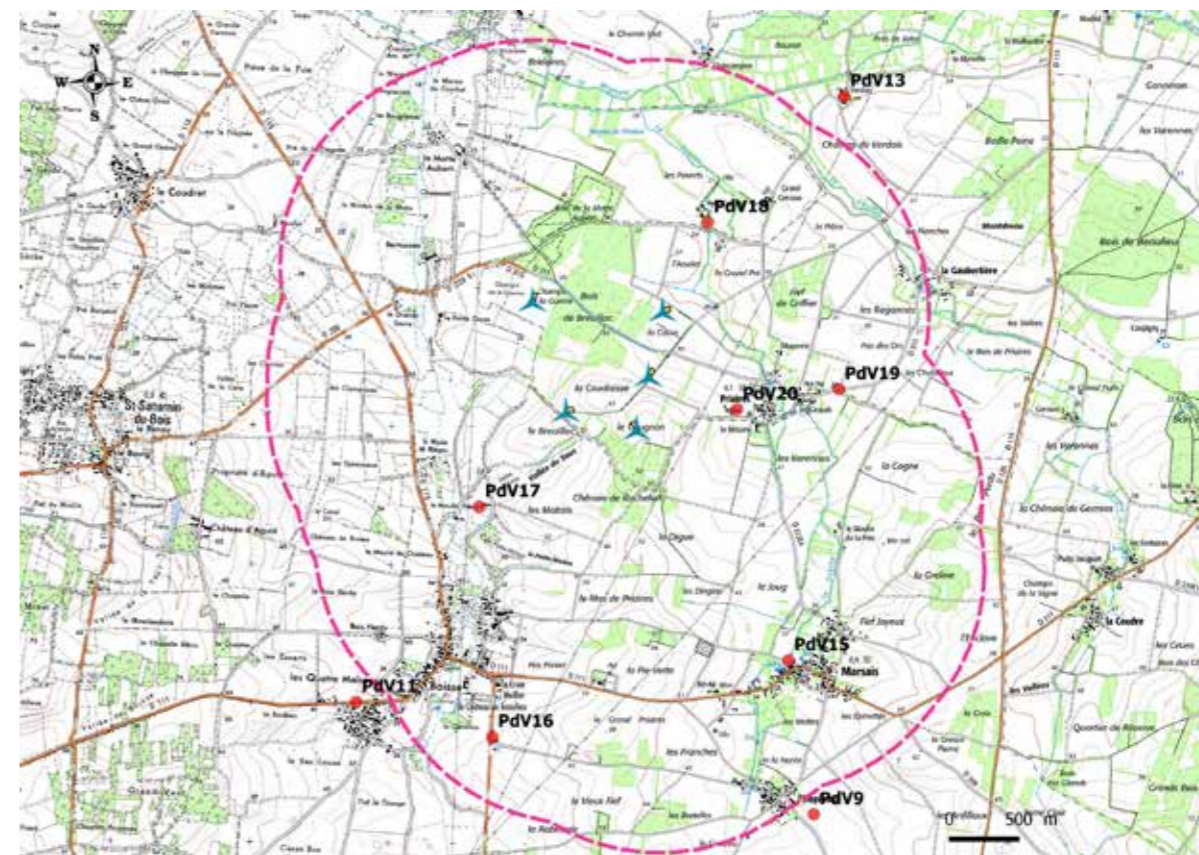
À la fin de chaque aire d'étude, une synthèse présente les impacts et les effets cumulés pour chaque thème étudié, en reprenant les tableaux de synthèse de l'état initial.

Les photomontages ont été réalisés par **M. Genton, Pictures and co.**

Numéro	Commentaire	Intérêt
<b>Aire d'étude très éloignée</b>		
1	Au croisement de la D120 et de la route communale	AC
2	Au croisement de la D213 et de la D114, au pied du château d'eau	AC
3	Au croisement de la D117 et du chemin agricole	AC
C1	En sortie Sud de St-Hilaire-la-Palud	AC
<b>Aire d'étude éloignée</b>		
4	Au croisement de la D939 et de la D212E1, à l'Ouest du grand Breuil	AC
5	Sortie Est de Surgères, sur la D111 après les boisements	SB
6	Sur le Pont de la D53, au dessus de l'A10	AC
7	Au croisement de la D115 et de la D150	AC
<b>Aire d'étude intermédiaire</b>		
8	Sortie Nord de la Chaussée de Marsais, D120	SB/AC
9	Sur la D212E4, sortie Sud-Est de l'Hopitau	SB
10	La Faye d'Epannes, au croisement (vers l'Est) de la D119 et D115	SB/AC
11	Sur la D111 au niveau du terre plein centrale des Quatre Saisons	SB
12	Sud de Olbreuse, sur la D101, au croisement avec la rue des Ouches	SB/AC
13	Depuis Verdaïs, sur la route du marais	AC
14	A l'Ouest de Thorigny-sur-le-Mignon, sur la D315, au croisement avec la route communale	SB
C2	En sortie Sud de Mauzé-sur-le-Mignon,	AC
C3	Au croisement entre la D118 et la D119, au Nord-Est du Coudret	AC
C4	Depuis l'entrée Nord du Plénisseau	SB
C5	Depuis la sortie Sud d'Olbreuse	AC
<b>Aire d'étude rapprochée</b>		
15	Marsais, sur la rue du Lavoisier, sortie Nord-Ouest	SB
16	Au croisement de la D119 et de la route communale menant à l'hopitau, au pied du silo	SB
17	Chemin du Moulin Neuf, à proximité de la Ferme	FI
18	Depuis la Ferme du Petit Cercoux	FI
19	A l'est du Pré Pié, sur la D315, au croisement avec la route communale	SB
20	A l'Ouest de Priaires, sur le chemin du tour de ville, à l'Est de la coopérative	SB

AC : Axe de communication SB : Sortie de bourg FI : Ferme isolée

Fig. 122 : Tableau récapitulatif des points de vue et de la thématique traitée



Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER Environnement - Cartelie - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Mars 2017

Fig. 123 : Points de vue sur l'aire d'étude rapprochée

### 3.3 Méthodologie de réalisation des photomontages éoliens

Le photomontage doit permettre de se faire une opinion précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son environnement. Il est donc nécessaire que les photomontages soient réalisés selon une méthode rigoureuse.

#### Les prises de vue :

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique Reflex Canon 5D mark 3 doté d'un capteur 24\*36mm à la focale réelle de 50mm. Les photos ont été réalisées du 24 au 28 janvier 2017. Dans le cadre de la réponse aux demandes de compléments, une seconde campagne photographique a été réalisée le 30 avril 2018.

Pour chaque point de vue, plusieurs séries photographiques sont réalisées afin de réaliser un assemblage panoramique.

#### Création des panoramiques :

L'assemblage des photographiques en vue panoramique est réalisé à l'aide d'un logiciel spécialisé.

#### Réalisation des photomontages :

Les photomontages sont réalisés avec le logiciel WindPro en plusieurs étapes :

- Création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes
- Superposition du modèle numérique et de la photographie panoramique
- Édition du photomontage

Afin de favoriser la compréhension des photomontages :

- La couleur utilisée sur les éoliennes est une couleur moins réaliste mais plus lisible. Cela peut se traduire par une coloration plus claire ou plus foncée des éoliennes.
- Pour une meilleure compréhension, les 5 éoliennes sont numérotées.

Un champ de 60° a été choisi pour la majeure partie des photomontages. Cette valeur correspond au champ de vision humain.

#### Limites :

Malgré tout le soin apporté à la réalisation des simulations visuelles, ces dernières comportent certaines limites :

- Absence de cinétique des éoliennes
- Déformation liée à la réalisation des panoramas
- Possibilités de légères imprécisions



Fig. 124 : Filaire



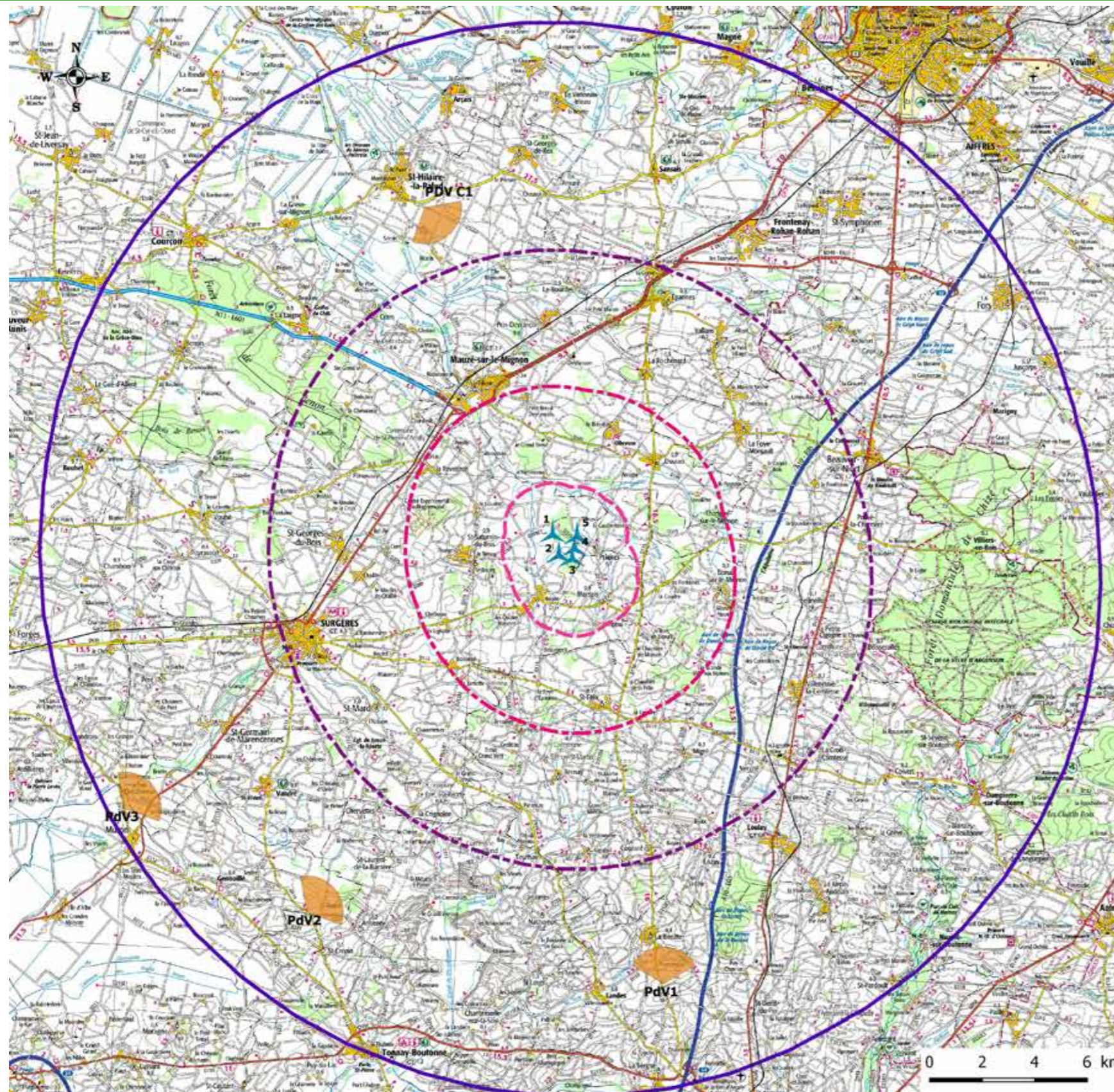
Fig. 125 : Panoramique



Fig. 126 : Photomontage

### 3.4 Localisation des photomontages

Numéro	Commentaire	Coordonnées (Lambert 93)	
		X	Y
Aire d'étude très éloignée			
1	Au croisement de la D120 et de la route communale	424330	6550188
2	Au croisement de la D213 et de la D114, au pied du château d'eau	410696	6552922
3	Au croisement de la D117 et du chemin agricole	403748	6556855
C1	En sortie Sud de St-Hilaire-la-Palud	414982	6579875
Aire d'étude éloignée			
4	Au croisement de la D939 et de la D212E1, à l'Ouest du grand Breuil	415921	6558522
5	Sortie Est de Surgères, sur la D111 après les boisements	411614	6563167
6	Sur le Pont de la D53, au dessus de l'A10	428225	6566875
7	Au croisement de la D115 et de la D150	429031	6558691
Aire d'étude intermédiaire			
8	Sortie Nord de la Chaussée de Marsais, D120	423300	6563298
9	Sur la D212E4, sortie Sud-Est de l'Hopital	422083	6563691
10	La Faye d'Epannes, au croisement (vers l'Est) de la D119 et D115	419611	6561650
11	Sur la D111 au niveau du terre plein centrale des Quatre Saisons	418787	6564515
12	Sud de Olbreuse, sur la D101, au croisement avec la rue des Ouches	421914	6570602
13	Depuis Verdais, sur la route du marais	422289	6568860
14	A l'Ouest de Thorigny-sur-le-Mignon, sur la D315, au croisement avec la route communale	425192	6567437
C2	En sortie Sud de Mauzé-sur-le-Mignon,	417649	6572330
C3	Depuis la sortie Sud d'Olbreuse	422255	6570906
C4	Depuis l'entrée Nord du Plénisseau	419793	6569814
C5	Au croisement entre la D118 et la D119, au Nord-Est du Coudret	417861	6568996
Aire d'étude rapprochée			
15	Marsais, sur la rue du Lavoir, sortie Nord-Ouest	421933	6564815
16	Au croisement de la D119 et de la route communale menant à l'hopital, au pied du silo	419779	6564272
17	Chemin du Moulin Neuf, à proximité de la Ferme	419685	6565920
18	Depuis la Ferme du Petit Cercoux	421334	6567961
19	A l'est du Pré Pié, sur la D315, au croisement avec la route communale	422326	6566744
20	A l'Ouest de Priaires, sur le chemin du tour de ville, à l'Est de la coopérative	421502	6566594



**Aire d'étude très éloignée**

**Légende**

-  Parc éolien de Breuilhac
-  Point de vue

**Aires d'étude**

-  Aire étude très éloignée
-  Aire étude éloignée
-  Aire étude intermédiaire
-  Aires étude rapprochée

Source : Scan100 ©IGN PARIS - Licence ATER Environnement - Cartelle - Copie et reproduction interdite.  
Réalisation ATER Environnement Mars 2017

Fig. 127 : Carte de localisation des points de vue dans l'aire d'étude très éloignée

Numéro	Commentaire	Intérêt
<b>Aire d'étude très éloignée</b>		
1	Au croisement de la D120 et de la route communale	AC
2	Au croisement de la D213 et de la D114, au pied du château d'eau	AC
3	Au croisement de la D117 et du chemin agricole	AC
C1	En sortie Sud de St-Hilaire-la-Palud	AC

AC : Axe de communication



## 4 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS

## Photomontage n°1 : Au croisement de la D120 et de la route communale

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le paysage est légèrement vallonné et plonge doucement vers la Bénate. Les boisements qui accompagnent la route cadrent les vues sur le paysage. L'horizon est interrompu par des bosquets boisés à intervalle régulier.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 361767 - 2117323

Azimut / Champ / Focale : 30/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

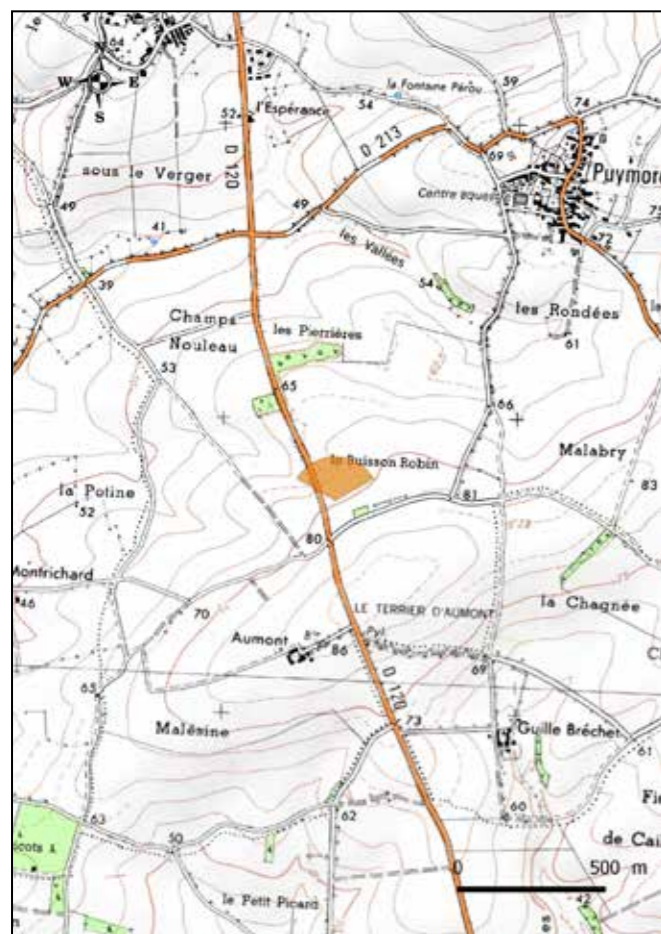
Éolienne la plus proche : E2 16,6 km

Éolienne la plus éloignée : E5 17,4 km

#### Vue photo 60°



#### Position point de vue photographique



#### Impact et effets cumulés

Les parcs de Nachamps courant (accordé) apparaît sur un premier plan, tandis qu'en retrait se dessine le parc de Bernay-Saint-Martin. A cette distance, le parc éolien de Breuillac n'est pas perceptible.

Il n'est pas relevé d'effet cumulé avec les autres parcs visibles depuis ce point de vue.

**L'impact paysager sera Nul.**

Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage n°2 : Au croisement de la D213 et de la D114, au pied du château d'eau

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le paysage est largement ouvert et offre une importante profondeur de champs. Le premier plan est défini par une parcelle agricole. Un plan intermédiaire est délimité par des cordons boisés avant de remonter sur un arrière-plan en coteau partagé entre habitations, boisements et parcelles cultivées. L'horizon est dominé par un cordon quasiment continu de parcs éoliens.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 361767 - 2117323

Azimut / Champ / Focale : 30/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E2 16,6 km

Éolienne la plus éloignée : E5 17,4 km

Vue photo 60°

#### Position point de vue photographique



#### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac vient densifier les parcs de Bernay-Saint-Martin et Marsais. De ce point de vue, il ne vient pas modifier la perception actuelle.

Il y a un effet cumulé faible du parc éolien de Breuillac avec les parcs cités précédemment. Ainsi l'angle de perception sur l'horizon n'est pas amplifié mais densifié.

L'impact paysager sera faible.



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

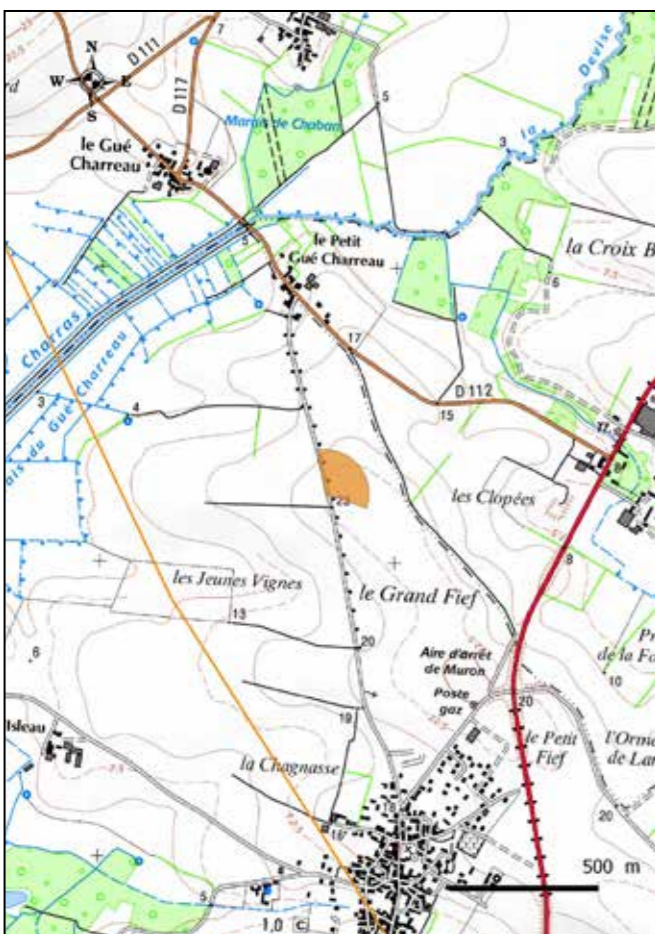
Les lignes de forces de ce paysage agricole sont horizontales. L'horizon est homogène et à peine perturbé par les peupleraies. Trois des éoliennes du parc de Saint Germain de Marencennes émergent sur l'horizon et dominent le paysage.

#### Emplacement :



Vue photo 60°

#### Position point de vue photographique



#### Impact et effets cumulés

A cette distance, les éoliennes du parc éolien de Breuillac émergent à peine sur l'horizon.

Il n'y a pas d'effet cumulé depuis ce point de vue car le projet de Breuillac n'est pas perceptible

**L'impact paysager sera nul.**

#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 354824 - 2121195

Azimut / Champ / Focale : 55/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E2 19,1 km

Éolienne la plus éloignée : E5 20,2 km

Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Depuis la sortie Sud de Saint-Hilaire-la-Palud, le regard se porte loin du fait de l'ouverture de ce paysage d'openfield. On observe au second-plan la lointaine présence d'une ferme en arrière de laquelle s'insèrent les éoliennes des parcs de Marsais et de Bernay Saint-Martin, qui conservent le même rapport d'échelle que le silo et le château d'eau attenants. Un cordon boisé discontinu bloque partiellement le regard en arrière-plan. On devine la présence du parc de Migre St-Félix, très peu prégnant du fait de son éloignement, dont certaines éoliennes sont visibles au-dessus des arbres.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 366032 - 2144262

Azimut / Champ : 150/60

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E1 13.4km

Éolienne la plus éloignée : E3 14.6 km

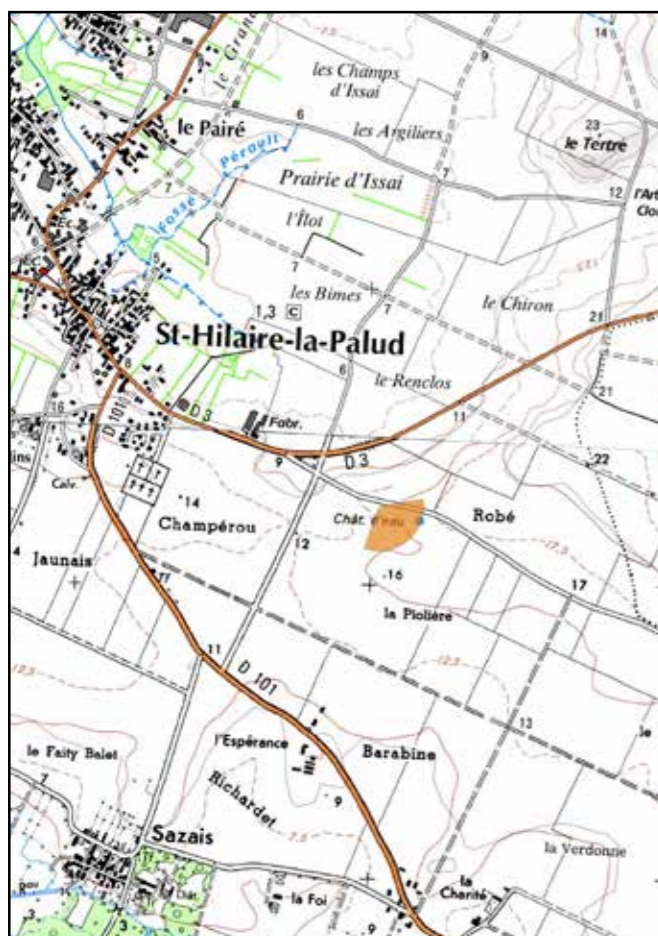
#### Impacts et effets cumulés

On observera une intervisibilité entre les éoliennes du projet de Priaires et celles du parc de Marsais. Le parc de Priaires s'insérera en continuité de celui de Marsais et prolongera la ligne formée par les éoliennes de ce dernier. Les aérogénérateurs du parc projet de Priaires auront une taille apparente légèrement supérieure à celles du parc de Marsais

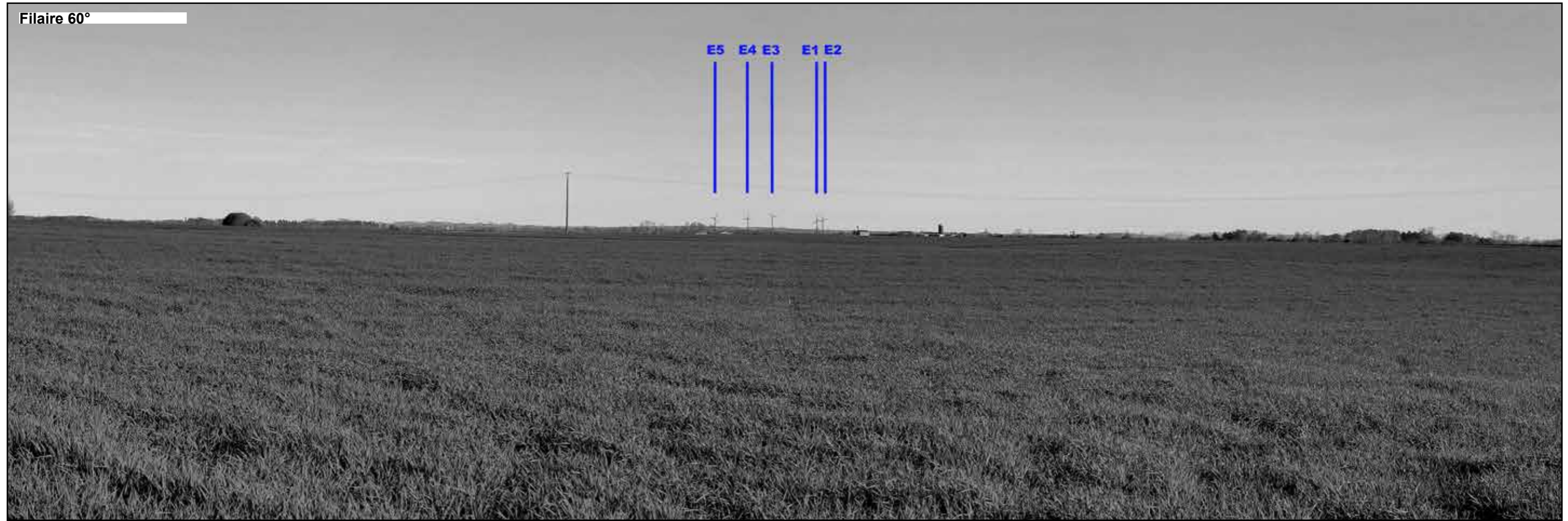
**L'impact paysager sera faible.**

Vue photo 60°

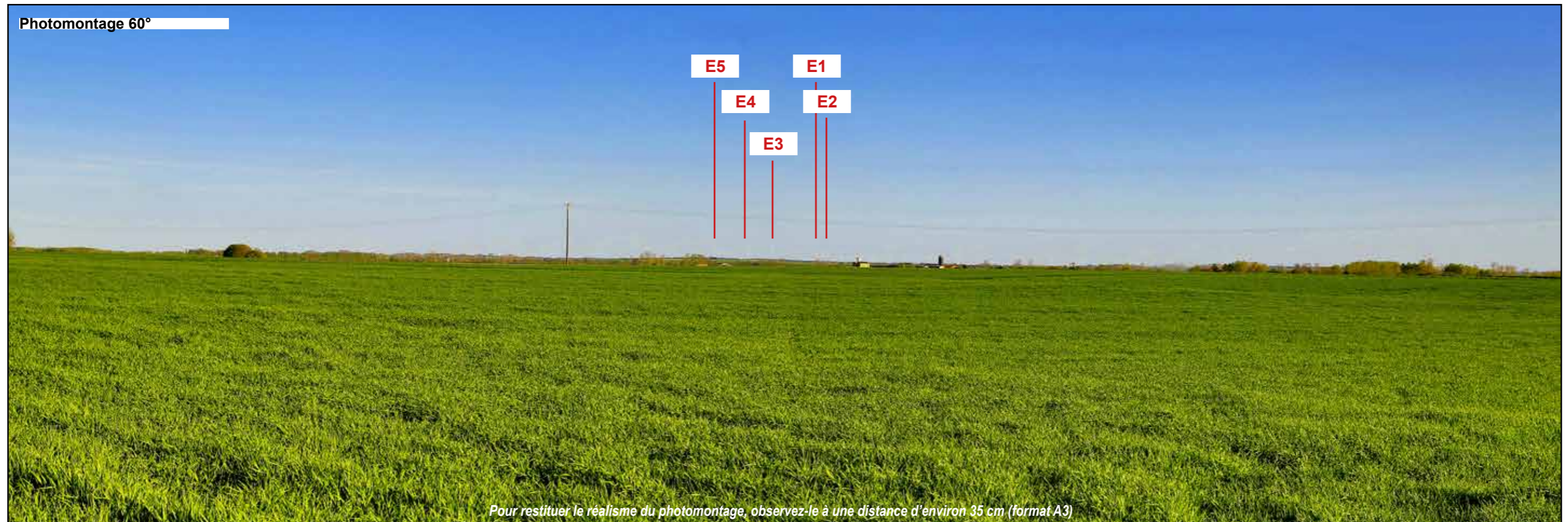
#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



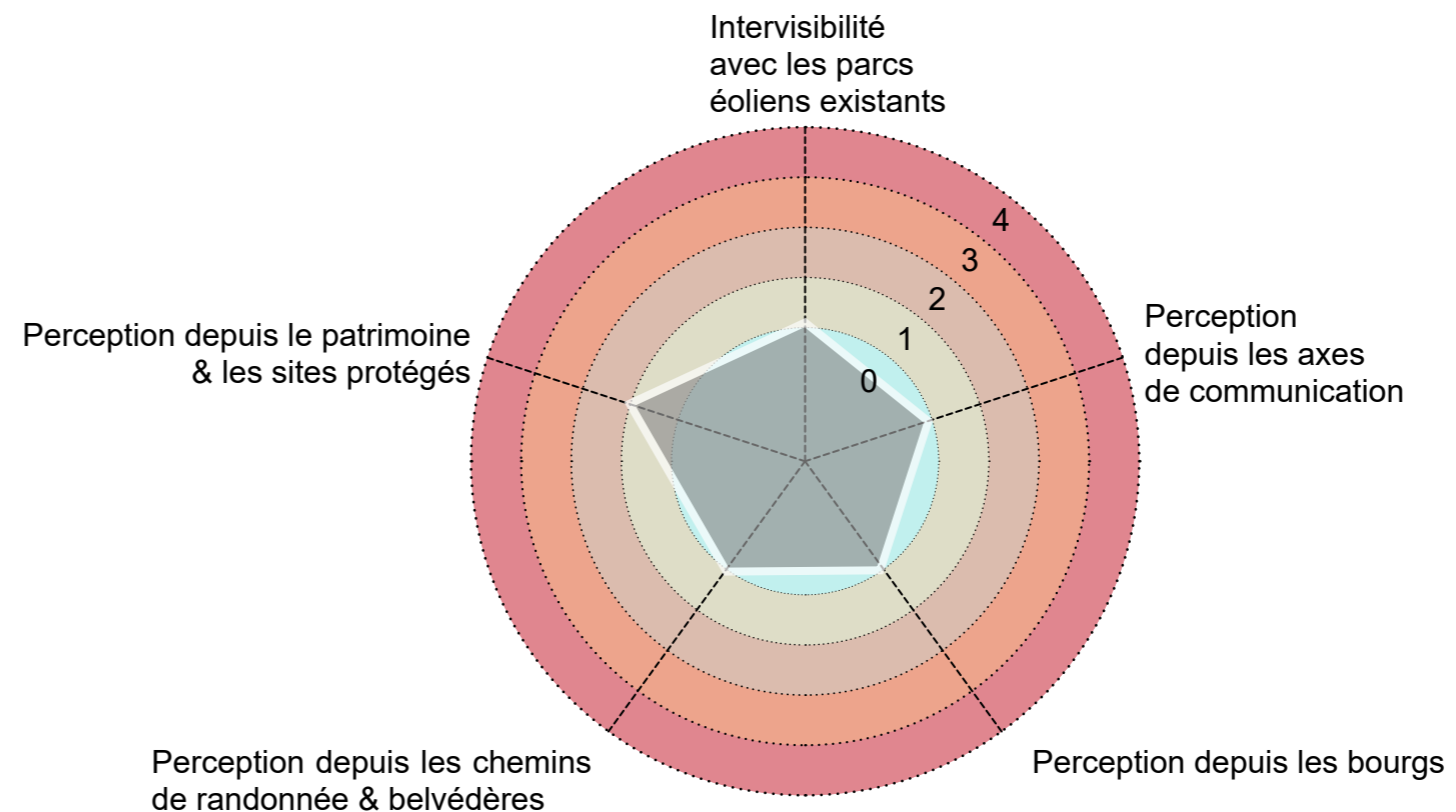
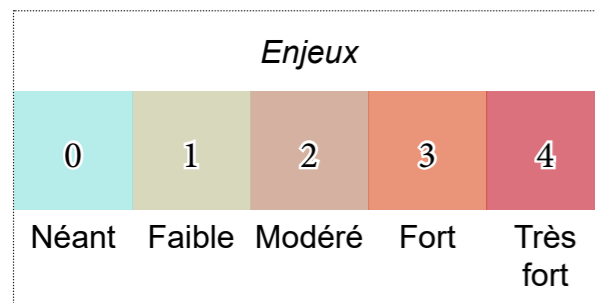
Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## 4.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude très éloignée (d'après le tableau d'enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Invisibilité avec les parcs éoliens existants	0	Les trois parcs de Péré, Saint Crépin et La Benate, présents sur l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable du fait de leur distance d'éloignement, la topographie et les boisements de ce territoire bien que le projet se situe en plaine. Il n'y a pas d'enjeux.
Perception depuis les axes de communication	0	Les axes majeurs ou les voies ferrées sont majoritairement situés en déblai par rapport au niveau naturel du sol. Les talus de ces réseaux sont souvent plantés et les axes secondaires souvent soulignés par des cordons boisés ce qui limite fortement les covisibilités sur l'extérieur. Il n'y a pas d'enjeux.
Perception depuis les bourgs	0	Les bourgs de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable du fait de leur implantation dans la plaine : fermés sur eux-mêmes, ils possèdent en plus un espace tampon vis-à-vis de la plaine, composé de haies, vergers, plantations et murs.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	0	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude très éloignée traversent majoritairement « la marche boisée » composée de la forêt domaniale de Chizé et de nombreux bosquets arborés ce qui ferme naturellement les vues sur l'extérieur.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Le patrimoine de l'aire d'étude très éloignée constitue un enjeu faible au regard de l'étude : souvent implantées en cœur de bourg et de faible hauteur pour les églises romanes, il n'est pas relevé d'enjeu notoire.

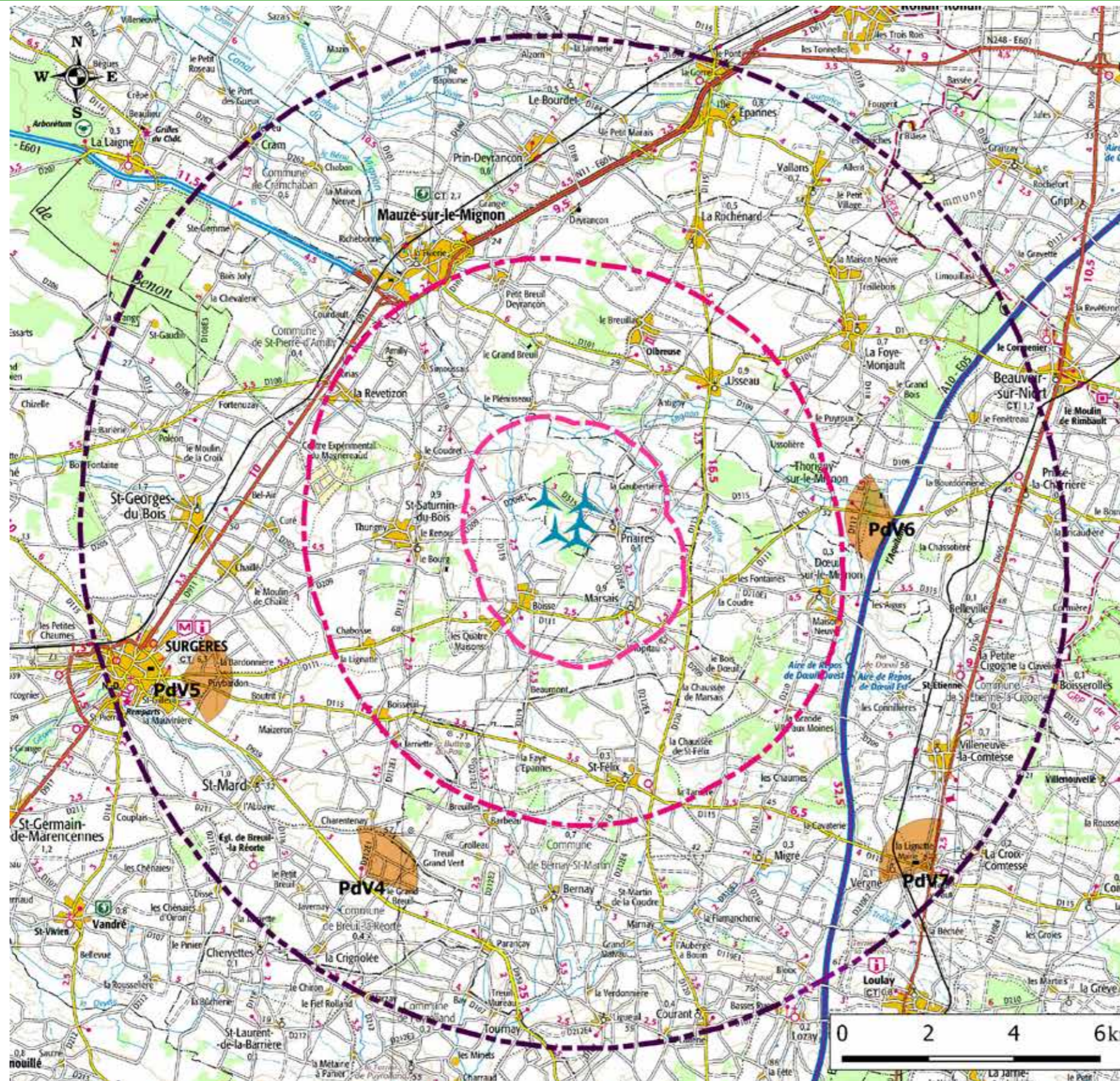




Depuis l'aire d'étude très éloignée, le parc éolien de Breuillac ne présente pas d'impact, du fait de la distance d'éloignement. La micro-topographie et les boisements qui émaillent le territoire, ferment souvent les vues.

Depuis les points de vue en hauteur (photomontage n°2) au Sud-Ouest, plusieurs machines sont perceptibles sur l'horizon et celles de Prieaires s'inscrivent en densification des parcs existants.

A cette échelle, l'impact paysager du parc éolien de Breuillac est donc faible voir nul.



## Aire d'étude éloignée

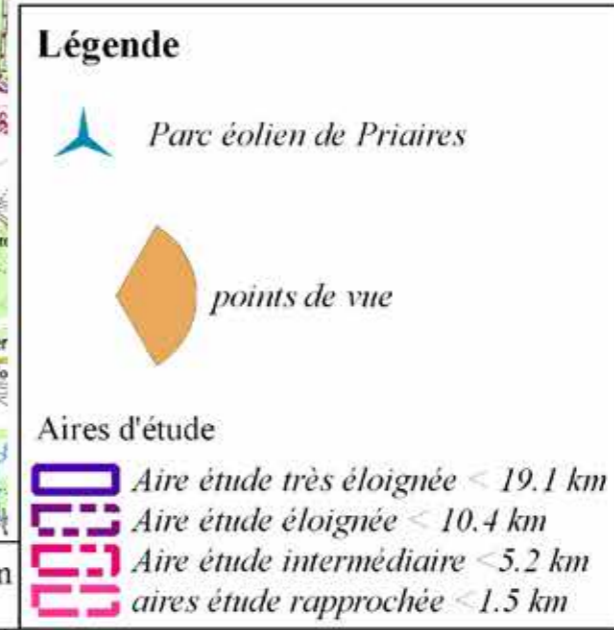


Fig. 128 : Carte de localisation des points de vue dans l'aire d'étude éloignée

Numéro	Commentaire	Intérêt
Monuments classés		
4	Au croisement de la D939 et de la D212E1, à l'Ouest du grand Breuil	AC
5	Sortie Est de Surgères, sur la D111 après les boisements	SB
6	Sur le Pont de la D53, au dessus de l'A10	AC
7	Au croisement de la D115 et de la D150	AC

AC : Axe de communication SB : Sortie de Bourg





## 5 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS

## Photomontage n°4 : Au croisement de la D939 et la D212E1, à l'Ouest du Grand Bre

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

La D939 est légèrement en contrebas. La ligne d'horizon est proche et interrompue par des bosquets boisés ou des bâtiments agricoles. Les parcs de Bernay Saint Martin et Marsais émergent sur l'horizon.

#### Emplacement



Vue photo 60°

#### Impacts et effets cumulés

A cette distance, le parc éolien de Breuillac n'est pas visible l'horizon.

Il n'est pas relevé d'effet cumulé depuis ce point de vue malgré la visibilité d'une partie des parcs de Marsais et Bernay Saint Martin.

**L'impact paysager sera nul.**

#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 366802 - 2122931

Azimut / Champ / Focale : 30/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Éolienne la plus proche : E2 9,2 km

Éolienne la plus éloignée : E5 10,2 km

#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le premier plan est défini par des parcelles agricoles. La ligne d'horizon est constituée d'un cordon boisé continu entourant le village.

#### Impacts et effets cumulés

Du fait de la distance d'éloignement, le parc n'est pas perceptible.

Il n'y a pas d'effet cumulé depuis ce point de vue.

**L'impact paysager sera nul.**

#### Emplacement



Vue photo 60°

#### Photographie

Coordonnées Lambert 93 : 362908 - 2127696

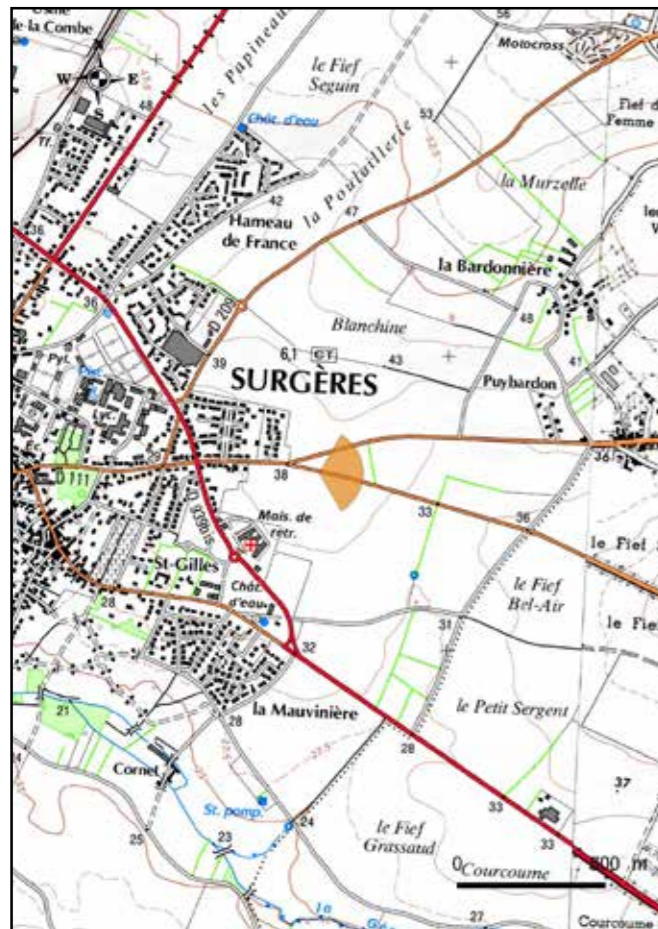
Azimut / Champ / Focale : 65/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Éolienne la plus proche : E2 9,3 km

Éolienne la plus éloignée : E5 10,3 km

#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le pont domine le paysage alentour avec l'A10 en contrebas. La vue est arrêtée par un premier bosquet boisé le long de l'axe qui oriente le regard au loin sur l'horizon où est implanté le parc de Marsais.

#### Emplacement :



#### Impacts et effets cumulés

De ce point de vue, le parc éolien de Breuillac n'est pas perceptible.

Il n'y a pas d'effet cumulé depuis ce point de vue avec le parc de Marsais.

**L'impact paysager sera nul.**

#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 379178 - 2131472

Azimut / Champ / Focale : -90/60/50

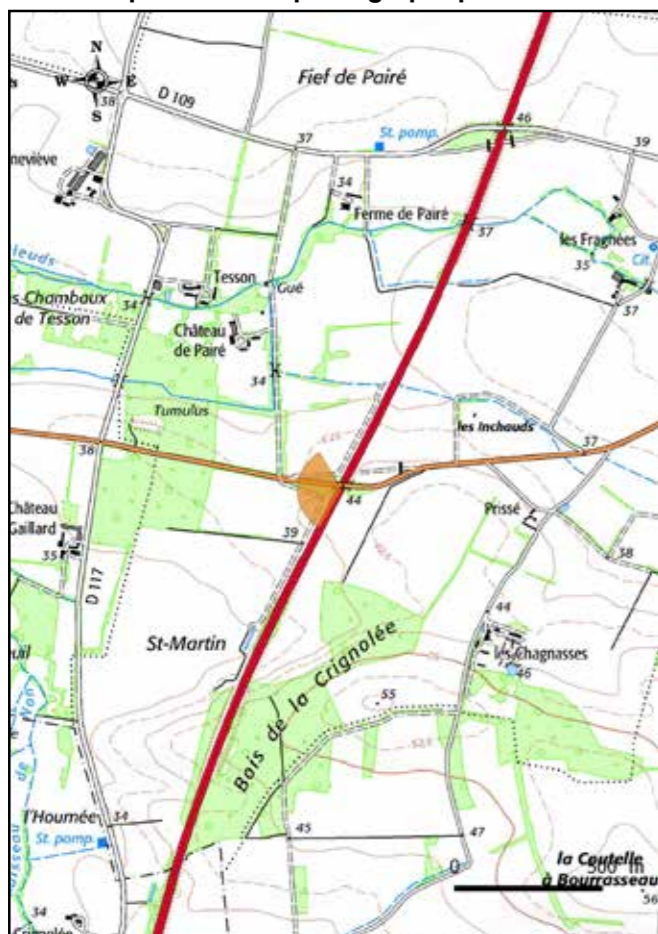
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Éolienne la plus proche : E5 7,3 km

Éolienne la plus éloignée : E1 8,2 km

#### Vue photo 60°

#### Position point de vue photographique



E3 E2 E4 E5E1

Filaire 60°



Photomontage 60°



## Photomontage n°7 : La Croix Comtesse, au croisement de la D115 et de la D150

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Depuis le centre bourg de Villeneuve la Comtesse, l'horizon est proche, défini par le tissu bâti. Quelques arbres isolés émergent des jardins. Les éoliennes du parc de Villeneuve-la-Comtesse et Vergné dominent la composition.

#### Impacts et effets cumulés

De ce point de vue, le parc éolien de Breuillac n'est pas perceptible.

Il n'est pas relevé d'effet cumulé avec le parc de Villeneuve la Comtesse et Vergné visible depuis ce point de vue

L'impact paysager sera Nul.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 380065 - 2123194

Azimut / Champ / Focale : -50/60/50

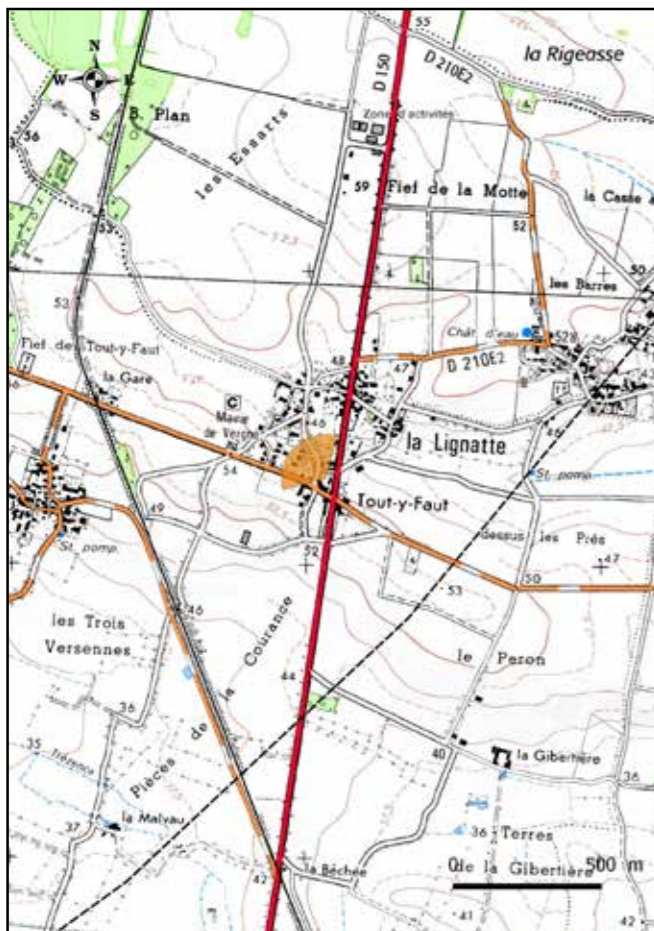
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Éolienne la plus proche : E3 11,3 km

Éolienne la plus éloignée : E1 12,4 km

Vue photo 60°

#### Position point de vue photographique





Filaire 60°



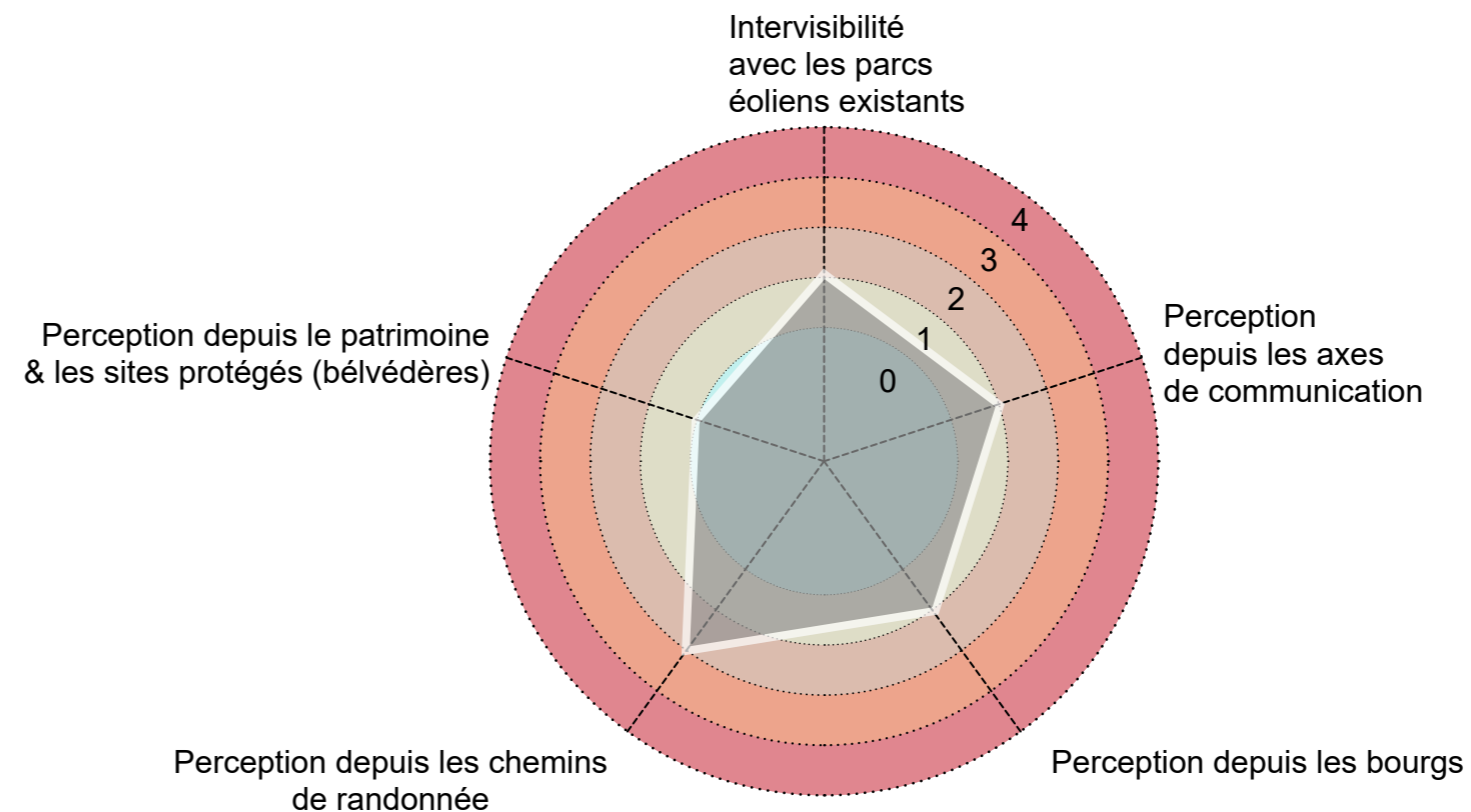
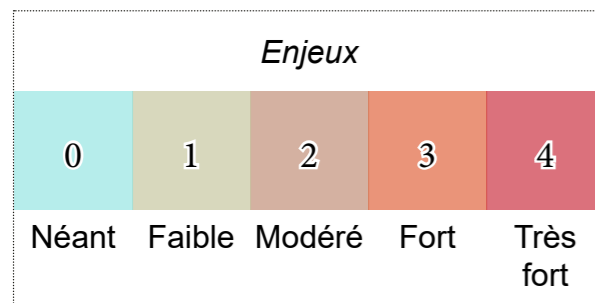
Photomontage 60°




Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## 5.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude éloignée (d'après le tableau des enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	De même que sur l'aire d'étude éloignée, on note une covisibilité avec les parcs éoliens implantés au Sud-Ouest de l'aire d'étude. Mais le relief et les bosquets boisés n'offrent que des fenêtres limitées, surtout depuis la D933
Perception depuis les axes de communication	1	Les axes routiers de l'aire d'étude éloignée présentent un enjeu faible. Le maillage de petites routes desservant l'ensemble des communes traverse de nombreux bosquets boisés ne laissant que peu de visibilité sur le lointain. Sur cette aire, les axes plus importants plongent au cœur des petites vallées humides, se refermant sur elles-mêmes.
Perception depuis les bourgs	1	Les bourgs de l'aire d'étude éloignée présentent un enjeu faible. Certaines sorties de bourgs offrent des possibilités de covisibilité sur le parc, principalement ceux situés au Sud de la zone, en sortie, bien que limitées par les boisements. Le Nord de l'aire d'étude éloignée étant totalement fermé par les forêts.
Perception depuis les chemins de randonnée	2	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée suivent les coteaux des petites vallées, souvent boisés. A ce titre, ils constituent un enjeu modéré mais localisé du point de vue du paysage.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés (belvédères)	0	Le patrimoine de l'aire d'étude éloignée représente un enjeu faible de l'étude : souvent en cœur de bourg ou représentant des vestiges en cœur de boisements il n'est pas relevé d'enjeu notable.



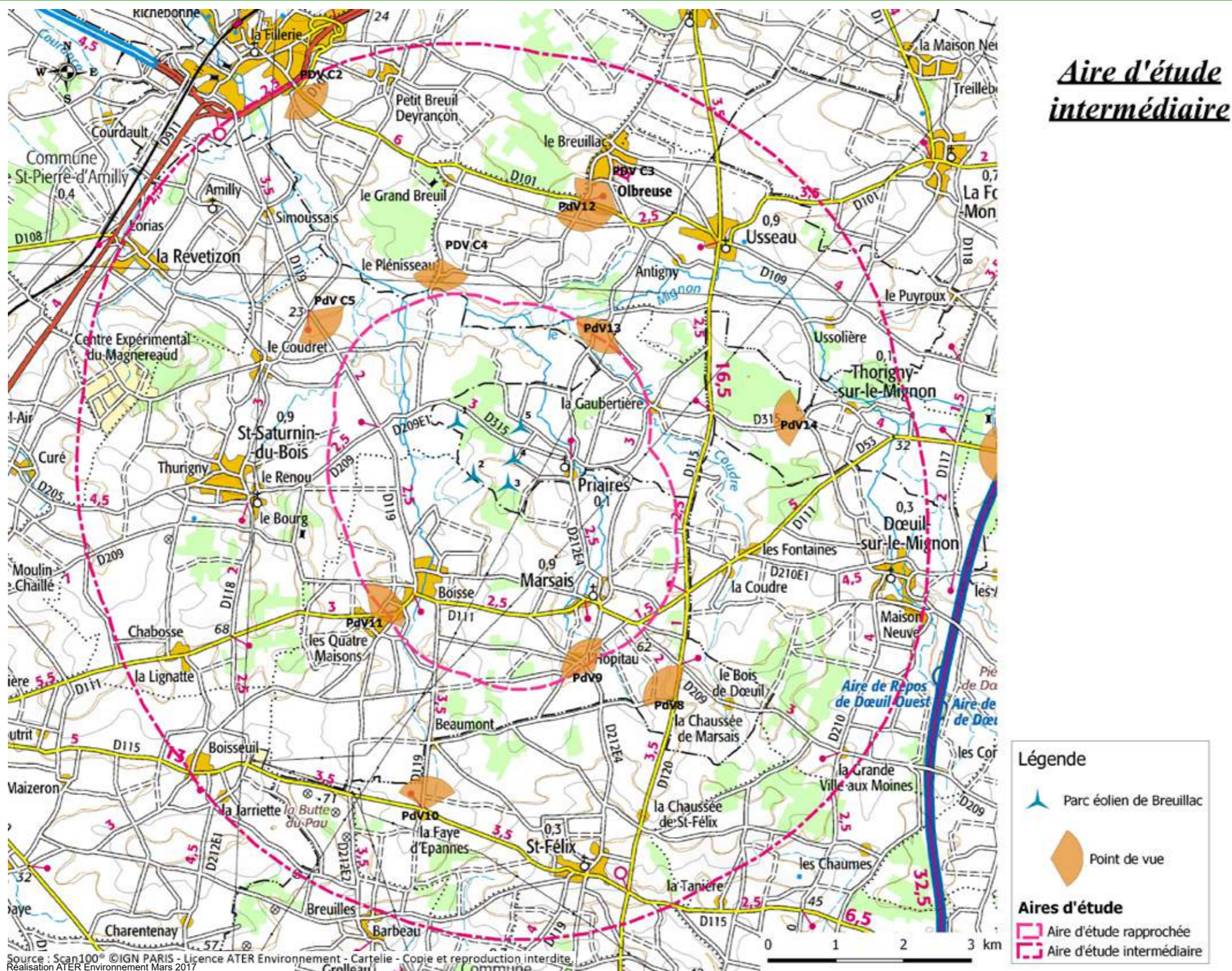


**Depuis l'aire d'étude éloignée, il n'existent pas de perception sur le parc depuis les axes de communication (photomontages 9 et 15) qui traversent le territoire. Il en va de même depuis les centres-bourgs ou sorties de bourgs (photomontages 10 et 16), contrairement à ce qui avait été pressenti dans l'état initial (tableau ci-contre).**

**La microtopographie du site et les nombreux boisements continuent de jouer un rôle fondamental sur les vues. Ainsi, les rideaux arborés cadrent, orientent ou ferme les vues en fonction de la localisation.**

**Du fait de la distance et de la non visibilité du parc éolien de Breuillac depuis l'aire d'étude intermédiaire, il n'y a pas d'effet cumulé relevé.**

**L'impact du parc éolien de Breuillac, à cette échelle est finalement nul.**



**Aire d'étude intermédiaire**

**Légende**

- Parc éolien de Breuillac
- Point de vue
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire

Fig. 129 : Carte de localisation des points de vue dans l'aire d'étude intermédiaire

Numéro	Commentaire	Intérêt
<b>Monuments classés</b>		
8	Sortie Nord de la Chaussée de Marsais, D120	SB/AC
9	Sur la D212E4, sortie Sud-Est de l'Hopitau	SB
10	La Faye d'Épannes, au croisement (vers l'Est) de la D119 et D115	SB/AC
11	Sur la D111 au niveau du terre plein centrale des Quatre Saisons	SB
12	Sud de Olbreuse, sur la D101, au croisement avec la rue des Ouches	SB/AC
13	Depuis Verdaïs, sur la route du marais	AC
14	A l'Ouest de Thorigny-sur-le-Mignon, sur la D315, au croisement avec la route communale	SB

C2	En sortie Sud de Mauzé-sur-le-Mignon,	AC
C3	Depuis la sortie Sud d'Olbreuse	AC
C4	Depuis l'entrée Nord du Plénisseau	SB
C5	Au croisement entre la D118 et la D119, au Nord-Est du Coudret	AC

AC : Axe de communication SB : Sortie de Bourg



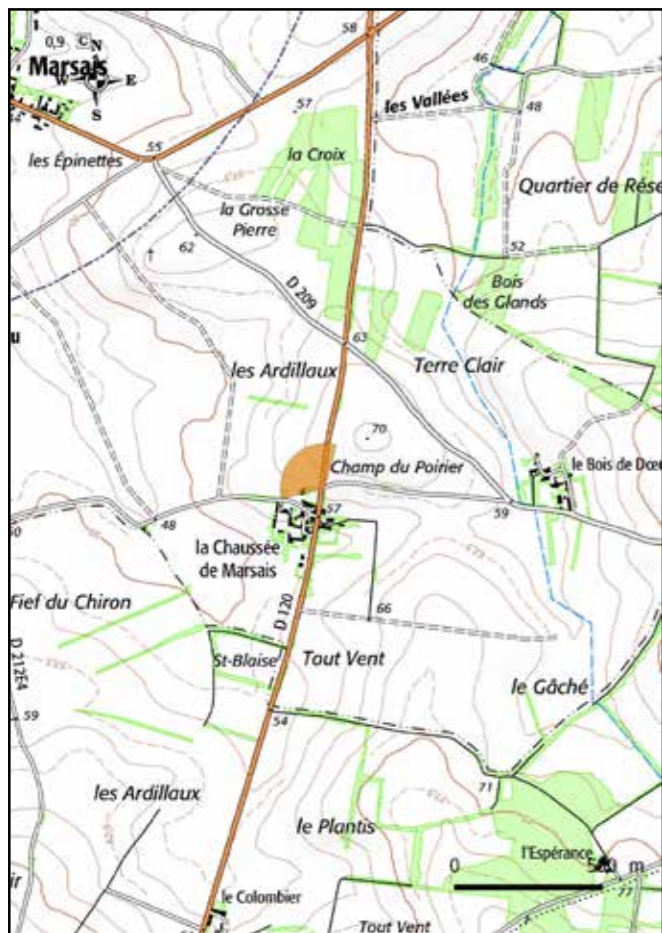
## 6 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE : ANALYSE DES IMPACTS

## Commentaires paysagers

### Etat initial, contexte paysager

Ce paysage rural et homogène est largement ouvert sur l'horizon sur lequel émerge quelques clochers de villages et silos. La monotonie du paysage est rompue par quelques cordons arborés en limite de champs qui guident le regard jusqu'à l'horizon.

### Position point de vue photographique



### Emplacement :



### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac émerge bien au dessus de l'horizon et crée un nouveau point d'attraction. Une première ligne de 4 éoliennes est lisible sur l'horizon tandis que la dernière est légèrement retraits. Aucun élément existant ne rivalise avec le parc.

Le parc est lisible dans sa totalité et donne une dimension verticale à ce paysage. L'effet cumulé donne une dimension bénéfique puisqu'il révèle l'immensité de ce paysage

**L'impact paysager sera fort.**

### Photographie

Coordonnées Lambert II : 374290 - 2128085  
Azimut / Champ / Focale : -40/60/50  
Nombre d'éoliennes visibles : 5  
Éolienne la plus proche : E3 3,9 km  
Éolienne la plus éloignée : E1 5,2 km

### Vue panoramique 165°

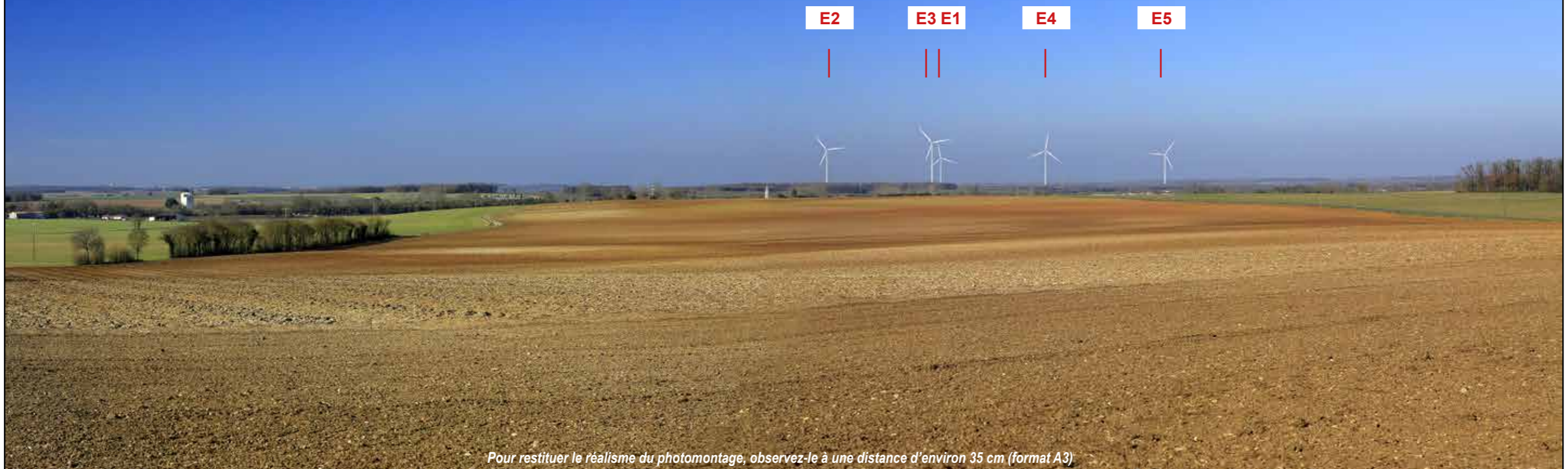
Parc accordé de Bel Air



Filaire 60°



Photomontage 60°



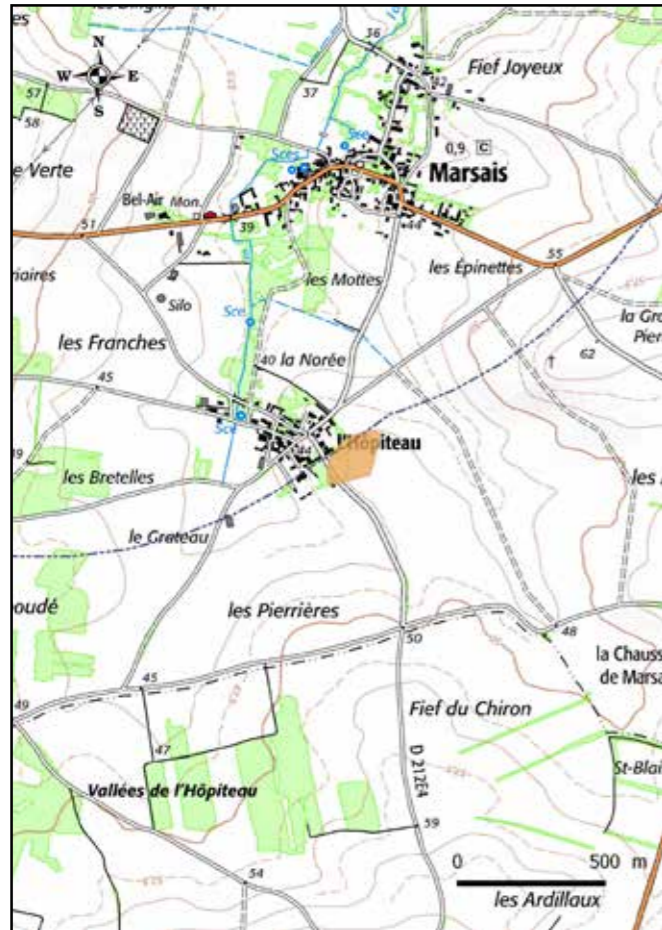
Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Commentaires paysagers

### Etat initial, contexte paysager

L'Hôpiteau est un bourg entouré de boisements. Les habitations semblent intégrées à cet ensemble qui ferme la ligne d'horizon proche de nous.

### Position point de vue photographique



### Emplacement :



### Impacts et effets cumulés

Une partie des éoliennes émergent en retrait de cet horizon. Le parc n'est pas visible dans son ensemble et les vues sont filtrées par les plus grands arbres.

L'impact cumulé est faible bien le parc n'est pas lisible dans son ensemble et s'inscrit en retrait du bourg.

**L'impact paysager sera faible à modéré.**

### Photographie

Coordonnées Lambert II : 373049 - 2128124

Azimut / Champ / Focale : -25/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Éolienne la plus proche : E3 2,9 km

Éolienne la plus éloignée : E1 4,1 km

### Vue panoramique 170°

**Parc construit de Marsais**





Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Commentaires paysagers

### Etat initial, contexte paysager

Les lignes de forces de ce paysage agricole sont horizontales. La route est accompagnée de haies taillées et mène jusqu'à l'horizon. Sur le fond boisé se détache une maison.

### Position point de vue photographique



### Photographie

Coordonnées Lambert II : 370543 - 2126145

Azimut / Champ / Focale : 10/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Éolienne la plus proche : E3 4,8 km

Éolienne la plus éloignée : E5 5,7 km

### Emplacement :



### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac émerge au-dessus des boisements. Il est scindé en deux parties, avec une partie du parc à perceptible à proximité des habitations en arrière plan des boisements et une éolienne en continuité de la haie qui longe la route. Le parc sera peu visible mais lisible.

Il n'y a pas d'autres parc visible depuis ce point de vue. L'effet cumulé est faible car les éoliennes sont en retrait de l'horizon et est à l'échelle des éléments paysagers présents.

**L'impact paysager sera modéré.**

### Vue panoramique 180°

Parc construit de Marsais

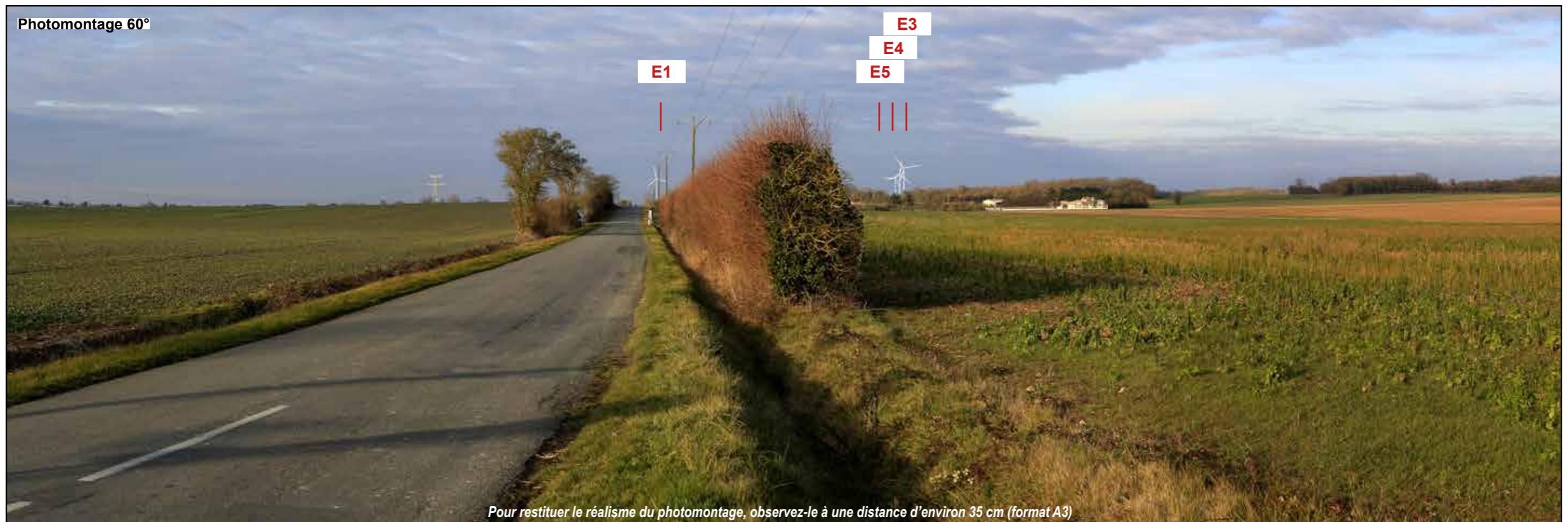
Parc accordé de Bel Air



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage n°11 : Sur la D111 au niveau du terre plein centrale et des 4 saisons

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

En sortie des Quatre Maisons, les vues sont filtrées par un cordon arboré. On aperçoit une partie du lotissement, baigné dans des boisements qui définissent la ligne d'horizon.

#### Position point de vue photographique



#### Emplacement :



#### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac émerge bien au dessus de l'horizon et des constructions. On aperçoit distinctement les trois éoliennes et on devine deux autres éoliennes au travers des boisements sans feuillages.

Les éoliennes visibles s'inscrivent comme une continuité des boisements, à une hauteur similaire.

Il n'y a pas d'autre parc visible depuis ce point de vue. Il y a un effet cumulé avec le cordon arboré au premier plan où le parc qui n'est pas lisible s'inscrit en continuité.

**L'impact paysager sera modéré.**

#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 369747 - 2128989

Azimut / Champ / Focale : 35/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Éolienne la plus proche : E2 2,5 km

Éolienne la plus éloignée : E5 3,5 km

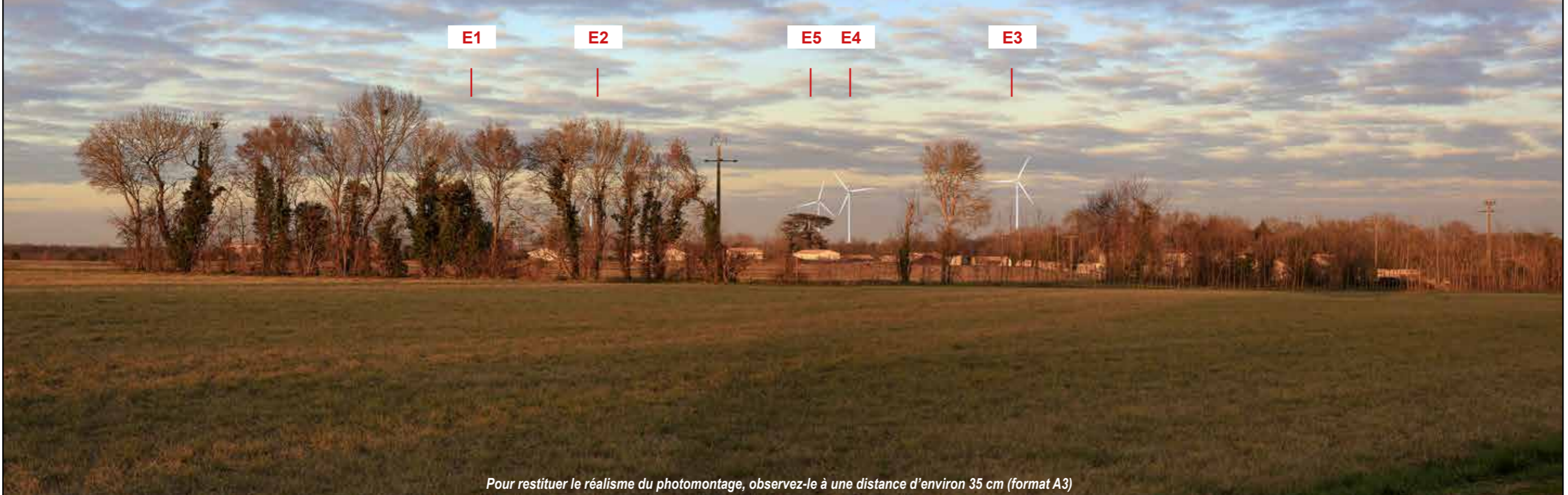
#### Vue panoramique 170°



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage n°12 : Sur de Olbreuse, Sur la D101, au croisement avec la rue des Ouches

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Ce paysage agricole situé en plateau est marqué par des lignes de forces horizontales. Le bâtiment ULM se détache distinctement sur l'horizon ainsi qu'un bosquet boisé proche. Un arrière-plan composé de boisements se détache sur le fond.

#### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac se détache sur l'horizon. On distingue clairement 3 éoliennes groupées et deux autres isolées les unes des autres au-dessus du bâtiment. Ces éoliennes créent un nouveau point d'appel dans ce paysage aplani et un nouveau rapport d'échelle.

Il n'y a pas d'autre parc présent depuis ce point de vue. L'effet cumulé du parc de Breuillac est fort car il domine ce paysage et les éléments paysagers et bâti présents.

**L'impact paysager sera modéré à fort.**

#### Emplacement :

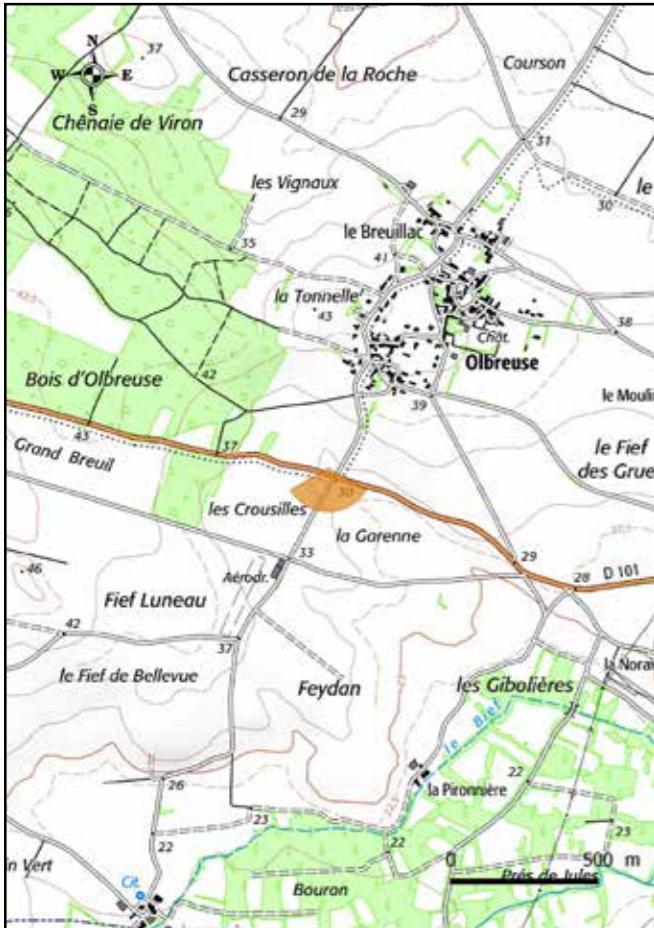


#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 372852 - 2135152  
Azimut / Champ / Focale : -160/60/50  
Nombre d'éoliennes visibles : E5 3,4 km  
Éolienne la plus proche : E2 4,3 km  
Éolienne la plus éloignée : E2 4,3 km

Vue photo 60°

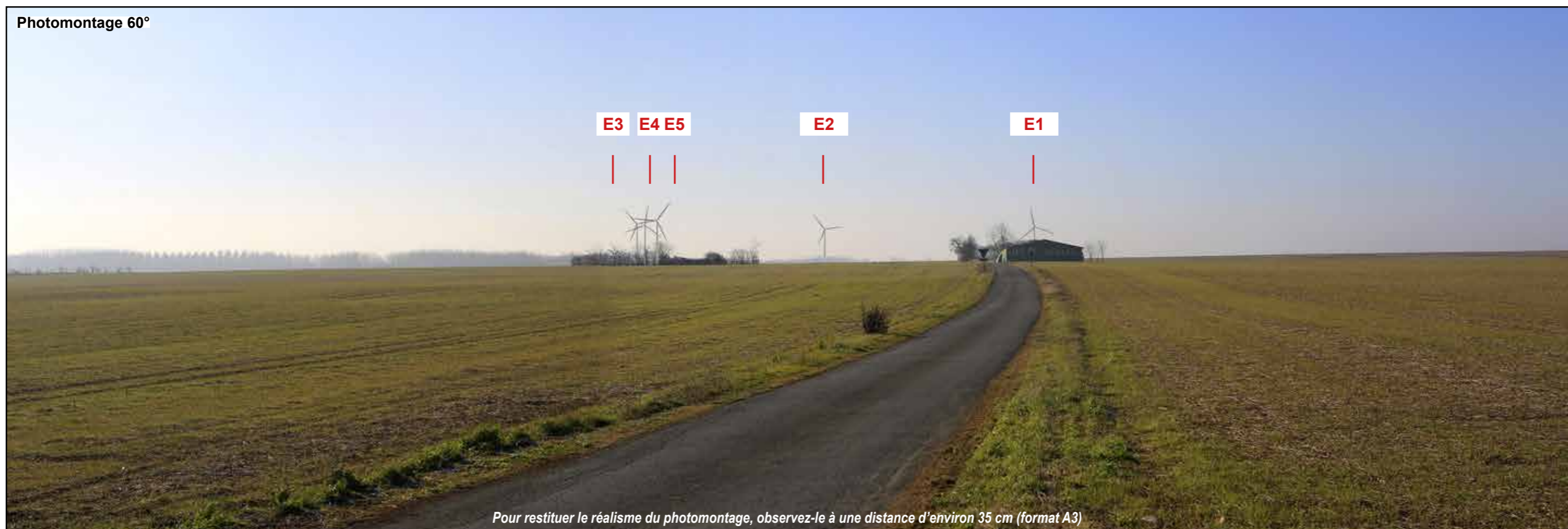
#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le premier plan est interrompu par un cordon boisé horizontal qui filtre les vues vers un second plan. L'horizon proche est filtré par la haie arborée. Les lignes électriques amènent une autre dimension au paysage et une profondeur de champ.

#### Emplacement :



#### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac émerge au-dessus du cordon boisé et vient créer un second plan. Une des éoliennes est perçue comme isolée du reste du parc. Le parc est d'une échelle intermédiaire entre les boisements du premier plan (plus petits) et les pylônes électriques (plus grands).

L'effet cumulé de ce parc est bénéfique car il crée une nouvelle ligne de lecture de ce paysage cohérente avec le cordon arboré présent. Le parc est entièrement lisible.

**L'impact paysager sera modéré.**

#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 373249 - 2133166

Azimut / Champ / Focale : -135/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E5 2km

Éolienne la plus éloignée : E2 3 km

#### Vue photo 60°

#### Position point de vue photographique

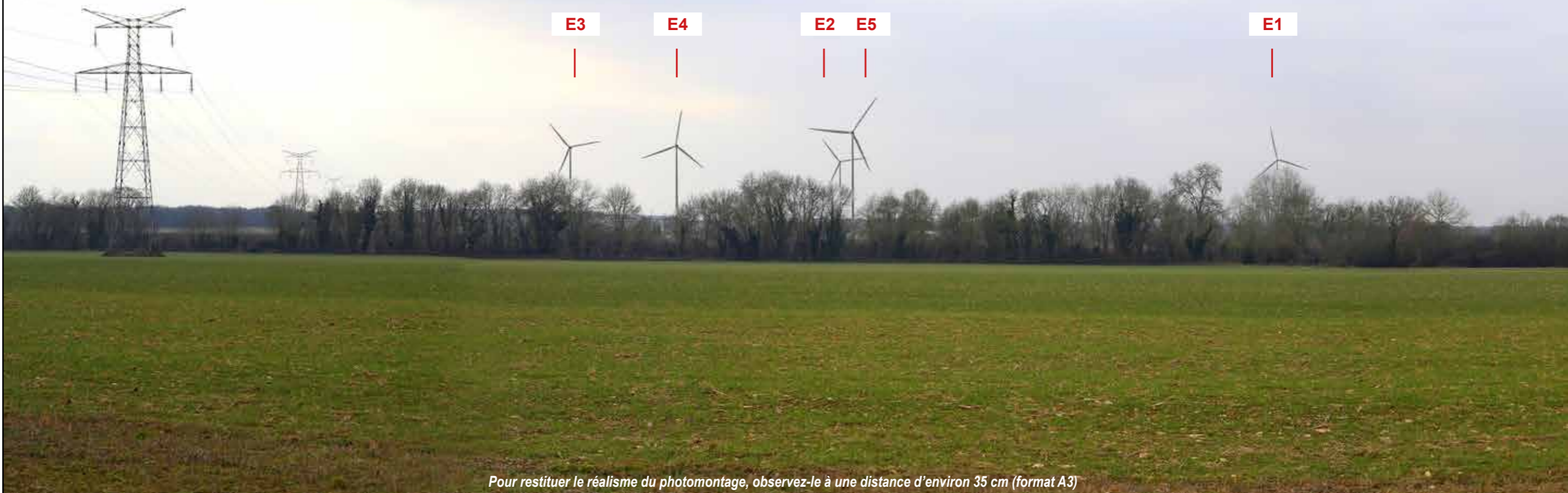




Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage n°14 : A l'Ouest de Thorigny-sur-le-Mignon, sur la D315, au croisement avec la route communale

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

La route en virage est jalonnée par les piquets de clôtures et mène jusqu'à un horizon boisé. De part et d'autre s'étendent des cultures céréalières. Un arbre isolé émerge au-dessus de l'horizon et renforce la perspective donnée par la ligne électrique.

#### Emplacement :



#### Impacts et effets cumulés

Le parc éolien de Breuillac émerge en retrait de l'horizon et on aperçoit distinctement les cinq éoliennes. Le parc, visible, se répartit en deux groupements de trois et deux éoliennes.

L'effet cumulé de ce parc avec le paysage est bénéfique car le parc est lisible sur l'horizon et crée une nouvelle ligne de lecture horizontale, proportionnée aux éléments présents (ligne électrique, arbre isolé).

**L'impact paysager sera modéré.**

#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 376150 - 2131969

Azimut / Champ / Focale : -100/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E5 4,1 km

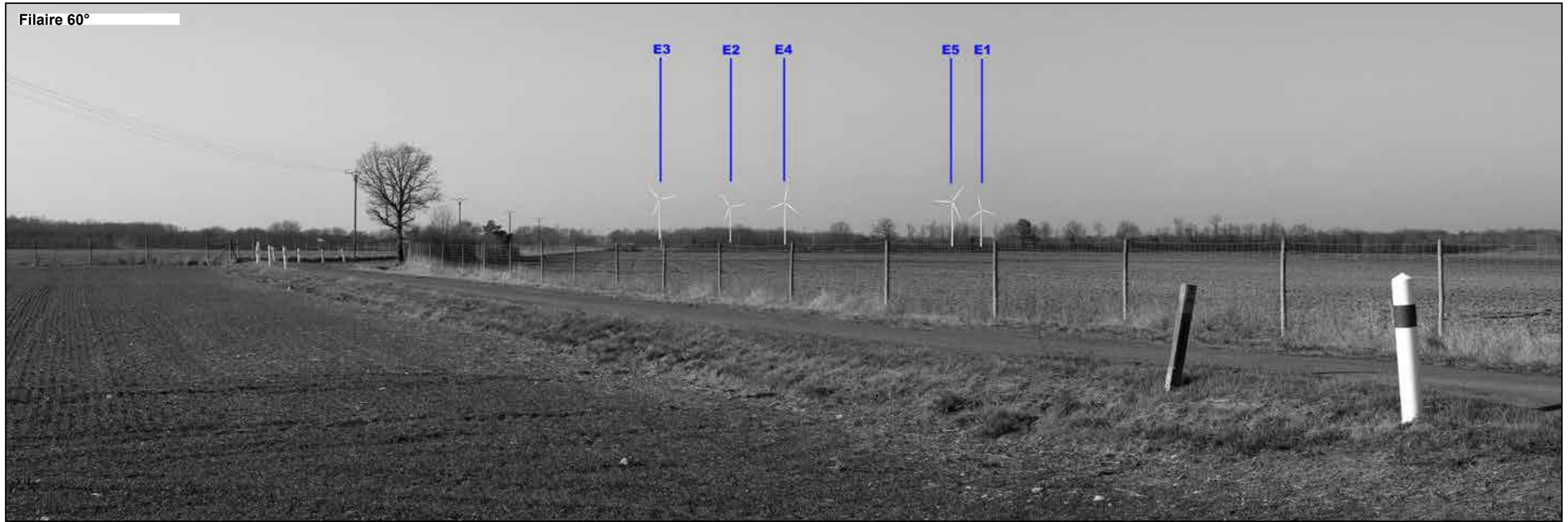
Éolienne la plus éloignée : E1 5,1 km

#### Vue photo 60°

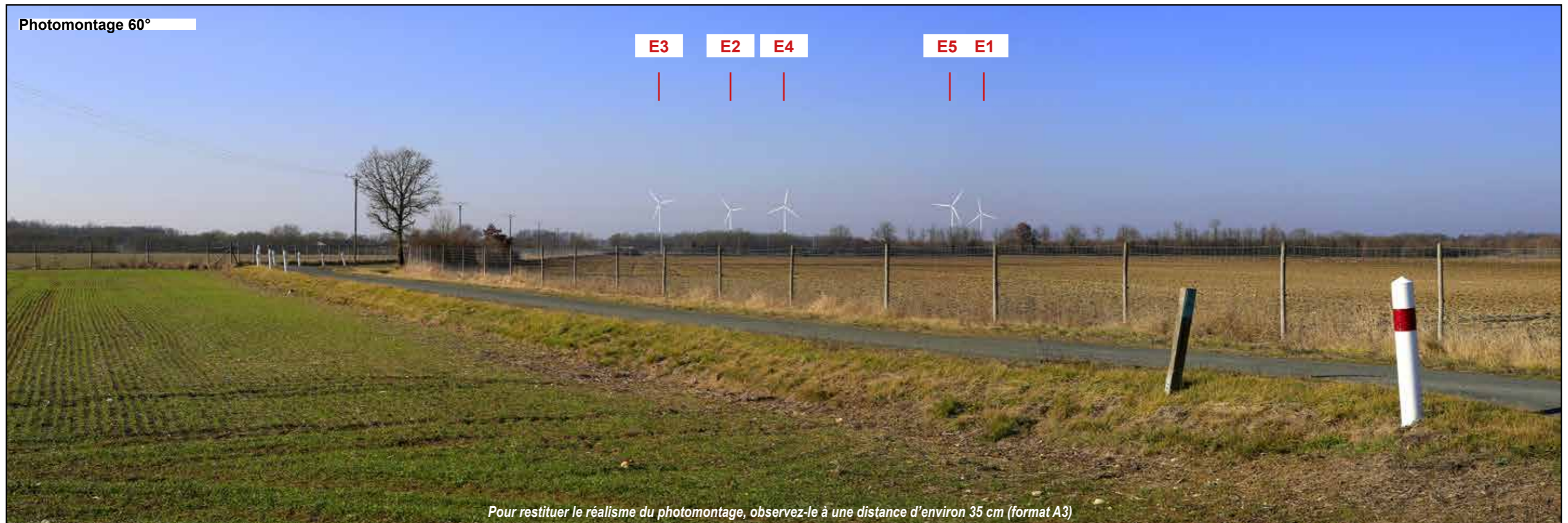
#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Depuis la sortie Sud de Mauzé-sur-le-Mignon, le paysage est composé de champs encadrés par les massifs arborés et arbustifs bocagers qui les délimitent. Quelques corps de fermes dans les champs. Les lignes haute-tension qui sillonnent le territoire forment les éléments verticaux au premier plan, tandis qu'un cordon boisé discontinue marque la ligne d'horizon à l'arrière-plan. Les rotors des éoliennes du parc de Marsais sont visibles en arrière-plan au-dessus des arbres. Leur faible taille apparente faible les place à la même échelle que la végétation arborée. Les pales d'une éolienne du parc de Migre St-Félix est également perceptible de manière ténue à l'arrière-plan, du fait de sa très faible taille apparente.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 368573 - 2136815

Azimut / Champ : 150/60

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E1 5,5 km

Éolienne la plus éloignée : E3 6,7 km

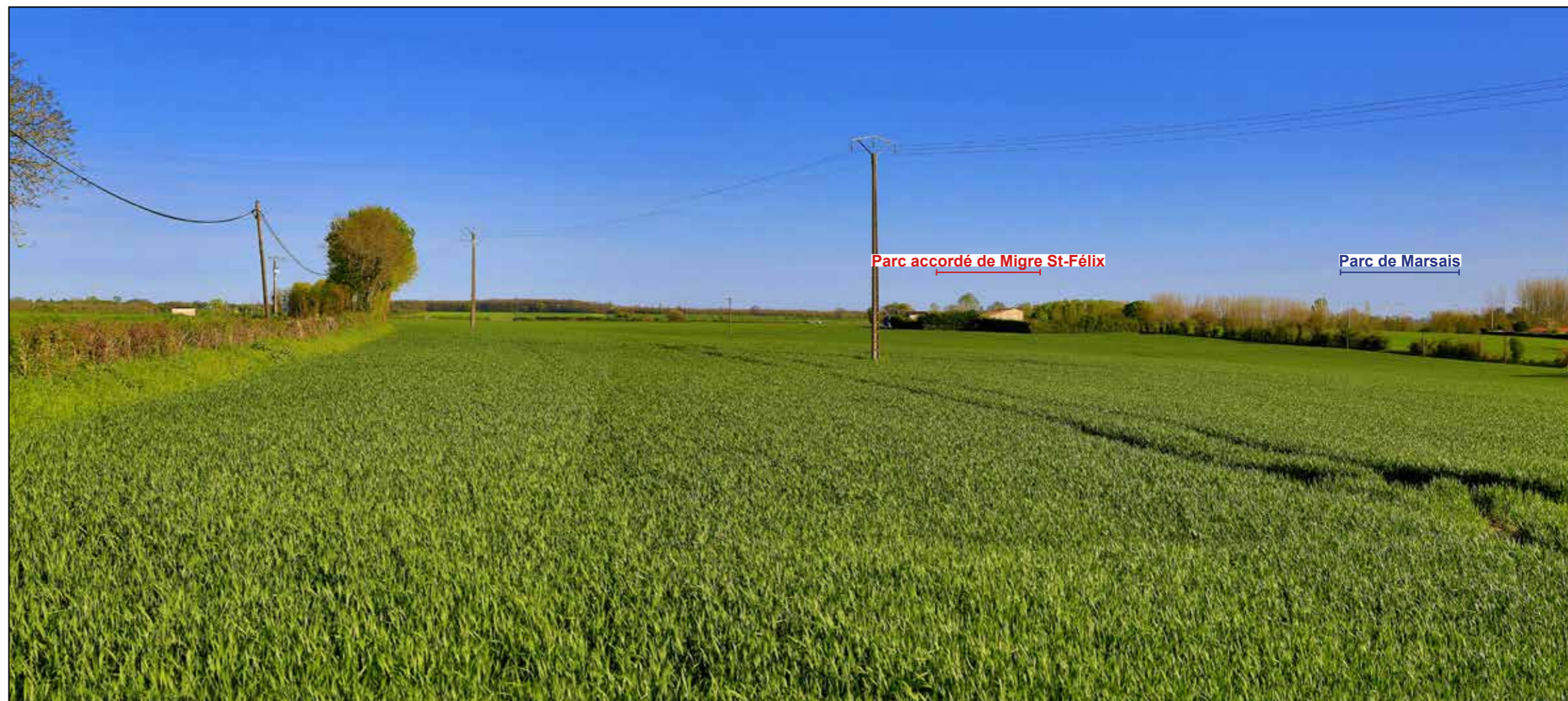
#### Impacts et effets cumulés

Le futur parc de Breuillac s'insérera dans une ouverture dans le cordon boisé. Les éoliennes seront donc perceptibles en arrière-plan, et formeront une ligne qui se détachera sur l'horizon. Le projet se superposera avec celui de Migre St-Félix.

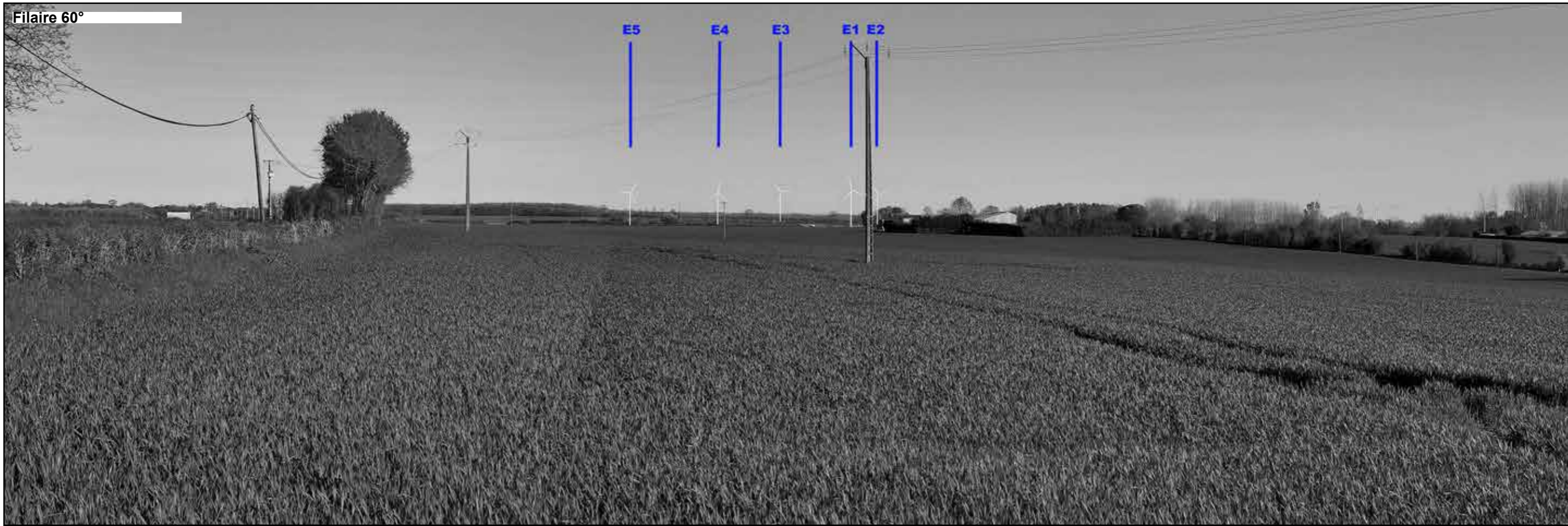
**L'impact paysager sera faible.**

Vue photo 60°

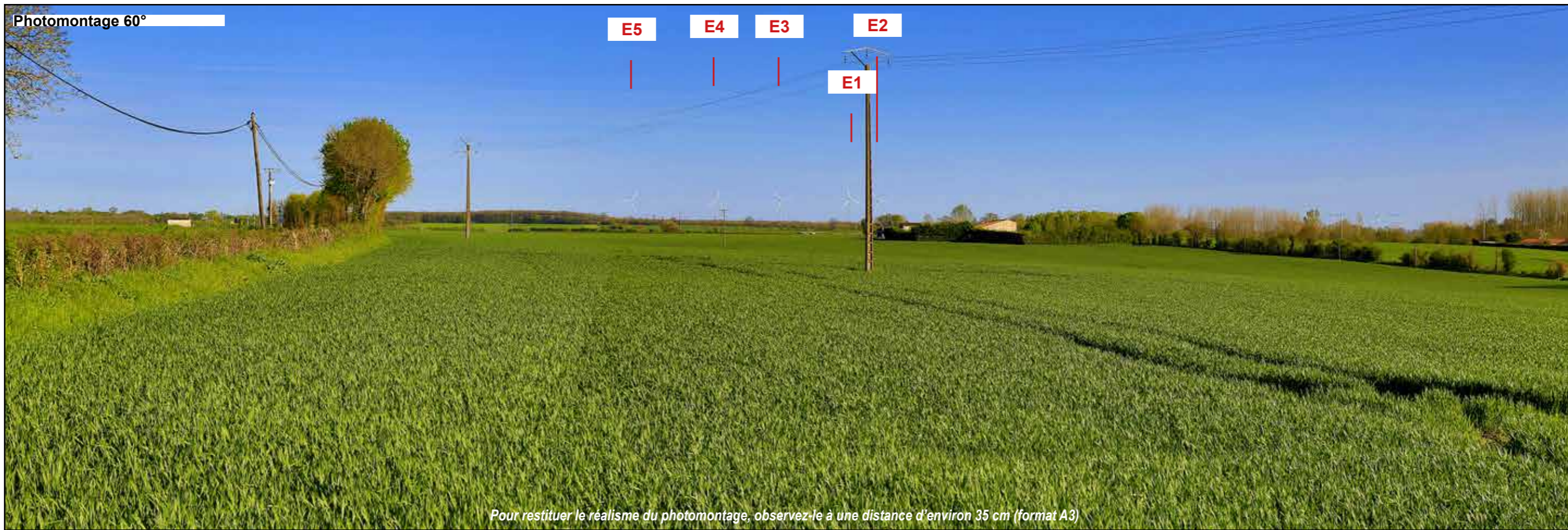
#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Depuis la sortie Sud d'Olbreuse, le regard se porte sur une vaste étendue enherbée ponctuée par quelques masses arbustives éparses. Deux corps de ferme traduisent de la présence humaine. L'arrière-plan est caractérisé par un cordon boisé continu dense. Les éoliennes des parcs de Marsais et de Migre St-Félix sont visibles au-dessus des arbres. Les deux parcs s'individualisent l'un de l'autre facilement. En effet, bien qu'ayant le même rapport d'échelle, les éoliennes retranscrivent la géométrie de leur parc : le parc de Marsais forme une ligne régulière de machines, tandis celle du parc de Migre St-Félix s'organise en groupes distincts. De plus, il existe un espace vide d'éoliennes entre les deux parcs.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 373189 - 2135437

Azimut / Champ : 120/60

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E5 3,8 km

Éolienne la plus éloignée : E2 4,7 km

#### Impacts et effets cumulés

A l'instar des parcs de Marsais et de Migre St-Félix, le projet éolien de Priaires s'élèvera au-dessus du cordon boisé qui ferme l'horizon. Les éoliennes de ce dernier auront une taille apparente plus importante que celles des autres parcs visibles. Les éoliennes E3, E4 et E5 forment un groupe à gauche, tandis que E2 et E3 se détachent sur la droite. Bien qu'on observe une superposition du projet de Priaires avec celui de Migre St-Félix, les parcs resteront dissociables l'un de l'autre du fait de leur rapport d'échelle différent.

**L'impact paysager sera modéré à faible.**

#### Vue photo 60°



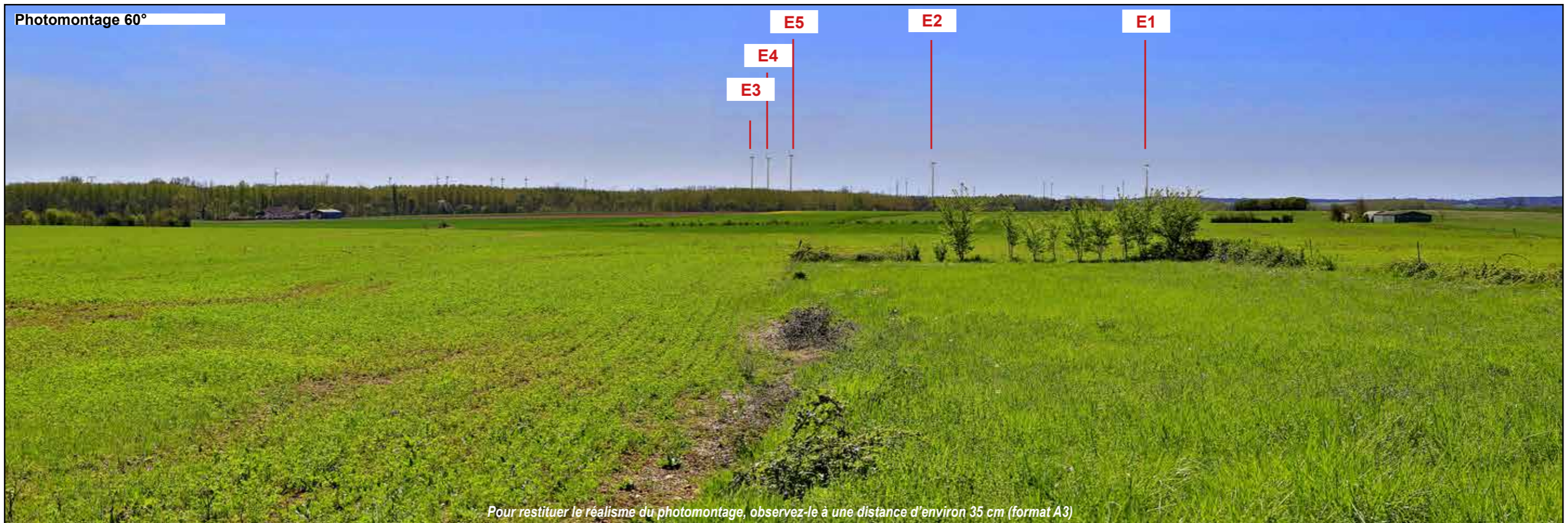
#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

L'entrée Nord du hameau Le Plénisseau est très boisée. Le front bâti et la végétation forment un cordon continu qui bloque le regard dès le second-plan. Les lignes haute-tension forment les éléments verticaux de ce paysage.

#### Impacts et effets cumulés

Les rotors des éoliennes du futur parc de Praises formeront une ligne qui s'élèvera au-dessus de la trame bâtie et de la végétation du Plénisseau. L'éolienne E1, de taille apparente un peu plus importante que les autres machines, se détachera du reste du parc.

L'impact paysager sera modéré.

Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 370742 - 2134299

Azimut / Champ : 160/60

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E1 2,4 km

Éolienne la plus éloignée : E3 3,5 km

Vue photo 60°

Position point de vue photographique





Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage C5 : Au croisement entre la D118 et la D119, au Nord-Est du Coudret

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

La D119 est bordée par des champs ouverts dont les différentes parcelles sont délimitées par des massifs bocagers. Au second et à l'arrière-plan, des cordons boisés ferment la ligne d'horizon. De part et d'autre de la route, des éoliennes s'élèvent au-dessus des cimes : à droite de la chaussée les rotors de 5 éoliennes du parc de Marsais forment une ligne régulière au-dessus de la végétation tandis qu'à gauche les pales de 4 éoliennes du parc de Migre St-Félix sont visibles par intermittence, leur taille décroissant de la droite vers la gauche.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 368816 - 2133505

Azimut / Champ : -160/60

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E1 2,7 km

Éolienne la plus éloignée : E3 3,9 km

#### Impacts et effets cumulés

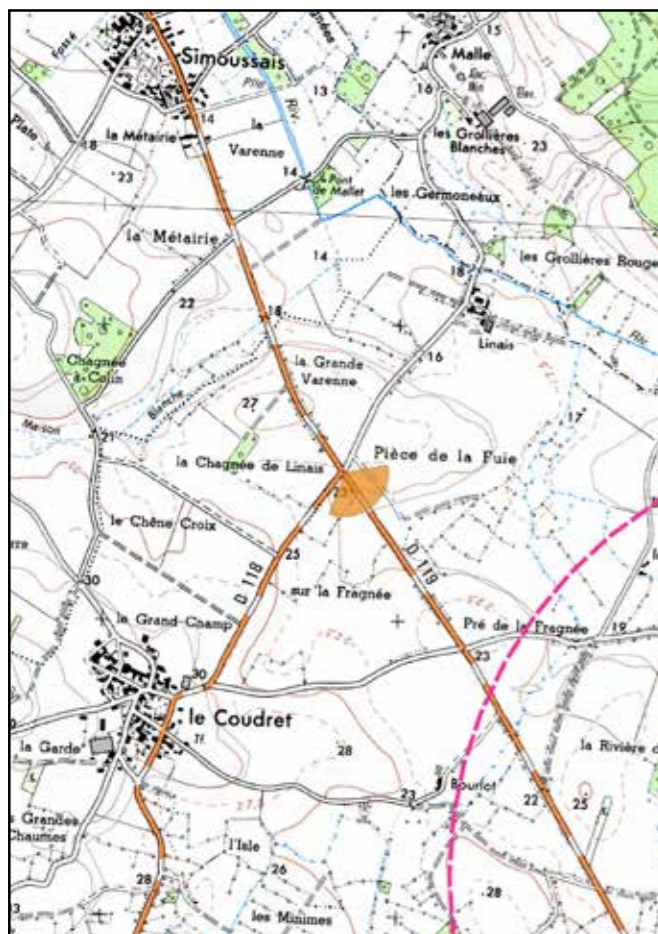
Les éoliennes du futur parc de Priaires seront visibles au-dessus des arbres qui ferment l'horizon, sur le côté gauche de la D119. Les éoliennes E2 à E5 formeront une ligne devant laquelle se détachera E1, qui semblera de taille plus importante par rapport aux autres machines

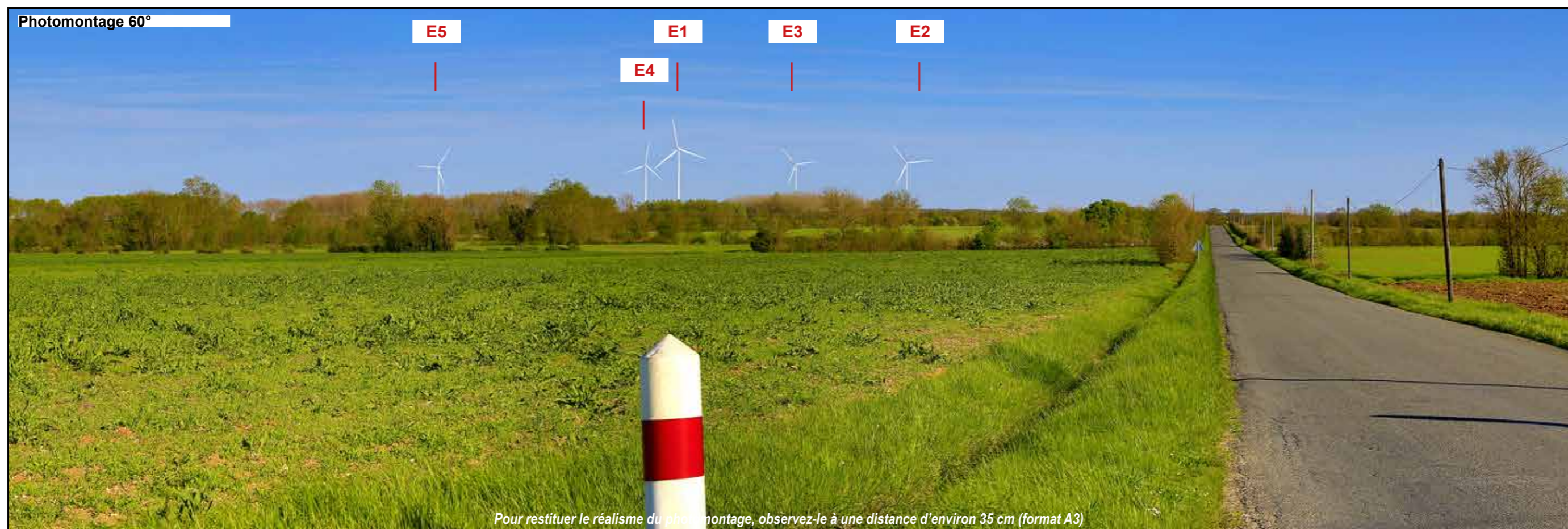
Le parc projeté de Priaires s'insérera ici dans un paysage déjà marqué par l'éolien. En effet, on observera une intervisibilité avec les 5 éoliennes visibles du parc de Marsais ainsi que les 4 éoliennes du parc de Migre St-Félix. Chaque parc restera dissociable des autres du fait de leurs rapport d'échelle différents ainsi que leurs géométries distinctes. Le projet éolien de Priaires sera plus prégnant que les deux autres du fait de la taille apparente plus importante des aérogénérateurs qui le constituent.

**L'impact paysager sera fort à modéré.**

Vue photo 60°

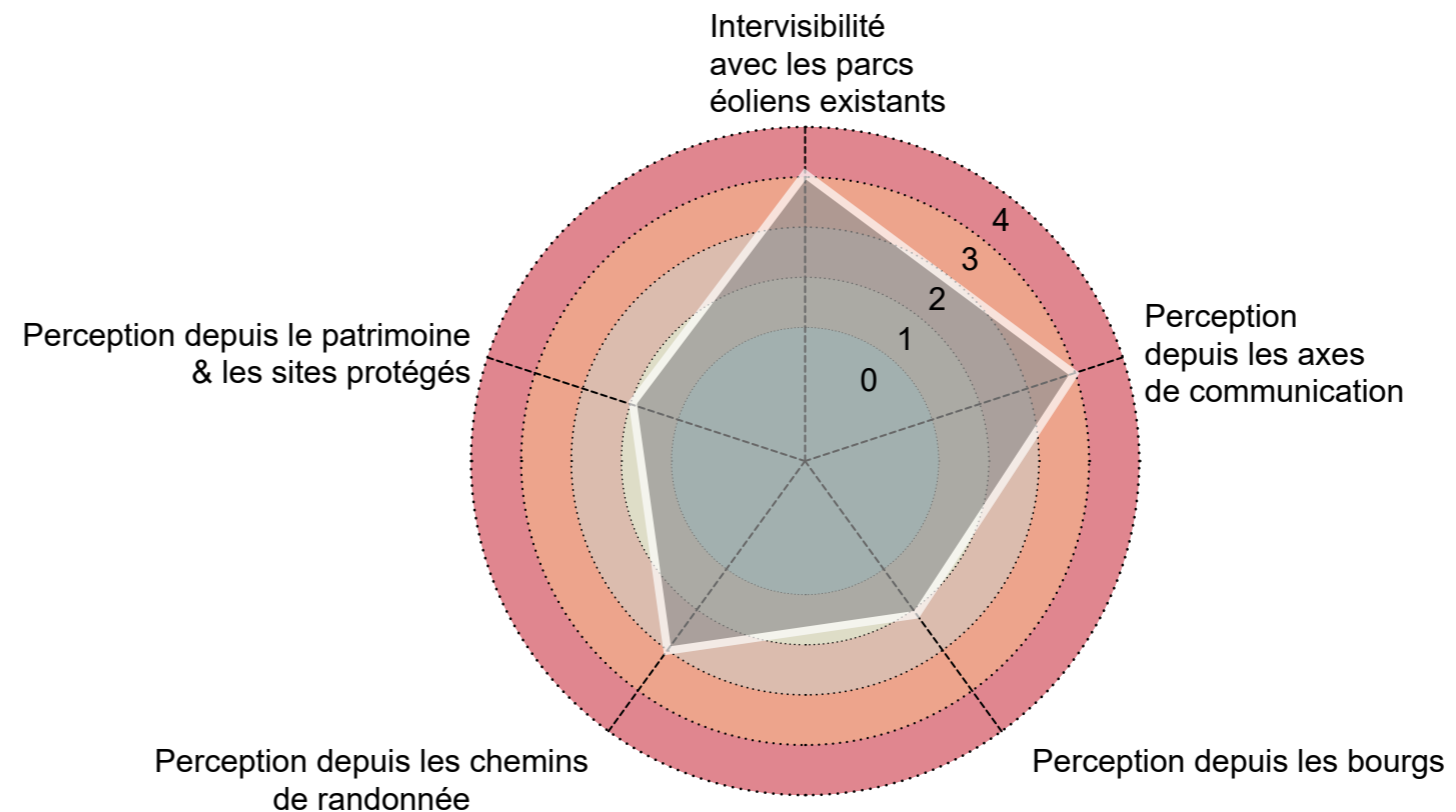
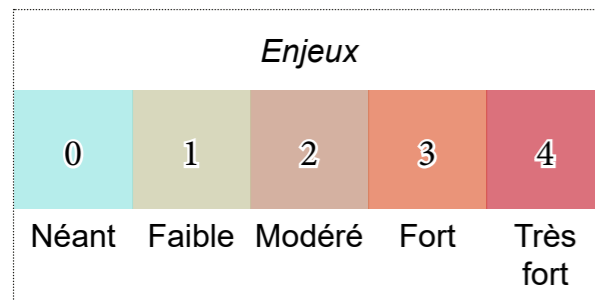
#### Position point de vue photographique

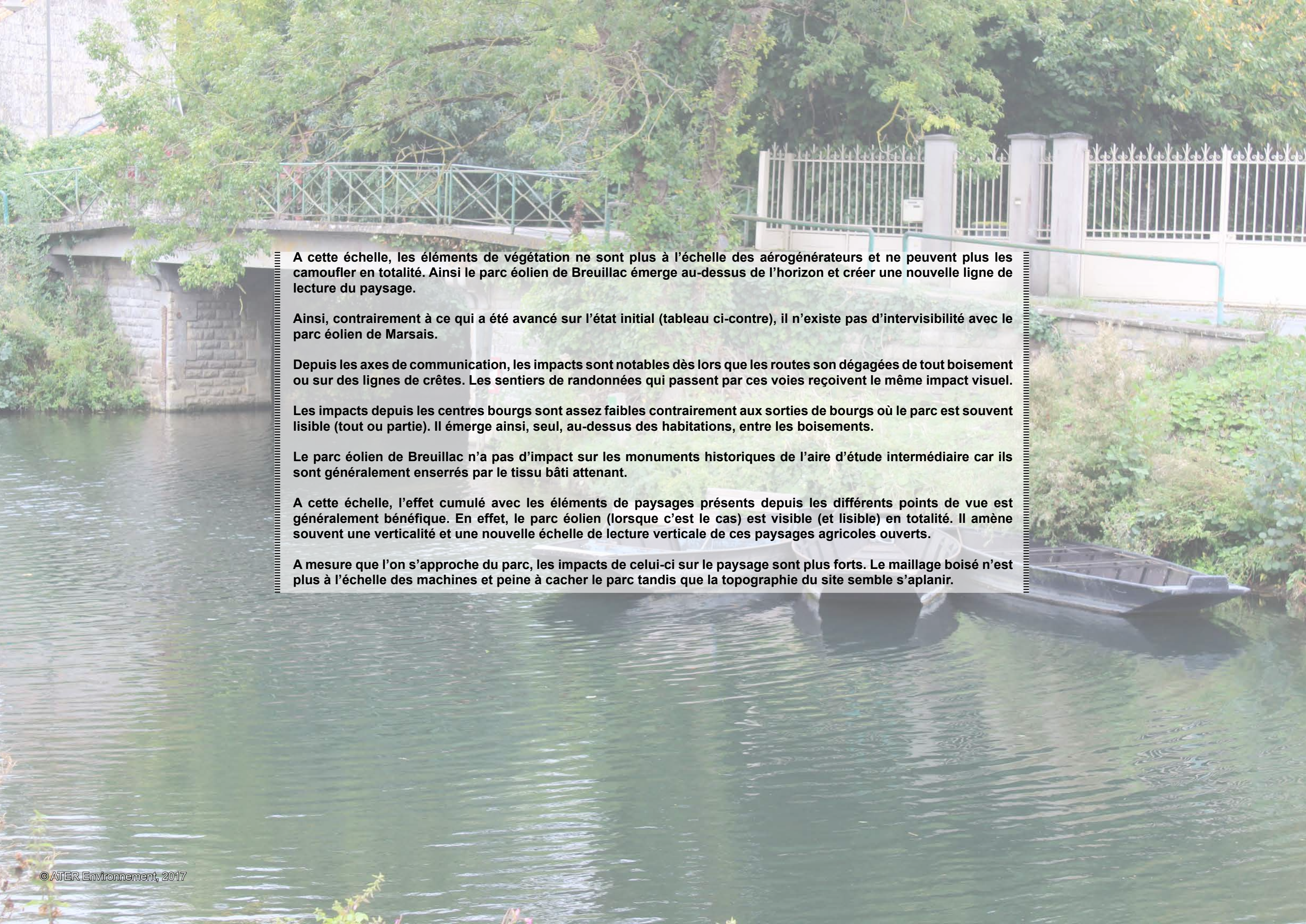




## 6.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude intermédiaire (d'après le tableau des enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	3	Du fait de leur proximité, le parc éolien de Marsais et le futur parc présentent des intervisibilités.
Perception depuis les axes de communication	3	Les départementales de l'aire d'étude intermédiaire présentent des covisibilités importantes dès lors qu'elles sont situées en lignes de crêtes sur des paysages ouverts. La D115 devenant la D120 à l'Est est particulièrement sensible à cet impact visuel.
Perception depuis les bourgs	1	Tout comme les aires d'études précédentes, les bourgs ne présentent pas de covisibilités depuis leurs centres. Toutefois au niveau des sorties de bourgs de certaines communes telles que Saturnin-du-Bois ou Boisseuil, le parc sera perceptible.
Perception depuis les chemins de randonnée	2	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude intermédiaire relient les bourgs entre eux et passent en forêt. Toutefois, les parties d'itinéraire offrant des vues dégagées sur le paysage alentour, présentent, de fait des covisibilités sur le futur parc.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Le patrimoine de l'aire d'étude intermédiaire, présente un enjeu faible, étant majoritairement situé en cœur de bourg ou entouré d'un mur d'enceinte pour le château.





**A cette échelle, les éléments de végétation ne sont plus à l'échelle des aérogénérateurs et ne peuvent plus les camoufler en totalité. Ainsi le parc éolien de Breuillac émerge au-dessus de l'horizon et créer une nouvelle ligne de lecture du paysage.**

**Ainsi, contrairement à ce qui a été avancé sur l'état initial (tableau ci-contre), il n'existe pas d'intervisibilité avec le parc éolien de Marsais.**

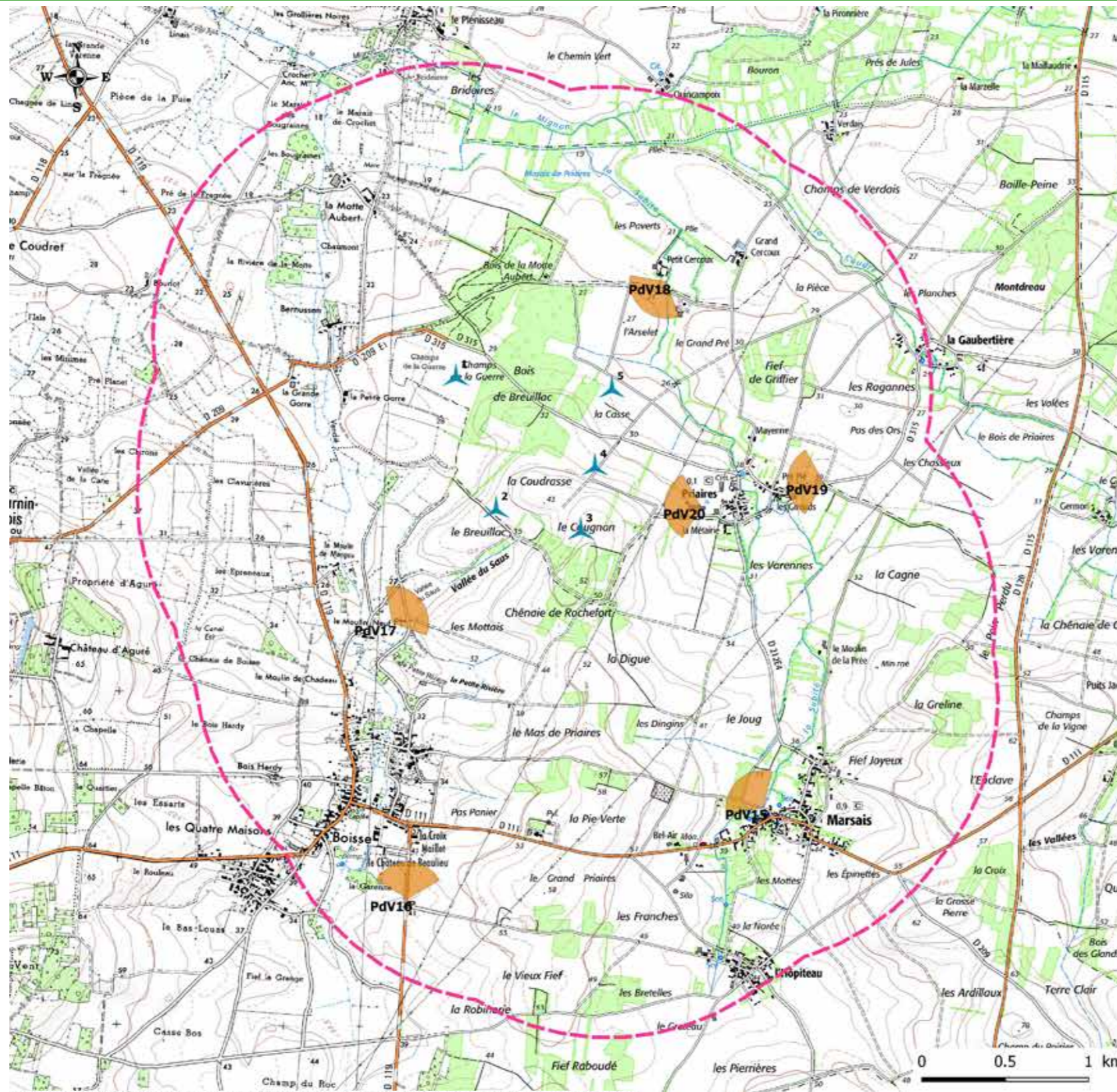
**Depuis les axes de communication, les impacts sont notables dès lors que les routes son dégagées de tout boisement ou sur des lignes de crêtes. Les sentiers de randonnées qui passent par ces voies reçoivent le même impact visuel.**

**Les impacts depuis les centres bourgs sont assez faibles contrairement aux sorties de bourgs où le parc est souvent lisible (tout ou partie). Il émerge ainsi, seul, au-dessus des habitations, entre les boisements.**

**Le parc éolien de Breuillac n'a pas d'impact sur les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire car ils sont généralement enserrés par le tissu bâti attenant.**

**A cette échelle, l'effet cumulé avec les éléments de paysages présents depuis les différents points de vue est généralement bénéfique. En effet, le parc éolien (lorsque c'est le cas) est visible (et lisible) en totalité. Il amène souvent une verticalité et une nouvelle échelle de lecture verticale de ces paysages agricoles ouverts.**

**A mesure que l'on s'approche du parc, les impacts de celui-ci sur le paysage sont plus forts. Le maillage boisé n'est plus à l'échelle des machines et peine à cacher le parc tandis que la topographie du site semble s'aplanir.**



***Aire d'étude rapprochée***

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER Environnement - Cartelle - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Mars 2017

Fig. 130 : Carte de localisation des points de vue dans l'aire d'étude rapprochée

Numéro	Commentaire	Intérêt
<b>Monuments classés</b>		
15	Marsais, sur la rue du Lavoir, sortie Nord-Ouest	SB
16	Au croisement de la D119 et de la route communale menant à l'hopitau, au pied du silo	SB
17	Chemin du Moulin Neuf, à proximité de la Ferme	FI
18	Depuis la Ferme du Petit Cercoux	FI
19	A l'est du Pré Pié, sur la D315, au croisement avec la route communale	SB
20	A l'Ouest de Praises, sur le chemin du tour de ville, à l'Est de la coopérative	SB

FI : Ferme isolée SB : Sortie de Bourg



7 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS

## Commentaires paysagers

### Etat initial, contexte paysager

L'horizon est proche. Un premier plan est défini par un cordon boisé entrecoupé qui laisse deviner un second plan agricole délimité en arrière fond par des boisements plus denses sur une partie, tandis que dans le ciel se détache les lignes électriques et un pylône haute tension.

### Emplacement :



### Impacts et effets cumulés

Le parc est lisible dans l'espace et crée un plan intermédiaire. Cette ligne d'éoliennes en partie cachée par les arbres, amène une nouvelle échelle à ce paysage.

L'effet cumulé du parc de Breuillac avec les éléments de paysage présent est bénéfique car il est cohérent avec les lignes de forces horizontales de ce paysage. Il crée un plan supplémentaire et amène de la verticalité à ce territoire mais cela reste à l'échelle de ce paysage.

**L'impact paysager sera modéré.**

### Photographie

Coordonnées Lambert II : 372556 - 2129386

Azimut / Champ / Focale : -30/60/50

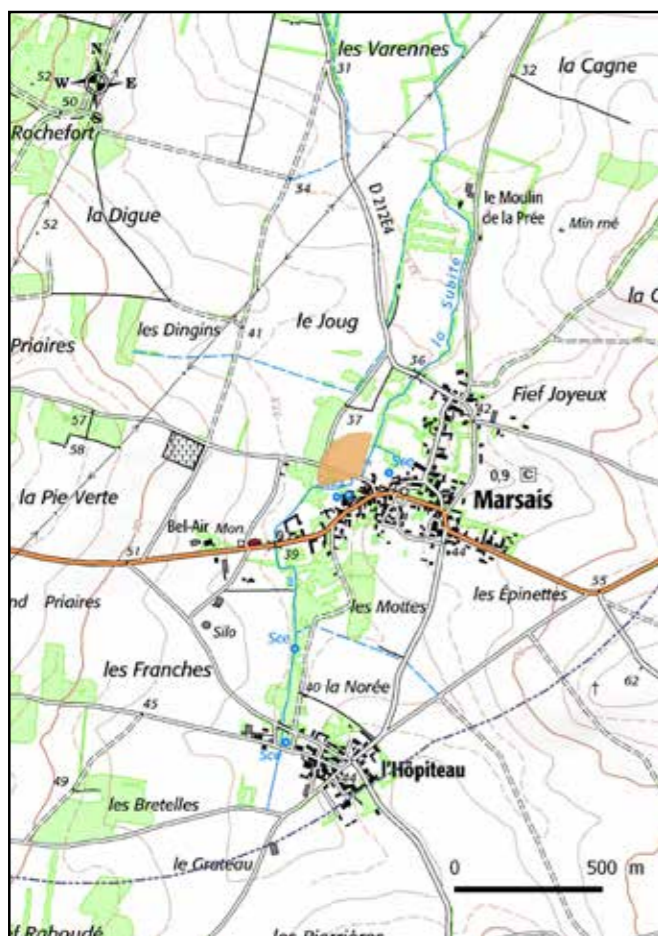
Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E3 2 km

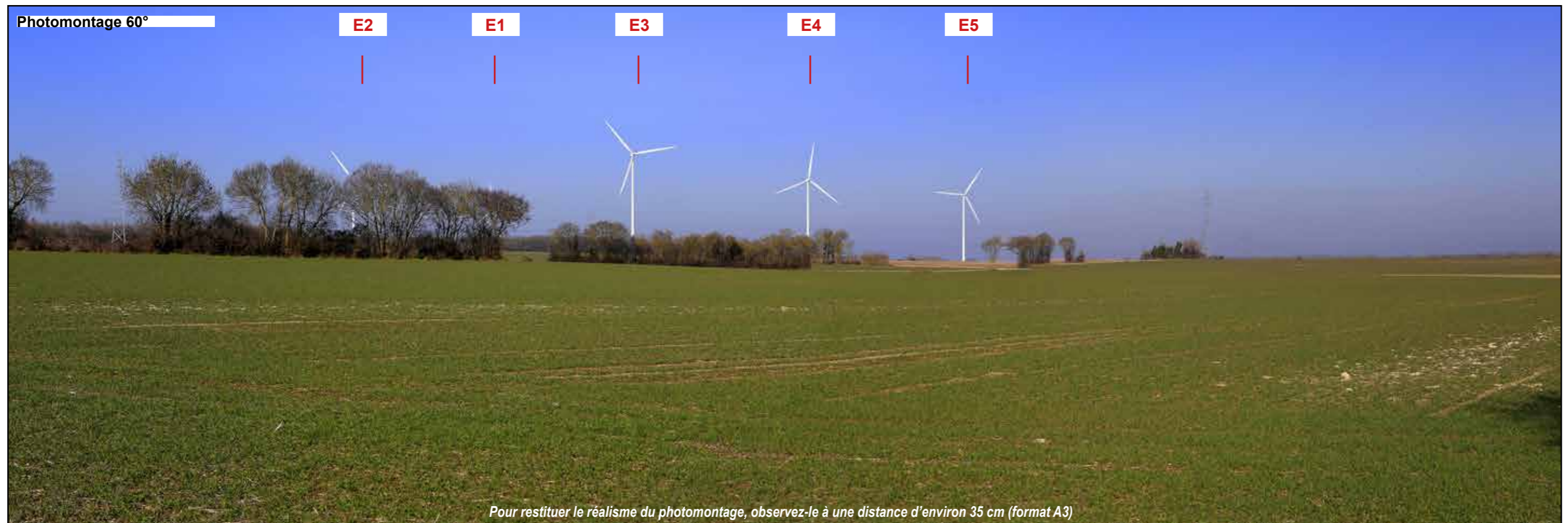
Éolienne la plus éloignée : E1 3,1 km

### Vue photo 120°

### Position point de vue photographique







## Photomontage n°16 : Au croisement de la D119 et de la route communale menant à l'Hopiteau, au pied du silo

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le silo agricole définit un premier plan. L'horizon juste derrière est à peine lisible : entrecoupé par de nombreux boisements.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 370728 - 2128737

Azimut / Champ / Focale : 15/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Éolienne la plus proche : E2 2,3 km

Éolienne la plus éloignée : E5 3,3 km

#### Impacts et effets cumulés

Seule une partie du parc est perceptible entre les boisements et on n'aperçoit qu'une partie des moyeux et pales.

L'effet cumulé du parc est négatif car il n'est pas lisible et ne présente pas de cohérence avec son contexte depuis ce point de vue.

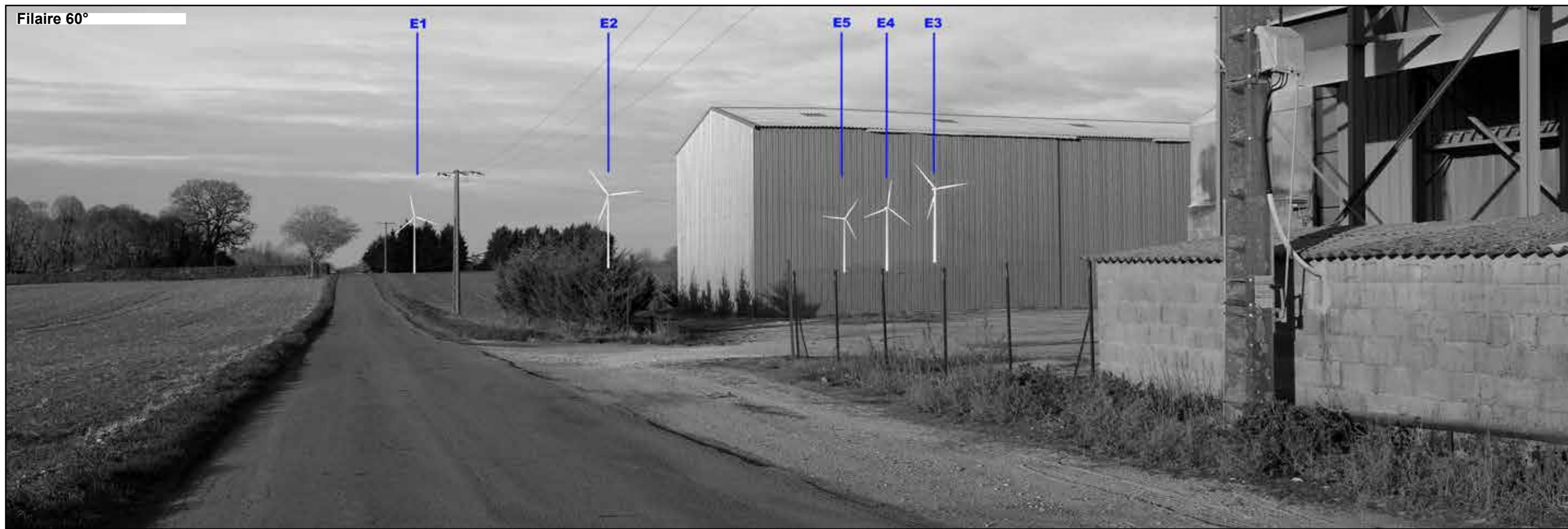
**L'impact paysager sera faible.**

#### Vue photo 60°

#### Position point de vue photographique



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage n°17 : Chemin du Moulin Neuf, à proximité de la ferme

### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Ce paysage agricole est aplani et homogène. Les boisements présents par bosquets ou en cordon définissent des plans. L'horizon est interrompu par des arbres isolés du premier plan amenant un peu de verticalité au lieu.

#### Perception des éoliennes et impact dans le paysage

Dans ce paysage dégagé, on perçoit clairement le parc avec une éolienne isolée qui se détache des autres. Les arbres présents ne sont plus qu'un plan vertical intermédiaire créant une transition vers les éoliennes.

L'effet cumulé de ce parc est négatif car il est en partie visible et désorganise la cohérence de ce paysage.

**L'impact paysager sera fort.**

#### Position point de vue photographique



#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 370517 - 2130474

Azimut / Champ / Focale : 45/180/50

Nombre d'éoliennes visibles : 4

Éolienne la plus proche : E2 0,9 km

Éolienne la plus éloignée : E5 1,9 km

#### Vue panoramique 180°



Filaire 60°



Photomontage 60°



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

## Photomontage n°18 : Depuis la ferme du Petit Cercoux

### Position point de vue photographique



### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Ce paysage agricole est aplani. Les différents bosquets boisés qui s'étalent sur l'horizon donnent une échelle de profondeur à ce paysage. L'horizon est homogène, défini par ces cordons arborés.

#### Impacts et effets cumulés

L'effet cumulé de ce parc est positif depuis ce point de vue car il est lisible dans sa totalité et amène une dimension verticale à ce paysage agricole profondément homogène.

L'impact paysager sera modéré.

### Emplacement :



### Photographie

Coordonnées Lambert II : 372211 - 2132434

Azimut / Champ / Focale : -150/80/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E5 0,7 km

Éolienne la plus éloignée : E2 1,7 km

### Vue panoramique 80°





### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Le hameau de Pré Pié est baigné dans la végétation. L'horizon proche est défini par un cordon boisé continue où les poteaux en bois de la ligne téléphonique et le pylône électrique émergent au-dessus de l'horizon.

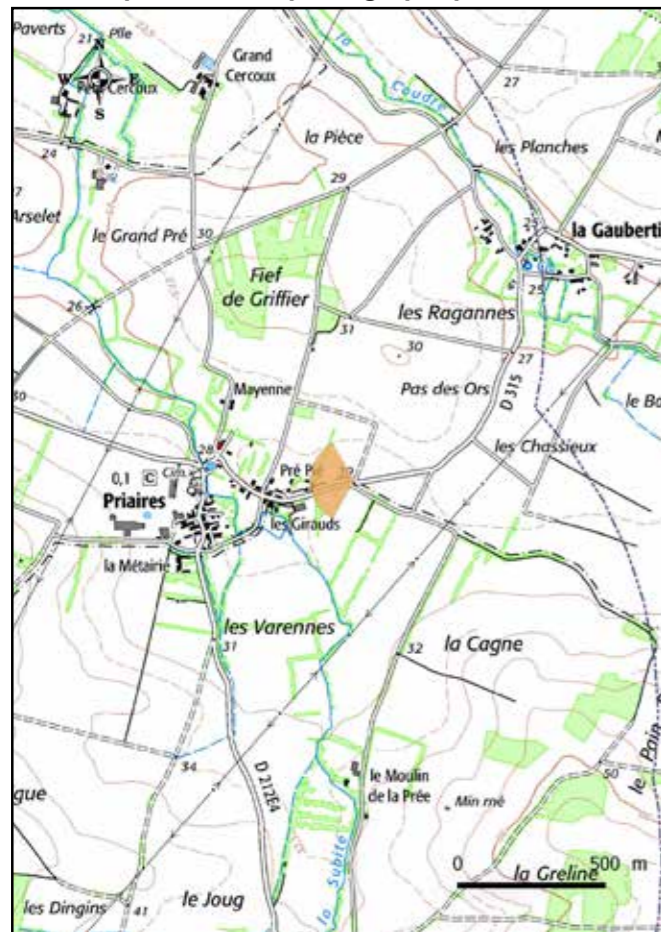
#### Impacts et effets cumulés

A proximité immédiate de Priaires, le parc éolien de Breuillac surplombe le hameau de Pré Pied. Le parc est entièrement visible et lisible.

L'effet cumulé de ce parc avec son contexte est négatif car il crée un effet d'écrasement du bourg.

**L'impact paysager sera fort.**

#### Position point de vue photographique



#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 373220 - 2131285

Azimut / Champ / Focale : -85/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

Éolienne la plus proche : E4 1,3 km

Éolienne la plus éloignée : E1 2,3 km

#### Vue panoramique 180°

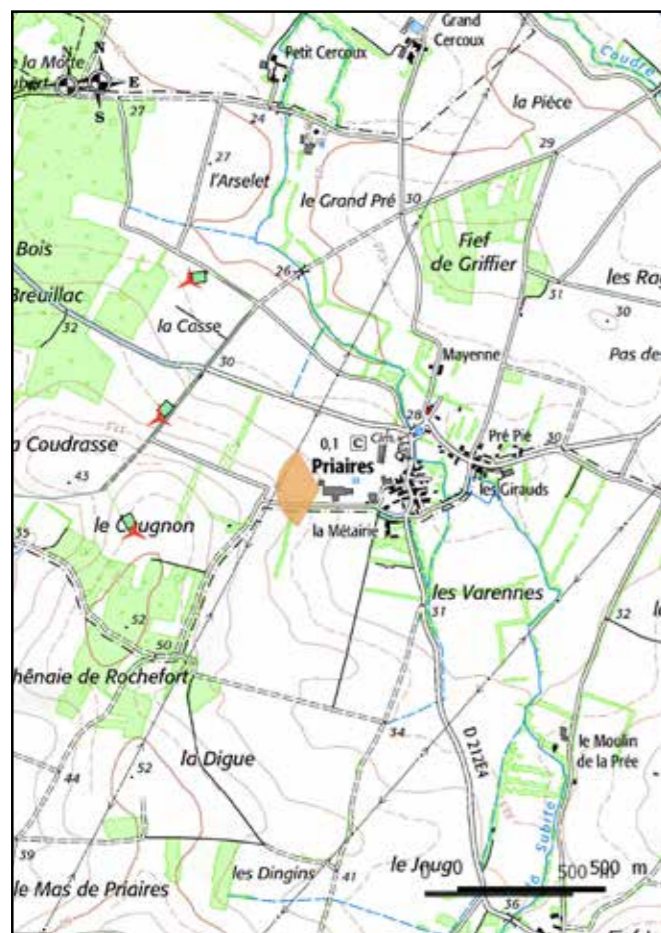






## Photomontage n°20 : A l'Ouest de Priaires, sur le chemin du tour de ville, à l'Est de la Coopérative

### Position point de vue photographique



### Commentaires paysagers

#### Etat initial, contexte paysager

Ce paysage agricole est défini par un premier plan qui bascule légèrement pour laisser entrevoir une ligne d'horizon lointaine marquée par une succession de lignes boisées.

#### Emplacement :



#### Photographie

Coordonnées Lambert II : 372272 - 2131068

Azimut / Champ / Focale : -65/130/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5

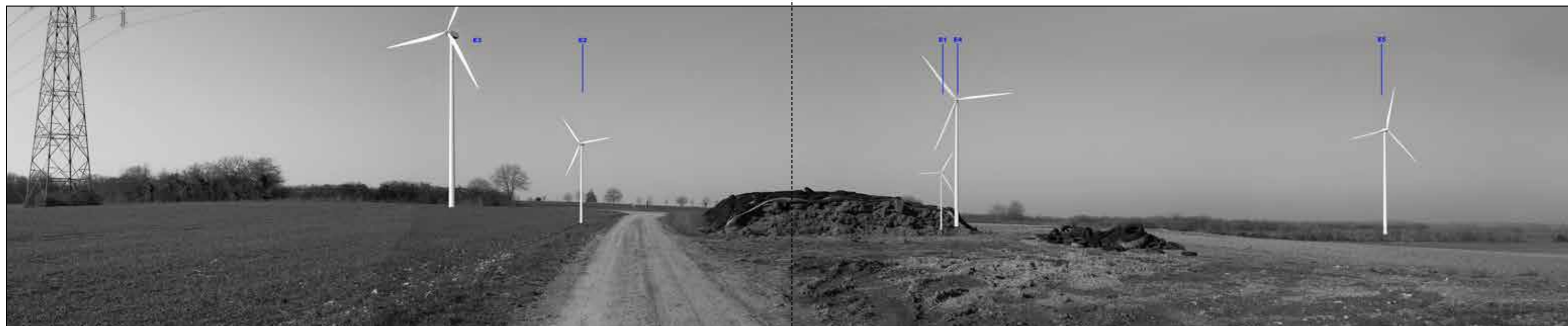
Éolienne la plus proche : E4 0,6 km

Éolienne la plus éloignée : E1 1,6 km

### Vue panoramique 180°



Filaire130°



Photomontage 130°



### Impacts et effets cumulés

A proximité immédiate du parc, celui-ci est visible dans son ensemble. De ce point de vue le parc semble se lire sur deux lignes.

L'effet cumulé du parc éolien de Breuillac bénéficie du fait de sa lisibilité. Le parc amène une dimension verticale au lieu tout en restant à l'échelle de ce territoire qui s'ouvre sur un horizon plus lointain depuis ce point de vue.

**L'impact paysager sera modéré à fort.**



Filaire 65°



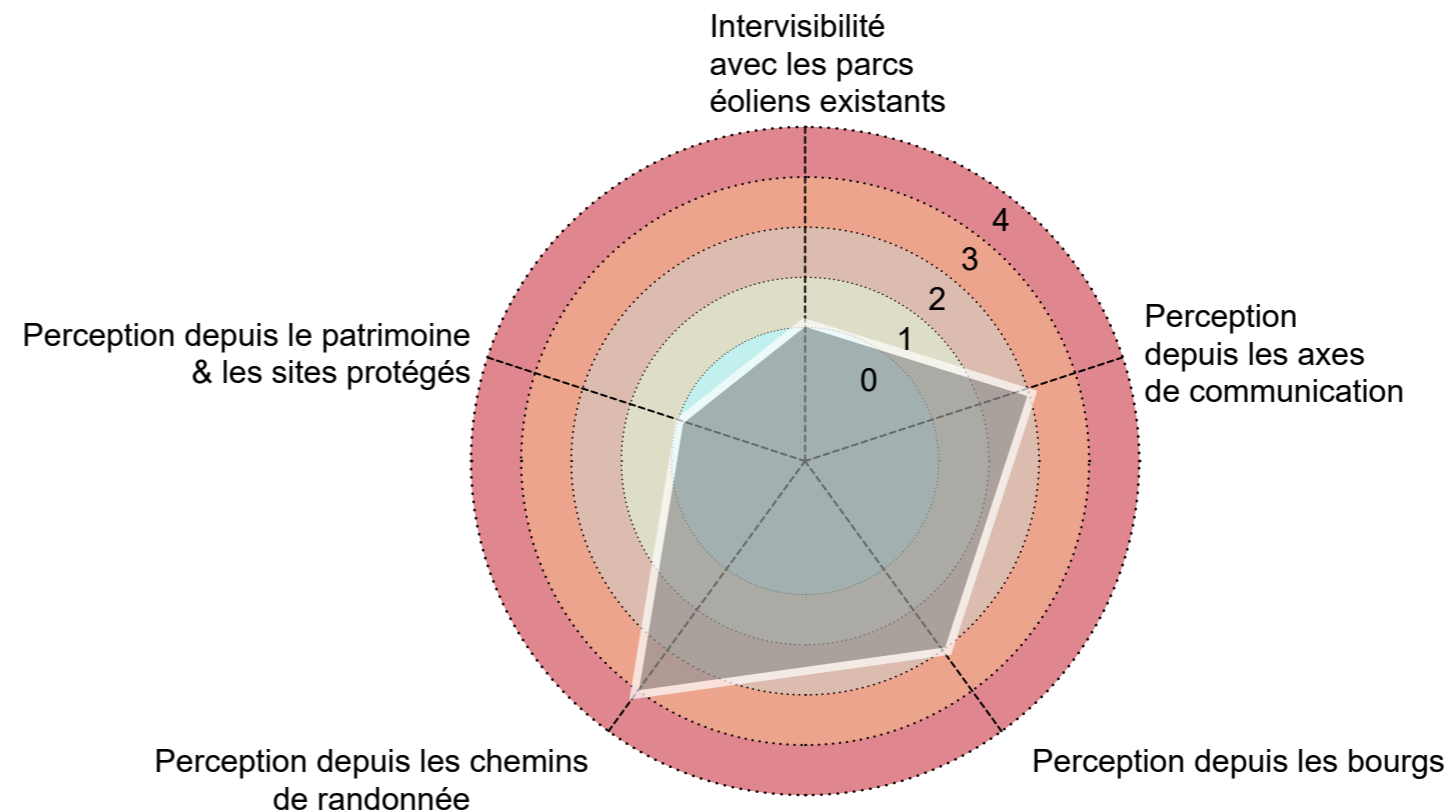
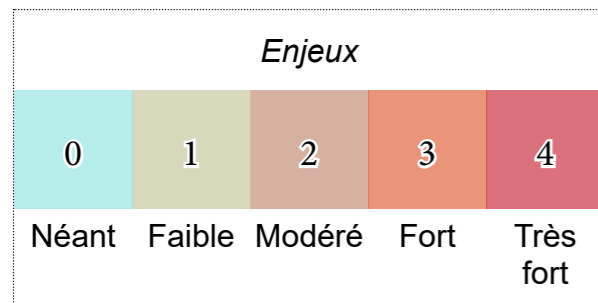
Photomontage 65°



*Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)*

## 7.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés pour l'aire d'étude rapprochée (d'après le tableau des enjeux de l'état initial)

ENJEUX		COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	0	Il n'y a pas de parcs éoliens sur l'aire d'étude rapprochée.
Perception depuis les axes de communication	2	Les nombreux axes de communication qui parcourent le site donnent à voir le futur parc. Toutefois, les ouvertures sur le paysage sont limitées et cadrées par la végétation boisée très présente.
Perception depuis les bourgs	2	Tout comme les aires d'étude précédentes, les bourgs ne présentent que peu de covisibilités depuis leurs centres sauf quand le tissu urbain devient plus « lâche ». Les sorties de bourgs offrent plus de possibilités de contemplation.
Perception depuis les chemins de randonnée	3	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude rapprochée relient les bourgs entre eux et passent en forêt. Certains d'entre eux passent aussi au cœur du projet et offrent donc de nombreuses possibilités de percevoir le futur parc. Depuis le Nord-Est de la zone, un effet cumulé avec les autres parcs pourra être observé.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	0	Il n'y a pas de monuments historiques classés ou inscrits sur l'aire d'étude rapprochée.





Depuis l'aire d'étude rapprochée, les impacts du parc depuis sur les axes de communication sont importants du fait de la proximité avec celui-ci. Ces impacts sont aussi importants pour les sentiers de randonnées empruntant les chemins à proximité, dès lors qu'ils ne passent pas en cœur de boisements.

L'impact du parc éolien de Breuillac depuis les centres-bourgs reste faible, contrairement aux entrées-sorties de bourgs plus dégagées. Le parc est alors entièrement lisible.

Depuis l'aire d'étude rapprochée, les conclusion des effets cumulés sont binaires :

- Lorsque le parc est lisible et visible en totalité, les effets sont bénéfiques car cela amène une dimensions verticale à ces paysages agricole aplani malgré la présence de cordons boisés. Le parc éolien de Breuillac amène ainsi une nouvelle ligne de lecture.
- Lorsqu'une partie du parc seulement est perceptible, cela trouble la cohérence paysagère et bâti en place, créant parfois un effet d'écrasement (photomontage 19). Les effets cumulés s'avèrent alors négatifs.

A cette échelle, le parc éolien de Breuillac présente un impact fort sur le paysage.

# 8 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Le projet s'inscrit dans un paysage structuré par ses boisements et son chevelu hydrographique. Les points de vue sur les parcs éoliens existants, accordés ou en instruction sont plus nombreux depuis les aires d'études éloignée et intermédiaire, mais restent rares du fait de la présence d'une forte trame arborée. Les perceptions cumulées sont réduites par l'organisation de ce paysage : le parcours de l'observateur est rythmé par les longues lisières boisées qui sillonnent le paysage de long en large et par une micro-topographie qui a son importance sur les aires d'étude très éloignée et éloignée et tend à s'aplanir à mesure que l'on s'approche du projet. C'est notamment depuis les axes routiers passant en ligne de crête dégagée, et sur certains sentiers de randonnée qu'il est possible d'apprécier les parcs éoliens qui ponctuent le territoire. Le parc éolien de Breuillac s'intègre de manière lisible dans le paysage et forme un bosquet d'éoliennes qui crée un dialogue cohérent avec les autres parcs bien que la topographie crée des différences de hauteurs entre les éoliennes.

L'influence sur les axes de communication intervient à deux échelles principalement : alors que les voies situées à l'extérieur de l'enceinte boisée entourant le projet sont en grande partie protégées, le Sud-Ouest du territoire offre quelques points de vue sur le projet qui s'insère souvent en densification des parcs de Marsais et Bernay-Saint-Martin. Les axes de communication s'appuyant sur le relief, la perception des éoliennes est alternée en fonction de l'altitude du point de vue.

Les bourgs de ce territoire se retrouvent implantés, la plupart du temps, dans les creux du relief et adossés à des boisements plus ou moins denses. De l'aire très éloignée à l'aire éloignée, la visibilité sur le parc éolien de Breuillac est inexistante. Depuis l'aire d'étude intermédiaire, le parc émerge au dessus des boisements ou les vues sont souvent filtrées par la présence frontale de boisements. Lorsque des fenêtres visuelles s'offrent à l'observateur depuis les sorties de bourgs, elles laissent entrevoir une partie du parc. C'est en se rapprochant significativement du projet que celui-ci possède un impact à considérer, notamment pour les villages de Priaires et Marsais .

L'exposition des monuments historiques de ce territoire est très limitée voir nulle pour les raisons citées précédemment. Accompagnés des densités végétales, des densités bâties des villages dans lesquels ils prennent position et des micros reliefs, les monuments n'entretiennent pas de relation visuelle remarquable avec le projet.

Les effets cumulés du parc de Breuillac diffèrent en fonction des aires d'étude. Depuis l'aire d'étude très éloignée il n'y a pas d'effet cumulé car il n'est pas perceptible. A mesure que la distance d'éloignement se réduit, les effets deviennent binaires : bénéfiques lorsque le parc est lisible en totalité où il amène généralement une lecture et une dimension verticales à ces paysages agricoles et un effet négatif lorsqu'une partie du parc seulement est perceptible. Il trouble la cohérence paysagère en place.

Le projet éolien de Breuillac bénéficie d'un contexte avantageux et s'inscrit de manière cohérente et raisonnable dans le paysage. Les points de vue à distance où il est perceptible révèlent l'accroche au contexte territorial : le bosquet d'éoliennes du projet de Priaires accentue la topographie du paysage lorsqu'on est situé à proximité, ou se définit comme une densification à d'autres parcs sur l'horizon, depuis l'aire d'étude très éloignée ou éloignée. La configuration boisée et vallonnée du territoire permet au projet d'être présent mais montre une cohérence paysagère avec les parcs attenants.



# 4 INTÉGRATION ET MESURES



# 1 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN

Le parc éolien est constitué d'un poste de livraison. Celui-ci est implanté entre les éoliennes 4 et 5, à l'Est, au croisement de deux chemins.

La structure du poste est réalisée en béton, l'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site. Chaque poste est un élément préfabriqué en béton de dimensions suivantes : 9 m de large, profondeur 2,60 m et hauteur 2,60 m (depuis le niveau du terrain). Une dépose sobre et simple sur le terrain constitue la solution adaptée.

La couverture du poste de livraison bénéficie d'un traitement particulier : installation de bardages en bois (brute qui se patinera dans le temps).

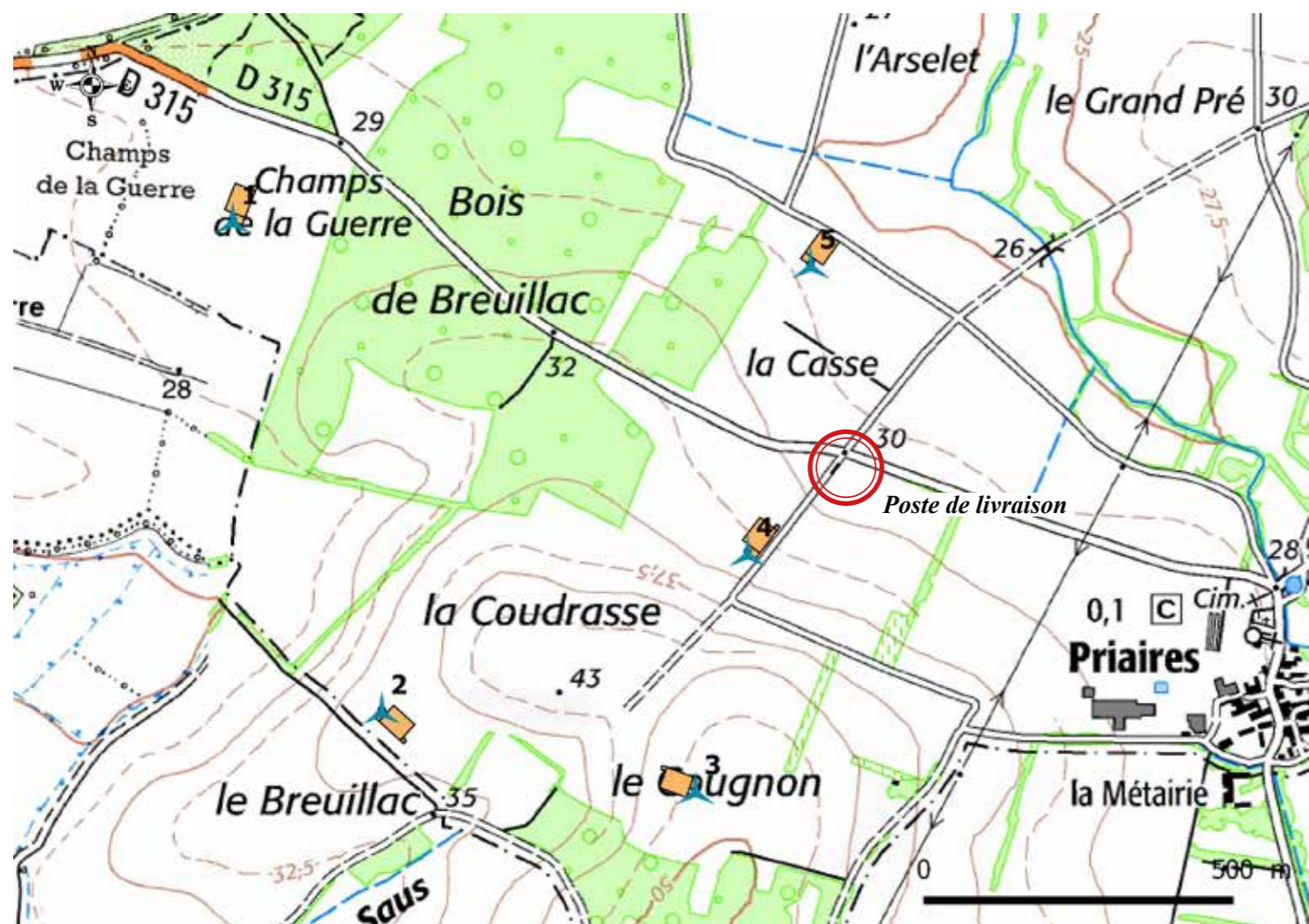


Fig. 131 : Localisation du poste de livraison



Fig. 132 : Poste de livraison , bardage bois, SEL Enerbéton

## 2 MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : COMMUNICATION SUR LE PROJET

Les mesures d'accompagnement du projet, souvent d'ordre économique ou contractuel, visent à faciliter son acceptation ou son insertion telles que la mise en œuvre d'un projet touristique ou d'un projet d'information sur les énergies. Elles visent aussi à apprécier les impacts réels du projet (suivis naturalistes, suivis sociaux, etc.) et l'efficacité des mesures.

Au niveau de Priaires ou Marsais, des panneaux communiquant sur le projet, et les énergies renouvelables peuvent être mis en places.

Les matériaux possibles sont divers : Bois, PVC, pierre locales. Le prix varie en fonction des matériaux.

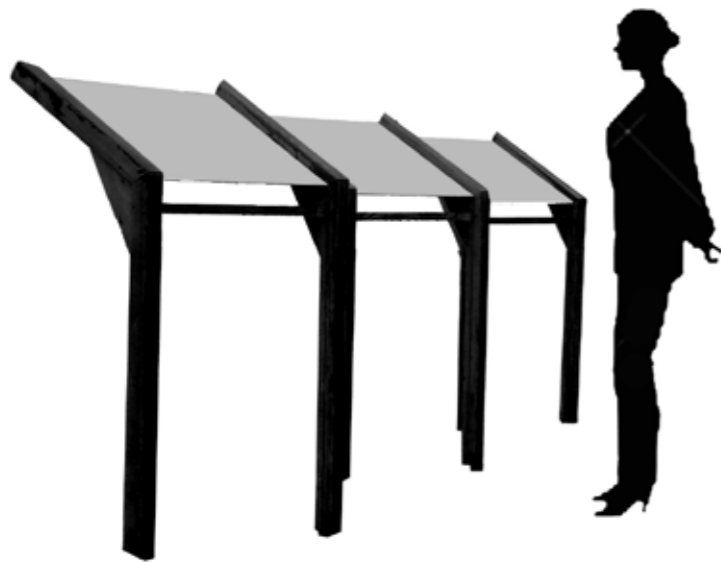


Fig. 133 : exemples de panneau d'information bois et PVC



Fig. 134 : Plan de localisation des interventions paysagères

# 3 MESURE DE COMPENSATION : RENFORCER LES CORDONS BOISÉS

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site projet.

Afin de limiter les impacts visuels du projet éolien de Priaires sur le bourg, des plantations arborées peuvent être envisagées, pour renforcer la trame déjà existantes. Des essences locales telles que Charmes, érable champêtre, aulne glutineux, aubépine... Des fruitiers sont aussi envisageables en fonction des souhaits de propriétaires.

Un budget de 30 à 40€ du mètre linéaire est à prévoir. Environ 2km de haie peuvent être renforcée.

Pour la plantation de fruitiers tuteurés, il faudra prévoir 150€ par sujet (main d'œuvre comprise).



Fig. 135 : Proposition d'espèces locales

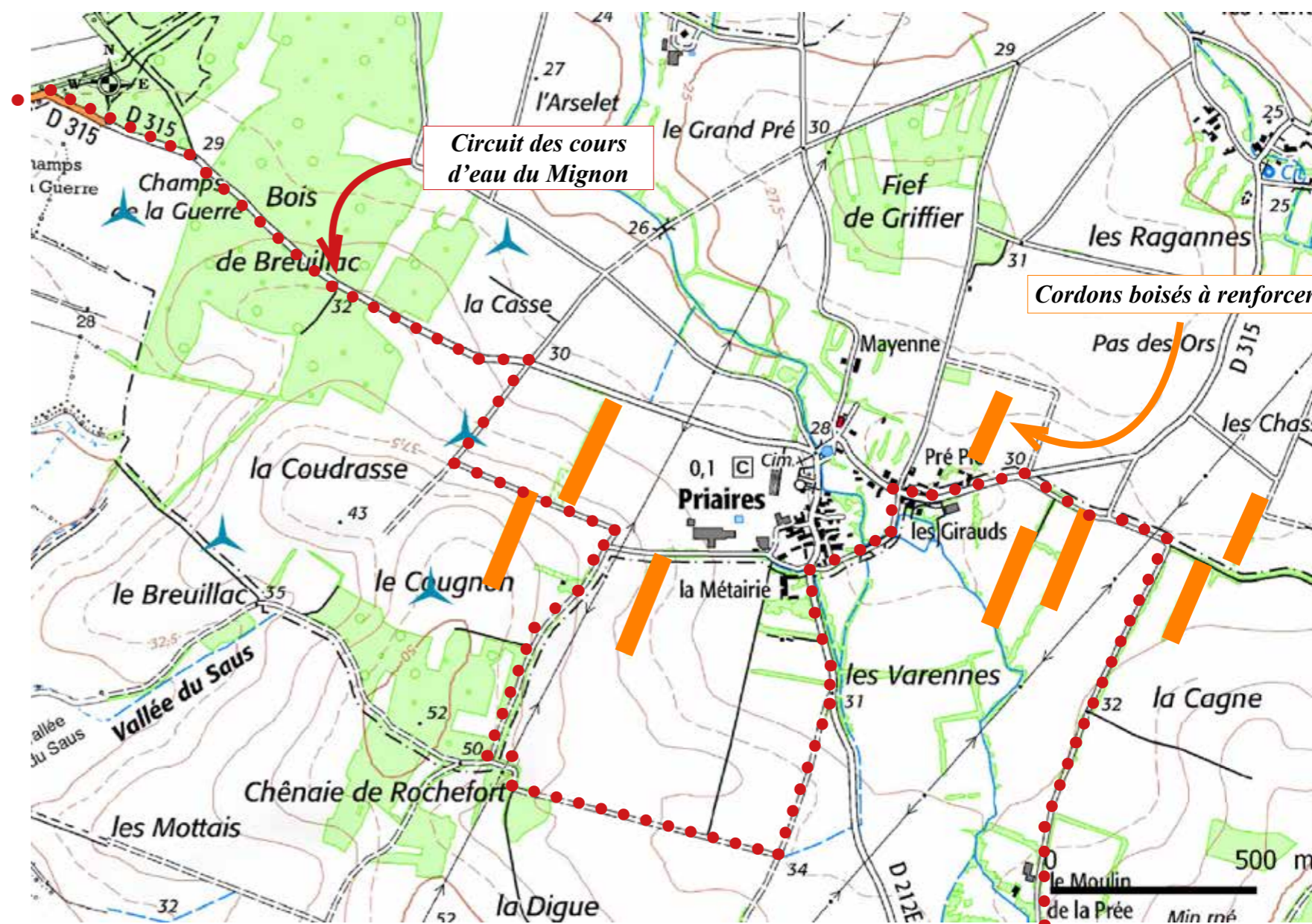


Fig. 136 : Plan de localisation des interventions paysagères (à titre indicatif)

## Objectifs à atteindre

Le renforcement des cordons boisés vise à limiter l'impact visuel du parc éolien de Breuillac aux abords immédiat du projet pour la commune de Priaires. Ces cordons boisés sont présents sur l'ensemble du territoire et cadrent les vues lors des déplacements en voiture sur les routes ou à pied sur les sentiers de randonnées.

## Description précise de la mesure

De nombreux cordons boisés préexistent et délimitent les parcelles. Pour des raisons de pratiques agricoles (tracteurs et outils plus imposants), ou de savoir-faire perdu (il est moins nécessaire de produire du bois de chauffage par exemple) ces haies arborées ont tendance à disparaître ou s'éclaircir du fait de l'absence de renouvellement. La mesure consiste donc à renforcer ces alignements en réalisant des plantations de jeunes arbustes et arbres.

On privilégiera des espèces locales au stade de jeune pousse (scion) ou baliveau afin de faciliter leur reprise et diminuer leur coût d'achat.

La plantation s'effectuera au début de l'automne ou au printemps dans une terre réchauffée. Afin de limiter la concurrence des végétaux alentours un mulch ou «bois raméal fragmenté» issu de végétaux ligneux (pas de résineux qui acidifient les sols) sera mis au pied de chaque sujet sur une épaisseur de 10 centimètre. Il faut compter environ 7€ du kg.

Enfin, des manchons de protection seront mis autour de chaque sujet pour les protéger des gibiers. Compter environ 5€ unitaire à partir de 10 manchons acheté.

## Les moyens de mise en œuvre de la mesure (contact mairie, office du tourisme...)

Ces mesures peuvent être proposées aux propriétaires des parcelles concernées (mairie et agriculteurs). Afin de choisir au mieux des espèces adaptées au climat et au milieu, il serait judicieux de faire appel aux connaissances de l'office nationale des forêts ou l'aide du C.A.U.E (Conseil en Architecture Environnement et Paysage de Charente Maritime) au 05 46 31 71 90 [contact@caue17.fr](mailto:contact@caue17.fr). Cela peut aussi être l'occasion d'un projet participatif organisé par la mairie. Pour des plantations de fruitiers, il existe des associations locales (Association Prom'Haies Poitou-Charentes, Maison de la Forêt et du Bois, Le Piolet, 79 190 MONTALEMBERT 05 49 07 64 02 [contact@promhaies.net](mailto:contact@promhaies.net)).

## Gestion une fois en place (entretien, taille des haies etc)

Une fauche annuelle pourra être réalisée au pied, une fois par an en dehors des périodes de nidification des animaux (début d'automne par exemple). Dans un délai de 3 à 5 ans les arbres et arbustes seront taillés en période de repos végétatif (saison hivernale) afin de limiter leur emprise sur les parcelles cultivées.

## Essayer d'évaluer l'impact positif de la mesure

Cette mesure permet de renforcer une trame verte existante parfois fragile. Ces cordons boisés sont caractéristiques de la Charente-Maritime et les restaurer constituent un élément de patrimoine identitaire. Sans effacer totalement la présence du parc, ces cordons boisés filtreront les vues.

Ce renforcement végétal a également une dimension écologiques offrant des refuges supplémentaires aux animaux de la plaine (oiseaux, rongeurs et petits gibiers).

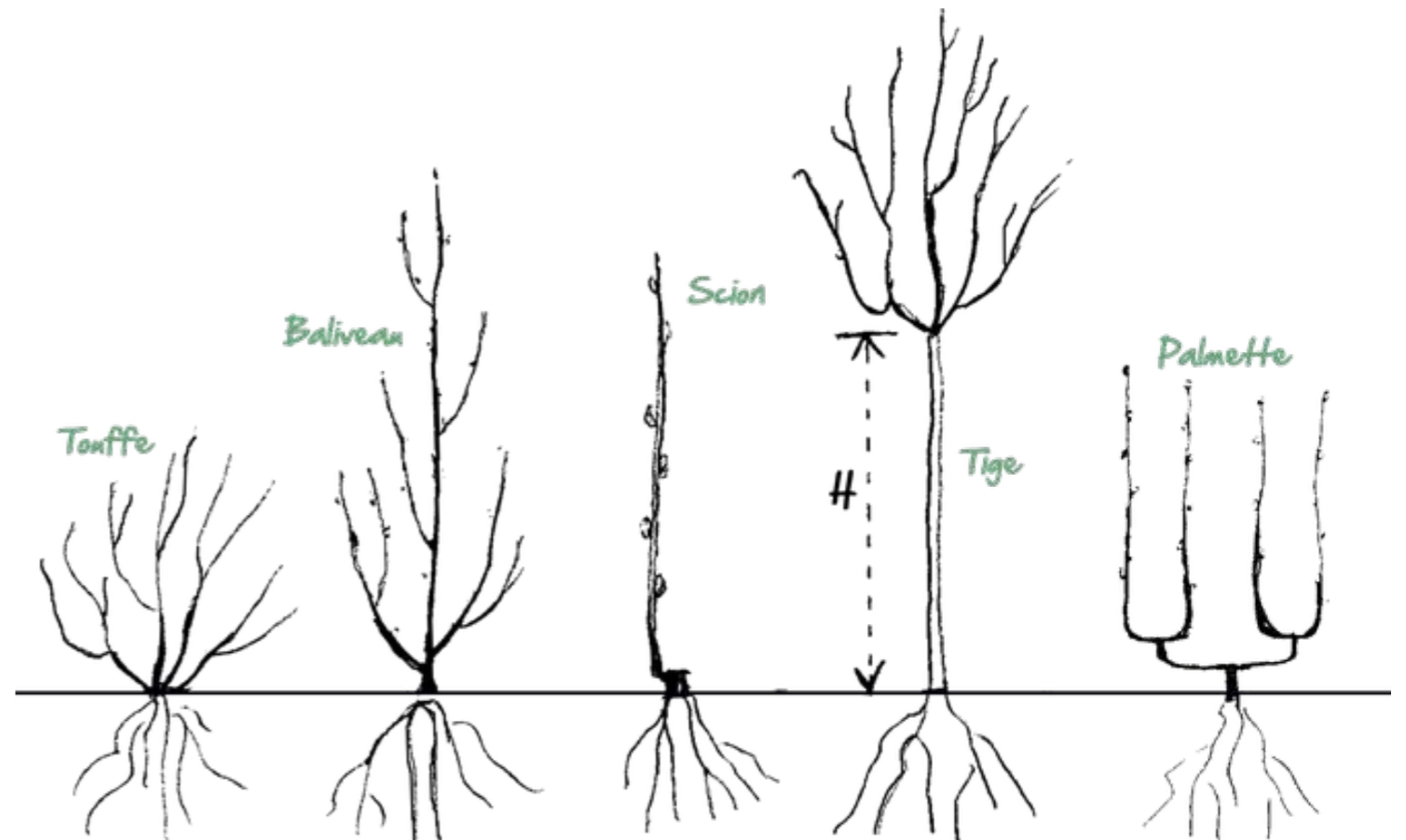


Fig. 137: Stades de l'arbre



Fig. 138 : Manchon grillagé anti gibier



Fig. 139 : Bois raméal fragmenté / Mulch

ATER Environnement

PARC ÉOLIEN DE BREUILLAC



Expertise paysagère